



**HAL**  
open science

**Le maillage castral et manorial secondaire en pays  
d'habitat dispersé à la fin du Moyen Âge : le cas de la  
châtellenie de Tournon-d'Agenais (47) (XIIIe - début du  
XVIe s.)**

Florence Boisserie

► **To cite this version:**

Florence Boisserie. Le maillage castral et manorial secondaire en pays d'habitat dispersé à la fin du Moyen Âge : le cas de la châtellenie de Tournon-d'Agenais (47) (XIIIe - début du XVIe s.). Histoire. 2015. dumas-01322163

**HAL Id: dumas-01322163**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01322163>**

Submitted on 7 Apr 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

Florence BOISSERIE

Université Toulouse II Jean Jaurès  
UFR Histoire, Art et Archéologie

LE MAILLAGE CASTRAL ET MANORIAL SECONDAIRE EN PAYS D'HABITAT DISPERSÉ  
A LA FIN DU MOYEN ÂGE.

LE CAS DE LA CHÂTELLENIE DE TOURNON-D'AGENAIS (47)  
(XIII<sup>e</sup> s. - début du XVI<sup>e</sup> s.)



VOLUME 1 : TEXTE

Mémoire de Master 2 d'Etudes Médiévales  
sous la direction de Nelly POUSTHOMIS-DALLE et Florent HAUTEFEUILLE

Septembre 2015



**Illustrations :** Confirmation de donation par Charles VI des château, ville et châtellenie de Tournon au comte d'Armagnac en 1373 ; Vue aérienne de Puycalvary. Clichés : F. Boisserie.  
Terrier de Teyssonac, AD 47, E supp 3770. Cliché: B. Chabot, © Inventaire général.



## Remerciements

Je souhaite tout d'abord exprimer ma gratitude à mes deux directeurs de recherche, Madame Nelly Pousthomis-Dalle et Monsieur Florent Hautefeuille, qui ont soutenu depuis le début cette reprise d'études. Je les remercie particulièrement pour l'encadrement avisé de mes recherches, ainsi que pour leurs conseils et leur soutien lors de ces deux années.

Ma vive reconnaissance va également à Madame Hélène Débax et Monsieur Patrick Sauzet pour leur aide précieuse quant à la transcription de sources et la compréhension de l'occitan médiéval. Je remercie aussi Camille Lacroix pour ses relectures, ses précieux conseils et tous nos échanges concernant les forts villageois.

Des remerciements particuliers vont à Messieurs Pierre Simon, Hervé Bouillac et Daniel Chabrot pour leur cordiale mise à disposition de leurs données de recherche sur le secteur de Tournon-d'Agenais et la vallée du Lot, pour l'ensemble de nos échanges et pour leur bienveillance. Ils vont d'autre part à Monsieur Stéphane Capot, conservateur des archives départementales du Lot-et-Garonne, pour son aide sur l'état des fonds conservés à Agen, ainsi qu'à Madame Hélène Mousset et Monsieur Alain Beschi de la DRAC Aquitaine, et à Monsieur Christian Airiau du STAP 47 de leur mise à disposition des dossiers sur les sites castraux de la vallée du Lot.

Je dois également exprimer toute ma gratitude envers plusieurs propriétaires et employés qui m'ont ouvert les portes de demeures aristocratiques de mon secteur d'étude : Monsieur et Madame Hecquet du château de Rodier, pour leur accueil chaleureux et leur enthousiasme pour mes recherches ; les propriétaires du château de Montayral, de Carbonac, enfin les employés des châteaux de Lamothe d'Anthé et du Bosc.

Enfin, mes remerciements ne seraient pas complets sans une pensée toute particulière pour Annalisa, pour son soutien logistique et son amitié, ainsi que pour Elie, pour sa présence et sa patience...

## **Abréviations utilisées**

A.N. : Archives nationales

AD 24 : Archives départementales de la Dordogne.

AD 33 : Archives départementales de la Gironde.

AD 46 : Archives départementales du Lot.

AD 47 : Archives départementales du Lot-et-Garonne.

AD 64 : Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques.

AD 82 : Archives départementales du Tarn-et-Garonne.

AM : Archives Municipales.

B.N.F. : Bibliothèque Nationale de France.

BSR : Bilan Scientifique Régional.

STAP 47 : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Lot-et-Garonne.

STAP 82 : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Tarn-et-Garonne.



## INTRODUCTION

Le présent mémoire est le fruit de deux années de recherches sur l'occupation du sol de la basse vallée du Lot et de l'est Agenais durant les trois derniers siècles du Moyen Âge. Dix ans après un travail de maîtrise en architecture religieuse et une expérience professionnelle globalement portée, par l'aléa des contrats, sur l'architecture militaire, c'est finalement cette dernière qui, pour cette reprise d'études, a orienté nos préférences quant au choix du thème de recherche. L'impulsion première nous a été donnée par l'ensemble des travaux sur la défense des communautés à la fin du Moyen Âge, menés ces dernières années au sein de l'équipe TERRAE de l'université de Toulouse 2. Malgré un programme en cours d'achèvement, nous avons d'abord choisi de nous placer dans le sillon tracé par le Projet Collectif de Recherches sur les forts villageois entre 2007 et 2011, et d'étendre la zone d'enquête au Lot-et-Garonne. Au fur et à mesure des recherches, il est vite apparu fructueux de mener des recherches plus transversales, et de jeter un pont entre les thématiques. Les relations spécifiques entretenues notamment entre réduits défensifs communautaires et habitat aristocratique ont semblé constituer une première piste valable, dans un contexte local de densification du semis seigneurial bien documenté par les sources. L'étude de cette mutation des cadres politico-administratifs se révélait particulièrement porteur si on ajoutait le paramètre de la dispersion du peuplement, propre à l'ouest de la France et aux pays de Moyenne Garonne, Agenais inclus. Les travaux récents de Florent Hautefeuille sur la châtellenie bas-quercynoise de Castelnau-Montratier ont montré tout l'intérêt de cette démarche<sup>1</sup>. Pour cela, il nous a paru intéressant de nous concentrer sur le cadre thématique du maillage castral dit « secondaire », à savoir l'habitat aristocratique dépourvu de juridiction châtelaine. En effet, la question de la signification historique de cette catégorie de demeures en pays d'habitat dispersé est, somme

---

<sup>1</sup> HAUTEFEUILLE, 2013, pp. 260-267.

toute, assez récente, et encore trop peu illustrée par des études régionales. Pour mener à bien cette analyse, le choix du cadre géographique a été conditionné par la présence combinée de sources et de vestiges. Malgré le dynamisme de la recherche historique locale, l'Agenais médiéval souffre encore d'une carence de synthèses, tant en castellologie qu'en archéologie de l'occupation du sol. La richesse documentaire et archéologique du pays de Serres, et plus particulièrement de la micro-région de l'ancienne juridiction du *castrum* de Tournon-d'Agenais, a représenté pour nous l'occasion de développer la question des dynamiques de l'encadrement seigneurial des campagnes bas-médiévales.

La dynamique évolutive de nos recherches a conditionné la structuration du mémoire selon un effet « loupe » ou « entonnoir » : après avoir présenté dans une première partie les problématiques, les cadres de l'étude et la méthodologie, nous fournirons une vue d'ensemble de l'occupation du sol de la basse vallée du Lot et des marches orientales de l'Agenais. Cette section sera l'occasion pour nous de présenter les résultats de notre enquête préliminaire sur les forts villageois dans la basse vallée lotoise et des confins orientaux du diocèse d'Agen. Dans un troisième temps, nous resserrerons le cadre géographique, en nous attachant à faire l'état des lieux du tissu castral secondaire dans la châtellenie de Tournon-d'Agenais et insister sur son polymorphisme, de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Nous conclurons notre propos par une illustration concrète de notre thématique au travers d'un site particulièrement riche en données textuelles, celui de Puycalvary, à la limite entre les juridictions de Tournon et Penne-d'Agenais.

## **PARTIE 1 : CADRES DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE**

Avant de se focaliser sur le cœur de la thématique choisie, il convient d'évoquer au préalable les conditions de la recherche. Il s'agit tout d'abord de clarifier les différentes problématiques découlant du sujet, ainsi que le cadre géographique choisi. Les implications scientifiques du présent travail doivent ensuite être replacées au sein de la recherche actuelle : c'est ainsi que nous résumerons dans un second temps les différents travaux menés sur les maisons-fortes et manoirs médiévaux, d'abord dans un cadre général, puis local. Nous en profiterons pour distinguer les différentes approches méthodologiques qui ont permis d'aborder cette question : le point de vue castellologique, puis celui de l'archéologie du peuplement et de l'occupation générale du sol. Une troisième condition de la recherche réside dans l'état des sources disponibles : quels fonds pour l'Agenais et pour la châtellenie de Tournon ? Enfin, il conviendra d'explicitier la méthodologie employée pour aborder les aspects des pôles castraux secondaires au sein d'une occupation du sol majoritairement dispersée : une approche cartographique d'une part, l'élaboration d'un corpus de sites d'autre part, enfin, l'étude d'un cas particulier permettant d'illustrer ce corpus de manière concrète.

## **1. Problématiques, cadres de l'étude**

Le choix de la problématique générale du présent travail a fait l'objet d'une réflexion évolutive sur une période de deux années. Le sujet de départ consistait en une étude approfondie du phénomène des forts villageois au sein d'une micro-région du Lot-et-Garonne. En cours d'enquête, ce thème de recherche s'est néanmoins retrouvé incompatible avec le souhait formulé après coup d'élaborer un projet de thèse. En effet, la conclusion récente du programme collectif de recherche sur les forts villageois, ainsi que l'ensemble des travaux dédiés à la mise en défense des communautés au bas Moyen Âge, fournissait un renouvellement relativement satisfaisant de la question. L'identification prometteuse de structures originales en bordure du Lot (cf. Partie 4, § 4) nous avait néanmoins encouragée à étendre les investigations en tant que test à un possible projet ultérieur. La modicité des résultats, du fait de la carence à la fois de sources et de vestiges, nous a donc décidée à opérer un glissement thématique et méthodologique, orienté sur la problématique moins exploitée des dynamiques du maillage seigneurial dans le contexte du pays de Serres.

### *Une floraison de l'habitat aristocratique le long de la vallée du Lot*

En effet, entre le XIII<sup>e</sup> siècle et le début du XVI<sup>e</sup> siècle, la basse vallée du Lot et le secteur de l'Agenais oriental connaît une densification exponentielle du maillage des habitats seigneuriaux secondaires. Est appelé « habitat seigneurial secondaire » l'ensemble des maisons-fortes et manoirs qui ne sont pas chefs-lieux de châtellenie. La châtellenie, désignée au Moyen Âge par les vocables d'*honor*, *districtum*, *terminium*, *mandamentum*, *territorium*<sup>2</sup>..., est un territoire s'appuyant sur un château, dont le ou les détenteurs y exercent un pouvoir de nature politique, fondé sur le contrôle et le commandement (le ban)<sup>3</sup>. Ce pouvoir s'assoit

---

<sup>2</sup> MOUSNIER 2005.

<sup>3</sup> DEBORD 2000, p. 102.

principalement sur la détention de la haute justice, le commandement militaire exercé sur les vassaux (l'ost) et un ensemble de droits associés (taille, taxes et péages sur les activités économiques, droits de juridiction...). Dépourvu de dimension politique, l'habitat seigneurial secondaire est, à l'inverse, au centre d'une seigneurie purement foncière, dont les revenus sont uniquement tirés de la possession du sol et d'un patrimoine de nature domaniale. Le seigneur foncier n'est maître d'aucune juridiction et ne détient pas le ban. Cet habitat s'implantant sur le territoire d'une châtelainie est soumis au chef-lieu de la juridiction, et les seigneurs fonciers rendre hommage au seigneur châtelain. Ainsi, en 1373, l'ensemble des seigneurs fonciers détenant des biens dans la châtelainie de Tournon est invité à rendre hommage au comte d'Armagnac, seigneur châtelain de Tournon (cf. Partie 3, § 1.1).

Le problème de la densification du maillage seigneurial en basse vallée lotoise ouvrait ainsi un premier chapelet de questions, dans la mesure où elle représente le reflet de certaines dynamiques concomitantes. Au gré des auteurs et des régions au phénomène similaire, son origine apparaît évidente autant que floue et composite : faiblesse de l'autorité comtale, dispersion des patrimoines, mise en défense de la vallée, reconstruction des terroirs au lendemain de la guerre de Cent Ans... Pour les secteurs qui nous occupent, il s'agissait de déterminer la part de la géopolitique, des aspirations économiques des bâtisseurs, de leur statut, des structures de l'habitat environnant, enfin, des troubles guerriers qui ont pu conditionner l'installation de ces pôles seigneuriaux.

### *Maisons-fortes et habitat dispersé*

La question du cadre local dans lequel s'implantent ces résidences impliquait une seconde série de questions. En effet, à l'image des régions voisines du bas-Quercy, haut-Toulousain<sup>4</sup>, Bordelais, Gascogne centrale ou Limousin<sup>5</sup>, l'Agenais est un pays où le

---

<sup>4</sup> HAUTEFEUILLE 1998 et 2013.

<sup>5</sup> CURSENTE 1999.

peuplement est peu enclin à l'encellulement. P. Deffontaines le soulignait déjà en 1932 : « il suffit de jeter un coup d'œil sur les pays de Moyenne Garonne pour se rendre compte que le type de peuplement est ici l'extrême dispersement des habitations ; (...) La statistique révèle le même fait ; la population dite agglomérée aux chefs-lieux des communes ne représente pas la moitié des habitants »<sup>6</sup>. Considérant l'historiographie de l'habitat seigneurial depuis ses débuts, il apparaît que cette thématique a été majoritairement abordée sous l'angle de la castellologie, et assez peu dans une perspective plus large d'archéologie du peuplement. Les récentes avancées sur ce thème dans le Quercy voisin ont néanmoins permis d'éclairer le rôle essentiel joué par les pôles seigneuriaux de second plan dans l'encadrement des populations dispersées, que ce soit en termes fiscaux ou de protection<sup>7</sup>. Dans ce cadre, il nous est paru intéressant d'étudier les modalités d'implantation de l'habitat seigneurial secondaire, et d'évaluer cette fonction d'encadrement dans une région où cette question a été assez peu abordée.

### *Le polymorphisme de la demeure aristocratique*

Afin de rendre compte de toute la complexité de ce problème, il a donc été choisi d'analyser ces dynamiques d'encadrement sous l'angle thématique de la multiplicité formelle et fonctionnelle des pôles seigneuriaux. En effet, le polymorphisme de la demeure seigneuriale a été le premier aspect constaté lors de la constitution de notre corpus de l'habitat aristocratique secondaire : points de contrôle sur le Lot, sites perchés ou de plaine, agglomérant ou non un habitat, associé à une église paroissiale, à un axe de passage important... Cet ensemble de demeures disséminées sur le territoire apparaissait hautement composite, mais semblant toutefois posséder un certain nombre de dénominateurs communs.

---

<sup>6</sup> DEFFONTAINES 1932, p. 69.

<sup>7</sup> COMET 2009 ; HAUTEFEUILLE 2013, pp. 260-268.

Afin d'organiser la réflexion, nous avons choisi de procéder par filtrages successifs thématiques, permettant de distinguer cinq grands ensembles de problèmes :

- Quelle est la réalité numérique de l'expansion résidentielle seigneuriale dans les campagnes de l'Agenais oriental, et quelle est la part du XIII<sup>e</sup> siècle, de la guerre de Cent Ans et de la reconstruction économique qui s'en est suivie ?
- Quelles sont les différentes aspirations des détenteurs de cet habitat et comment se concrétisent-elles, notamment en termes de logiques économiques, politiques et sociales d'implantation ?
- Dans quelle mesure la demeure noble rurale a joué un rôle structurant dans le peuplement dispersé, en termes de protection des communautés, de finage, de fiscalité, de regroupements de l'habitat ?
- Quels sont les choix architecturaux adoptés, dans quelle mesure sont-ils représentatifs du statut des possesseurs ? Quelle part est accordée à la défense, à la résidence ?
- Cette diversité formelle est-elle, de plus, spécifique aux zones d'habitat dispersé ? Si oui, peut-on faire des parallèles régionaux, et de quelles dynamiques ce polymorphisme est-il le reflet ?

#### *Les cadres géographiques de l'étude*

Le cadre géographique général de notre enquête est la région historique de l'Agenais, correspondant aux limites du diocèse d'Agen avant le détachement du secteur de Condom érigé en évêché en 1317<sup>8</sup>. Les limites administratives actuelles du département du Lot-et-Garonne se confondent peu ou prou avec le territoire du diocèse, qui lui-même avait été

---

<sup>8</sup> SIMON 1993, p. 34.

calqué lors de sa création sur l'emprise géographique de la cité antique des Nitiobroges<sup>9</sup>. En 1790, la réunion de l'évêché d'Agen avec celui de Condom rendit à l'Agenais ses limites globales antiques.

La première enquête sur les forts villageois en Agenais dans le cadre d'un Master 2 appelait à cibler notre attention sur une zone géographique à l'étendue limitée. Après une évaluation géographique des sources juridiques et fiscales disponibles pour le département<sup>10</sup>, nous portâmes notre choix sur la basse vallée du Lot dans sa portion lot-et-garonnaise du fait de trois aspects essentiels :

- l'existence d'un dossier documentaire médiéval et moderne important et exploitable ;
- la perdurance, toutes proportions gardées, de l'aspect résidentiel de l'habitat aristocratique médiéval sur le territoire de Tournon-d'Agenais ;
- le recensement, entre 1998 et 2004, de cet habitat par le Service régional de l'Inventaire de la DRAC Aquitaine, dans le cadre de la remise en navigation du Lot, et la mise à jour des notices de la base Mérimée<sup>11</sup>.

En outre, le rôle essentiel que joua l'axe fluvial lotois dans les multiples mouvements de troupes liés aux guerres de Cent Ans et de religion nous semblait justifier à lui seul le choix de la vallée comme laboratoire d'étude. La zone de prospection de l'inventaire topographique de 1998-2004 était cependant trop vaste, et nous restreignîmes le secteur à étudier aux trente-quatre communes bordières du Lot, encadré à l'est par la frontière avec le Quercy, et à l'ouest par le confluent avec la Garonne (Planche 1<sup>12</sup>).

---

<sup>9</sup> FAGES 1995.

<sup>10</sup> Nous remercions vivement Stéphane CAPOT, conservateur en chef des archives départementales du Lot-et-Garonne, de nous avoir fourni une liste complète des coutumes, compoix et terriers disponibles pour le département.

<sup>11</sup> Inventaire portant sur les douze cantons riverains du fleuve et 88 communes ; cf. BERTHAULT *et al.* 2007.

<sup>12</sup> Les planches font l'objet d'une table à part et ont été incluses à l'annexe 1.

Par la suite, la modification du sujet, impliquant la prise en compte de nouvelles données, a entraîné de fait un recentrage géographique. Située à l'extrémité orientale de notre première zone d'étude, l'ancienne juridiction de la châtelainie de Tournon-d'Agenais, offrant un vivier archéologique et documentaire d'exception, s'est alors imposée à nous comme cadre géographique principal. Mais quelles limites administratives prendre en compte ? Les limites de la baylie de Tournon connues en 1271<sup>13</sup> étaient trop vastes ; celles du canton actuel excluaient la seigneurie limitrophe de Puycalvary et son volumineux chartrier<sup>14</sup>. C'est finalement une enquête de 1546, destinée à distraire la seigneurie de Puycalvary de la baronnie de Tournon, qui fournit notre cadre d'étude (Planche 2)<sup>15</sup>. Le document donne en effet une liste de vingt-cinq paroisses composant cette dernière, auxquelles il faut probablement ajouter la paroisse d'Anthé, qui a été curieusement oubliée par le copiste (Planche 3). L'appartenance de la quasi-totalité de ces paroisses à la juridiction de Tournon au XV<sup>e</sup> siècle a pu être vérifiée dans les sources consultées. Toutefois, l'étendue de la châtelainie est inconnue pour le XIV<sup>e</sup> siècle : en effet, l'acte de donation de la juridiction au comte d'Armagnac en 1373 ne donne aucune description détaillée.

L'emprise de la juridiction des XV<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles a été calculée à partir de l'étendue des paroisses citées, telles qu'elles apparaissent sur la carte de Belleyme du XVIII<sup>e</sup> siècle : le résultat équivaut à une zone de 270 km<sup>2</sup> environ, mesurant 18 km du nord au sud et un peu moins de 15 km d'est en ouest, avec une enclave vers le Quercy correspondant à la paroisse de Couloussac. Le Lot constituait sa limite naturelle au nord ; les châtelainies de Penne, de Montaigu, et de Montcuq en Quercy l'encadraient à l'ouest, au sud et à l'est. Cette emprise déborde aujourd'hui à l'ouest dans le canton de Penne-d'Agenais (paroisses de Puycalvary, Dausse, Trémons, Ayrens) et dans le Tarn-et-Garonne, avec les communes de Valeilles et Montaigu-de-Quercy (Valeilles, Soucis, Couloussac, Saint-Philippe). Cette emprise

---

<sup>13</sup> DOSSAT 1951, pp. 248-251.

<sup>14</sup> Puycalvary appartient au canton de Penne-d'Agenais depuis 1790 ; cf. BOUILLAC 2005c, p. 587.

<sup>15</sup> Connue par une unique transcription contemporaine conservée aux AD 47 sous la côte E supp 3762 ; BOUILLAC 2005c, p. 585.

géographique nous convenait parfaitement : avec son étendue relativement limitée, elle incluait la seigneurie de Puycalvary et l'ensemble de son dossier documentaire que nous avons ainsi exploité.

## **2. Historiographie de l'habitat aristocratique**

En introduction aux actes du premier colloque sur la maison-forte à Pont-à-Mousson, M. Bur résumait ainsi en 1986 l'état de la recherche : « la maison-forte ne se définit aisément que par rapport à un type d'habitat dépourvu de fortification, la maison plane, et un autre type de résidence, celle-ci puissamment fortifiée, le château. »<sup>16</sup> Cette définition par la négative est éloquente sur les balbutiements d'alors de la recherche historique et archéologique, tentant de cerner le phénomène de la multiplication des habitats aristocratiques dits « mineurs » dans les campagnes à partir du XII<sup>e</sup> siècle. Trente ans plus tard, il n'existe quasiment plus aucune région de France ne possédant un inventaire de ces demeures, via des mémoires universitaires ou des missions des services régionaux de l'Inventaire. Paradoxalement, le progrès de la littérature scientifique régionale n'a été que très peu suivie de synthèses générales, tant la notion englobante de « maison-forte » n'a d'homogène que le nom. Les organisateurs du colloque de Pont-à-Mousson s'étaient déjà heurtés à cette difficulté : dans une tentative de synthèse marquant parfaitement tout l'aspect chaotique que cet exercice pouvait impliquer à l'heure d'une recherche encore trop ponctuelle, J.-M. Pesez remarquait que l'objectif fixé était « illusoire, impossible. »<sup>17</sup> D'une simple notion fournie par les textes – *domus fortis* –, la thématique se retrouvait affublée de l'ensemble des demeures rurales non châtelaines, fortifiées ou non, répondant à un vaste champ lexicographique dont l'unique contrainte était l'exclusion du *castrum* et du *chastel*. Le thème de la « maison-forte » se révélait beaucoup trop vaste pour rechercher des dénominateurs communs à un signifiant historique mouvant selon l'époque et les régions. La multiplication des recherches et le mûrissement de la réflexion ont permis ces dernières années d'obtenir une meilleure vision de la diversité du phénomène. Néanmoins, encore aujourd'hui, le constat de J.-M. Pesez de 1984 se pose en filigrane de tout

---

<sup>16</sup> BUR 1986b, p. 7.

<sup>17</sup> PESEZ 1986b.

essai de synthèse à l'échelle nationale, tant les dynamiques locales apparaissent essentielles à sa compréhension.

Le tour d'horizon historiographique ci-dessous a été traité de manière thématique, selon les deux approches méthodologiques principales rencontrées : l'approche castellologique, et celle de l'archéologie du peuplement. Nous donnerons pour chacune un aperçu rapide de l'état de la recherche au niveau national, puis à l'échelle de la région entre Loire et Pyrénées, enfin celle de l'Agenais.

### **2.1. L'approche castellologique**

L'approche castellologique fait de l'habitat aristocratique l'entrée thématique principale : il s'agit de documenter notamment les conditions politiques à sa diffusion, son architecture, le statut de ses occupants, le finage qui lui est lié. Le développement de l'archéologie castrale à partir des années 1950, et notamment les premières tentatives de typologie des ouvrages de terre et enclos fossoyés, a fait naître l'intérêt scientifique pour les formes mineures d'habitat aristocratique. Les premières typologies de maisons-fortes sont réalisées en Grande-Bretagne dès les années 1960. En France, sous l'impulsion de J.-M. Pesez<sup>18</sup>, un projet collectif sur les ouvrages de terre, les enceintes et les maisons-fortes du Moyen Âge est lancé dans les années 1980<sup>19</sup>. Le colloque de Pont-à-Mousson en 1984 réunit dans une démarche comparative vingt-et-une contributions concernant dix-neuf régions d'Europe occidentale<sup>20</sup>. La moitié est de la France (Rhône-Alpes, Champagne-Ardenne, Alsace-Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté, Auvergne) s'est révélée particulièrement active

---

<sup>18</sup> PESEZ, PIPONNIER 1972.

<sup>19</sup> PESEZ 1986a.

<sup>20</sup> BUR 1986a.

dans les enquêtes thématiques régionales<sup>21</sup>. Depuis les années 2000, les résidences de la petite noblesse font l'objet d'un axe de recherche au sein du CIHAM de l'université de Lyon 2 (UMR 5648 – CNRS), sous l'égide d'E. Sirot<sup>22</sup>. Cette chercheuse publia en 2007 la première synthèse sur ce thème<sup>23</sup>. Nourrie des recherches réalisées majoritairement dans le centre et l'est de la France (Bourgogne, Alsace-Lorraine, Rhône-Alpes), elle signe un ouvrage où les anciennes problématiques (statut des occupants, logiques d'implantation, techniques de construction, conception intérieure) côtoient les plus récentes (fonctionnement interne de la maison : vie domestique, dépendances, modes de vie et cultures matérielles des habitants). En grand ouest, le manoir médiéval a fait l'objet de nombreuses recherches depuis les années 1970. Les travaux pionniers de G. Meirion-Jones, M. Jones et E. Impey sur la Bretagne et la Normandie ont fait école, notamment en termes de pluridisciplinarité et d'emploi systématique de la datation par dendrochronologie<sup>24</sup>. L'ouvrage récent d'E. Litoux et G. Carré sur le thème des manoirs en est un exemple flagrant<sup>25</sup>. Synthèse des données accumulées en Bretagne, Normandie, Anjou, Maine et Touraine, il constitue de surcroît un remarquable manuel méthodologique. La résidence manoriale fait également l'objet d'un axe de recherche au CRAHAM de l'université de Caen (UMR 6273 – CNRS), démontrant toute l'actualité de ce thème au sein de la recherche universitaire<sup>26</sup>.

La recherche dans la région du grand sud-ouest a également été prolifique depuis l'appel de J.-M. Pesez pour l'inventaire de toute la gamme des sites fortifiés médiévaux. Les

---

<sup>21</sup> M. Brocart et E. Chalmin-Sirot en Savoie (1986), E. Affolter et J.-C. Voisin en Franche-Comté (1986), G. Giuliano en Lorraine (1992), E. Chalmin-Sirot dans le comté de Genève (1998), H. Mouillebouche en Bourgogne (2002)... Pour une bibliographie complète, voir SIROT 2007, pp. 201-205.

<sup>22</sup> Axe thématique 1 « Territoires, peuplement, culture matérielle », thème « Châteaux et pouvoirs de commandement ». URL : <http://ciham.ish-lyon.cnrs.fr/axe-thematique-1-territoires-peuplements-culture-materielle#sujet3>

<sup>23</sup> SIROT 2007.

<sup>24</sup> Voir également l'ouvrage de synthèse IMPEY, JONES, MEIRION-JONES, 2002.

<sup>25</sup> LITOUX, CARRE 2008.

<sup>26</sup> Equipe « Dynamiques sociales et construction des paysages », axe « Elites et lieux de pouvoir », thème « Châteaux et manoirs dans leur territoire ». URL : <http://www.unicaen.fr/craham/spip.php?article628#2>

travaux fondamentaux de J. Gardelles sur les châteaux de la Gascogne anglaise de 1216 à 1327 n'ont pas abordé l'habitat de la petite aristocratie, mais constituent un préalable nécessaire pour toute étude sur le maillage seigneurial. J. Lartigaut a fait office de pionnier en Quercy, évoquant dès 1967 le tissu des maisons-fortes et repaires du Quercy occidental<sup>27</sup>. En pays charentais, A. Debord fut un des premiers à avoir abordé la question de l'habitat chevaleresque en Angoumois et Saintongeais au travers des mottes castrales mais également des habitats « en dur »<sup>28</sup>. A la même époque, B. Fournioux s'était penché sur le Périgord, où on assiste entre les XIII<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles à la profusion de l'habitat chevaleresque, dans un encadrement étroit des seigneuries châtelaines<sup>29</sup>.

Depuis les années 1980, l'archéologie du château dans la région inscrite entre Loire et Pyrénées a fait l'objet de trois mises au point par le biais de colloques en 1987, 2002 et 2012<sup>30</sup>. L'évolution de la recherche concernant l'habitat aristocratique est frappante : en 1987, la recherche n'était qu'à la quasi-genèse des inventaires régionaux ; le mot d'ordre d'ailleurs était de considérer l'ensemble des habitats de l'aristocratie tous statuts confondus : du simple site fossoyé au chef-lieu de châtelainie, en passant par les mottes et les maisons-fortes. La catégorisation des différents types d'habitat seigneurial se fondait, d'une part, sur la distinction lexicographique entre le *castrum/castellum*, siège de juridiction châtelaine, et l'*hospicium*, *reparium*, *domus fortis*... associé aux centres de seigneuries foncières ; d'autre part sur la distinction archéologique entre la motte, le site fossoyé, la maison-forte, les éperons barrés, les enceintes, et les sites perchés. Au sein de cette première rencontre, le Lot-et-Garonne a été étudié dans le cadre de deux enquêtes : un pré-inventaire des mottes et camps par J. Clémens et A. Dautant<sup>31</sup>, et la fouille d'une tour-*ostal* du XII<sup>e</sup> siècle à Agen par Y.

---

<sup>27</sup> LARTIGAUT 1967a.

<sup>28</sup> DEBORD 1982 et 1986.

<sup>29</sup> FOURNIOUX 1988.

<sup>30</sup> AQUITANIA 1990 ; BARRAUD, HAUTEFEUILLE, RÉMY 2006 ; REMY, BOURGEOIS 2014.

<sup>31</sup> CLEMENS, DAUTANT 1990.

Laborie et J.-F. Pichonneau<sup>32</sup>. Les recherches spécifiques sur les petits habitats aristocratiques prenaient alors uniquement la forme de monographies, publiées la plupart dans la *Revue de l'Agenais* créée en 1874<sup>33</sup>. Il faut attendre 1989 et l'article d'O. Schiltz sur les cantons du Mas-d'Agenais et Meilhan-sur-Garonne pour voir publiée une réflexion globale sur le maillage des résidences aristocratiques du X<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle à l'échelle d'une micro-région de l'Agenais<sup>34</sup>. Sortant du cadre strict de la catégorie architecturale qui nous occupe, il faut également citer l'article de J. Gardelles consacré aux châteaux des rois d'Angleterre des marches orientales agenaises de 1279 à 1337<sup>35</sup>.

Quinze ans après le colloque de 1987, lors d'une seconde rencontre tenue à Pau, la recherche sur l'habitat aristocratique secondaire est apparue plus riche : malgré le développement substantiel des travaux sur les *castra* et autres sites castraux d'importance, les manoirs et maisons-fortes ont fait l'objet de plusieurs enquêtes via des recherches universitaires notamment. Des inventaires régionaux, prospections thématiques, ou monographies de sites ont concerné le Bordelais, les Landes, le Pays Basque, le Béarn, le Limousin<sup>36</sup> ; néanmoins, parmi les cinq fouilles programmées recensées, une seule fouille s'est attachée à un site de maison-forte (site de Brion, Gironde) en Aquitaine. En Agenais, les recherches sur le château n'avaient guère avancé : dans son bilan sur l'Aquitaine, P. Araguas souligne que « le simple recensement des mottes et des camps réalisé par J. Clemens et A. Dautant dans les années 90 en dit assez sur le vide « castellologique » du département<sup>37</sup>, qui ne représente alors que 7% des travaux universitaires. Parmi ces travaux, les mémoires de

---

<sup>32</sup> LABORIE, Y. et PICHONNEAU, J.-F., « Une tour-ostal à Agen », dans AQUITANIA 1990, pp. 63-76.

<sup>33</sup> Entre autres : Xaintrailles (1874), Bonaguil (1885), Madaillan (1886), Sauveterre-la-Lémance (1897) ; Puycalvary (1937 et 2005) ; Lustrac (1981).

<sup>34</sup> SCHILTZ 1989.

<sup>35</sup> GARDELLES 1961.

<sup>36</sup> Prospections thématiques d'A. Berdoy en Béarn, de C. Normand en Basse-Navarre, de C. Gravelat, D. Delhoume et J.-P. Boucher en Basse-Marche limousine (Haute-Vienne) ; monographies de la maison-forte de Latsaga (Pays Basque), de Cadillac et Boisset (Gironde)...

<sup>37</sup> ARAGUAS, P., « Archéologie des résidences aristocratiques médiévales en Aquitaine », dans BARRAUD, HAUTEFEUILLE, RÉMY 2006, pp. 13-22.

maîtrise et DEA de deux étudiants de l'université de Bordeaux III, A. Beschi et H. Bouillac, ont contribué à dégrossir un thème encore quasiment vierge dans le département. Les recherches du premier ont concerné le tissu des résidences fortifiées du pays d'Albret<sup>38</sup> ; s'inscrivant dans une démarche castellologique classique, il s'attacha à faire le lien entre le maillage castral et société nobiliaire locale, ainsi qu'à caractériser les différents aspects formels de la demeure aristocratique. H. Bouillac s'était concentré sur le maillage castral du canton de Penne-d'Agenais, puis de la petite châellenie de Montpezat<sup>39</sup>. Son approche était davantage tournée vers les dynamiques d'occupation du sol, en croisant les données provenant de l'encadrement global des sociétés (réseau paroissial, implantation monastique, cadre seigneurial, maillage urbain et villageois). Autres types d'enquête pour le département, les publications de l'archéologue G. Séraphin avaient, en outre, contribué au renouvellement de la connaissance du bâti castral le long de la vallée du Lot et dans le haut-Agenais notamment<sup>40</sup>. Dans le même temps, des fouilles préventives au lieu-dit de Naux dans la commune de Colayrac-Saint-Cirq à proximité d'Agen ont permis de mettre au jour en 1999 les substructions d'une maison-forte bourgeoise de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>41</sup>.

Le troisième colloque tenu à Chauvigny en 2012 a illustré le mûrissement de la recherche sur l'habitat seigneurial de second plan<sup>42</sup>. F. Hautefeuille et P. Conte notaient un regain d'intérêt dans la recherche globale lors de la décennie précédente, notamment pour les fortifications de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle et du début du suivant<sup>43</sup>. La bibliographie régionale recensée en début d'ouvrage fait état, en outre, d'une stabilisation des travaux universitaires sur ce thème : les approches monographiques et régionales commencées lors de

---

<sup>38</sup> BESCHI 1994.

<sup>39</sup> BOUILLAC 1995 et 1997.

<sup>40</sup> SERAPHIN 1990 et 1996.

<sup>41</sup> BALLARIN *et alii* 2007.

<sup>42</sup> BOURGEOIS, REMY 2014.

<sup>43</sup> CONTE, P. et HAUTEFEUILLE, F., « Le château », retour sur expériences : une décennie de recherches archéologiques dans le sud-ouest de la France », dans BOURGEOIS, REMY 2014, p. 19.

la décennie précédente se sont étoffées<sup>44</sup>, et de nouvelles régions font l'objet d'investigations, comme les terres basses de la Gironde, la Corrèze, l'Aveyron. L'atelier spécifique du colloque dédié aux recherches lexicographiques sur le château et la maison-forte a illustré l'avancée des recherches sur ce thème<sup>45</sup>. D'autres travaux importants ont concerné l'habitat aristocratique secondaire, toujours dans des approches englobantes sur le château : il faut ainsi citer la publication de C. Rémy sur la naissance du château moderne<sup>46</sup>. Plus au sud, le tissu castral de la Gascogne gersoise a récemment fait l'objet d'une thèse par N. Guinaudeau<sup>47</sup>. Ce travail d'inventaire et de datation des différentes formes de résidences seigneuriales fortifiées entre le X<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle a abouti à l'élaboration d'une chrono-typologie, associée à une mise en contexte historique et topographique. Une autre publication récente d'ampleur est l'ouvrage sur les donjons et châteaux du Moyen Âge dans le Lot de G. Séraphin<sup>48</sup>. Synthèse du travail mené de 2005 à 2014 dans le cadre de l'Inventaire général du patrimoine, le catalogue des 234 notices constitue une recension des formes et styles architecturaux quercynois du XI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècles, très utiles pour les analogies avec l'Agenais oriental. Pour terminer ce tour d'horizon de l'approche castellologique des résidences de la petite aristocratie, quelques monographies historiques et architecturales sont venues compléter le dossier Agenais<sup>49</sup>.

## 2.2. L'approche de l'archéologie du peuplement

Parallèlement aux problématiques tournant autour du château et des formes de résidence chevaleresque, l'approche spatiale des structures de peuplement a envisagé l'habitat

---

<sup>44</sup> Béarn, Médoc, Basse-Navarre, Basse-Marche Limousine. Par exemple : DELHOUME, D., « Résidences nobles en Basse-Marche : le cas des logis à porche (XVI<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> siècles) et leur environnement », *Travaux d'Archéologie Limousine*, t. 30, pp. 89-106.

<sup>45</sup> Les Pyrénées Occidentales (A. Berdoy), la Gascogne occidentale (F. Boutouille), l'Ariège (F. Guillot), l'Entre-deux-Mers Bazadais (S. Faravel), le Limousin, Périgord, Angoumois (C. Rémy), le Languedoc (H. Débax) ; cf. BOURGEOIS, REMY 2014, pp. 589-660.

<sup>46</sup> REMY 2005.

<sup>47</sup> GUINAUDEAU 2012.

<sup>48</sup> SERAPHIN 2014.

<sup>49</sup> BESCHI 2006, FLAUJAC 2002 et 2005, GARROUSTE 2005.

aristocratique rural en tant que forme d'habitat dispersé et de structure d'encadrement des campagnes. Les travaux de Jean Lartigaut, spécialiste du repeuplement rural en Quercy au sortir de la guerre de Cent Ans, s'inscrivaient dès les années 1960 dans cette optique. En effet, ses travaux sur la réoccupation agraire ont poussé l'historien à examiner plus en détail le rôle essentiel qu'avait joué la trame résidentielle de la seigneurie foncière quercynoise<sup>50</sup>. A. Champagne a analysé le même phénomène pour le Poitou, montrant notamment le rôle important de la bourgeoisie qui a capté les domaines de la petite noblesse ruinée<sup>51</sup>.

En 1996, le colloque de Flaran sur l'habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne a évoqué ces thèmes transversaux à travers plusieurs contributions. Dans son avant-propos, B. Cursente associait la « densification du semis de l'habitat intercalaire » après le XII<sup>e</sup> siècle à l'implantation accrue de maisons-fortes et sites fossoyés, aux défrichements et/ou allotissement d'un domaine seigneurial<sup>52</sup>. A sa suite, J.-M. Pesez, dans une réflexion sur le modèle de l'habitat dispersé en tant que « contre-épreuve de l'*incastellamento* » arguait que les « établissements, qu'on les appelle maisons-fortes ou manoirs, introduisent un élément de dispersion »<sup>53</sup>. L'appartenance de certains sites fossoyés à une riche paysannerie confirmait pour l'auteur cet état de fait. La contribution de L. To Figueras pour la Catalogne a, pour sa part, ébranlé l'idée forgée *a priori* que la dispersion de l'habitat provenait d'un encadrement seigneurial faible : *a contrario*, la structure de peuplement par mas fut, pour cette région, un outil de prélèvement fiscal fort pour la seigneurie foncière<sup>54</sup>. Ce constat est également celui de F. Hautefeuille, qui s'est questionné à son tour sur le rôle plus global des repaires dans l'encadrement des populations dispersées<sup>55</sup>. Il a montré que la densité de ces repaires découle directement de l'émiettement extrême de la seigneurie foncière en pays de mas, elle-même

---

<sup>50</sup> LARTIGAUT 1967b, 1971, 1974, 1978, 1980, 1984, 1997.

<sup>51</sup> CHAMPAGNE, A., « Maisons rurales, pouvoir seigneurial et reconstruction au XV<sup>e</sup> siècle (l'exemple poitevin) », dans ANTOINE, COCAUD, PICHOT 2005, pp. 155-162.

<sup>52</sup> CURSENTE, B., « Avant-propos », dans CURSENTE 1999, p. 13.

<sup>53</sup> PESEZ, J.-M., « L'habitat dispersé : un problème historique pour l'archéologue », dans CURSENTE 1999, p. 18.

<sup>54</sup> TO FIGUERAS, L., « Habitat dispersé et structures féodales dans l'Espagne du Nord au Moyen Âge central », dans CURSENTE 1999, pp. 121-144.

<sup>55</sup> HAUTEFEUILLE 2013, pp. 260-268.

conséquence de la structure de peuplement par mas. Un second rôle majeur joué par ces résidences est celui de la protection des populations dispersées environnantes, par le biais de réduits défensifs installés dans ou contre leurs petites enceintes.

L'importance du maillage de domaines seigneuriaux plus ou moins fortifiés au sein de l'habitat intercalaire a également été montrée par P. Charbonnier pour la basse-Auvergne<sup>56</sup>. A l'instar du Poitou ou du Quercy, le rôle de la bourgeoisie ou des entités ecclésiastiques semble constituer une part importante dans le contrôle de ces domaines. De même, en Gascogne, l'analyse par B. Cursente du terme de « borde », désignant au bas Moyen Âge aussi bien un habitat seigneurial qu'une simple ferme individuelle, montre l'intégration totale du repaire dans le tissu rural dispersé<sup>57</sup>.

Dans la baronnie de Séverac-le-Château en Rouergue, J. Dumasy a distingué trois types de résidences fortifiées, hiérarchisés selon le statut des occupants : le château, résidence du seigneur haut-justicier ; la maison-forte ou repaire, correspond aux lignages secondaires de la noblesse ; la maison « fortifiée » est détenue, quant à elle, uniquement par des familles roturières, de la bourgeoisie ou de la riche paysannerie<sup>58</sup>. Rejoignant les conclusions de L. To Figueras et F. Hautefeuille sur le rôle clé du mas dans la structure de la seigneurie, elle identifie en outre trois types hiérarchisés de seigneuries foncières, fonctionnant avec un type de demeure. Ainsi, au bas de l'échelle, la seigneurie de mas, à la tête d'une ou plusieurs exploitations, et la seigneurie de village sont gérées depuis la maison « fortifiée ». Les seigneuries domaniales plus étendues sont associées aux maisons-fortes et aux centres de châtellenies.

---

<sup>56</sup> CHARBONNIER, P., « Les écarts et leurs habitations en basse-Auvergne », dans ANTOINE, COCAUD, PICHOT 2005, pp. 291-312.

<sup>57</sup> CURSENTE, B., « Essai sur la borde médiévale dans la France du sud-ouest », dans ANTOINE, COCAUD, PICHOT 2005, pp. 271-278.

<sup>58</sup> DUMASY 2011, pp. 103-118.

Le Limousin et le haut-Quercy ont bénéficié, en outre, des travaux universitaires de D. Paloumbas prenant pour thèmes les seigneurs et châteaux de Curemonte et le *castrum* en vicomté de Turenne. Ces études se sont inscrites à la croisée des chemins entre approche castellologique et occupation du sol<sup>59</sup>.

Enfin, entre 1998 et 2005, le Lot-et-Garonne a fait l'objet de deux prospections thématiques importantes pour notre sujet : la première fut un recensement entre 1998 et 2004 de l'architecture publique et privée, ainsi que du mobilier public par le Service régional de l'Inventaire Aquitaine sur les douze cantons riverains du Lot<sup>60</sup>. Ce projet fut mené en collaboration avec le Conseil Général du Lot-et-Garonne dans le cadre de la remise en navigation du Lot. Cette opération de prospection systématique a été associée à des sondages aux archives départementales du Lot-et-Garonne dans les séries d'Ancien Régime (E supp, G et H), révolutionnaires (Q et L), contemporaines (O et E dépôt), et des fonds d'érudits. L'augmentation des notices de la Base Mérimée et la publication d'un ouvrage en 2007 en ont été les principales résultantes. La seconde prospection s'est effectuée dans le cadre d'une campagne de recensement de l'habitat civil médiéval du *castrum* de Tournon par A. Marin au début des années 2000<sup>61</sup>. Cette campagne s'est décomposée en trois volets : l'étude de bâti avec sondages archéologiques d'une maison de la rue de la Citadelle et des maisons 174-175 de la rue du Couvent et de l'Abescat ; un dépouillement des sources médiévales disponibles pour le canton par H. Bouillac et P. Simon ; une prospection archéologique thématique. Les résultats ont donné lieu à une série de publications<sup>62</sup>.

---

<sup>59</sup> PALOUMBAS 2004 et 2011.

<sup>60</sup> Travail réalisé sur 88 communes ; cf. BERTHAULT *et al.* 2007.

<sup>61</sup> MARIN 2003.

<sup>62</sup> BOUILLAC 2005b ; MARIN 2006.

### **3. Méthodologie**

Comme nous l'avons dit, le présent mémoire est le fruit de deux années de recherches menées par effets de loupe progressifs : débutant par l'étude de la mise en défense générale du territoire de la basse vallée lotoise, nous nous sommes ensuite concentrée sur la châtelainie de Tournon aux confins orientaux de l'Agenais, enfin sur l'étude du cas de la maison-forte de Puycalvary, attestée dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. La méthodologie que nous avons appliquée a consisté en quatre temps successifs : un état des lieux des sources disponibles pour les secteurs étudiés ; un travail de cartographie dynamique de l'occupation générale du sol ; la constitution d'une base de données concernant les résidences aristocratiques et sites castraux localisées dans la juridiction de Tournon ; enfin, des recherches spécifiques au site de Puycalvary.

#### **3.1. Les sources disponibles pour la basse vallée du Lot**

Pour l'étude du maillage des maisons-fortes et manoirs des XIII<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècles dans la basse vallée du Lot, plusieurs types de fonds documentaires existent notamment aux archives départementales du Lot-et-Garonne, ainsi qu'à celles du Tarn-et-Garonne, et de la Gironde. Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Lot-et-Garonne possède également quelques dossiers qui nous ont été utiles. Nous analyserons ces fonds par période chronologique en commentant les différentes informations que nous en avons tirées.

##### *3.1.1. Les sources médiévales*

Trois types de sources de l'époque médiévale ont présenté un intérêt fondamental dans le cadre de nos recherches : les sources émanant des chancelleries royale et ducale, les fonds seigneuriaux laïcs, enfin les registres de minutes de notaires du XV<sup>e</sup> siècle et début du suivant.

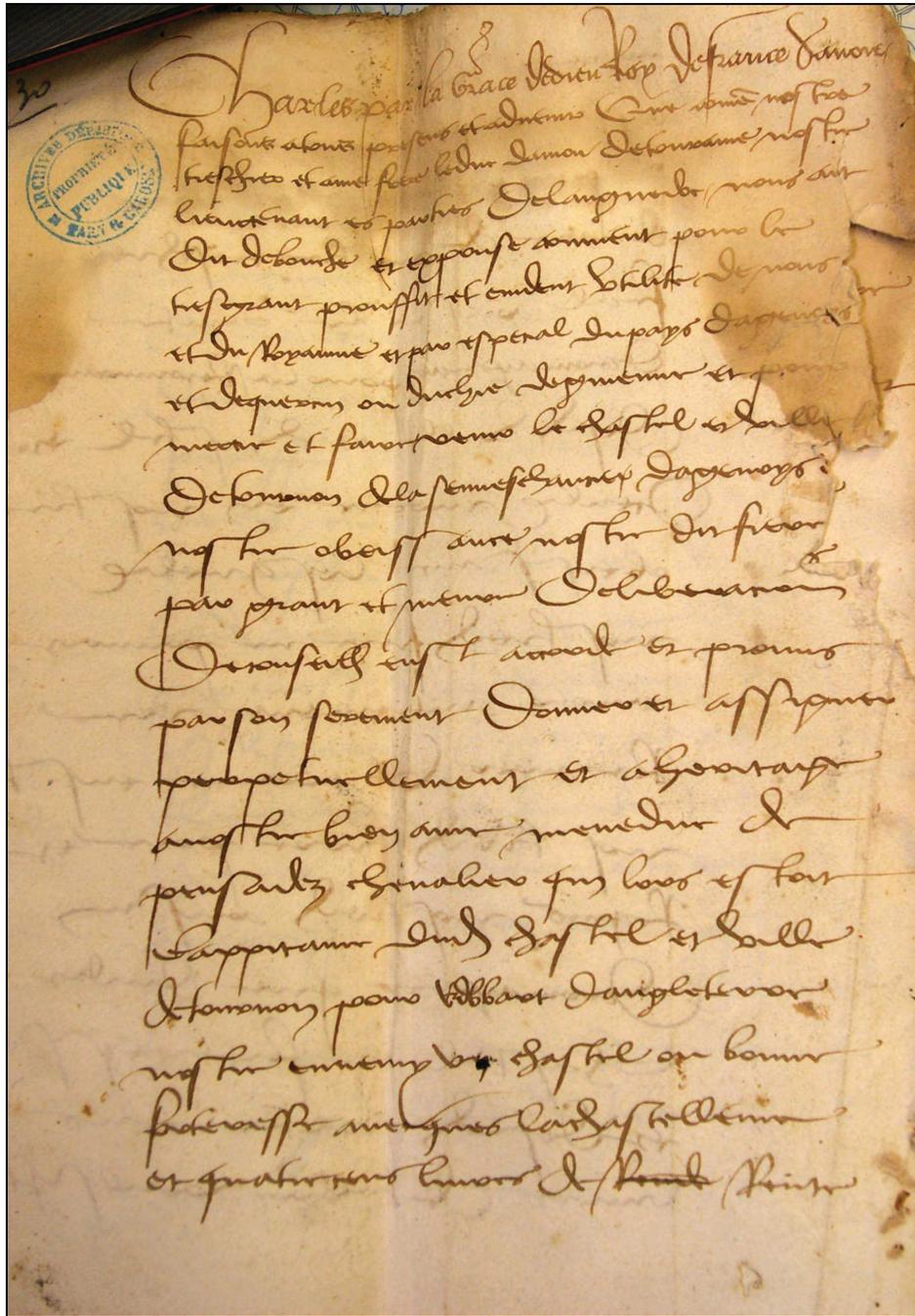


Figure 1 : Copie de la confirmation de donation de la ville, château et châtellenie de Tournon au comte d'Armagnac par Philippe, roi de France au mois de décembre 1373 (AD 82, A 30, fol. 1 r°). Cliché : F. Boissierie.

- Les rôles d'hommages de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle

L'Agenais compte pour le XIII<sup>e</sup> siècle cinq séries d'hommages de ses féodaux aux différents suzerains qui se sont succédé entre 1243 et 1286. Ces rôles ont analysés par P. Simon dans le cadre de sa thèse<sup>63</sup>. Nous trouvons d'abord les serments, très succincts, à Raimond VII, comte de Toulouse, en 1243<sup>64</sup> ; ceux à Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse, en 1259<sup>65</sup> ; ceux au roi de France en 1271<sup>66</sup> ; enfin, ceux au roi d'Angleterre en 1279-1283<sup>67</sup>, puis en 1286<sup>68</sup>. Nous avons principalement utilisé les hommages de 1259, publiés par O. Fallières et G. Tholin à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et ceux de 1271, mieux connus sous le nom de *Saisimentum Comitatus Tholosani* et publié par Yves Dossat en 1951. Les hommages de 1259 sont les plus riches en renseignements : structurés en groupe d'articles organisés par grandes régions géographiques (baylies, parties du diocèse outre Garonne et en deçà de la Garonne), chaque seigneur ou communauté de seigneurs y détaille ses biens reconnus au comte, en mentionnant aussi parfois ceux exclus de l'hommage<sup>69</sup>. Ce document nous a ainsi été très utile notamment pour le repérage de mentions de *castra* dans les baylies de Tournon et de Penne, ainsi que celles des seigneurs y possédant des droits<sup>70</sup>. A la mort d'Alphonse de Poitiers en 1271, le roi de France saisit le comté de Toulouse et la « terre » d'Agenais, et recueille par le biais de Guillaume de Cohardon, sénéchal de Carcassonne, les hommages de ces régions. La section agenais est structurée par baylies : pour chacune de ces circonscriptions

---

<sup>63</sup> SIMON 1993, pp. 99-103.

<sup>64</sup> *Juramentum baronum castellanorum et militum agenensis diocesis*, 1243.

<sup>65</sup> *Rotulus feudorum comitis Tolosani in senescalia Agenensi* ; FALLIERES, THOLIN 1897.

<sup>66</sup> *Saisimentum comitatus Tholosani*, 1271.

<sup>67</sup> *Le Livre d'Agenais*, 1279-1283.

<sup>68</sup> Publiés dans A.H.G., t. 1, n° CLXXXI, pp. 348-349.

<sup>69</sup> Par exemple, E. de Fumel et B. de Montesquieu reconnaissent au comte de Toulouse tout ce qu'ils possèdent au *castrum* et dans l'honor de Fumel, au *castrum* vieux de Montsegur, excepté le *castrum* neuf et barry de Monségur ainsi que le *castrum* de Najejouls ; cf. FALLIERES, THOLIN 1897, p. 37, n° 2 et p. 62, n° 7.

<sup>70</sup> *Ibid.*, pp. 33-37 et pp. 59-62.

administratives apparaît le serment de fidélité des consuls et prud'hommes de chaque chef-lieu, l'énumération des paroisses et des *castra* qui en dépendent, ainsi que les hommages des seigneurs laïcs. Les sections concernant en particulier les baylies de Penne et Tournon ont été consultées à des fins de repérage des anciennes paroisses et des *castra*, et pour évaluer les emprises géographiques de chaque circonscription.

- La copie de la confirmation de la donation de Charles VI au comte d'Armagnac des château, ville et châteltenie de Tournon de 1373 (Fig. 1)

Cet acte concerne la rétribution matérielle du comte d'Armagnac par le roi de France en 1373 de son initiative de reprendre la ville de Tournon au parti anglais au profit de ce dernier pendant la guerre de Cent Ans. Une copie de l'acte d'origine probablement perdu est conservée dans le fonds d'Armagnac aux archives départementales du Tarn-et-Garonne, mais une transcription contemporaine, réalisée par l'archiviste Bosvieux, existe aux archives du Lot-et-Garonne<sup>71</sup>. Notre transcription a néanmoins été réalisée à partir de la copie de l'original, celle de l'archiviste différant légèrement de l'original (Annexe 5, Texte n° 1). Après avoir expliqué le contexte dans lequel s'est déroulée cette donation, l'acte détaille les conditions de la donation de la châteltenie de Tournon qui entre alors dans le domaine privé. Le document ne détaille malheureusement pas les limites de la juridiction. Il se borne à expliciter les modalités de constitution de la réserve du comte autour de la ville de Tournon, devant nécessairement équivaloir à quatre cent livres de rentes, somme que le comte a déboursée pour reprendre la place forte. Il invite également l'ensemble des seigneurs détenant des biens dans la châteltenie à rendre hommage à leur nouveau suzerain<sup>72</sup>. Malgré le peu de renseignements tirés de cet acte, il constitue toutefois une pièce essentielle de l'histoire de la juridiction de Tournon. Il possède la première mention de Tournon en tant que chef-lieu de châteltenie, et non en tant que *castrum* ou chef-lieu de baylie. En outre, il permet également de

---

<sup>71</sup> AD 82, A30 ; AD 47, E supp 3762.

<sup>72</sup> Ces hommages ont malheureusement été perdus.

saisir les modalités de constitution de la réserve comtale, renseignement utile pour l'étude de la répartition des habitats seigneuriaux secondaires au sein de la juridiction.

- La copie de l'enquête de 1546 par l'archiviste Bosvieux

Autre pièce essentielle à notre investigation est l'enquête menée pour la distraction des paroisses de Puycalvary, Trémons, Valeilles et Ayrens de la baronnie de Tournon en juin 1546. Cette enquête se plaçait dans le cadre d'une possible érection de la juridiction autonome de Puycalvary demandée par son seigneur, le sénéchal d'Agenais. Comme le précédent, cet acte provient du fonds d'Armagnac, et a fait l'objet d'une analyse par l'archiviste Bosvieux conservée aux archives départementales du Lot-et-Garonne<sup>73</sup>. Cet acte est le premier document depuis le *Saisimentum* de 1271 à fournir la liste des paroisses dépendantes de la juridiction de Tournon. Il a été fondamental à notre recherche puisque la constitution de notre second secteur d'étude après celui de la basse vallée du Lot s'est fondée sur ce document. Evaluation des revenus de la baronnie, cette enquête fournit également des renseignements sur les différents droits de juridiction, à savoir le mazet, le guet, les réparations des remparts...

#### *Les fonds seigneuriaux laïcs*

- Le chartrier de Raffin

Le chartrier de Raffin constitue un des fonds laïcs les plus imposants d'Agenais, contenant 8 mètres linéaires d'actes du XIII<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>74</sup>. Il correspond aux archives de la famille de Raffin, seigneurs de Puycalvary, Perricard et Hauterive, mais inclut de très nombreux actes issus des seigneuries foncières environnantes. Il comprend des documents du

---

<sup>73</sup> Acte d'origine conservé aux AD 64 sous la côte E 286 ; analyse disponible aux AD 47 sous la côte E supp 3762.

<sup>74</sup> Il est conservé aux AD 47 et correspond à la sous-série 6 J.

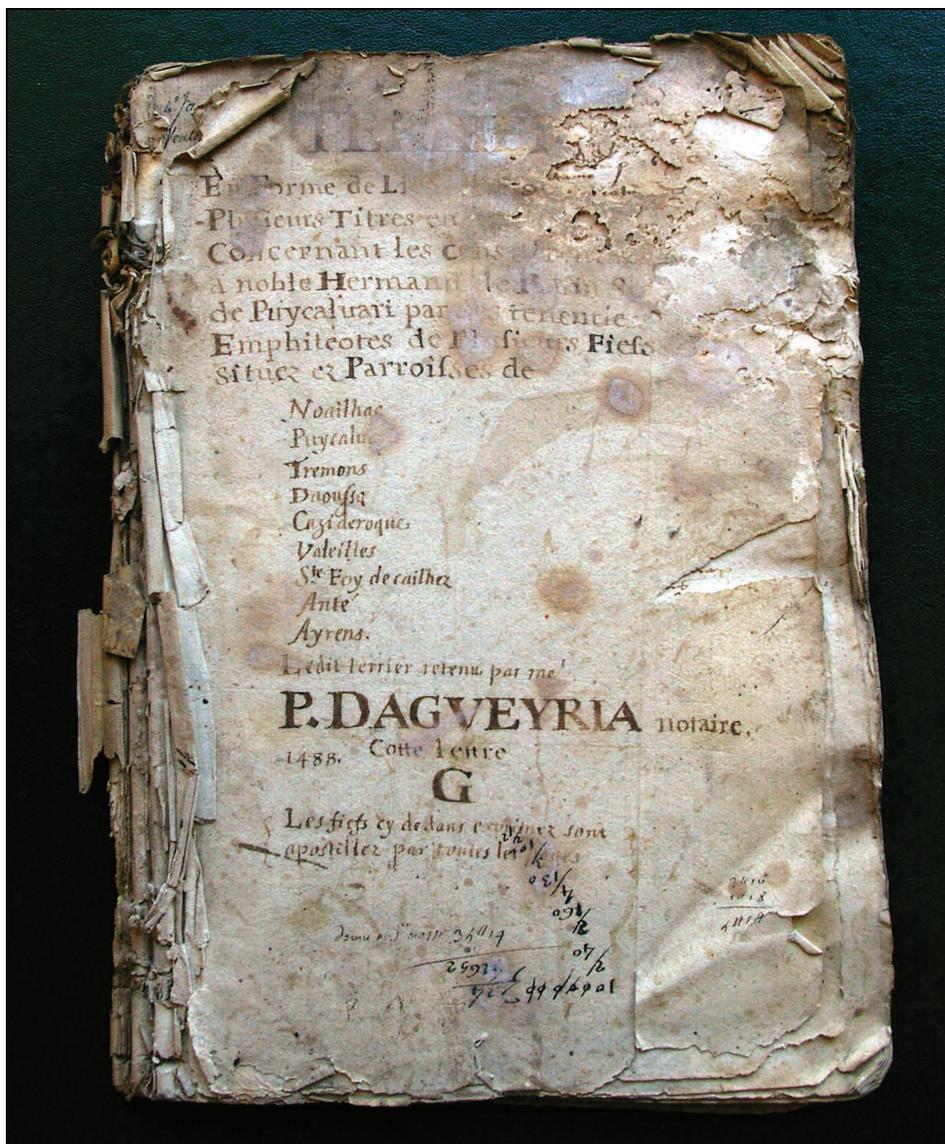


Figure 2 : Terrier d'Hermand Raffin, seigneur de Puycalvary (AD 47, 6 J 23, fol. 1 r°). Cliché : F. Boisserie

XIII<sup>e</sup> siècle, peu nombreux, mais surtout un fort contingent d'actes datés à partir de la fin de la guerre de Cent Ans et de l'époque moderne. Ces actes, classés par paroisses ou par famille, renseignent surtout sur l'activité foncière du secteur de Tournon et Penne d'Agenais. Il nous a été essentiel pour éclairer l'histoire de certains sites de notre corpus qui n'ont jamais ou très peu été documentés jusqu'à maintenant : l'acte de vente du repaire de Labrunie de 1474, celui de la Salle d'Arnaud d'Anthé de 1479 ou l'accensement de la maison-forte de Quissac à des paysans rouergats en 1453 en sont des exemples. Le terrier de la seigneurie de Puycalvary constitue une des pièces maîtresses de notre étude conservé dans ce fonds (Fig. 2) : il a permis en effet de fournir des baux à fief de maisons du petit bourg castral de Puycalvary ainsi que de son réduit défensif villageois. Le fonds contient également des transcriptions d'actes épars qui nous ont été particulièrement utiles pour repérer des mentions de maisons nobles et de seigneurs, comme celui du mas de Carbonac en 1463<sup>75</sup>. En outre, l'ensemble des sources utilisées pour notre étude de cas (Partie 4) provient de ce fonds : partage successoral de 1277 entre les frères Palazols, partage du château de Puycalvary en 1288, et terriers bas médiévaux par exemple.

### *Les minutes de notaires*

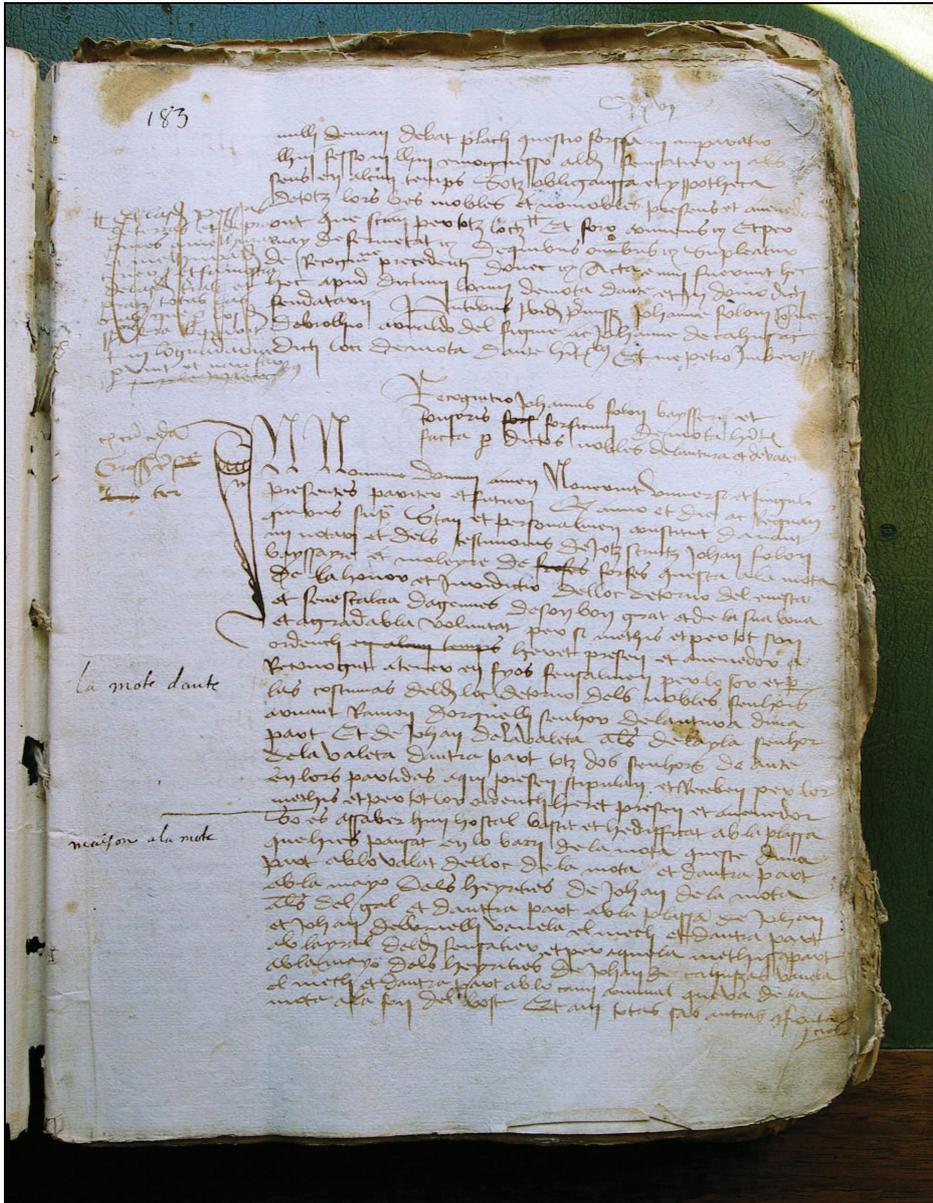
Pour le secteur de Tournon d'Agenais, nous disposons de cinq registres originaux de notaires des XIV<sup>e</sup> – début du XVI<sup>e</sup> siècle conservés aux archives départementales du Lot-et-Garonne et celles du Tarn-et-Garonne<sup>76</sup>. Nous avons effectué des sondages dans les registres d'Imbert (1477-1480 ; Fig. 3)<sup>77</sup> et d'Anthérieux (1502-1506) afin d'obtenir des mentions sur certaines maisons-fortes de notre corpus, et à l'instar de notre travail sur le fonds de Raffin, de

---

<sup>75</sup> AD 47, 6 J 92.

<sup>76</sup> Les registres de Carrière (1438-1442), Imbert (1476-1479) et Anthérieux (1502-1506) sont conservés aux AD 47 sous les côtes respectives 3 E 633/1, 3 E 632/1 et E supp 3764. Les registres de Bruguières et Caminas, quant à eux, sont conservés aux AD 82 sous les côtes 5 E 5404 et 5 E 6175 ; cf. SIMON 2005, pp. 626-627.

<sup>77</sup> Nous avons privilégié ce registre car mieux conservé et mieux rédigé que les autres.



...mull dany debet plach quisto forpa in p...  
 ...mull dany debet plach quisto forpa in p...  
 ...mull dany debet plach quisto forpa in p...

spud ad  
 C...  
 ...

**M**

...mull dany debet plach quisto forpa in p...  
 ...mull dany debet plach quisto forpa in p...  
 ...mull dany debet plach quisto forpa in p...

la motte dante

meison a la motte

...mull dany debet plach quisto forpa in p...  
 ...mull dany debet plach quisto forpa in p...  
 ...mull dany debet plach quisto forpa in p...

Figure 3 : Reconnaissance d'une maison au Barry de Lamothe-d'Anthé (AD 47, 3 E 632/1, fol. 183 r°). Cliché : F. Boisserie

documenter certains sites peu connus : c'est ainsi que le registre d'Imbert nous a fourni la mention la plus ancienne de la Salle de Sainte-Foy-d'Anthé, divers actes concernant le bourg de Lamothe-d'Anthé et le site de la Salle d'Arnaud d'Anthé, ainsi que l'unique mention de la *Sale de Tourreill*<sup>78</sup> (paroisse de Tourreil, à proximité de Tournon), que nous n'avons pu localiser. Le registre d'Anthérieux, quant à lui, conserve notamment la mention d'un possible emplacement de fort villageois accensé en 1502<sup>79</sup>.

### 3.1.2. *Les sources d'époque moderne*

Les documents postérieurs à l'époque médiévale ont été consultés dans le cadre d'une démarche méthodologique à rebours ou « régressive ». Cette méthode initiée en Allemagne dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle vise en effet, par le croisement entre diverses sources, à la « reconstruction du paysage et du peuplement anciens à partir d'observations du temps actuel »<sup>80</sup>. En effet, malgré les mutations morphologique et toponymique des paysages agraires dues à des réorganisations progressives ou volontaires, des réminiscences peuvent être repérées grâce à l'étude croisée d'autres sources, notamment des documents fiscaux médiévaux (terriers, censiers, compoix...)<sup>81</sup>. Les sources de l'époque moderne ou contemporaine permettent ainsi de compléter les données issues des sources médiévales par un apport cartographique et / ou topographique dans le cas des documents fiscaux. Quatre types de sources de l'époque moderne existent pour l'étude de notre thématique : les sources fiscales, notariales, planimétriques, ainsi que, dans une moindre mesure, les archives de l'administration provinciale de Guyenne.

---

<sup>78</sup> AD 47, 3 E 632, fol. 194 r°.

<sup>79</sup> Cette mention avait déjà été relevée par H. Bouillac ; cf. BOUILLAC 2005c, p. 605.

<sup>80</sup> ABBE 2005, p. 385.

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 384.



Figure 4 : Répertoire d'analyses du XVII<sup>e</sup> siècle de minutes de notaires de Tournon, Lauzerte et Fumel des XIV<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles (AD 47, 3 E 637, fol. 38 r<sup>o</sup>). Cliché : P. Simon.

## *Les sources fiscales*

A partir de la fin du Moyen Âge et surtout de l'époque moderne se multiplient et se systématisent les outils de comptabilité fiscale : après la simple énumération des biens imposables, puis l'utilisation progressive des confronts, on assiste au développement des premiers cadastres par le biais d'arpentements systématiques<sup>82</sup>. Ces relevés sont de deux types : les terriers seigneuriaux, compilant l'ensemble des biens d'une seigneurie foncière, et les compoix, réalisés cette fois dans le cadre des juridictions civiles. En Agenais, les grandes campagnes d'arpentement des paroisses ont été effectuées au XVII<sup>e</sup> siècle, et ont laissé de nombreux registres conservés aux archives départementales du Lot-et-Garonne<sup>83</sup>. Les renseignements tirés de ces compoix concernent essentiellement les configurations topographiques des sites présentant un intérêt particulier, grâce à l'énumération des biens et la mention systématique de leurs confronts. Dans le cadre de notre enquête, nous avons cherché à relever les mentions de deux catégories d'éléments remarquables : d'une part, les traces de mise en défense, de nature privée ou collective, associées aux résidences seigneuriales secondaires incluses dans le corpus. Cette enquête visait à comprendre le degré de fortification de ces demeures, ainsi qu'à rechercher la présence d'un habitat aggloméré associé fortifié, de type permanent ou temporaire. Les mentions de fossés, de murs d'enceinte, d'éléments de porterie, ou de dispositifs de défense active constituent ces indices. Le second type de traces recherché concerne le regroupement de populations auprès de certaines demeures seigneuriales, par le biais de la présence d'équipements collectifs spécifiques. En effet, ces regroupements se présentent en général sous trois formes : le bourg castral déserté, le mas et le réduit villageois fortifié. Comme nous le développerons par la suite, les indices permettant de repérer la trace d'un bourg castral réside dans les mentions de barris<sup>84</sup>, place et rues publiques,

---

<sup>82</sup> HAUTEFEUILLE 1998, p. 78.

<sup>83</sup> Ils sont conservés dans le fonds des archives communales, versées dans la sous-série E supplément.

<sup>84</sup> Le « *barri* » (faubourg) désigne généralement un habitat aggloméré autour d'un pôle fortifié et situé à l'extérieur de l'enceinte ; cf. REMY 2014, p. 639 et HAUTEFEUILLE 2013, p. 108.

de marché ou d'activité économique, artisanale ou juridique. Les barris de Puycalvary et Lamothe-d'Anthé ont, par exemple, été repérés de cette manière. En second lieu, la présence de mas dans l'environnement d'une maison-forte ou d'un manoir peut être le signe de son caractère domanial : les mentions de « communal »<sup>85</sup>, de chemins de service, ou de fontaine collective sont les signes de la présence d'un tel habitat. Les sites de La Bisquerie ou de Carbonac s'inscrivent très probablement dans ce cas de figure, correspondant dans leur cas à des « seigneuries de mas » (cf. Partie 3, § 6.2.2).

### *Les sources notariales*

Le répertoire moderne d'analyses d'actes notariés médiévaux 3 E 637 a été essentiel à nos recherches. Ce document établi par un feudiste du XVII<sup>e</sup> siècle contient 3051 analyses de soixante-quatorze registres de notaires, datés entre 1347 et le début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>86</sup>. La plupart de ces registres, conservés auparavant dans une étude de notaire à Montaigu-de-Quercy, ont été détruits à une époque indéterminée, comme l'indiquent les mentions « *Brûlé en vertu de la loi* » dans le répertoire (Fig. 4). La provenance des notaires est variée, mais reste cantonnée au secteur de l'Agenais oriental – Quercy occidental (Tournon, Lauzerte, Fumel, Montaigu). Les analyses des actes sont très partielles : elles indiquent le nom du bénéficiaire, celui du tenancier ou de l'acheteur, le bien concerné, la paroisse, parfois quelques confrants. Le système de numérotation est double : numérotation linéaire des analyses, et indication du numéro de l'acte analysé dans le registre. C'est ainsi qu'il est possible de savoir que le traitement des registres n'est pas homogène, et que les douze registres des Carrière, notaires de Tournon, ont bénéficié d'un traitement exhaustif<sup>87</sup>. Leurs jalons chronologiques vont de

---

<sup>85</sup> Espace commun d'un ensemble d'exploitations agricoles juxtaposées.

<sup>86</sup> AD 47, 3 E 637. P. Simon a réalisé un tableau récapitulatif de ce répertoire. Voir SIMON 2005, pp. 645-646.

<sup>87</sup> Les analyses des registres des Carrière représentent la moitié du volume du répertoire, soit 90 pages.

1347 à 1490. Les autres registres ne sont traités que partiellement ; la logique de sélection des actes n'est pas connue<sup>88</sup>.

Les analyses de quatorze registres des XIV<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècles, soit 1800 analyses, avaient déjà été informatisées par P. Simon sous la forme de fichiers Excel. Ces fichiers nous ont servi de support à l'ajout des données suivantes : lexique associé à l'habitat aristocratique, mentions d'habitats villageois, de système défensif collectif ou individuel (fossés, murs), du réseau viaire. Nous avons par ailleurs étendu ce travail à l'ensemble du répertoire afin d'inclure les analyses des minutes du XVI<sup>e</sup> siècle.

### *Les sources planimétriques et cartographiques*

Toujours dans le cadre de la démarche régressive, un certain nombre de documents planimétriques et cartographiques de l'époque moderne ont été consultés dans le but de repérer dans le parcellaire et la toponymie les mêmes types d'informations que pour les arpentements. Les plus anciens disponibles pour les secteurs qui nous occupent sont les plans de fief de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que les cartes de Cassini et de Belleyne qui leur sont contemporains. Les plans de fief, ou « plans-terriers », sont des documents cadastraux planimétriques dressés par relevés géométriques, en complément des terriers et compoix<sup>89</sup>. Ils sont généralement utilisés par les historiens et archéologues médiévistes dans le cadre d'enquêtes sur les paysages ruraux et l'occupation du sol au Moyen Âge, en complément d'autres méthodes telles que la prospection, la fouille archéologique, la carto-interprétation et les données historiques issues des sources médiévales<sup>90</sup>. Dans le cadre de notre enquête, de nombreux plans-terriers sont disponibles pour la basse vallée du Lot et le

---

<sup>88</sup> Entre 1 et 132 analyses par registre. Les originaux de certains registres analysés sont conservés aux AD 82 : ceux des Coly (côtes 5 E 4188 et de 5 E 4280 à 4287), et ceux des Albert (5 E 13592).

<sup>89</sup> HAUTEFEUILLE 1998, p. 79.

<sup>90</sup> COMPATANGELO-SOUSSIGNAN, HAUTEFEUILLE 2002, p. 334.

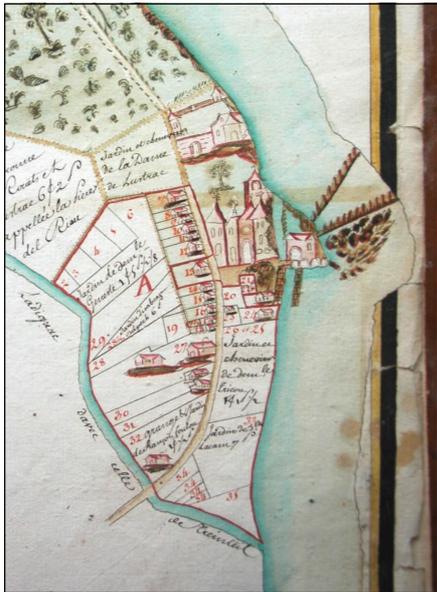


Figure 5 : Plan-terrier de la paroisse de Ladignac - Bour de Lustrac (XVIII<sup>e</sup> siècle ; AD 47, C PLANS 2, plan n° 13). Cliché : F. Boisserie.

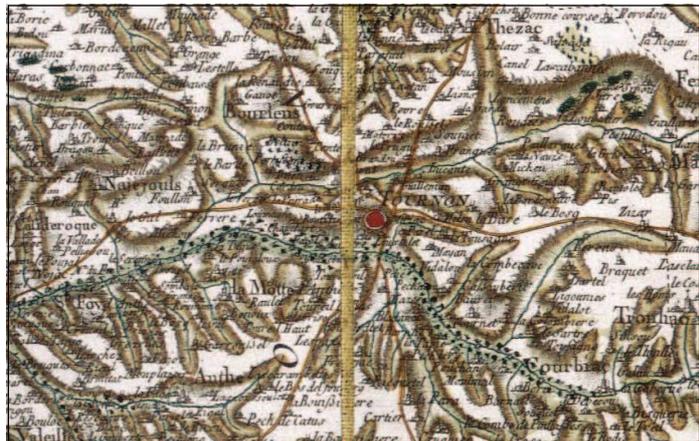


Figure 6 : Carte de Cassini - Etat du réseau hydrographique autour de Tournon

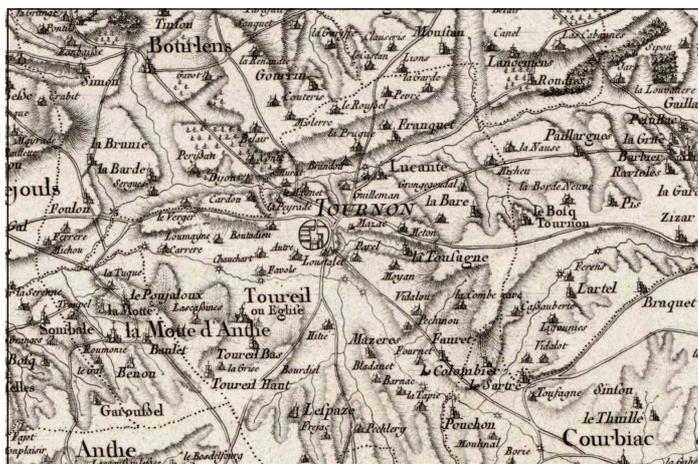


Figure 7 : Carte de Belleyme, environs de Tournon

secteur de Tournon<sup>91</sup>. Ils ont été surtout employés dans le but de compléter les mentions de possibles forts villageois par des données visuelles. Les « bourgs » de Roger et Lustrac ont ainsi été repérés (Fig. 5). Toutefois, pour le secteur de Tournon, ces plans n'ont fourni qu'une somme modique d'informations, dans la mesure où les fiefs mentionnés avaient déjà été repérés auparavant, et les habitats groupés n'y figurent pas.

Les documents cartographiques anciens que sont les cartes de Cassini et de Belleyme ont constitué nos cartes historiques de premier ordre. La carte de Cassini a été réalisée au XVIII<sup>e</sup> siècle à l'échelle 1 /86400<sup>e</sup> (Fig. 6). Une deuxième source cartographique d'importance pour la Guyenne est la carte de Belleyme, dressée entre 1761 et 1789. De qualité bien meilleure que la carte de Cassini car à plus grande échelle (1/43200<sup>e</sup>), elle figure, outre les noms de lieux, les limites de paroisses et le réseau viaire principal et secondaire. Ces cartes ont été employées de manière systématique dans le cadre du repérage géographique des sites du corpus, ainsi que la visualisation de leur environnement (réseau hydrographique notamment). La carte de Belleyme, à la qualité d'exécution exceptionnelle, nous a également servi pour la restitution du tracé des anciennes paroisses et celui du réseau des chemins (Fig. 7).

*Les sources de l'administration provinciale de Guyenne : l'inventaire d'aveux et dénombrements concernant l'Agenais (XVI<sup>e</sup> - XVII<sup>e</sup> s.)*

L'Agenais ne possède pas un fonds de dénombrements de la fin du Moyen Âge comme le Quercy. Les seuls hommages connus de l'aristocratie tournonnaise après le XIII<sup>e</sup> siècle datent du XVII<sup>e</sup> siècle, et sont conservés dans le fonds d'Armagnac à Montauban<sup>92</sup>. Seul un inventaire d'aveux du XVI<sup>e</sup> siècle renseignant sur l'Agenais est conservé aux archives

---

<sup>91</sup> AD 47, C PLANS 2, C PLANS 3, C PLANS 4.

<sup>92</sup> MAISONOBE, SAMARAN 1910.

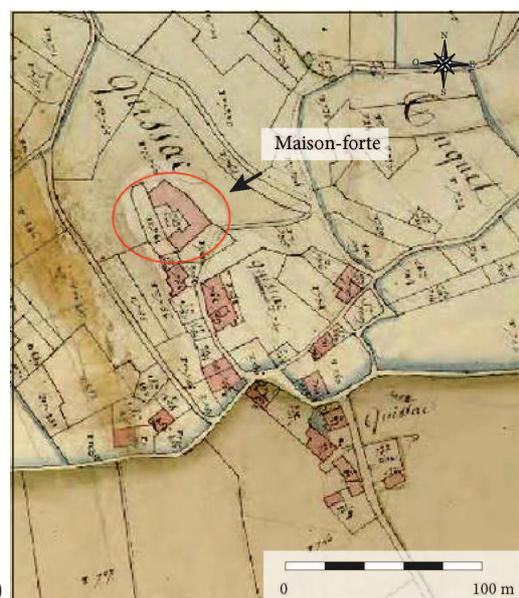
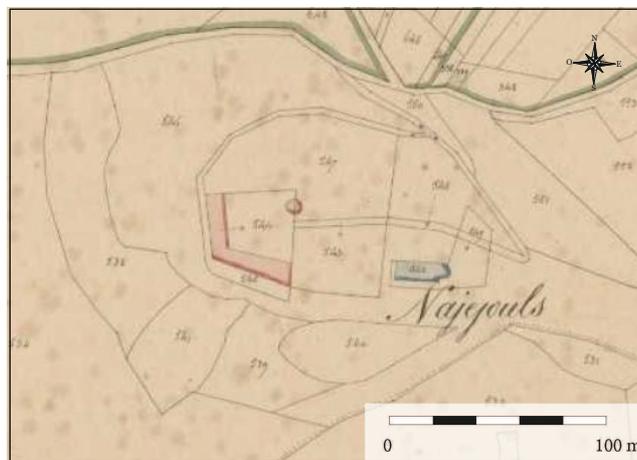
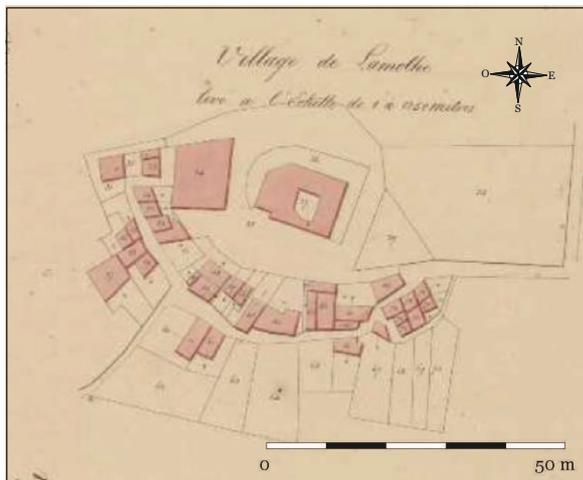


Figure 8 : Trois exemples de plans cadastraux napoléoniens (Lamothe-d'Anthé (1831) ; Najéjoul (1831) ; Quissac-bas (1812))

départementales de la Gironde<sup>93</sup>. Peu de renseignements ont été tirés de ce document du fait de l'extrême dénuement des articles, portant comme seules mentions le nom du seigneur et la maison noble associée.

### *3.1.3. Les sources contemporaines*

#### *Le fonds Dubois*

Le fonds de l'abbé Dubois, ancien curé d'Artigues décédé en 1956, a été largement mis à profit pour les données généalogiques des lignages associés aux maisons nobles et ses abondantes analyses d'actes médiévaux<sup>94</sup>. Ses notes nous ont notamment servi de guides pour le repérage d'habitats seigneuriaux disparus, des premières mentions des édifices, et pour la connaissance des familles de la noblesse locale.

#### *Les plans cadastraux napoléoniens*

L'élaboration des plans cadastraux napoléoniens en Agenais a été faite entre 1808 et 1849. Les plans sont classés par commune, sauf ceux du canton de Tournon, tous inclus dans la commune éponyme. Cette source fondamentale pour notre enquête a été utilisée de manière systématique, selon la même méthode de lecture à rebours du paysage, explicité plus haut (Fig. 8). Deux types d'informations y ont été recherchés :

- La réminiscence toponymique d'habitats aristocratiques disparus (par exemple, le hameau de Labrunie dans la commune de Bourlens correspond au site du repaire éponyme disparu mentionné au XV<sup>e</sup> siècle) ;

---

<sup>93</sup> AD 33, C 4148.

<sup>94</sup> AD 47, sous-série 5 J. Le fonds possède un inventaire numérique détaillé. Il conserve également quelques originaux médiévaux.

- L'organisation morphologique des sites du corpus (plans des maisons-fortes, système défensif comme la présence de murs d'enceinte, de tours ou de barbicanes...) et leur environnement naturel et bâti (ruisseau, groupement d'habitat, forts villageois fossilisés dans le parcellaire, équipements économiques...).

Ce fonds est disponible en version numérique sur le site des archives départementales du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne, excepté les plans des paroisses de Saint-Vite, Saint-Georges-de-Bellaygue et Thézac, consultables en version papier uniquement<sup>95</sup>.

#### *Les dossiers des Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP)*

Peu de maisons-fortes du corpus sont répertoriées aux STAP du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne, du fait qu'une faible part est classée Monument Historique ou inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. D'autre part, l'accès aux dossiers du STAP Tarn-et-Garonne ne nous a pas été autorisé. Par conséquent, seuls les dossiers des sites de Puycalvary, Perricard et Lapoujade ont pu être consultés. Ces dossiers contiennent l'ensemble de la documentation afférente au monument en tant que Monument Historique : correspondance, travaux de restauration, documentation graphique ancienne et / ou récente, études éventuelles d'un archéologue ou historien de l'architecture. Le château de Lapoujade contient par exemple une note de synthèse d'A. Beschi concernant le phasage chronologique de la demeure<sup>96</sup>. Le château de Perricard, quant à lui, a bénéficié en 2006 de relevés planimétriques, en coupe et en élévation, ainsi qu'une synthèse sur le potentiel archéologique du monument.

---

<sup>95</sup> Les plans d'origine sont disponibles aux AD 47 sous la côte 3 P 3019.

<sup>96</sup> STAP 47, dossier Lapoujade.

### 3.2. L'étude préliminaire de l'occupation du sol : une démarche cartographique

Nous avons évoqué plus haut que notre première année avait été consacrée à l'étude des forts villageois dans la basse vallée du Lot, avant d'opérer un glissement thématique vers l'analyse du semis des maisons-fortes dans l'est Agenais. Dans ce premier cadre, nous avons d'abord cherché à contextualiser le cadre d'apparition des réduits collectifs fortifiés, et à percevoir les mutations globales en termes d'occupation du sol et notamment de mise en défense du territoire. Le secteur de la basse vallée du Lot a ainsi fait l'objet d'un travail cartographique sous la forme de deux cartes, vectorisées à l'aide du logiciel Adobe Illustrator. Cinq types de données ont été reportés sur ces cartes :

- les données topographiques et hydrographiques ;
- le réseau viaire attesté ;
- les agglomérations ecclésiales, castrales et les bastides ;
- le réseau castral : mottes, *castra* mentionnés dans les textes à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, puis châteaux et maisons-fortes n'ayant généré aucun habitat groupé durable ;
- les forts villageois.

L'Atlas de l'Agenais élaboré par J. Burias a constitué notre première base de travail, notamment pour la localisation des *castra*, des paroisses, des sites castraux attestés avant le XIII<sup>e</sup> siècle, des implantations monastiques et des limites des baylies<sup>97</sup>. La seconde source bibliographique utilisée a été la base Mérimée, dont les notices furent récemment augmentées de dossiers documentaires par la campagne d'inventaire topographique réalisé entre 1998 et 2004. Outre la visualisation immédiate des données acquises, les cartes ainsi élaborées ont permis une réflexion interprétative sur le degré, notamment, de multiplication des fortifications collectives et privées entre les XIII<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Cette analyse, ainsi que

---

<sup>97</sup> BURIAS 1979.

l'ensemble de nos travaux sur les forts villageois, seront développés dans le chapitre suivant. Cette première étape a été fondamentale à la mise en place de la phase de recherches suivante, à savoir l'analyse du semis des maisons-fortes dans l'est Agenais et son impact sur l'occupation du sol locale.

### **3.3. Le corpus des sites castraux de la châtellenie de Tournon**

L'analyse du maillage castral secondaire de la châtellenie de Tournon a été basée sur l'élaboration d'un corpus exhaustif, ou tendant à l'être. Le renouvellement de la carte archéologique du canton de Tournon au début des années 2000 avait déjà permis de dresser un premier inventaire des sites seigneuriaux, qui nous a servi de base à nos propres recherches. Cet inventaire prenait pour cadre chronologique les XI<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> siècles, que nous avons choisi de restreindre aux trois derniers siècles du Moyen Âge afin de permettre une étude plus fine. Ce cadre débute ainsi à la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, quand les grandes séries d'hommages nous fournissent pour la première fois une vision détaillée du tissu seigneurial de l'Agenais. Il se termine au premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle, quand la reconstruction des terroirs après la guerre de Cent Ans est relativement achevée.

Après avoir d'abord déterminé les critères de sélection et de datation des sites du corpus, nous expliciterons les méthodes adoptées pour son élaboration, fondée sur trois étapes successives : une enquête bibliographique approfondie, une prospection de terrain, enfin la mise en forme des données collectées sous la forme d'une base de données sur FileMaker.

#### *3.3.1. Critères de sélection des sites*

Nous avons vu plus haut que notre sujet inclus l'ensemble des habitats aristocratiques ruraux dits « de second plan » ou « mineurs », à savoir les centres de seigneuries foncières

implantés dans les campagnes, excluant par là même les centres de juridiction châtelaine. A l'instar d'E. Sirot qui recommande de prendre en compte l'ensemble des formes de l'habitat seigneurial rural<sup>98</sup>, nous avons souhaité inclure dans notre corpus les maisons-fortes, à savoir les demeures mineures fortifiées, et les manoirs, correspondant aux logis peu ou pas fortifiés.

Trois critères principaux ont présidé à la sélection des sites inclus au corpus :

- La présence d'au moins une mention d'un vocable associé au lexique de la résidence aristocratique avant 1500 : *castel, sala, repayre, hostel, turris...* ;
- La présence d'au moins une mention d'un seigneur éponyme avant 1500 (*senhor de ..., dominus de ...*) ;
- La présence de vestiges datables du XIII<sup>e</sup> siècle au début du XVI<sup>e</sup> siècle.

La concomitance des trois critères n'a malheureusement été avérée que pour douze sites sur vingt-cinq, soit la moitié. Pour les autres sites, deux cas de figure se sont présentés :

- Les mentions historiques existent mais la demeure est soit détruite, soit les remaniements postérieurs ont oblitéré toute trace médiévale ;
- La demeure possède des vestiges médiévaux, mais n'apparaît dans les sources que tardivement, souvent dans les compoix du XVII<sup>e</sup> siècle.

Les renseignements recueillis ont ainsi permis d'inclure vingt-cinq sites, dont vingt-trois localisés en Lot-et-Garonne, et deux en Tarn-et-Garonne (Planche 11). Malgré la focalisation de notre propos sur la maillage castral secondaire, nous avons également inclus à titre comparatif les sites correspondant aux *castra* mentionnés lors des hommages de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Nous n'avons pas inclus Tournon-d'Agenais, qui est le chef-lieu du mandement ; la synthèse des données sur ce *castrum* a été incluse au texte. En outre,

---

<sup>98</sup> « Dans cette situation, la meilleure manière d'aborder la question des lieux de résidence de la petite aristocratie, sans tomber dans le piège des catégories définies a priori, consiste à prendre en compte le plus grand nombre possible de sites pour accumuler un maximum de données permettant ensuite d'élaborer une synthèse. », dans SIROT 2007, p. 35.

nous avons également exclu du catalogue un site pour lequel nous n'avons qu'une seule mention historique et que nous n'avons pu localiser : il s'agit de la *Sale de Tourreill*, dont la mention a été relevée dans un registre de notaire de la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>99</sup>. Le toponyme indique que cette salle était située dans la paroisse de Tourreil, dépendant de la châtelainie de Tournon. Néanmoins, en l'absence d'autres données analysables, y compris bibliographiques, il nous a semblé que la seule présence du toponyme ne justifiait pas la création d'une fiche spécifique.

### 3.3.2. *Les critères de datation : de la nécessité de croiser les données*

Il s'agit d'explicitier maintenant les critères sur lesquels les propositions de datations des différents monuments inclus au corpus se sont basées. Quatre critères ont été pris en compte de manière croisée pour la datation des sites : les mentions dans les sources, les éléments de décor, les éléments de la défense, et, dans une moindre mesure, la mise en œuvre constructive.

#### *L'apport des sources*

Les mentions des sites dans les sources constituent bien entendu le meilleur témoignage de la présence d'un édifice à une date déterminée. Ainsi, pour la plupart des *castra* de l'ensemble de l'Agenais, les grandes séries d'hommages de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle constituent les premiers documents historiques portant leur mention. C'est également le cas pour les quatre *castra* situés dans notre zone d'étude, tous attestés pour la première fois en 1259. Les forteresses de Cazideroque et de Puycalvary apparaissent, quant à elles, dans les sources respectivement en 1261 et 1277. Concernant les maisons-fortes implantées sur le Lot, le document le plus ancien les concernant est une enquête d'Edouard I<sup>er</sup> concernant les

---

<sup>99</sup> AD 47, 3 E 632/1, fol. 194 r<sup>o</sup>.

usurpations des péages par les particuliers. Ce document énumère, en effet, la liste des onze barrages installés par les laïcs à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>100</sup>. Les premières mentions de l'habitat aristocratique plus tardif ont été collectées dans quatre principaux types de textes : le registre du notaire Imbert daté des années 1477-1479<sup>101</sup> ; le registre moderne d'analyses des minutes de notaires de Tournon et Lauzerte<sup>102</sup> ; le dépouillement des analyses d'actes de l'Agenais par l'abbé Dubois, actuellement classées par maison noble et par lignage<sup>103</sup> ; l'inventaire détaillé du chartrier de Raffin, renfermant des actes du XIII<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle concernant notamment l'ensemble des paroisses de la châtellenie de Tournon<sup>104</sup>.

### *Les éléments de décor architectural*

Un autre type de datation repose sur l'observation du monument, et notamment la reconnaissance d'éléments de décor caractéristiques d'un style ornemental, et lié à une époque déterminée. Il s'agit d'une méthode de datation appelée relative, qui fournit non pas des dates précises mais une fourchette chronologique de l'état primitif d'un édifice. La détection de tels éléments est habituellement incluse dans l'observation plus globale d'un bâtiment destinée à retracer son évolution architecturale, et repérer son état primitif. Ces observations sont de deux ordres : archéologique et stylistique. L'analyse archéologique des élévations découle des principes de la stratigraphie issus de l'archéologie classique : au lieu d'analyser les relations chronologiques de couches sédimentaires, c'est l'observation des contacts entre les différents éléments construits qui permet d'établir un phasage chronologique. Les principaux indices sont généralement les ruptures de maçonnerie – « collage » d'une maçonnerie sur un ancien chaînage d'angle, et / ou différences d'appareils ou décalage d'assises (Fig. 9) – et les

---

<sup>100</sup> BOURRACHOT, 1961.

<sup>101</sup> AD 47, 3 E 632/1.

<sup>102</sup> AD 47, 3 E 637.

<sup>103</sup> AD 47, sous - série 5 J.

<sup>104</sup> AD 47, sous - série 6 J.

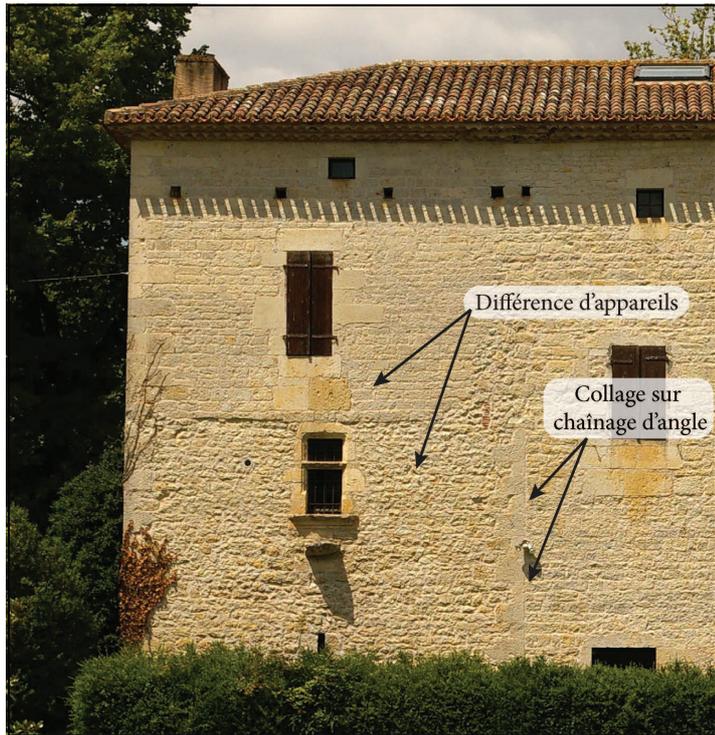


Figure 9 : Manoir de Bazaérac, commune de Thézac.  
Exemple de collage sur chaînage d'angle et de différences d'appareils. Cliché : F. Boisserie.



Figure 10 : Manoir de La Bisquerie, commune de Coubiac.  
Exemple de demeure restaurée récemment. Cliché : F. Boisserie.

anomalies planimétriques (désaxement des espaces, différence d'épaisseur de murs..., etc. Néanmoins, une telle analyse peut se heurter à l'écueil de la restauration récente des demeures encore occupées, encore trop souvent effectuée sans surveillance archéologique ni couverture photographique préalable. Ces restaurations ont ainsi oblitéré des indices permettant de reconnaître des modifications postérieures : ainsi, au petit manoir de La Bisquerie à Courbiac, la relation stratigraphique entre le corps de logis et la tour a été masquée par des rejointoiements récents (Fig. 10). Dans de tels cas, il est absolument nécessaire d'en tenir compte afin d'éviter tout contresens dans les phasages chronologiques.

La datation relative reposant sur les éléments de décor souffre également de l'aspect aléatoire des acquis de l'histoire régionale de l'art et de l'architecture. Deux limites, en effet, s'imposent à tout archéologue désireux d'obtenir une datation fondée sur un concept aussi relatif que le « style architectural » : tout d'abord, l'empirisme des analyses anciennes, qui tend aujourd'hui à être contré par le recours encore trop ponctuel de méthodes de datation objectives, telles la dendrochronologie ou la datation par radiocarbone – dans le cas de sondages archéologiques associés à des études de bâti <sup>105</sup>. De plus, certaines régions ou secteurs n'ont pas bénéficié d'amples prospections récentes comme le Quercy<sup>106</sup>, et souffrent d'un manque de mises à jour des acquis régionaux.

### *Les éléments de défense*

Les éléments de défense active ont également été mis à profit pour la datation relative. Plus que les styles décoratifs, les dispositifs de tir ont bénéficié du dynamisme récent de la recherche en castellologie<sup>107</sup>. Le catalogue de formes disponible aujourd'hui fait de ces

---

<sup>105</sup> G. Séraphin a par exemple, montré toute la limite de la césure style roman – style gothique en ce qui concerne la datation des fenêtres médiévales ; cf. SERAPHIN, 2003.

<sup>106</sup> SERAPHIN 2014.

<sup>107</sup> MESQUI 1993, CROUY-CHANEL, FAUCHERRE, PROUTEAU 2011, SERAPHIN 2014.

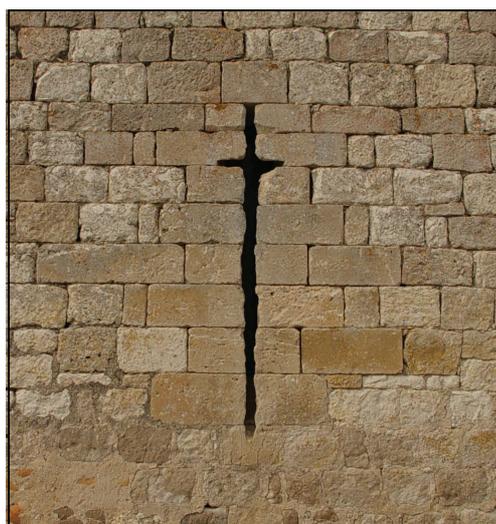


Figure 11 : Exemples de type d'archères rencontrées  
(A gauche : château de Perricard ; A droite : maison-forte de Quissac-bas.) Cliché : F. Boisserie.



Figure 12 : Canonnière à ébrasement elliptique de la fin du XV<sup>e</sup> siècle – début du XVI<sup>e</sup> siècle  
(château de Puycalvary, commune de Dausse (47)). Cliché : F. Boisserie.



Figure 13 : Exemple de canonnière plate de l'époque moderne  
(maison-forte de Sainte-Foy). Cliché : F.Boisserie.

ouvrages militaires des fossiles directeurs fiables. Bien que leur présence au sein de notre corpus soit très ponctuelle, ils permettent néanmoins dans les édifices concernés de corroborer les datations fournies par les éléments de décor. Correspondant à notre cadre chronologique, trois types de dispositif sont présents au sein de notre corpus : les archères à fente simple, les archères cruciformes et les canonnières dites « à la française ». Deux sites seulement comportent encore des archères, attribuables au XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle (Fig. 11)<sup>108</sup>. Concernant les canonnières, les bouches à feu « à la française » sont le type le plus représenté ; leur ébrasement extérieur essentiellement elliptique correspond à une forme qui se diffuse à partir de l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle (Fig. 12)<sup>109</sup>. A partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les orifices s'amenuisent pour l'utilisation d'armes légères : apparaissent ainsi les canonnières à fente plate ou petites arquebusières, typiques des guerres de Religion (Fig. 13)<sup>110</sup>.

### 3.3.3. Les recherches documentaires

#### *Les enjeux des recherches*

La création de nouvelles fiches ou l'augmentation de notices existantes ont amené à effectuer un certain nombre de recherches, dont la méthode a été présidée par plusieurs enjeux :

- Déterminer l'ancienneté des sites ;
- Documenter le lexique associé à la résidence seigneuriale secondaire (*castel, repayre, aula, sala, turris, domus ...*) ;
- Dresser la liste des détenteurs des demeures nobles de la juridiction de Tournon (*senhor de ..., dominus de ...*) ;

---

<sup>108</sup> Perricard (fiche 47/18) et Quissac bas (fiche 82/2).

<sup>109</sup> SERAPHIN 2014, pp. 175-177.

<sup>110</sup> SERAPHIN 2014, p. 177.

- Evaluer le degré de polarisation de l'habitat aristocratique sur l'habitat villageois, permanent ou temporaire (*loc, barry, reduch...*) ;
- Etablir la liste des noms de lieux structurant le paysage, notamment par le réseau viaire local (ex : *lo camy per lo qual on va de Puech Calvary a la Gamardia*<sup>111</sup>).

### *L'enquête bibliographique*

Les dossiers documentaires de l'inventaire topographique de la basse vallée du Lot effectué par le service d'Inventaire d'Aquitaine entre 1998 et 2004 ont constitué notre documentation de référence. Le volet castral a recensé l'ensemble des sites aristocratiques encore existants, tous états de conservation confondus ; une étude documentaire et architecturale a été effectuée pour chaque site, et versée ensuite au sein de la base de données Mérimée sur le site du Ministère de la Culture.

Le rapport de prospection thématique associée au recensement de l'habitat civil médiéval du *castrum* de Tournon par A. Marin<sup>112</sup> a été le second outil de base à notre étude. En effet, en parallèle à l'enquête archéologique centrée sur Tournon<sup>113</sup>, l'historien H. Bouillac a mené deux grands types d'investigations diachroniques sur le canton : des recherches historiques concernant le cadre local, ainsi qu'une prospection archéologique. Lors de cette prospection, des relevés planimétriques ont été dressés pour trois *castra* (Birou, Lestelle, Najejouls). Le rapport présente ainsi une synthèse sur l'histoire de Tournon et du canton associé, et de l'occupation du sol du secteur des origines à nos jours. Pour cette dernière, il propose une première typo-chronologie des sites castraux médiévaux recensés<sup>114</sup>. Limité par le temps et les moyens, la prospection ne s'est pas voulue exhaustive et la synthèse des résultats est présentée comme un arrière-plan historique et archéologique appelant à des

---

<sup>111</sup> AD 47, côte 6 J 23, fol. 5 v°, acte de 1493.

<sup>112</sup> BOUILLAC 2005b.

<sup>113</sup> MARIN 2003.

<sup>114</sup> BOUILLAC 2005c.

approfondissements. Le développement de la typo-chronologie castrale a, par exemple, été volontairement borné à un catalogue des sites les plus représentatifs pour chaque catégorie. Les notices présentent l'histoire du site, quelques mentions historiques glanées dans les sources, et des observations archéologiques et architecturales issues de la prospection. La synthèse évoque notamment les données sur le cadre naturel, l'évolution de l'occupation humaine, la formation des cadres politico administratifs (paroissial, monastique, féodal), le réseau routier et l'économie rurale.

Cette prospection thématique nous a fourni un cadre de fond solide. Si les données en termes d'occupation du sol ont été prises telles quelles (cadre paroissial et réseau viaire notamment), nos propres recherches nous ont toutefois amenée à augmenter l'inventaire des sites seigneuriaux correspondant au cadre chronologique défini, et à augmenter ou nuancer certaines notices et interprétations.

Les travaux de l'historien P. Simon dans le cadre de cette prospection dans le canton de Tournon ont également été pris en compte. L'auteur s'est, en effet, attaché à documenter la vie économique du secteur de Tournon sous la domination des Armagnac, de 1373 à 1503<sup>115</sup>.

En plus de ces travaux, nous avons également mis à profit les monographies de sites existantes pour le secteur géographique qui nous occupe. Ces monographies ont été réalisées depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu' à une période récente<sup>116</sup>. Malgré la relative obsolescence de certaines interprétations, leur consultation a notamment permis de collecter un premier référentiel en termes de sources disponibles, de photographies anciennes, ainsi que de données généalogiques concernant les lignages détenteurs de l'habitat aristocratique<sup>117</sup>.

---

<sup>115</sup> SIMON 2005 ; cf. Partie 3, § 1.2.

<sup>116</sup> THOLIN, LAUZUN 1897 ; DIENNE 1908 ; COUSSEAU de BEAUFORT 1937 ; FLAUJAC 2002 et 2005 ; GARROUSTE 2005.

<sup>117</sup> TAILLEFER 1898 ; BEAUNE 1905.

Les travaux de J. Gardelles ont été utilisés pour contextualiser le développement général du fait castral en Agenais, et pour l'aspect monumental et militaire général des fortifications régionales des XII<sup>e</sup> - XIII<sup>e</sup> siècles<sup>118</sup>. Cet aspect a été également traité plus en détail par G. Séraphin, par le biais d'études documentaires et archéologiques ciblées et d'un guide touristique sur la vallée du Lot<sup>119</sup>. Ses contributions nous ont notamment fourni d'abondants éléments d'ordre stylistique ainsi que des fourchettes de datation que nous avons pu utiliser à des fins de comparaisons.

Deux articles de Jean Lartigaut traitent de domaines fonciers ruraux proches de Tournon, Ays et Ferrières, situés dans la juridiction de Montcuq et localisés juste à la limite entre les sénéchaussées de l'Agenais et du Quercy<sup>120</sup>. De par la proximité géographique des lieux, ces travaux nous ont été très utiles, notamment en ce qui concerne la structure locale des seigneuries foncières, l'histoire et l'occupation du sol micro-locales, ainsi que les sources disponibles pour le secteur au XV<sup>e</sup> siècle. Dans l'article sur Ferrières, l'auteur consacre, en outre, un chapitre à l'indivis de la paroisse de Couloussac, appartenant à la juridiction de Tournon au bas Moyen Âge<sup>121</sup>.

Outre les diverses prospections et les études archéologiques du bâti menées par A. Marin et G. Séraphin, l'activité archéologique anémique menée dans le secteur ne nous a fourni que de très minces informations. Déserté par les aménagements territoriaux et les projets scientifiques programmés, le sous-sol local n'est pour l'instant connu que par quelques interventions préventives ponctuelles. Seul l'aménagement de la ZAC des portes du Quercy sur la commune de Montayral a donné lieu à un diagnostic portant sur une surface de 86700

---

<sup>118</sup> GARDELLES 1961 et 1972.

<sup>119</sup> SERAPHIN 1990, 1996, 1999, 2003, 2007, 2014.

<sup>120</sup> LARTIGAUT 1971 et 1997.

<sup>121</sup> LARTIGAUT 1997, pp. 97-98.

m<sup>2122</sup>. Une occupation du Bronze final et un four domestique antique ou du haut Moyen Âge apparemment isolé y ont été découverts. Hors de notre cadre d'étude, l'étude de bâti en 2006 de la crypte de l'église Saint-Géraud à Monsempron-Libos a permis de documenter l'histoire monastique locale<sup>123</sup>.

### 3.3.4. L'enquête de terrain

#### *Les visites de sites*

Des visites systématiques de terrain ont fait suite aux résultats de notre enquête documentaire. Les sites des *castra* à la conservation très médiocre n'ont fourni que peu d'informations supplémentaires par rapport aux observations et relevés d'H. Bouillac. Concernant l'habitat aristocratique secondaire, la quasi-totalité des sites fait l'objet de résidences privées, excepté le manoir de Cézerac, actuellement à l'abandon. Soit du fait de l'absence prolongée des propriétaires, soit d'un refus des résidents, les visites de terrain se sont limitées en majorité aux extérieurs. Cinq sites seulement ont pu bénéficier de visites complètes : Rodier, Carbonac, Montayral, Lamothe-d'Anthé et le Bosc. Une couverture photographique a été réalisée pour chaque site, dans les limites des accès autorisés. Malgré l'ampleur des restaurations internes et externes dont l'ensemble des demeures a fait l'objet, nous avons catalogué tous les indices de datations accessibles, grâce aux marqueurs chronologiques que sont les formes et moulures des baies et portes, ainsi que les éléments de défense active (archères, canonnières). Nous avons interrogé à chaque fois qu'il était possible les propriétaires sur les restaurations récentes qu'a connues leur demeure, en plus des informations apportées par les dossiers du STAP.

---

<sup>122</sup> DUCOURNEAU 2007.

<sup>123</sup> Fiche d'opération en ligne. URL : <http://www.hades-archeologie.com/operation/eglise-saint-geraud-crypte-2/>



Figure 14 : Le château de Rodié, vu du sud-ouest.  
Cliché : B. Bonnin, tiré de [www.googlemaps.fr](http://www.googlemaps.fr).



Figure 15 : Photographies prises lors de la prospection aérienne  
(En haut à gauche : Tournon ; En haut à droite : maison-forte de Quissac-bas ; en bas : château de Rodié).  
Cliché : F. Boisserie.

### *Le cas du château de Rodié*

Dans le cadre de notre étude de cas concernant le château de Puycalvary, nous avons été confrontée au refus des propriétaires de procéder à une étude de bâti. L'analyse historique du site n'a donc pu être complétée par un apport archéologique satisfaisant. Afin de pallier cette lacune, nous avons choisi de mettre à profit nos acquis en archéologie du bâti par l'approfondissement de nos observations de terrain sur un autre site du corpus : le château du Rodier, dans la commune de Courbiac<sup>124</sup> (Fig. 14). En effet, ce site constitue un exemple remarquable d'un habitat seigneurial bourgeois à caractère purement domanial du XV<sup>e</sup> siècle, mué en véritable château à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Jamais attesté textuellement en tant que logis seigneurial, le « mas du Rodié » présente pourtant un bel ensemble architectural du XV<sup>e</sup> siècle, analogue à n'importe quel autre *repayre* noble bas médiéval du secteur. Quelques jours sur place ont ainsi permis de réaliser un bilan archéologique des différentes composantes bâties du monument, et d'établir un pré-phasage chronologique argumenté (cf. Partie 3, § 6.2.2 ; Annexe 4).

### *La prospection aérienne*

Il est vite apparu lors de nos recherches que la topographie particulière du pays de Serres avait constitué un facteur substantiel dans les choix d'implantation des sites de notre inventaire. En effet, un des paramètres du polymorphisme du maillage castral du secteur étudié est précisément l'aspect géologique et topographique, dont la diversité a été exploitée à l'extrême par les bâtisseurs des demeures seigneuriales médiévales. Afin de nous faire une meilleure idée de cette diversité et d'aborder les sites selon une autre échelle que celle de la

---

<sup>124</sup> Nous remercions très chaleureusement M. et Mme Hecquet de nous avoir laissé l'opportunité d'observer leur château, et de nous avoir fourni toutes les informations nécessaires quant aux restaurations effectuées par leurs soins dans les années 1990.

prospection pédestre, nous avons associé travail et loisirs en procédant à un survol de la région en avion biplan depuis l'aérodrome de Montayral, à quelques kilomètres de Tournon. Ce vol de 45 minutes nous a d'abord permis de mieux cerner le secteur étudié et l'aspect de son relief, entre la plaine du Lot et le plateau des Serres. Nous avons également pu nous rendre mieux compte des choix d'implantation des sites castraux, privilégiant soit les plateformes naturellement défendues des pechs et festons du plateau des Serres, soit au contraire la proximité des ressources hydrographiques et agricoles par une installation sur les versants, les cols, ou les vallons étroits irrigués par de multiples sources. Grâce à cette opportunité, nous avons procédé à des photographies aériennes de quelques sites : parmi les villes du secteur, Tournon et Montaigu-de-Quercy ont ainsi pu être survolées ; parmi les sites castraux, les châteaux du Bosc, de Montayral, de Puycalvary, de Rodier, ainsi que la maison-forte de Quissac-bas ont également été appréhendés du ciel (Fig. 15).

### *3.3.5. La constitution d'une base de données*

L'inventaire de sites a fait l'objet de la création d'une base de données interrogeable à l'aide du logiciel FileMaker. L'établissement de cette base de données répondait à deux objectifs : synthétiser au sein d'une fiche-type l'ensemble des données concernant chaque site du corpus, et pouvoir effectuer des croisements thématiques par le biais de requêtes spécifiques. Chaque site a ainsi fait l'objet d'une fiche-type créée par nos soins et adaptée aux spécificités locales, en termes notamment de lexicologie (Annexe 2). Cette fiche est constituée de trois feuillets, décomposés en six sections :

#### **Identification du site – Localisation :**

N° de site : le secteur d'étude étant à cheval sur deux départements, le système de codification des fiches a été conçu en associant le numéro du département (Lot-et-Garonne : 47 ; Tarn-et-Garonne : 82), au numéro du site (de 1 à *n*).

Dénomination : Nom du site.

Référence Base Mérimée : Numéro de référencement du dossier d'inventaire.

Localisation : Cette sous-section comporte le département, la commune et l'ancienne paroisse où est localisé le site ; elle comporte aussi la référence de la carte IGN où le site figure, les coordonnées du cadastre actuel ainsi que ses coordonnées Lambert III.

Implantation : Figurent dans cet encadré les données générales sur l'implantation topographique (vallée, coteau, pech... ; proximité du réseau hydrographique et routier) et l'environnement bâti (subordination d'un habitat groupé, village, mas, réduit défensif ; proximité d'une église paroissiale).

Datation : Chronologie des vestiges conservés (base Mérimée, nos propres observations) et mention la plus ancienne relevée.

#### **Données historiques :**

Sources : Inventaire des sources renseignant le site avec leur cote (plan cadastral napoléonien, sources médiévales, fonds d'érudits...). Dans le cas des sites pour lesquels existe une abondance de sources, une sélection des cotes les plus importantes ont été mentionnées.

Seigneurs / Lignage : Dans cet encadré figure tout d'abord la mention la plus ancienne connue du lignage éponyme du site, s'il existe. Vient ensuite la liste chronologique des familles qui se sont succédé à la tête de la seigneurie ou coseigneurie associée au domaine en question.

#### **Données cartographiques :**

Les sections de quatre cartes contemporaines et anciennes où figure le site composent cette section (carte IGN, plan cadastral napoléonien, carte de Cassini, carte de Belleye).

#### **Vocabulaire :**

Cette partie concerne la terminologie relevée dans les sources pour désigner :

- la demeure seigneuriale ;

- son éventuel habitat subordonné (terminologie médiévale et moderne de l'ensemble de l'habitat, et terminologie médiévale de la maison individuelle) ;
- les équipements liés à la mise en défense du site, réelle ou symbolique ;
- les équipements collectifs (stockage des prélèvements seigneuriaux, place publique ou patus commun, rues et ruelles, puits, four, jardins et potagers, fontaine).

### **Bibliographie :**

Sont indiquées ici les références bibliographiques qui ont permis de rédiger la notice historique et architecturale.

### **Notice historique et architecturale :**

Dans la dernière section de la fiche figure la synthèse historique du site ainsi que sa description architecturale. A chaque fois, il a été précisé si la notice a été reprise de la base Mérimée.

### **Dossiers graphiques :**

Chaque site a fait l'objet d'un dossier graphique composé de photographies réalisées par nous-même ou tirées de la notice Mérimée, ainsi que des données cartographiques. Ces dossiers ont été versés au CD-ROM annexe (Annexe 7), avec les versions FileMaker et PDF de la base de données.

Outre le résumé de l'ensemble des données d'un site au sein d'une fiche unique, l'intérêt de la base de données informatisée réside dans la possibilité d'effectuer plusieurs types de requêtes :

- Recherches simples par mots-clefs : requêtes topographiques par exemple (attraction du ruisseau du Boudouyssou, du Lot, des rebords de plateau, des pechs) ; requête concernant

les lignages (étendue géographique d'un lignage ; coseigneuries récurrentes...) ou l'habitat groupé (bourgs castraux avortés, proximité de mas, présence d'un réduit communautaire...)... etc.

- Requêtes croisées, permettant d'identifier des corrélations sérielles significatives : il sera intéressant, par exemple, de croiser un lignage important avec les données topographiques, afin de repérer une récurrence éventuelle des choix d'implantation ; de même, avec la présence d'une église paroissiale, ou d'une route ou carrefour important. La corrélation d'un lignage avec le lexique de la résidence peut également constituer une donnée à interpréter, comme l'association du lexique avec la topographie : est-ce qu'une simple *sala* peut se trouver sur un éperon barré ? Un *castel* en plaine ? Quelles réalités peut recouvrir le *repayre* en termes de topographie, de statut... ?

L'informatisation d'un tel corpus n'est pas dépourvue de limites : en effet, la possibilité de corrélations sérielles est bien restreinte sur un inventaire d'une vingtaine de sites qui, *a fortiori*, ne sont pas tous documentés de la même manière. Certains sites souffrent en effet d'une carence de mentions durant le Moyen Âge, et cette carence limite fortement l'intérêt d'un tel exercice de sériation dans le cadre d'une micro-région. Ainsi, les croisements les plus pertinents semblent venir des choix d'implantation topographiques et économiques (proximité de carrefours, voies d'eau ou chemins, carrefours...), des lignages, puis du lexique dans une moindre mesure.

## **Conclusion de la première partie**

Cette première partie nous a permis de clarifier les différentes étapes thématiques et méthodologiques de notre recherche sur la basse vallée du Lot, prenant pour cadre chronologique les trois derniers siècles du Moyen Âge. Il est apparu de l'étude de l'historiographie que la recherche sur le thème du maillage des maisons-fortes en Agenais en contexte d'habitat dispersé se révèle nécessaire, car jamais abordé auparavant de manière locale, et très peu dans le cadre régional de l'Aquitaine ou Midi-Pyrénées. D'un point de vue strictement local, notre recherche s'inscrit dans une démarche d'augmentation des inventaires déjà existants, et de documentation de plusieurs sites non ou très mal connus. D'un point de vue plus large, en abordant plusieurs phénomènes perçus à des échelles plus vastes (régionales, nationales), elle permet d'inscrire les maisons-fortes de l'est Agenais dans des thématiques actuelles de la recherche, comme le rôle de la seigneurie foncière dans l'encadrement et la défense des communautés médiévales dispersées, ou la poursuite des études sur les élites rurales, par le biais notamment de notre étude de cas. Un apport supplémentaire de notre recherche réside dans l'évocation d'une thématique moins abordée récemment, qui est la grande porosité des statuts des centres domaniaux, oscillant entre fonctions seigneuriale et agricole, dans la période de la réorganisation économique de l'après-guerre de Cent Ans notamment. En effet, l'ascension de mas en siège de seigneurie foncière ou le déclassement d'une demeure seigneuriale en simple tenure constituent les principales formes de ces mutations statutaires que nous avons cherché à documenter.

## **PARTIE 2 : OCCUPATION DU SOL DE LA BASSE VALLEE DU LOT ET DE L'EST AGENAIS AU MOYEN ÂGE**

Après avoir explicité les problématiques, l'historiographie et les méthodes de la recherche, il nous faut désormais focaliser le propos sur les travaux qui ont constitué la première étape de notre travail, à savoir l'étude de l'occupation du sol et de la mise en défense en basse vallée du Lot. Nous débuterons par l'évocation du contexte géomorphologique du secteur d'étude, avant de poursuivre sur les cadres politico-administratifs et les structures locales de l'habitat. Dans cette section, nous ferons un tour d'horizon historique, puis nous examinerons les structures de peuplement groupé et dispersé. Nous passerons ensuite aux problématiques liées à la progressive mise en défense du territoire, d'abord par la densification du tissu des fortifications particulières, puis par le souci croissant des communautés à se protéger de l'insécurité créée par les divers troubles secouant la région. Ce dernier aspect sera abordé au travers d'un type particulier de défense collective, les forts villageois, auxquels nous avons consacré nos recherches lors de la première année du Master 2.

## 1. Contexte géomorphologique

Le département actuel du Lot-et-Garonne fait partie des pays de Moyenne Garonne, encadré par le Périgord au nord, les causses et les molasses du Quercy à l'est, les pays de Gascogne à l'ouest et au sud-ouest, enfin par le bas-Quercy et haut-Toulousain au sud-est. Ses limites administratives correspondent *grosso modo* à l'emprise géographique de la cité des Nitiobroges sous l'Antiquité. Il connut plusieurs démembrements au cours de l'histoire, notamment le détachement de sa partie sud-ouest en 1317 avec la création de l'évêché de Condom. En 1790, la réunion de ce dernier avec l'évêché d'Agen rendit à l'Agenais ses limites globales antiques.

Le département du Lot-et-Garonne est localisé sur les franges orientales du bassin aquitain (Planche 4). Il s'inscrit dans une région de sédimentation tertiaire composée de molasses argilo-détritiques et de calcaires, et culminant à une altitude maximale de 275 m<sup>125</sup>. Il est sillonné par deux axes fluviaux majeurs, la Garonne dans sa partie sud-ouest, et le Lot, le traversant d'est en ouest. Le confluent de ces deux voies fluviales se situe à Aiguillon, en plein cœur du territoire agenais. Au sein du relief aquitain, la Garonne fait office de « gouttière », conditionnant de part et d'autre l'inclinaison douce des terrasses géologiques (Planche 5). D'autre part, la Garonne et le Lot divisent l'Agenais en trois entités géologiques distinctes, qui ont déterminé très tôt une partition en terroirs d'ordre historique<sup>126</sup> :

- l'Outre-Garonne, formant l'essentiel de l'évêché de Condom à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, correspond à la partie agenaise située sur la rive gauche de la Garonne ; les molasses tertiaires y ont été recouvertes par des sables marins d'origine éolienne.

---

<sup>125</sup> Point culminant à Sauveterre-la-Lémance dans le Fumélois ; cf. FAGES 1995, p. 33.

<sup>126</sup> Les hommages de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle évoquent cette partition : « *Hec sunt acaptamenta debita domino regi anglie racione terre agennesii de **ultra Garonam** ex parte condomii domino mutando ; postque secuntur alia acaptamenta debita ipsi domino regi racione terre agennesii **inter Oltum et Garonnam et ultra Oltum**, divisa per ballivas separatim* » ; cf. *Le Livre d'Agenais*, p. 10.

- l'Entre-Lot-et-Garonne, inscrite entre les deux fleuves, embrasse la partie sud-est du territoire. Il s'agit du « Pays de Serres », plateau calcaire du Miocène disséqué en lanières par un réseau hydrographique dense. Ces lanières ou « festons » sont séparées par des vallons profonds et étroits, les « combes ». Les rebords de plateaux ou les buttes résiduelles ont été propices aux installations défensives.
- L'Outre-Lot, enfin, englobe la partie nord du département. Secteur géologique plus adouci que les Serres méridionales, ce paysage collinaire est constitué de formations molassiques du Tertiaire jusqu'à la vallée du Dropt. A l'instar des Serres mais à l'érosion accrue, il est ponctué de multiples « pechs » offrant des assises défensives naturelles. Cette zone, aujourd'hui fortement anthropisée et mise en culture, constituait la chânaie de l'Agenais. La zone du Fumélois, irriguée par la vallée de la Lémance, en est le dernier vestige, préservée par sa géographie plus escarpée et une moindre occupation humaine.

A ces trois entités géologiques s'ajoutent les plaines alluviales de la Garonne et du Lot. Leur tracé entame simultanément les serres et les molasses et offrent des terres propices aux cultures malgré l'imprévisibilité des crues. Le Lot, issu du Massif Central et après avoir sinué dans les Causses quercynois via un étroit couloir encaissé, connaît un premier élargissement au creux du méandre de Fumel. Se resserrant jusqu'à Trentels, il s'étend à nouveau jusqu'à la Garonne, avec une largeur par endroits de 5 à 6 km. Côté rive gauche, les versants remontent difficilement vers le plateau ; la rive droite, beaucoup plus escarpée, est ponctuée de falaises abruptes au droit du Lot, permettant l'aménagement d'abris sous roches depuis le Paléolithique.

Le secteur de Tournon-d'Agenais est situé en plein cœur des Serres, et dans le même temps à proximité quasi immédiate de la plaine du Lot. La zone choisie, correspondant comme nous l'avons dit au mandement du XVI<sup>e</sup> siècle, a une forme grossièrement ovoïde de 18 km du nord au sud et 15 km d'est en ouest. Sa superficie est de 270 km<sup>2</sup> environ. Elle a pour limites le Lot au nord, les abords de Montaigu-de-Quercy au sud, et les communes de Dausse à l'ouest, et Masquières à l'est. La géologie y est très diversifiée, de par l'affleurement des différentes couches sous-jacentes entamées par le réseau hydrographique : le plateau mésozoïque situé dans l'angle nord-est de la zone rencontre les plateaux et buttes témoins du Miocène ; entre ces plateaux calcaires et la terrasse alluvionnaire de la plaine de Lot s'intercale une couche de molasses à dominante argileuse<sup>127</sup>. Cette couche, correspondant à 40 % du secteur, présente des sols légers à dominante argilo-sableuse (les « boubènes »), ainsi que des sols plus argileux (les « terreforts »)<sup>128</sup>. Le réseau hydrographique y est dense : le ruisseau principal, le Boudouyssou, traverse la zone étudiée d'ouest en est. Prenant sa source dans le Quercy occidental dans la paroisse de Soucis, il se jette dans le Lot au niveau de Penne d'Agenais. Du faciès karstique du plateau Miocène naissent de multiples sources irrigant les versants (Planche 5)<sup>129</sup>.

---

<sup>127</sup> CAPDEVILLE 2000, p. 48.

<sup>128</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>129</sup> *Ibid.* p. 55.



## **2. Occupation du sol : cadres politico-administratifs et structures de l'habitat jusqu'à la guerre de Cent Ans**

### **2.1. Aperçu historique**

#### *2.1.1. Du pagus Agennensis à Raimond VI*

L'Agenais tire son nom du chef-lieu de la *civitas* antique des Nitiobroges, *Aginnum*, implanté au pied d'un oppidum de l'âge du Fer (La Tène). Cette circonscription fait partie de la province d'Aquitaine Seconde durant l'Antiquité tardive, dont elle constitue la frange méridionale. L'implantation du christianisme remonte à cette époque : le premier évêque connu d'Agen, *Fæbadius* ou *Fægadius*, apparaît dans les sources en 357. Deux basiliques consacrées aux martyrs locaux saint Caprais et saint Vincent sont attestées à Agen pendant les années 580, par Grégoire de Tours notamment<sup>130</sup>. Au V<sup>e</sup> siècle, l'Aquitaine Seconde est concédée aux Wisigoths, dont les traces sont restées très lacunaires dans la région. La bataille de Vouillé en 507 et la mort d'Alaric II fait passer l'Aquitaine dans le domaine franc. A partir de la moitié du VI<sup>e</sup> siècle, la cité agenaise se retrouve au coeur de conflits de partage de l'Aquitaine entre les petits-fils de Clovis. Les mouvements de troupes des années 580 conduisent au pillage de la basilique de Saint-Vincent de *Pompeiacum* située dans la ville d'Agen, par l'armée de Gontran<sup>131</sup>. En 629, l'Aquitaine de l'entre-Loire-Pyrénées revient à Charibert II, tandis que Dagobert occupe le reste du royaume. Le *pagus Agennensis* et la Garonne constitue alors la limite méridionale avec la *Wasconia*, bientôt conquise par Charibert. Le duc *Lupus*, probablement d'origine vasconne, met la main sur ces territoires méridionaux, incluant l'Agenais ; ce dernier repassera toutefois dans le domaine franc carolingien un siècle plus tard sous Pépin le Bref.

---

<sup>130</sup> FAGES 1995, p. 86-87.

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 82.

Inclus dans le royaume d'Aquitaine créé par Charlemagne pour son fils Louis, le *pagus* se retrouve au IX<sup>e</sup> siècle au centre d'un conflit politique opposant Charles le Chauve et Pépin II d'Aquitaine. Un siècle plus tard, son administration est confiée aux ducs de Gascogne, qui la transmettent à leur tour à l'évêque d'Agen. La possession de la *comitalia* agenaise par le prélat est confirmée par les comtes de Poitiers à la fin du XI<sup>e</sup> siècle<sup>132</sup>, dont la maison avait hérité de l'Aquitaine à l'extinction de la dynastie des ducs gascons en 1032.

A la disparition de la lignée comtale de Poitiers, le diocèse passe tour à tour dans le domaine royal français puis anglais avec les deux mariages d'Aliénor d'Aquitaine. En 1196, inclus dans la dot de Jeanne, sœur de Richard Cœur-de-Lion et nouvelle épouse de Raimond VI, la partie méridionale de l'évêché jusqu'au Lot passe dans la mouvance du comté de Toulouse<sup>133</sup>.

### 2.1.2. La reprise en main de l'Agenais par les pouvoirs publics au XIII<sup>e</sup> siècle

Les fidélités d'une grande partie de l'aristocratie locale à Raimond VI<sup>134</sup> seront sévèrement réprimées durant la croisade albigeoise. La vallée du Lot paie un lourd tribut : Tonneins<sup>135</sup>, Casseneuil, Aiguillon, Clairac, et Penne par deux fois subissent d'importants sièges entre 1209 et 1223. Rattachée dans le second tiers du XIII<sup>e</sup> siècle au patrimoine d'Alphonse de Poitiers par son mariage avec la fille du comte de Toulouse, la sénéchaussée d'Agenais devient étroitement encadrée, et son territoire profondément restructuré au cours du siècle. Comme celles du Toulousain, l'Abigeois, le Quercy et le Rouergue, la sénéchaussée, était déjà divisée en circonscriptions financières appelées baylies, créées pour rationaliser les

---

<sup>132</sup> La confirmation de la *comitalia* de l'évêque d'Agen, datant de 1118, fait possiblement suite à une autre plus ancienne de 1086 ; cf. SIMON 1993, pp. 65-66.

<sup>133</sup> DOSSAT 1951, pp. 304-305.

<sup>134</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>135</sup> Le siège de Tonneins est mentionné dans la *Chanson de la Croisade Albigeoise* ; cf. BERTHAULT *et al.* 2007, p. 79.

perceptions fiscales du comte et mises aux enchères chaque année<sup>136</sup>. L'autorité de Raimond VII s'était toutefois peu étendue au-delà du Lot. Désireux de l'élargir et de renforcer le maillage administratif hérité de Raimond VII, Alphonse de Poitiers multiplie ces baylies : entre 1257 et 1271, leur nombre passe de neuf à quinze<sup>137</sup>. A la mort d'Alphonse de Poitiers en 1271, la rétrocession de la circonscription à la couronne anglaise, en vertu d'une clause du traité de Paris négociée en 1259, est ignorée par Philippe le Hardi. Prenant possession de l'Agenais, il est néanmoins forcé de le restituer au roi-duc huit ans plus tard, et la sénéchaussée devient une nouvelle fois une marche par sa frontière avec le Quercy français, et un enjeu politique essentiel. A l'occasion de la guerre de Gascogne, la monarchie française profite de s'emparer à nouveau de la Guyenne en 1293, provoquant un conflit ouvert avec les rois-ducs durant dix ans. En 1303, Philippe IV restitue l'Agenais à Edouard I<sup>er</sup>. Le territoire était alors devenu une poudrière, où s'enchevêtraient juridictions et fidélités à l'un ou l'autre camp. Le conflit au sujet de la création de la bastide de Saint-Sardos en 1323 donna une nouvelle fois l'occasion au roi français de confisquer la Guyenne, réduisant les possessions anglaises à la bande côtière des Landes<sup>138</sup>. Ceci fut une des raisons directes du déclenchement de la guerre de Cent Ans, dont les hostilités touchèrent d'abord la partie outre Garonne de l'Agenais (siège de Penne en 1338<sup>139</sup>, prises de Mézin, Vianne, Nérac, Durance et une partie du Condomois).

### *2.1.3. La guerre de Cent Ans*

En 1345, Edouard III lance trois offensives dont une en Aquitaine, menée par le comte de Derby. Aiguillon, clef de la plaine d'Aquitaine, résiste au siège de 1346. La trêve qui suit la bataille de Crécy est de courte durée : en 1355, les chevauchées du Prince Noir se divisent en

---

<sup>136</sup> DOSSAT 1951, pp. 303-304.

<sup>137</sup> SIMON 1987, p. 13.

<sup>138</sup> BURIAS 1979.

<sup>139</sup> SIMON 1993, p. 10.

deux colonnes, l'une remontant la Garonne, l'autre vers le haut-Agenais et le Quercy par la vallée du Lot. Cinq ans plus tard, au terme du traité de Brétigny, l'Agenais et le Quercy passent aux mains anglaises. En 1362, le prince de Galles obtient l'Aquitaine qu'il soumet à de lourdes taxes pour financer ses campagnes en Espagne ; à l'appel des maisons d'Albret, d'Armagnac et autres nobles locaux, Charles V lance la reconquête de l'Aquitaine en 1369, dont il confie le commandement à son frère le duc d'Anjou. Le Rouergue, le Quercy et l'Agenais sont alors repris à l'ennemi<sup>140</sup>. Par la suite et jusqu'en 1435, l'Aquitaine ne sera plus l'objectif principal des belligérants, et la tactique de Charles V d'éviter plus que possibles les confrontations avec l'ennemi dans le « plat pays » abandonne l'Agenais aux rapines et brigandages des grandes compagnies. Ces déprédations avaient déjà débuté en 1343, comme en témoigne une ordonnance de Philippe de Valois pour la répression des brigandages dans la sénéchaussée commis par les bandes armées des deux camps<sup>141</sup>. En 1352, le comte Jean de Lisle autorise les consuls d'Agen à « faire patis » avec l'ennemi afin de résorber la désertion de la ville en proie aux prédatons, et remettre ainsi sur pied la défense<sup>142</sup>. Ces dispositions ne sont guère efficaces, comme le montre une enquête de 1358 sur les pillages commis aux alentours d'Agen lors de la trêve<sup>143</sup>. A partir de 1420, les conflits armés reprennent avec une vigueur considérable, notamment dans la vallée du Lot. Ses places fortes, subissant pour certaines des sièges à répétition, sont particulièrement touchées : Frespech, Penne, Villeneuve-d'Agenais, Sauveterre-la-Lémance sont reconquises pour le parti français entre 1424 et 1432. Âprement disputée, Fumel sera assiégé à plusieurs reprises jusqu'en 1442 et verra son château rasé par le vicomte de Lomagne<sup>144</sup>. Participant activement à la reconquête française de la vallée, certains capitaines de guerre comme Arnaud « Naudonnet » de Lustrac ou Rodrigue de Villadrando

---

<sup>140</sup> Prises d'Agen et d'Aiguillon en 1370, Penne, Villeneuve et Tournon en 1372.

<sup>141</sup> MAGEN 1872.

<sup>142</sup> *A H G.*, 1899, t. 34, pp. 164-165.

<sup>143</sup> *A H G.*, 1899, t. 34, pp. 175-177.

<sup>144</sup> LOMERO 1989.

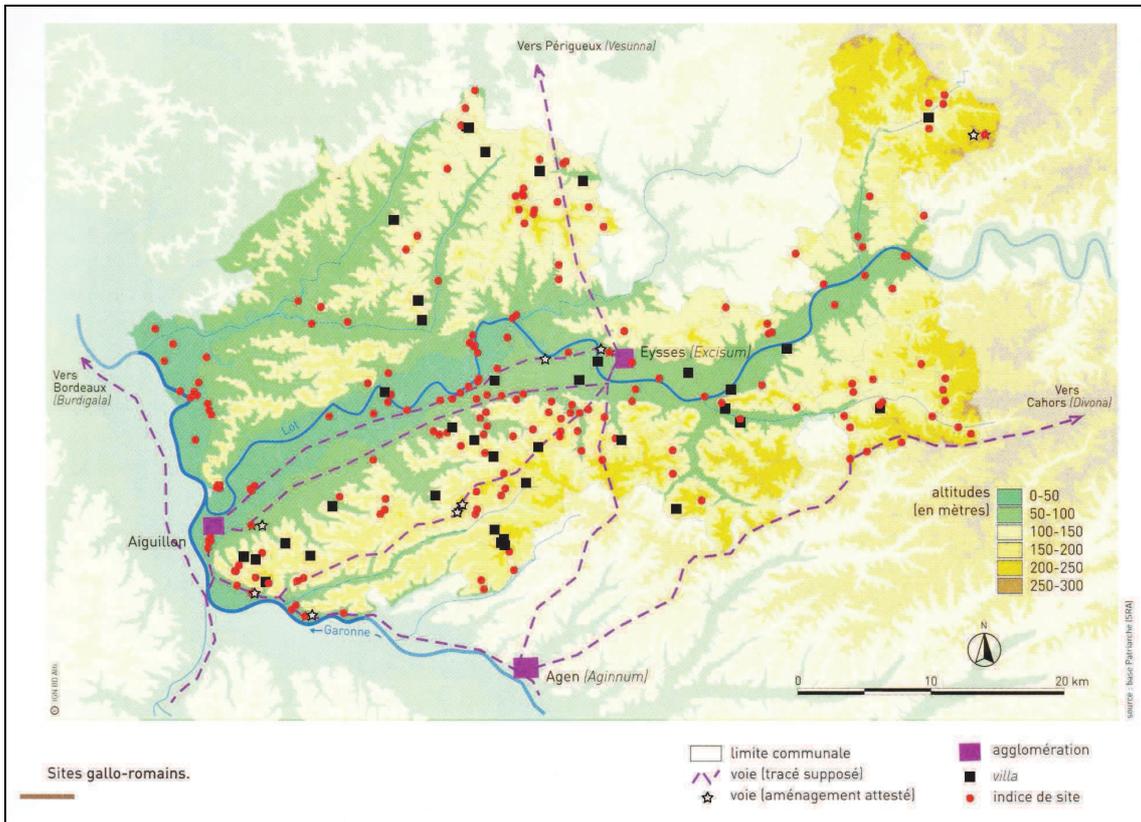


Figure 16 : Carte des sites antiques de la basse vallée du Lot (Fond de carte : BERTHAULT *et al.* 2007, p. 64)

s'illustrent également dans la déprédation des campagnes à la tête de leurs bandes armées<sup>145</sup>. De leur côté, les partisans pro-anglais ratissent les campagnes à partir des bases de Monséguir, Fumel, Clermont-Dessous, Tournon et Cuzorn<sup>146</sup>. Le début des années 1440 marque un tournant local dans le conflit grâce notamment aux Armagnacs, avec la destruction des places de Najejouls et Cuzorn. Au terme du conflit centenaire, l'Agenais ressort économiquement et démographiquement épuisé. A Tournon, des mentions font état dès 1358 de vastes espaces en friche et du manque de cultivateurs<sup>147</sup>. Réfection d'églises et de places fortes, repeuplement des campagnes par une politique active d'accensements par les seigneurs<sup>148</sup>, la reconstruction du territoire, à l'image du Quercy voisin, semble achevée au cours du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>149</sup>.

## 2.2. Les structures de peuplement : habitat groupé, habitat dispersé

Le peuplement le long de la vallée du Lot est attesté depuis la Préhistoire, d'une présence éparse à une occupation bien documentée pour l'Antiquité. Malgré l'indéniable imprécision de l'approche cartographique découlant principalement de prospections pédestres, la carte des sites et indices de sites antiques dans la vallée permet une visualisation immédiate de l'occupation globale du sol (Fig. 16)<sup>150</sup>. A l'époque augustéenne, le délaissement des sites de hauteur favorise une installation en bordure de fleuve. Sur les trois agglomérations secondaires antiques dépendantes de la *civitas Agennensium* et reconnues par l'archéologie, deux sont situées en bordure du Lot : *Excisum* (Eysses) et Aiguillon. En parallèle à l'émergence urbaine, le dispersement de l'habitat dans les campagnes avec les *villae* s'implante sur un

---

<sup>145</sup> Le roi lui-même dut envoyer le dauphin en 1439 afin de mettre un terme aux exactions d'Arnaud de Lustrac contre la ville d'Agen notamment. Ce dernier comparut à Montauban en 1443, puis reçut des lettres de rémission du roi la même année ; cf. COURTEAULT 1898.

<sup>146</sup> LOMERO 1989.

<sup>147</sup> SIMON 2005, p. 633.

<sup>148</sup> Voir notamment les travaux de Lucile Bourrachot pour le repeuplement de l'Agenais par l'immigration ; pour le Quercy : LARTIGAUT 1978.

<sup>149</sup> BERTHAULT *et al.* 2007, p. 133.

<sup>150</sup> *Ibid*, p. 64.

réseau déjà existant, et le complète. Contrairement à ce qui avait été suggéré dix ans plus tôt, l'attraction des vallées est à nuancer<sup>151</sup>. En effet, si les cours d'eau constituent un facteur important, les plateaux sont également colonisés<sup>152</sup>. Sur le seul canton de Tournon, une quinzaine de sites antiques ont été repérés à la prospection<sup>153</sup>.

Les connaissances sur l'occupation du sol au haut Moyen Âge, essentiellement tributaires de l'archéologie en Agenais, restent très lacunaires. Trois sites seulement ont fait l'objet d'investigations archéologiques : Aiguillon, Eysses (*Excisum*) et Saint-Côme. Ce dernier site semble bénéficier d'une relative stabilité d'occupation, alors que celle des deux *vici* s'effondre. Eysses connaît cependant une réactivation avant le VIII<sup>e</sup> siècle, avec l'implantation d'une nécropole et église dédiée à Saint-Sernin<sup>154</sup>. Des nécropoles mérovingiennes sont attestées de manière éparse<sup>155</sup>. Une grande stabilité d'occupation semble caractériser les centres ruraux de peuplement, dont le maillage paraît hérité de l'Antiquité. Ils constituent d'ailleurs un pôle d'attraction pour l'implantation de la trame paroissiale ; 25% des trois cents églises chef-lieu de paroisse décomptées pour le XII<sup>e</sup> siècle sont édifiées à proximité d'un site antique ou altomédiéval<sup>156</sup>.

### *Le réseau routier*

Le réseau des voies de communication routière est bien connu à partir de l'époque antique, avec *l'Itinéraire d'Antonin* (fin du III<sup>e</sup> s.) et la table de Peutinger. Six voies traversaient l'Agenais dont :

---

<sup>151</sup> FAGES 1995, p. 63.

<sup>152</sup> BERTHAULT *et al.* 2007, p. 66.

<sup>153</sup> FAGES 1995 ; BOUILLAC 2005c, p. 595.

<sup>154</sup> BERTHAULT *et al.* 2007, p. 77.

<sup>155</sup> A proximité de l'église de Magnac dans la vallée du Boudouyssou par ex. ; cf. *Ibid*, p. 82.

<sup>156</sup> Soit une moyenne supérieure à 3 églises par commune ; la superficie moyenne d'une paroisse est de 440 ha ; cf. *Ibid*, p. 82.

- La voie nord-sud reliant Saint-Bertrand de Comminges à Bourges via Auch, Agen, *Excisum*, Périgueux, Limoges, et matérialisée globalement aujourd'hui par la route nationale 21 ;
- La route suivant la Garonne et reliant Bordeaux à Agen ;
- L'itinéraire plus connu au Moyen Âge sous le nom de *Camin Herrat* et longeant la rive gauche du Lot ;
- La route des Serres d'Agen à Cahors connu sous le nom de *Camino de Na Bruniquel* au XIII<sup>e</sup> siècle (actuelle D656).

Le réseau viaire antique est complété au début du Moyen Âge central, notamment avec l'expansion du pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle (Fig. 16) <sup>157</sup>. Ainsi, la route du Puy traversait le sud-est agenais de Cahors vers Moissac ou Agen (la *Cadorca*). Le Lot constituait, en outre, un axe privilégié pour les pèlerins, jalonné de monastères et d'abbayes. Plusieurs itinéraires essaïmaient, en effet, vers le fleuve, dont le *cami caorsenc* via la vallée du Boudouyssou et le « chemin d'Auvergne » par Bonaguil et Fumel (cf. Partie 3, § 4.3).

#### *Les agglomérations de la basse vallée du Lot*

Un des aspects caractérisant le Moyen Âge central (XI<sup>e</sup> – XIII<sup>e</sup> siècles) est la mise en place progressive d'un semis de villages, correspondant à des regroupements de populations autour d'un ou plusieurs pôles structurants tels que l'église, le château, et / ou le marché. Ce phénomène d'« encellulement » des populations dispersées s'est produit dans l'ensemble de l'Europe à des degrés et des réalités variables selon les régions.

Historiens et médiévistes s'accordent aujourd'hui sur le fait que la définition du village ne repose pas seulement sur l'aspect groupé de l'habitat, mais doit inclure un certain nombre

---

<sup>157</sup> *Ibid*, p. 78.

d'autres critères. La présence d'un pôle structurant, d'équipements collectifs et d'une activité économique, ainsi que l'articulation de l'habitat par un réseau viaire, sont quelques uns de ces critères<sup>158</sup>. La question du village s'est particulièrement posée dans les régions où l'occupation du sol est restée partiellement dispersée. Sans revenir sur l'ensemble de l'historiographie concernant cette question, nous résumerons ici le point qu'a récemment fait F. Hautefeuille dans le cadre de son Habilitation à diriger les recherches<sup>159</sup>. En bas-Quercy et haut-Toulousain, les sources écrites médiévales font une distinction étanche entre l'agglomération de type bourg, même de petite taille, et l'habitat intercalaire dénommé « mas », « capmas », « borde », « borie »... Outre l'existence d'au moins un pôle bâti fédérateur, trois éléments discriminants permettant alors de reconnaître un village sont les suivants :

- Une superficie souvent supérieure aux hameaux intercalaires, avec parfois la présence d'un site fortifié, mais une déconnexion récurrente de l'église qui est le plus souvent isolée ;
- Un statut juridique spécifique, caractérisé par la présence d'équipements collectifs entrant dans le cadre de la « propriété publique de tradition romaine »<sup>160</sup>. Ainsi, les notions de « rue » et de « place publique » sont des marqueurs du village.
- Une sociologie différente des habitants : laboureurs, mais aussi clercs, notaires, marchands, artisans dénotant une activité basée sur les échanges, propre aux villages.

Le village fait, en outre, l'objet au Moyen Âge d'un lexique spécifique : *villa*, *castrum* pour une localité fortifiée, et *bastida* lorsqu'il s'agit d'un village de fondation créé en paréage<sup>161</sup>. Le « *barri* » (faubourg) désigne généralement un habitat aggloméré autour d'un

---

<sup>158</sup> CURSENTE, B., « Village », dans GAUVARD, LIBERA, ZINC 2002, pp. 1448-1450.

<sup>159</sup> HAUTEFEUILLE 2013, pp. 187-194.

<sup>160</sup> *Ibid.*, p. 188.

<sup>161</sup> *Ibid.*, p. 104.

pôle fortifié et situé à l'extérieur de l'enceinte<sup>162</sup>. En Guyenne bordelaise, les agglomérations non murées sont qualifiées aux XV<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècle de « *borc* », « *bourg* » ou « *borgada* »<sup>163</sup>. Le désignatif « *locus* », bien que non spécifique au village, peut également être utilisé pour le qualifier<sup>164</sup>.

Faute de sources, l'appréhension des débuts du fait urbain médiéval en basse vallée du Lot est largement tributaire de l'analyse morphologique du tissu des agglomérations, par le biais d'une approche méthodologique régressive. En effet, la méthode d'analyse planimétrique à rebours des parcellaires villageois et urbains, permettant la reconnaissance d'occupations primitives « fossilisées », constitue l'outil principal de reconstitution des différentes phases de formation d'un bourg<sup>165</sup>. Le regroupement autour d'une église paroissiale ou d'un monastère constitue vraisemblablement un des premiers phénomènes d'agglomération des populations, se déroulant en Agenais entre la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle et le milieu du XII<sup>e</sup> siècle<sup>166</sup>. Dans la basse vallée du Lot, ce sont au moins 23 bourgs formés autour d'une abbaye, d'un prieuré ou d'un édifice de culte, centre de paroisse (Planche 7)<sup>167</sup>.

Un second cas de figure d'encellulement des populations est le bourg castral, consistant en l'agglutinement de l'habitat villageois au pied d'une fortification privée. Ce type d'habitat, se développant entre la fin du X<sup>e</sup> siècle et la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, revêt selon les régions des formes diverses<sup>168</sup>. Dans notre secteur d'étude, 11 agglomérations existantes ou disparues possèdent une origine castrale<sup>169</sup>. A l'instar de la Gascogne, deux types semblent être

---

<sup>162</sup> REMY 2014, p. 639 ; HAUTEFEUILLE 2013, p. 108.

<sup>163</sup> MOUTHON 1999, pp. 188-189.

<sup>164</sup> HAUTEFEUILLE 2013, p. 108.

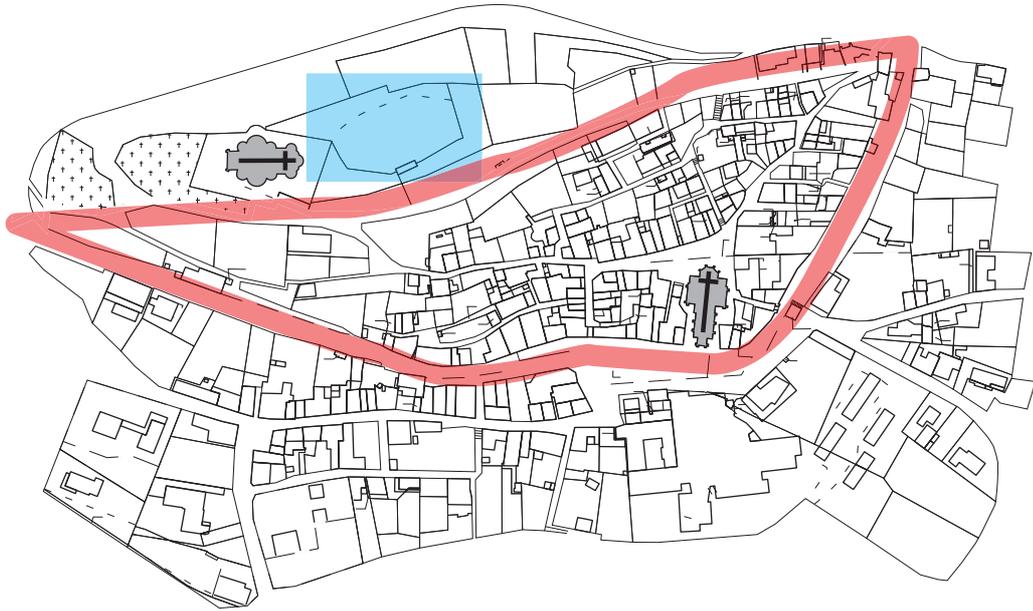
<sup>165</sup> GALINIE, GAUTHIEZ et ZADORA-RIO 2003.

<sup>166</sup> BERTHAULT *et al.* 2007, p. 103.

<sup>167</sup> Ce chiffre, comme le reste des quantifications en termes d'occupation du sol, correspond aux structures encore en place et exclut les groupements d'habitat disparus non documentés.

<sup>168</sup> CURSENTE, B., « Village », dans GAUVARD, LIBERA, ZINC 2002, p. 1449.

<sup>169</sup> Parmi les bourgs castraux disparus, le barri de Puycalvary est attesté dès 1277, mais cet habitat a été déserté au XIX<sup>e</sup> siècle. Cf. Partie 4.



Penne-d'Agenais



Tournon-d'Agenais



-  Emplacement de l'ancien château
-  Emprise du bourg castral primitif

Figure 17 : Exemples de bourgs castraux de la basse vallée du Lot : Penne et Tournon  
(Fonds de plan : [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)).

présents dans la basse vallée du Lot : les bourgs castraux spontanés, et les regroupements issus de la fondation ou du réaménagement d'un habitat inorganique plus ancien, appelés « castelnaux »<sup>170</sup>. L'étendue de l'une ou l'autre catégorie n'est pas connue, faute d'études spécifiques. Mais des bourgs comme Tournon, Pujols ou Castelmoron, présentant un parcellaire régulier, semblent être davantage issus de campagnes de restructuration partielle ou totale. Les travaux de mise en défense de Tournon dans les années 1280 semblent avoir été accompagnés d'un réaménagement urbanistique complet (Fig. 17 ; cf. Partie 3, § 1.1). Dans notre secteur d'étude, seule la maison-forte de Puycalvary apparaît aujourd'hui comme ayant été le centre d'une localité réduite au XIII<sup>e</sup> siècle (cf. Partie 4, § 4). C'est aussi le cas du logis fortifié de Lamothe-d'Anthé, qui semble néanmoins avoir été le siège d'un ancien *castrum* (cf. Partie 3, § 6.1).

Au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, la fondation de villes neuves issues d'un contrat de paréage entre une autorité religieuse et un pouvoir laïc a fait apparaître un troisième type d'agglomération dans la basse vallée. Ce type de ville à fonction principalement économique est généralement conçu selon un urbanisme régulier, articulé autour d'une place centrale de marché. Il a été inauguré au XII<sup>e</sup> siècle avec la fondation de Montauban par le comte de Toulouse Alphonse-Jourdain<sup>171</sup>, puis utilisé au XIII<sup>e</sup> siècle par les comtes de Toulouse, les rois de France et d'Angleterre, ainsi que par des seigneurs laïcs comme outil d'ancrage économique et politique. Au sein de la zone étudiée, les villes neuves sont au nombre de 6, et sont de deux types : les fondations *ex nihilo*, et les réactivations d'habitats préexistants. Villeneuve-sur-Lot, fondée en 1264 par le comte Alphonse de Poitiers et l'abbaye d'Eysses, provient d'un urbanisme édifié *a novo* sur des terres cédées par l'abbaye<sup>172</sup>. A l'inverse, la fondation de la ville neuve d'Aiguillon, issue d'un accord entre les seigneurs de Lunac et le duc d'Aquitaine en 1280, s'implante sur un *castrum* préexistant<sup>173</sup>.

---

<sup>170</sup> CURSENTE 1980, p. 115.

<sup>171</sup> HAUTEFEUILLE 1998, p. 342.

<sup>172</sup> Notice Base Mérimée, réf. IA47002445, mise à jour en 2007.

<sup>173</sup> Notice Base Mérimée, réf. IA47000850, mise à jour en 2007.

## *L'habitat intercalaire*

L'habitat « intercalaire » est attesté par les textes et par l'archéologie dans une large zone correspondant à l'ouest et sud-ouest du Massif central, du Limousin au Midi toulousain jusqu'à l'Aubrac<sup>174</sup>. Mas, capmas ou borde en bas-Quercy et haut-Toulousain<sup>175</sup>, *cazal* en Gascogne<sup>176</sup>, *casal*, *estatge*, *mayne*, *cornau* en Bordelais et Bazadais<sup>177</sup>, *mansus* et *tenementum* en basse-Auvergne<sup>178</sup>, autant de termes pour désigner ce type d'habitat, défini comme « un ensemble de une à plusieurs unités agricoles dont l'organisation ne repose pas sur la présence d'un élément polarisant »<sup>179</sup>. Pour l'Agenais, P. Deffontaines avait tenté en 1932 un essai de typologie concernant l'habitat intercalaire, s'appuyant sur les données des recensements contemporains. La « zone des molasses » située au nord du Lot est ainsi apparue comme un secteur d'habitat fortement dispersé : en 1926, 48% de la population des arrondissements de Marmande et Villeneuve-sur-Lot vivait hors des bourgs<sup>180</sup>. La borde isolée y constitue, selon l'auteur, la forme principale du peuplement dispersé, et les agglomérations peu nombreuses. Dans les Serres, au sud du Lot, plusieurs types d'habitat se confrontent : le hameau, appelé *mayné* ou *besinai*, est composé de plusieurs maisons abritant quinze à vingt feux formant une communauté soudée, quasi-juridique<sup>181</sup>. Le maillage des bourgs y est plus dense que dans les molasses. Les plateaux constituent l'assiette principale des habitats groupés et dispersés. Les grandes vallées, par leur attrait économique, sont au contraire des pôles agglomérants du peuplement qui s'organise selon plusieurs lignes parallèles à la rivière<sup>182</sup> : le rebord de terrasse dominant la plaine inondable, ou *tap*, où s'installent bourgs et cultivateurs ; les berges,

---

<sup>174</sup> CONTE, FAU, HAUTEFEUILLE 2006 et CONTE, FAU, HAUTEFEUILLE 2010.

<sup>175</sup> HAUTEFEUILLE 1998, pp. 393-428.

<sup>176</sup> CURSENTE 1978.

<sup>177</sup> BOUTOULLE 2003.

<sup>178</sup> CHARBONNIER 2005.

<sup>179</sup> CONTE, FAU, HAUTEFEUILLE 2010, p. 167.

<sup>180</sup> DEFFONTAINES 1932, p. 69.

<sup>181</sup> *Ibid*, p. 71.

<sup>182</sup> *Ibid*, p. 73.

occupés par des petites agglomérations liées à l'activité économique de la rivière et organisées en « façades » ; enfin, sur les crêtes s'implantent les « vieux bourgs féodaux qui ont cherché à dominer une partie de cette zone de circulation »<sup>183</sup>.

Depuis l'apparition des premières villes, la dichotomie entre agglomérations et dispersion de l'habitat a toujours été caractéristique de la zone entre Lot et Garonne. L'observation du vocabulaire de l'habitation employé par les notaires des XIV<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècles suffit pour s'en convaincre. Nous avons pris pour exemple les six cents analyses de quatre registres de notaires de Tournon-d'Agenais contenues dans le répertoire 3 E 637 décrit plus haut (cf. Partie 1, § 3.1.2). Ces registres correspondent à quatre périodes de temps étalées sur les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles : 1347-1402 (registre 355), 1425-1429 (registre 358), 1457 « *et autres diverses années* » (registre 361), et 1487-90 (registre 351)<sup>184</sup>. Sur six cent analyses, quatre-vingt quatorze concernent des reconnaissances ou arrentement de biens habitables sur le secteur de Tournon ; sur ces quatre-vingt quatorze actes, seuls vingt-cinq concernent des maisons situées dans des agglomérations urbaines ou villageoises (dix-neuf à Tournon, trois au bourg d'Anthé, un seul au bourg de Masquières), soit un taux de 27% environ. Les 73% restant correspondent à des exploitations agricoles désignées *capmas / cammas, tenh / tenement, borio, bouriage, fach, mayne* (Fig. 18).

Cette analyse rapide a ainsi fait apparaître l'importance du peuplement dispersé dans le mode d'occupation du sol dans l'est de l'Agenais à la fin du Moyen Âge. Il est probable que nous soyons ici en présence d'une situation analogue à ce que l'on trouve en bas-Quercy, où l'habitat dispersé constitue la structure d'habitat dominante<sup>185</sup>. Néanmoins, une étude plus

---

<sup>183</sup> *Ibid*, p. 74.

<sup>184</sup> AD 47, 3 E 637. Registre 355 : fol. 38 r<sup>o</sup> - 47 v<sup>o</sup>; Registre 358 : fol. 66 r<sup>o</sup> - 71 r<sup>o</sup> ; Registre 361 : fol. 81 r<sup>o</sup> - 91 r<sup>o</sup> ; Registre 351: fol. 11 r<sup>o</sup> - 16 v<sup>o</sup>.

<sup>185</sup> HAUTEFEUILLE 2013, pp. 184-187.

approfondie reste à faire sur les structures médiévales de peuplement de l'Agenais afin de mettre en lumière toutes les nuances et les spécificités de cette région de la Moyenne Garonne.

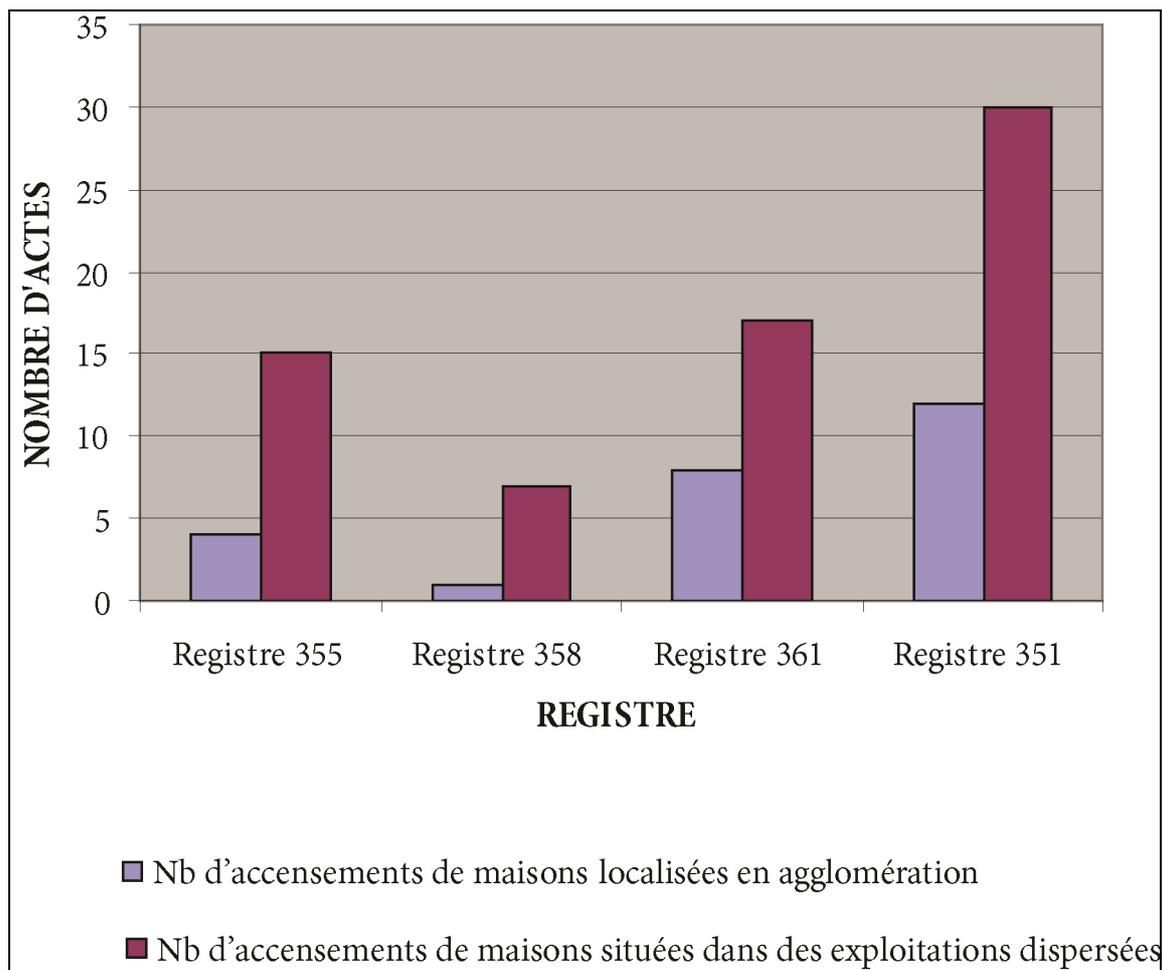


Figure 18 : Diagramme de répartition des actes d'accensements de maisons situées en agglomération d'une part, et de maisons localisées au sein d'exploitations rurales dispersées d'autre part, entre 1347 et 1490 dans le répertoire 3 E 637.

### **3. L'évolution du maillage castral en basse vallée du Lot et Agenais oriental**

Restant dans le cadre des dynamiques d'occupation du sol de la basse vallée lotoise, il convient à présent d'aborder le problème de la mise en défense du territoire, par le prisme de deux phénomènes : la multiplication des résidences seigneuriales fortifiées issue de la révolution féodale d'une part, et la mise en défense des communautés urbaines et rurales d'autre part. Cette dernière sera évoquée par le biais de l'étude d'un type particulier de fortification collective, à savoir les forts villageois du bas Moyen Âge.

L'enjeu de la question de la multiplication des fortifications particulières tous types confondus dans le cadre de nos recherches est d'importance : en effet, afin de comprendre les modalités de diffusion de l'habitat aristocratique secondaire, il est nécessaire d'analyser d'abord l'ensemble du tissu castral sur un territoire donné permettant une mise en contexte préalable. Nous avons abordé cette analyse de la même manière que pour le réseau urbain et villageois du secteur d'étude, à savoir par le biais d'un travail cartographique visant à restituer visuellement l'évolution du semis de l'habitat aristocratique entre le XIII<sup>e</sup> siècle et le XVI<sup>e</sup> siècle.

Les deux cartes ainsi élaborées, une pour la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, l'autre pour le début du XVI<sup>e</sup> siècle, synthétisent les résultats de six inventaires existants : celui de Jacques Gardelles sur les châteaux de la France du Sud-Ouest ; ceux des châteaux et maisons-fortes des cantons de Penne et Tournon-d'Agenais par Hervé Bouillac ; celui de l'inventaire topographique du service d'Inventaire d'Aquitaine ; celui des *castra* de l'Agenais réalisés par P. Simon ; enfin, celui des mottes et sites perchés médiévaux par J. Clémens et A. Dautant<sup>186</sup>. Une chronotypologie a ainsi émergé de la synthèse de ces travaux : les indices du tissu castral de première génération, au travers des mottes (X<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles) ; le morcellement territorial tel qu'il

---

<sup>186</sup> GARDELLES 1972 ; BERTHAULT *et al.* 2007 ; BOUILLAC 1995 ; SIMON 1993, pp. 196-199 ; CLEMENS, DAUTANT 1990.

apparaît à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle avec les nombreuses châtelainies attestées et les premières maisons-fortes ; la densification du maillage castral pendant la guerre de Cent Ans ; enfin la part de l'après-guerre dans sa cristallisation.

### 3.1. Les implantations castrales de première génération

L'indigence des sources jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle en Agenais rend l'émergence du fait castral dans l'ancien *pagus* très mal connu. En effet, ce n'est qu'à partir de la fin du X<sup>e</sup> siècle que commencent à apparaître dans la documentation les grandes familles de l'aristocratie locale, essentiellement par le biais de donations pieuses. Jusqu'aux grandes séries d'hommages de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, l'assise territoriale de ces familles est mal perçue dans les sources. C'est l'archéologie qui documente le mieux sur l'étendue du tissu aristocratique précoce, du côté notamment de la multiplication des mottes castrales. En 1990 en a été fourni un premier inventaire, par J. Clémens et A. Dautant.

#### 3.1.1. Les mottes

Selon A. Debord, le phénomène des mottes féodales est caractéristique de la « révolution castrale » du XI<sup>e</sup> siècle<sup>187</sup>. Outil d'accaparement personnel du ban et du fisc par une partie de l'élite chevaleresque, la motte s'est multipliée de manière exponentielle sur l'ensemble du territoire français aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, avec des constructions tardives jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle. S'appuyant sur la bibliographie, l'observation topographique et la prospection systématique de terrain, l'inventaire préliminaire de J. Clémens et A. Dautant a permis de restituer à la période médiévale une centaine de ces ouvrages de terre, auparavant datés de la Protohistoire.

---

<sup>187</sup> DEBORD 2000, p. 62.

Une majorité écrasante des mottes agenaises est localisée en contexte de vallées et de confluences (Planche 8). Dans notre zone, treize sites ont été repérés, dont huit dépourvus de vestiges bâtis. Deux ont été le centre d'un *castrum* mentionné au XIII<sup>e</sup> siècle : le *castrum* de Castelgaillard, portant encore les vestiges d'une résidence aristocratique du XV<sup>e</sup> siècle<sup>188</sup>, et celui de Gouts dans la commune d'Aiguillon. Dans la commune de Pujols, la motte du Bois des Lilas et les terrasses associées conservent encore les traces d'une enceinte, ainsi qu'une zone importante d'ensilage<sup>189</sup>. Au XVI<sup>e</sup> siècle, le site de Lamothe en bordure du Lot portait encore une tour quadrangulaire de quatre niveaux, figurée sur un dessin<sup>190</sup>. Enfin, la motte de Pinel-Hauterive était associée à un éperon barré dominant le Lot, ainsi qu'à un possible fort villageois du bas Moyen Âge. La chronologie de ces ouvrages de terre, basée sur le mobilier découvert en prospection et lors de quelques opérations archéologiques, s'étale entre le XI<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle. Ainsi, la motte de Grateloup a révélé une installation de la fin du XI<sup>e</sup> – début du XII<sup>e</sup> siècle ; le site de Lamothe à Sainte-Colombe-de-Villeneuve, ouvrage de terre fossoyé installée sur un promontoire naturel, était, quant à lui, encore en utilisation aux XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles<sup>191</sup>.

### 3.1.2. Les enceintes isolées

L'inventaire de J. Clémens et A. Dautant a également permis de repérer deux enceintes isolées : le Pech de Berre, éperon barré dominant le Lot et occupé depuis les périodes anciennes, et le Roc de Marie dans la commune de Monségur (Planche 8). Aucun élément de datation, si ce n'est du mobilier épars médiéval, ne permet de situer précisément ces structures dans le temps. Un élément de comparaison peut toutefois être vu dans le *castrum* de Najejouls : du site castral, mentionné dans les hommages du XIII<sup>e</sup> siècle, ne reste plus

---

<sup>188</sup> Commune de Penne-d'Agenais.

<sup>189</sup> CLEMENS, DAUTANT 1990, p. 19.

<sup>190</sup> Notice base Mérimée, réf. IA47002339, mise à jour en 2007.

<sup>191</sup> BSR 2012, p. 162.

aujourd'hui qu'une petite enceinte villageoise couronnant le pech qu'il occupait (cf. Partie 3, §3.1.2).

### 3.1.3. Les rares mentions textuelles aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles

Les indices textuels des pôles castraux implantés avant le XIII<sup>e</sup> siècle sont ténus. Les deux principaux types de sources fournissant ces indices sont les sources ecclésiastiques, par le biais des cartulaires et des donations, et le récit de la croisade des Albigeois par Pierre des Vaux de Cernay, rédigé entre 1203 et 1218<sup>192</sup>. Nous savons par ces documents que le Lot a constitué un pôle fédérateur pour les premières implantations castrales : le *castrum* de Penne-d'Agenais et la seigneurie de Fumel sont mentionnés dès le XI<sup>e</sup> siècle. Lorsque les croisés pénètrent la basse vallée du Lot au début du XIII<sup>e</sup> siècle, d'autres places fortes y sont installés : Casseneuve, Aiguillon et Pujols, toutes assiégées entre 1209 et 1223. Des lignages aristocratiques éponymes de sites castraux sont également mentionnés dans le secteur dès le XI<sup>e</sup> siècle (Montpezat, Anthé).

### 3.2. Un maillage étendu à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle

Passé 1250, la perception de l'implantation seigneuriale s'éclaircit grâce aux grandes séries d'hommages et aux Rôles Gascons de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, et des vestiges davantage présents dans le paysage.

---

<sup>192</sup> P. DES VAUX DE CERNAY, *Historia Albigensis*, Paris, H. Champion, 3 vol., 1926-1939.

### 3.2.1. Les castra mentionnés dans les hommages de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle

Dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, les séries d'hommages à Alphonse de Poitiers puis au roi de France fournissent une liste impressionnante de *castra* pour l'Agenais, au nombre de cent douze (Fig. 19)<sup>193</sup>. Le morcellement seigneurial y apparaît donc très important. J. Gardelles notait que « la division des seigneuries y étant extrême, on n'y trouvait que deux vicomtés, celles d'Auvillar et de Bruilhois, toutes deux au sud de la Garonne »<sup>194</sup>. Il en donnait pour facteur la coutume agenaise permettant à tous de s'enclore librement, contrairement à la coutume gasconne encadrant les fortifications privées<sup>195</sup>. Il évoque également l'éloignement du suzerain pendant plusieurs siècles, et un régime successoral égalitaire favorisant l'émiettement patrimonial et la coseigneurie<sup>196</sup>.

L'historien P. Simon a tenté de comprendre les réalités que sous-tend la notion sémantique de *castrum* employée dans les hommages du XIII<sup>e</sup> siècle. Il dégage trois critères principaux définissant le *castrum* : il s'agit d'un chef-lieu de juridiction, composé d'une résidence seigneuriale fortifiée et d'un bourg castral subordonné, pourvu ou non d'une enceinte collective ; c'est également le centre administratif et économique de la châtelainie<sup>197</sup>. Pour le comté d'Astarac, N. Guinaudeau note l'ambiguïté de la notion de *castrum*, pouvant indiquer autant un habitat aristocratique fortifié qu'un habitat groupé doté d'une enceinte collective<sup>198</sup>. Néanmoins, à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, le terme ne semble désigner qu'un nombre limité de forteresses individuelles au profit de bourgs fortifiés. Dans un questionnement sur la définition du village au Moyen Âge, F. Hautefeuille assimile le terme de

---

<sup>193</sup> SIMON 1993, p. 186.

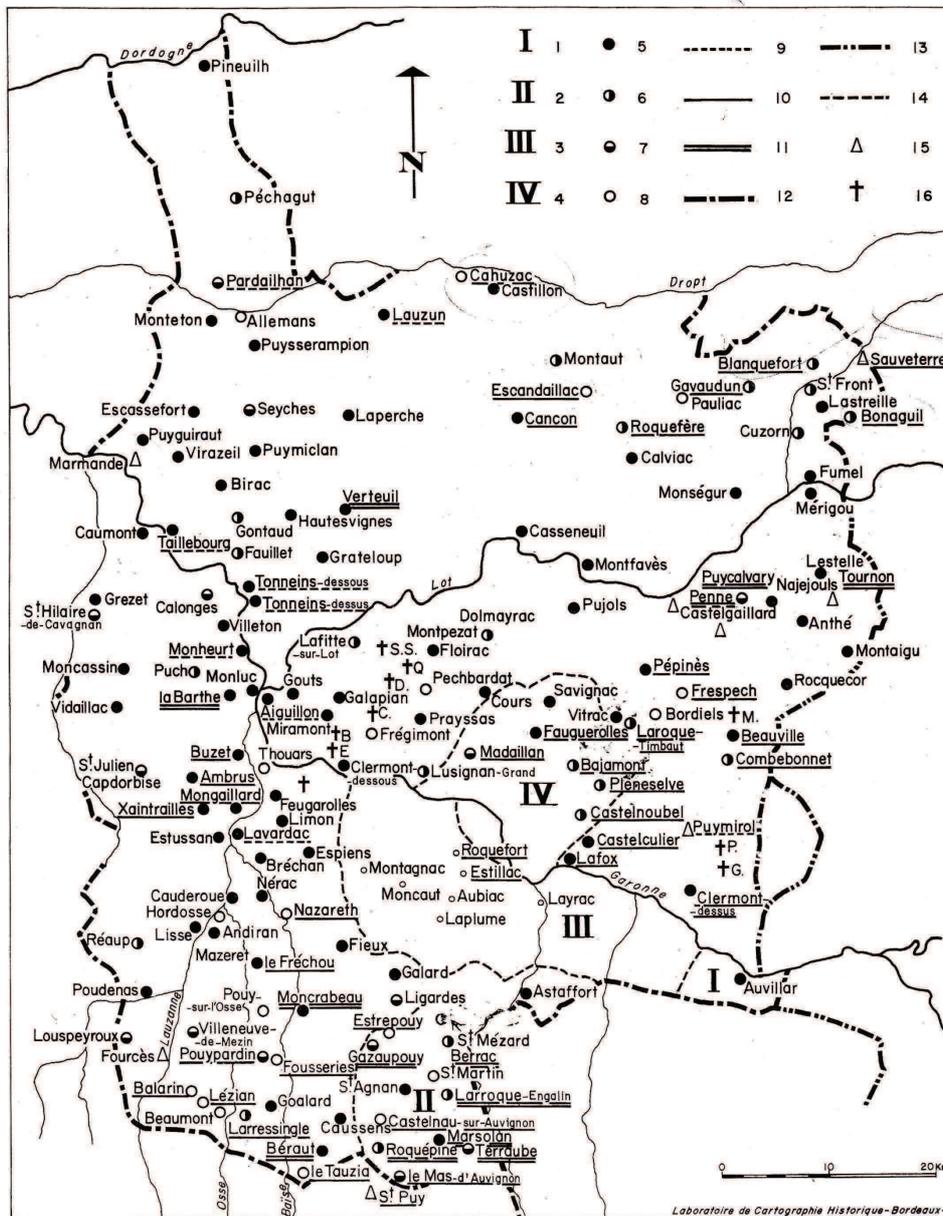
<sup>194</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>195</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>196</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>197</sup> *Ibid.*, p. 196.

<sup>198</sup> GUINAUDEAU 2012, pp. 252-254.



IX L'Agenais.

Figure 19 : Carte des castra de l'Agenais par J. Gardelles (tiré de GARDELLES 1972)

*castrum* employé dans le *Saisimentum* à « une communauté dont le centre est un village fortifié »<sup>199</sup>. Par comparaison avec les autres désignatifs de *villa*, *bastida* et *parrochia*, celui de *castrum* est, en effet, le seul à inclure la notion de fortification. Néanmoins, l'auteur montre que l'utilisation de ce terme n'implique pas forcément l'origine castrale d'une agglomération : pour la châtelainie de Castelnau-Montratier, au moins deux des sept villages mentionnés comme *castra* sont d'origine ecclésiastique ; à l'inverse, sur cinq *villae*, deux sont d'origine castrale, et deux autres possèdent des fortifications<sup>200</sup>. Cette distorsion concernant les *villae* proviendrait du fait, selon l'auteur, que, soit les fortifications du village sont tombées en désuétude, soit il s'agit d'une mise en défense tardive qui n'a pas encore été intégrée comme caractéristique dominante du lieu<sup>201</sup>.

Notre zone d'étude compte vingt-et-un *castra* à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Mais, à l'instar du bas-Quercy, tous ne sont pas issus de l'agglomération d'un habitat auprès d'un château : en effet, les bourgs monastiques de Saint-Sardos et Monsempron, ainsi que le village d'origine probablement ecclésiastique de Lafitte-sur-Lot, sont tous trois qualifiés de *castra*. A l'inverse, excepté le *castrum* disparu de Floirac dont on ne sait rien, les autres *castra* ont tous la mention ou des vestiges d'une résidence seigneuriale fortifiée (Planche 8) : mottes de Gouts et Castelgaillard, bourgs de Tournon-d'Agenais, Dolmayrac et Castelmoron-sur-Lot, places fortes assiégées lors de la croisade albigeoise de Penne, Pujols, Casseneuil, Aiguillon (Fig. 20). Par ailleurs, l'ensemble de ces *castra* semblent avoir été dotés au XIII<sup>e</sup> siècle d'enceintes urbaines, sauf Fumel dont les coutumes de 1265 n'en font pas mention<sup>202</sup>.

Peu de ces localités générées par une résidence seigneuriale fortifiée se sont installées dans la plaine : Casseneuil, Aiguillon et Gouts sont les trois seuls cas de ce type. Casseneuil et Aiguillon sont des sites de confluence, Gouts étant sur une motte. Tous les autres ont

---

<sup>199</sup> HAUTEFEUILLE 2013, p. 192.

<sup>200</sup> *Ibid.*, p. 256.

<sup>201</sup> *Ibid.*, p. 194.

<sup>202</sup> Notice Base Mérimée, réf. IA47000583, mise à jour en 2007.



Figure 20 : Photos aériennes de *castra* de la basse vallée du Lot  
(En haut : Penne-d'Agenais. Cliché : P. Miramont, tiré de [www.googlemaps.fr](http://www.googlemaps.fr) ; en bas : Casseneuil. Cliché : tiré de <http://www.ajpn.org/commune-Casseneuil-en-1939-1945-47049.html>).

recherché les sites perchés, soit en rebord de plateau à la confluence entre le Lot et un ruisseau secondaire (Fumel, Castelmoron, Penne), soit retranchés sur les plateaux ou les buttes témoins (Monségur, Lestelle, Dolmayrac, Pujols...). Ces sites n'ont pas tous généré un habitat durable et très peu sont à l'origine d'une agglomération importante. Beaucoup, en effet, ont été désertés à l'époque moderne, en s'étant maintenu à l'état de localité réduite ou de simple résidence seigneuriale (Lestelle, Najejouls, Floirac, Gouts, Castelgaillard). Certains ont perduré en village (Pujols, Dolmayrac, Montpezat, Castelmoron, Tournon, Penne, Casseneuveil), et peu d'entre eux ont accédé au rang de ville (Aiguillon, Fumel).

### 3.2.2. *L'apparition de la maison-forte*

La définition et la signification historique de la maison-forte ont fait couler beaucoup d'encre depuis les premiers travaux dans les années 1960, dus aux archéologues du nord de l'Europe, puis systématisés en France sous l'égide de J.-M. Pesez. Le questionnement autour de ce type de demeure est apparu à partir de l'étude des sources, qui révélaient une dichotomie lexicale entre le terme de *castrum* et ceux de *domus fortis / firma / segura* ou *fortalicium*<sup>203</sup>. Le premier colloque consacré à la maison-forte tenu à Pont-à-Mousson en 1986 s'était fixé entre autres comme objectif d'éclairer la réalité archéologique qui sous-tend ces notions textuelles.

Quelques décennies plus tard, la systématisation des recherches à l'échelle de la France commence à porter ses fruits. La synthèse d'A. Debord en 2000 sur le phénomène apparaît ainsi forte d'un important contingent de résultats issus d'années de recherche, mais encore rempli d'incertitudes. La maison-forte est alors perçue dans les textes dès le dernier tiers du XII<sup>e</sup> siècle ; pour l'archéologue, il s'agit d'« édifices qui ne sont pas des châteaux (*castrum*) mais tout de même autre chose qu'une simple résidence (*domus*) : c'est l'apparition de la maison-forte, phénomène qui va s'épanouir largement dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>203</sup> BUR 1986b, pp. 7-8.

Il s'en faut pour que toute la clarté soit faite sur lui. »<sup>204</sup>. Pour A. Debord, c'est bien le critère de la fortification qui fait la maison-forte, invoquant l'insistance des scribes médiévaux sur la puissance de la mise en défense de demeures chevaleresques dans les plaintes des grands féodaux à la couronne de France à ce sujet. De plus, la maison-forte ne serait pas un phénomène issu exclusivement du chasement d'une petite noblesse dépourvue du droit de ban. En Bourgogne et en Angoumois, l'exercice de la haute justice au sein de la maison-forte est avéré dans de nombreux cas, faisant alors de ce type de demeure un centre politique, participant pleinement à la dilution du ban en cours depuis le XI<sup>e</sup> siècle<sup>205</sup>.

Dans sa synthèse sur l'habitat seigneurial rural, E. Sirot relie le modèle de la maison-forte à un « logis fortifié implanté à la campagne », « habitation idéale pour une élite sociale à qui elle permet d'apprécier les charmes et les avantages économiques d'une implantation à la campagne, tout en offrant un logis suffisamment fortifié pour exprimer la puissance et la domination. »<sup>206</sup> Davantage que de proposer une définition uniforme, E. Sirot propose d'établir des « typologies reposant sur des caractéristiques matérielles », et une méthodologie englobant l'ensemble des habitats aristocratiques mineurs afin d'éviter les écueils fondés sur des *a priori*.

Dans notre secteur d'étude, une douzaine de forteresses, datées par les sources ou l'archéologie de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, sont absentes des rôles d'hommages de la même époque. P. Simon a montré que, dans ces rôles, le terme de *castrum* correspond à une réalité bien particulière qui est celle du centre de châellenie, doté du ban et de la haute justice. Aucune *domus fortis* n'est mentionnée dans ces hommages ; l'objet des serments est le *castrum*, à l'inverse de beaucoup d'autres régions où des maisons-fortes peuvent constituer l'objet d'un hommage<sup>207</sup>. Il semble que ces forteresses non mentionnées dans les rôles

---

<sup>204</sup> DEBORD 2000, p. 214.

<sup>205</sup> *Ibid.*, pp. 217-218.

<sup>206</sup> SIROT 2007, p. 34-35.

<sup>207</sup> BOUTOULLE 2014, p. 601.

d'hommages aient constitué les résidences d'origine d'une petite ou moyenne aristocratie pouvant détenir par ailleurs la haute justice dans d'autres lieux, à l'instar des repaires de Puycalvary ou Cazideroque (cf. Partie 4). Par opposition aux *castra* qui semblent détenir une notion juridique à part entière en Agenais, nous désignerons ces forteresses de « maisons-fortes », même si la différence n'est souvent que juridique (le *castrum* est un centre de châtelainie, même modeste, contrairement à la maison-forte).

La moitié de ces maisons-fortes est implantée sur le Lot, qui bénéficie dès le XIII<sup>e</sup> siècle de travaux de valorisation de la navigation sur subsides du roi d'Angleterre. Entre 1291 et 1296, onze écluses associées à des chaussées appelées « payssières » sont installées dans la partie agenaise du Lot, après que la partie quercynoise ait été aménagée soixante-dix ans auparavant<sup>208</sup>. La guerre de Guyenne et l'affaiblissement du roi-duc profitent à l'aristocratie locale qui accapare les payssières et les droits afférents, y installe moulins et résidences fortifiées. Ainsi, de modestes lignages nobles tels les Lustrac, Paga, Lapoujade, Ladhuie... et des bourgeois de Villeneuve ou de Penne accrurent leur patrimoine et connurent une ascension sociale, parfois politique, grâce aux équipements économiques liés à la rivière. L'enquête requise par Edouard I<sup>er</sup> en 1311 sur ces usurpations permit de mieux connaître les familles à l'origine de ces accaparements<sup>209</sup>.

Les autres repaires isolés apparus au XIII<sup>e</sup> siècle ou à la fin du XII<sup>e</sup> siècle sont implantés dans les reliefs accentués des Serres, en rebord de plateau (Tombebouc, La Sylvestrie) ou sur des éperons barrés (Puycalvary, Cazideroque), souvent à la confluence de ruisseaux secondaires et à proximité du réseau viaire.

Trois types architecturaux de maisons-fortes du XIII<sup>e</sup> siècle se dégagent (Fig. 21) : la tour-salle est le type le plus rencontré<sup>210</sup> (Tour de Gaillas, Ferrassou, Lustrac, Puycalvary,

---

<sup>208</sup> BERTHAULT *et al.* 2007, p. 123.

<sup>209</sup> BOURRACHOT 1961, pp. 191-200.

<sup>210</sup> BOUILLAC 2002, pp. 147-153.

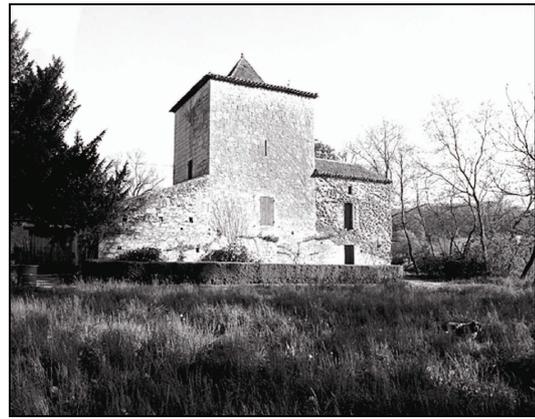


Figure 21 : Exemples de maisons-fortes du XIII<sup>e</sup> siècle dans la basse vallée du Lot  
 (A gauche : Tombebouc. Cliché tiré de [www.googlemaps.fr](http://www.googlemaps.fr); A droite : Tour de Gaillas. Cliché : B. Chabot, © Inventaire général, ADAGP, 1997, tiré de la Base Mémoire).



Figure 22 : Sites fortifiés au XIV<sup>e</sup> siècle en bordure du Lot  
 (En haut : château de Lustrac. Cliché tiré de [www.myriadedunivers.forumactif.fr/t213-chateau-et-moulin-de-lustrac](http://www.myriadedunivers.forumactif.fr/t213-chateau-et-moulin-de-lustrac) ; En bas : moulin de Garrigues. Cliché : F. Boisserie).

Lapoujade, Cazideroque) ; le logis composé d'au moins deux ailes en retour d'équerre appuyée à une enceinte, ou à plan massé, constitue une forme mineure (La Sylvestrie, Château Lunac à Aiguillon, Quissac, Birou) ; enfin, un seul exemple de salle unique a été identifié (Montayral ; cf. Partie 3, § 3.1.3).

### 3.3. Une multiplication des repaires ruraux au bas Moyen Âge

Lors des derniers siècles du Moyen Âge, de profondes transformations ont affecté les paysages de l'Agenais : à la faveur de la crise, de nombreuses agglomérations se sont encloses de murs ; pour certaines, leur parcellaire a été bouleversé par l'établissement de réduits fortifiés communautaires, qui, dans les campagnes, ont investi des basses-cours de château. Le paysage bâti des campagnes est le théâtre d'une autre mutation : entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle, le nombre de repaires isolés se multiplie par plus de quatre, passant de quinze à soixante-neuf comptabilisés (Planche 9). Le secteur des Serres de Villeneuve-sur-Lot, Penne et Tournon est particulièrement touché par le phénomène : sur la commune de Penne, on rencontre un site tous les un à deux kilomètres environ.

Les chiffres donnés sont indicatifs et marquent une tendance. Comme nous le montrerons au chapitre suivant, un dépouillement approfondi des sources modifierait inmanquablement cet état des lieux par la mise au jour de sites disparus, d'anciens domaines nobles déclassés, ou de mentions attestant la précocité de certains lieux déjà inventoriés. Quelques observations peuvent cependant être faites quant à la photographie obtenue à l'orée du XVI<sup>e</sup> siècle :

- En l'état actuel, seules deux mottes castrales apparaissent encore occupées au bas Moyen Âge (Lamothe et Castelgaillard). Il serait pourtant dangereux de tirer des conclusions hâtives de cet état de fait, les mottes étant à peu près *terra incognita* en Agenais.

- L'implantation des résidences aristocratiques secondaires s'effectue majoritairement sur les hauteurs (les trois quarts environ), malgré l'attractivité économique de la rivière. Deux types d'implantation sont privilégiés : les rebords de plateau dominant le Lot (Péchargou, Rocail, Teyssonac...) et à l'intérieur des Serres, aux confluences des ruisseaux.
- Les barrages et payssières agissent notamment comme des aimants (Roger, Escoute, Les Ondes, Rigoulières...). Leur valeur stratégique pendant la guerre de Cent Ans est confirmée par les subsides du duc d'Anjou pour le parti français pour leur fortification : Lustrac, Lapoujade ou Rigoulières bénéficient de ces travaux de mise en défense.

### *3.3.1. La part de la guerre de Cent Ans dans la densification du maillage des sites fortifiés*

Peu de sites fortifiés dans notre zone d'étude trouvent leur origine pendant la guerre de Cent Ans. C'est autour du Lot que semblent s'être cristallisées les nouvelles installations seigneuriales, davantage dues à l'attraction économique que la rivière exerçait sur les familles de l'aristocratie locale, en quête de nouveaux revenus (Planche 9). Les maisons-fortes de Roger, Ladhuie, Rigoulières, Rocail, ou Salabeilles, toutes édifiées à proximité du Lot au XIV<sup>e</sup> siècle, semblent entrer dans ce cadre. Néanmoins, les troubles de la guerre ont favorisé l'augmentation défensive de très nombreux sites. Toujours dans le secteur du Lot, les tours péagères existantes, présentes vraisemblablement dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle sont mises en défense dès 1372 sur subsides directs du duc d'Anjou à la faveur de la guerre (Fig. 22)<sup>211</sup>. Ainsi, les sites de Lapoujade, Ladhuie, Lustrac, Rigoulières, ainsi que leurs moulins, sont fortifiés.

---

<sup>211</sup> BERTHAULT *et al.* 2007, p.

### 3.3.2. *La part de la reconstruction économique après la guerre*

Au sortir de la guerre de Cent Ans, les campagnes du Quercy et de l'Agenais sont dans un triste état : les désertions dues aux troubles de la guerre ont laissé de nombreux terroirs en friche, et des paroisses dépeuplées<sup>212</sup>. Les seigneurs fonciers locaux entreprennent alors de remettre en valeur leurs sols en les confiant à des paysans locaux ou arrivés d'autres régions (Rouergue, Limousin, Béarn...). Ce mouvement de fond débute dès les années 1440 en Quercy, et un peu plus tardivement, semble-t-il, en Agenais. L'outil principal des détenteurs du sol pour restaurer leur patrimoine est l'accensement, consistant à confier un bien à remettre en valeur à une personne ou un groupe de personnes moyennant une reconnaissance de fief et un loyer annuel. La réoccupation du sol se fait par le biais de trois types d'accensements : les accensements collectifs, consistant à « donner en fief à un groupe d'emphytéotes la totalité du domaine utile à quelques réserves près. »<sup>213</sup> ; les accensements de mas qui, à une échelle moindre que le précédent, consiste à confier le domaine d'un mas à un groupe de tenanciers ; enfin, les accensements de parcelles, constituant les plus petites unités fiscales à l'échelle de la seigneurie directe du Quercy et de l'Agenais. J. Lartigaut associe ce mode de repeuplement aux vallées, où la fertilité des terres permet l'inféodation de parcelles uniques<sup>214</sup>.

Ce mouvement de reprise agricole s'accompagne d'une floraison de logis nobles constellant les campagnes. Dans la basse vallée du Lot, la répartition des sites encore existants tend à pointer une implantation traditionnelle sur les plateaux et les rebords de plateaux, le plus souvent en relation visuelle avec le Lot (Rocail, Teyssonat, Salabeilles... (Fig. 23). Quelques seigneurs se risquent dans la plaine alluviale, recherchant la proximité des terres fertiles (Roger, Frezepa, Cézerac...). Une densité particulièrement forte de nouvelles demeures

---

<sup>212</sup> LARTIGAUT 1978.

<sup>213</sup> LARTIGAUT 1967b, p. 202.

<sup>214</sup> *Ibid.*, p. 203.



Figure 23 : Logis seigneuriaux du XV<sup>e</sup> siècle de la basse vallée du Lot  
(En haut : château de Noailiac. Cliché : M. Dubau, 2004, © Inventaire général, ADAGP, tiré de la base Mérimée ;  
En bas : manoir de Roques. Cliché : A Beschi, © Inventaire général, ADAGP, 2003, tiré de la base Mérimée).

seigneuriales apparaît dans le secteur de Villeneuve, de Penne et de Tournon. Plusieurs hypothèses complémentaires tentent d'expliquer cette multiplication de ces manoirs : la première, proposée par H. Mousset, J.-P. Maisonnave ou C. Rémy, consiste à y voir la disparition de la coseigneurie à partir de la seconde génération de bâtisseurs, favorisant la multiplication des résidences seigneuriales<sup>215</sup>. Une seconde proposition met en avant le rôle du phénomène de « l'exil rural » des seigneurs qui, après avoir résidé en ville pendant la guerre de Cent Ans, abandonnent « la maison citadine au profit du repaire des champs. »<sup>216</sup>

Ce phénomène semble se développer bien après la fin de la guerre : en effet, le *castrum* de Tournon abrite pendant la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle la résidence de plusieurs notables, qui sont néanmoins désignés dans les textes de « seigneur de X »<sup>217</sup>. Faut-il voir dans ces dates tardives l'attente que les demeures rurales soient bâties ou restaurées ? La majorité des logis encore en place ne présentent généralement pas de vestiges antérieurs à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Toutefois, il ne faut sans doute pas négliger dans les diverses interprétations l'ampleur des destructions provoquées par la guerre de Cent Ans. En effet, le Lot et la plaine alluviale ont constitué l'axe de passage principal des bandes armées, et notamment des compagnies de routiers, en quête permanente de ressources (cf. Partie 2, § 4.1). Ces bandes visaient particulièrement les demeures nobles les plus modestes, centres domaniaux pourvus d'une exploitation agricole et souvent insuffisamment fortifiés<sup>218</sup>. Dans ce cadre, il est certain que des investigations archéologiques entreprises autour de ces demeures ne manqueraient pas de révéler des vestiges de constructions antérieures détruites<sup>219</sup>. La fouille de la maison-forte de

---

<sup>215</sup> BERTHAULT *et al.* 2007, p. 135. REMY 2005, p. 9.

<sup>216</sup> LARTIGAUT 1971, p. 72.

<sup>217</sup> Les seigneurs d'Ays, de Montbeau et du Bosc sont dits résider à Tournon dans les années 1470-1480 ; Voir AD 47, 6 J 2, LARTIGAUT 1971, p. 72 et LARTIGAUT 1997, pp. 99-100.

<sup>218</sup> SAVY 2005, pp. 89-94.

<sup>219</sup> C. Rémy nuance ainsi l'interprétation de la floraison des habitats aristocratiques après la guerre de Cent Ans, qui pourrait n'être qu'un effet de « vestiges » : la carence des habitats nobiliaires secondaires est-elle réelle ou n'est-elle pas due aux destructions, à la disparition de matériaux de construction périssables, au manque de datations absolues ; cf. REMY 2005, p. 29.

Naux dans les environs d'Agén est un exemple de demeure dont l'abandon semble être en lien direct avec les troubles des XIV<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècles<sup>220</sup>.

---

<sup>220</sup> BALLARIN *et alii* 2007, p. 143.

#### **4. La mise en défense urbaine et villageoise à partir de la guerre de Cent Ans : l'exemple des forts villageois**

Dès le début des troubles liés à la guerre de Cent Ans, les communautés urbaines et villageoises commencent à se prémunir de l'insécurité à cause du passage des nombreuses bandes armées le long de la Garonne et du Lot notamment. Ainsi, dans la basse vallée du Lot, et en l'état actuel de nos connaissances, le nombre de bourgs fortifiés passe de huit à quatorze. Un des aspects de la mise en défense collective de cette période correspond à l'édification de réduits défensifs à vocation de refuge, destinés à mettre temporairement à l'abri les hommes et leurs biens. Cette thématique a fait l'objet de recherches de notre part lors de la première année de Master 2.

##### **4.1. Le « style de guerre » du conflit centenaire**

La généralisation à partir du XIV<sup>e</sup> siècle des enceintes urbaines en Agenais s'accompagne d'un autre mode de mise en défense collective, celui des réduits fortifiés communautaires ou « forts villageois ».

Les fortifications collectives communautaires émergent dans un contexte de violences particulièrement intenses et de longue durée, lié au « style de guerre qui sévit pendant la guerre de Cent Ans »<sup>221</sup>. Dans son article sur l'impact de ce conflit sur le « plat pays », P. Contamine décrit les campagnes comme des secteurs-cibles privilégiés : d'un point de vue stratégique aux plus hauts sommets des Etats d'une part – « ruiner la seigneurie de l'adversaire pour [...] démontrer aux populations que l'adversaire était précisément hors d'état de les protéger »<sup>222</sup> ; d'un point de vue économique pour les armées et les compagnies de routiers, par la recherche de profit, d'autre part. L'abandon volontaire des campagnes par Charles V

---

<sup>221</sup> CONTAMINE 2002 ; SAVY 2005.

<sup>222</sup> CONTAMINE 2002, p. 19.

après le traité de Brétigny aux déprédations récurrentes parachève la cristallisation de la violence quotidienne, qui impacte fortement les mentalités. Les thèses de G. Ferrand<sup>223</sup>, N. Savy<sup>224</sup> ou le séminaire de recherche du laboratoire TRACES sur ce thème<sup>225</sup> analysent notamment les conséquences sociologiques de ce contexte de guérilla en termes d'organisation de la défense par les communautés elles-mêmes. L'imprévisibilité des opérations menées par les compagnies constituant le maître mot (le *coup de main* : attaque surprise à l'aube ; les embuscades : prise d'otages et de butin ; les chevauchées : pillages, rapines, effet psychologique), le milieu rural s'organise : réseaux d'information, guets, conventions avec les compagnies (*patis* et *suffertas*<sup>226</sup>). Dans ce contexte d'insécurité ambiante, la mise en place de réduits fortifiés pour la protection des hommes, de leurs biens et du bétail constitue une des réponses architecturales des communautés.

Comme nous avons vu plus haut, l'Agenais ne fut pas épargné par les modes d'action des mercenaires, présents notamment dans la vallée du Lot. Des combattants notoires comme Rodrigue de Villadrando, mais aussi des seigneurs locaux comme Naudonnet de Lustrac ou Bérard de Sales<sup>227</sup> s'employèrent pendant les dernières décennies de la guerre à ravager la partie méridionale et orientale du diocèse.

Le thème des forts villageois ne fait l'objet que depuis quelques décennies d'enquêtes régionales systématiques. Ces enquêtes, dont D. Baudreu et C. Lacroix ont dressé chacun un bilan<sup>228</sup>, ont permis de reconnaître le phénomène dans un large Sud-Ouest, en Languedoc et en Auvergne. Après avoir rapidement présenté l'histoire des recherches et abordé la question

---

<sup>223</sup> FERRAND 2009.

<sup>224</sup> SAVY 2005.

<sup>225</sup> FERRAND 2007.

<sup>226</sup> Les *patis* et *suffertas* sont des trêves négociées entre routiers et communautés moyennant paiements ; cf. SAVY 2005, pp. 89-94.

<sup>227</sup> COURTEAULT 1898.

<sup>228</sup> ABBE *et al.* 2008, pp. 9-13 ; LACROIX 2007.

de la définition de ces structures, nous donnerons les résultats des repérages préliminaires menés dans notre zone d'étude.

#### 4.2. Histoire des recherches sur les forts villageois

Jusqu'aux années 1960, le phénomène des réduits fortifiés communautaires ne fut perçu que de manière très ponctuelle en Toulousain, Albigeois et Rouergue. Dès cette époque, ces structures furent reconnues comme des espaces-refuges liés à l'insécurité générale du conflit centenaire<sup>229</sup>. Certains historiens et érudits locaux ont tenté d'esquisser des définitions d'ordre architectural : espace quadrangulaire ceint de murailles et garni d'habitations temporaires pour H. Affre, enceintes de terre contre lesquelles s'appuient les maisons dans le Lauragais pour R. Corraze, petit village fortifié dans la vallée de la Garonne pour M. Roblin<sup>230</sup>... Des études spécifiques furent consacrés à des cas tels que le fort de Saint-Jean d'Alcas dans le Rouergue, ou la charte de construction du fort de Monbéqui en Tarn-et-Garonne. En 1937, l'expression « fort villageois » émerge sous la plume de M. Roblin, dans un article sur l'habitat dans la vallée de la Garonne en région toulousaine<sup>231</sup>. Cependant, les recherches sont restées rares et ciblées.

Entre les années 1960 et le lancement du projet collectif de recherche sur les forts villageois par l'université de Toulouse en 2007, plusieurs chercheurs se sont employés à fournir des éléments de réponse, essentiellement par des approches régionales. Les recherches de G. Fournier sur le Puy-de-Dôme ont été fondamentales, depuis son article fondateur sur la défense des populations rurales pendant la Guerre de Cent Ans en Basse Auvergne<sup>232</sup> à la très

---

<sup>229</sup> Abbé Galabert pour le Tarn-et-Garonne ; C. Portal pour l'Albigeois ; H. Affre pour le Rouergue ; cf. ABBE *et al.* 2008, pp. 10-11.

<sup>230</sup> ABBE *et al.* 2008.

<sup>231</sup> ABBE *et al.* 2008, p. 11.

<sup>232</sup> FOURNIER 1966.

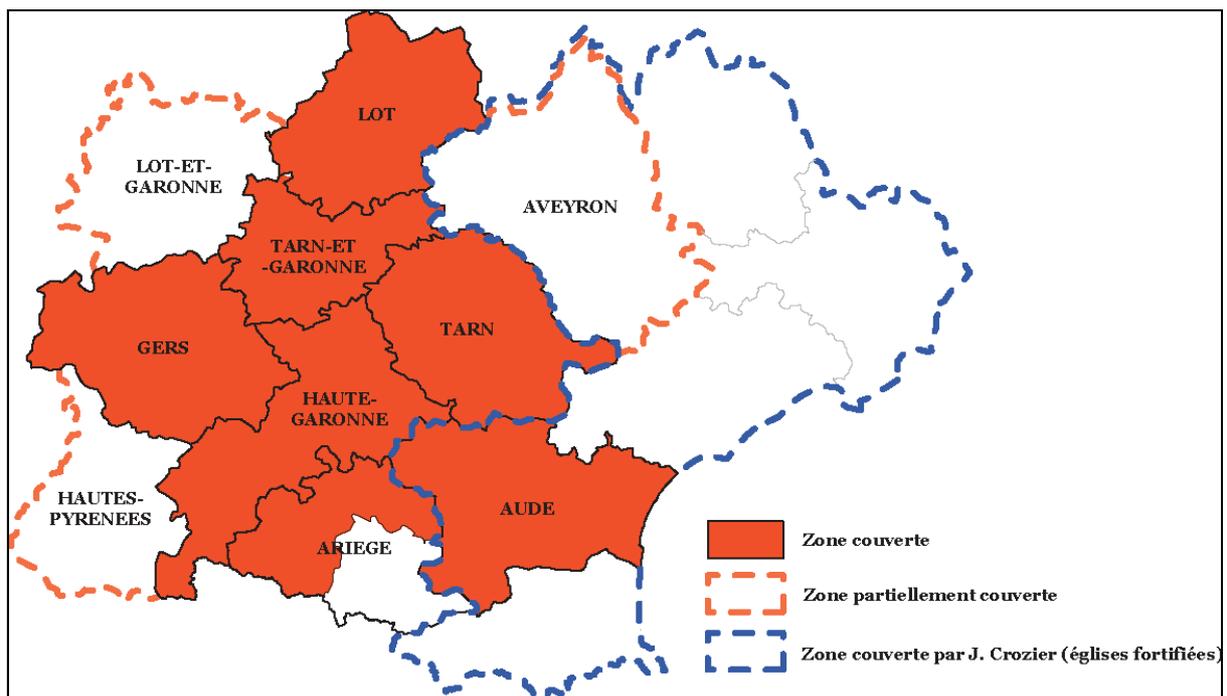


Figure 24 : Carte des recherches menées au cours du PCR par département

récente synthèse publiée par l'association des forts villageois d'Auvergne<sup>233</sup>. Son approche croisée des sources, plans cadastraux anciens et photos aériennes lui permit de mettre en évidence la multiplicité morphologique du phénomène et d'en dresser par la suite une typologie : le refuge dans l'église, celui localisé dans « une autre partie du village », enfin celui consistant à fortifier tout un quartier d'une agglomération<sup>234</sup>. Cette typologie s'est aujourd'hui élargie à d'autres configurations (cf. *infra*).

A la même époque, J. Lartigaut esquissait une synthèse pour le Quercy occidental sur les différents types de fortifications rencontrées dans les sources des derniers siècles du Moyen Âge<sup>235</sup>. A travers une analyse de la terminologie, l'auteur présentait déjà la divergence entre « enceintes classiques » urbaines et villageoises des « fortifications à bon marché » se réduisant à la présence d'un mur et d'un fossé, et qu'il assimilait davantage à des réduits<sup>236</sup>. Nommés *fortalissia*, *reduch*, ces espaces de retraite, identifiés également dans les basses-cours de châteaux et de repaires ruraux, étaient garnis d'*hostals*, *boutges* et *ayrals*, accensés aux villageois et paysans des mas alentours. Le même travail fut réalisé pour le Rouergue par J. Miquel, qui consacra en 1981 un chapitre de sa thèse sur les réduits et églises fortifiées de cette région<sup>237</sup>.

Les années 1990 et 2000 virent se multiplier les études sur cette thématique<sup>238</sup>. Des recensements préliminaires furent effectués par A. Briançon dans le Lauragais toulousain<sup>239</sup>, D. Baudreu et F. Loppe dans l'Aude. La problématique de la réactivation de fortifications existantes au bas Moyen Âge fut abordée en Roussillon par A. Catafau<sup>240</sup>, en Languedoc par J.-L. Abbé<sup>241</sup>, en Lauragais audois par J.-P. Cazes<sup>242</sup>. F. Hautefeuille, quant à lui, identifia pour le

---

<sup>233</sup> FOURNIER 2014.

<sup>234</sup> FOURNIER 1978.

<sup>235</sup> LARTIGAUT 1967a.

<sup>236</sup> LARTIGAUT 1967a, pp. 7-11.

<sup>237</sup> MIQUEL 1981.

<sup>238</sup> LACROIX 2007, pp. 38-39.

<sup>239</sup> BRIANÇON 1991.

<sup>240</sup> CATAFAU 1998.

<sup>241</sup> ABBE 2003.

bas-Quercy et haut-Toulousain trois types de forts collectifs, à savoir le réduit aménagé près d'un repaire rural, celui à l'intérieur d'une agglomération, et le fort créé *ex nihilo*<sup>243</sup>.

Dans les années 2000, la définition d'une thématique sur les transformations morphologiques des agglomérations au Moyen Âge par le projet TERRAE de l'université Toulouse Jean Jaurès<sup>244</sup> s'est traduite notamment par la mise en place en 2006 d'un programme collectif sur les forts villageois de Midi-Pyrénées et régions limitrophes<sup>245</sup>. Ce programme, impliquant une douzaine de chercheurs et d'étudiants, eut pour objectif d'aborder dans une démarche comparative le polymorphisme de ces structures, ses spécificités régionales éventuelles, et de proposer à terme une définition globale du phénomène.

### 4.3. Les résultats du PCR

Nous nous sommes essentiellement appuyée, pour cette section, sur la synthèse provisoire de D. Baudreu qui évoque en 2011 les résultats d'ensemble du programme<sup>246</sup>. Au total, six départements ont été couverts en totalité<sup>247</sup> et quatre départements de manière partielle (Fig. 24)<sup>248</sup>. Plusieurs études de cas ont été réalisées<sup>249</sup> et un corpus de textes relatifs à la genèse des forts a été compilé par F. Loppe<sup>250</sup>. Des incursions ont été également effectuées en Grande-Bretagne (C. Lacroix) et en Haute-Loire (M. Bizri). En outre, une enquête

---

<sup>242</sup> CAZES 1998.

<sup>243</sup> HAUTEFEUILLE 1998, pp. 381-391.

<sup>244</sup> Coordination des médiévistes des UMR 5608 TRACES et 5136 FRAMESPA.

<sup>245</sup> Le PCR, aujourd'hui terminé, constituait un des axes du thème « Genèse et transformations de l'habitat », inclus dans la thématique générale de TERRAE sur l'archéologie et de l'histoire des sociétés médiévales méridionales. La publication de la synthèse est à paraître. Cf. ABBE *et al.* 2008 à 2011.

<sup>246</sup> Présentation du PCR pour la Journée Archéologique organisée par le SRA Midi-Pyrénées le 19 février 2011 : BAUDREU, D., « Les forts villageois en Midi-Pyrénées et régions voisines, XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s. », dans ABBE *et al.* 2011, pp. 5-8.

<sup>247</sup> Départements du Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Aude, Gers.

<sup>248</sup> Aveyron, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Ariège.

<sup>249</sup> Quelques exemples : Fayssac (Tarn) par E. Embège, Montjoie-en-Couserans (Ariège) par P. Audabram, Le Temple-dur-Lot (Lot-et-Garonne) par C. Lacroix, Lavalette (Lot) par A. Comet...

<sup>250</sup> LOPPE, F., « Forts villageois en Toulousain et Montalbanais : quelques exemples de construction, d'aménagement et de mise en défense (vers 1366-vers 1469) », dans ABBE *et al.* 2009, pp. 95-151.

spécifique sur les églises fortifiées à l'échelle du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron a été menée par J. Crozier.

#### 4.3.1. *La définition des forts villageois*

La question de la définition de ces structures collectives constitue une des problématiques principales à laquelle le PCR a tenté de répondre. En 2008, cette définition, reprise des travaux de D. Baudreu et F. Loppe pour le bassin moyen de l'Aude<sup>251</sup>, était la suivante : « Toute fortification collective de faible superficie, d'abord destinée à être utilisée temporairement en cas de danger par les habitants du lieu ou des proches environs, mise en service par création *ex nihilo* ou par adaptation d'un ouvrage fortifié préexistant, durant la période de la guerre de Cent ans ou de l'après-guerre de Cent ans ». Force est de constater que plusieurs années plus tard, la diversité des cas rencontrés est telle que cette définition fait encore débat au sein des chercheurs. Actuellement, est considéré comme fort villageois toute fortification de dimensions réduites à vocation de refuge collectif, créée dans le contexte de la Guerre de Cent Ans et des guerres de Religion<sup>252</sup>.

#### 4.3.2. *La terminologie*

Les diverses investigations ont montré que les réduits fortifiés étaient le plus souvent désignés par les termes de *fortalicium* et *reductum* et ses dérivés occitans *fort*, *fortalesa*, ou *reduch* dans la partie septentrionale de la région. Ces termes transparaissent aussi bien dans les sources textuelles que dans la toponymie et micro-toponymie (Lieu-dit Reduch, place du Fort...). Ce lexique, loin d'être spécifique aux forts villageois, était également employé pour

---

<sup>251</sup> BAUDREU, LOPPE 2004, p. 109.

<sup>252</sup> BAUDREU, D., « Les forts villageois en Midi-Pyrénées et régions voisines, XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s. », dans ABBE *et al.* 2011, p. 6.

désigner d'autres types de fortifications, collectives ou privées. Dans le cas précis d'un fort villageois, ces termes étaient utilisés par les scribes en tant que notions génériques désignant un espace fortifié. De plus, le terme de « *fort* » employé dans un contexte tardif doit être abordé avec précaution. En effet, il s'agit d'un terme dont l'emploi se généralise à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, correspondant à tout type de structure fortifiée, et pas uniquement villageoise. Dans tous les cas, ce manque général de spécificité du vocabulaire implique la nécessité de croiser l'analyse lexicographique avec d'autres types de données.

#### 4.3.3. *Le classement typologique*

Hormis les églises fortes, la grande diversité morphologique des réduits fortifiés inventoriés dans le quart sud-ouest de la France a interdit tout classement typologique strict. Quatre grandes tendances ont néanmoins été mises en évidence : les forts en contexte d'habitat groupé préexistant, ceux en contexte castral isolé, ceux créés *ex nihilo* en contexte rural isolé, et les églises fortifiées.

- Les forts installés au cœur d'un habitat préexistant (bourg ecclésial, castral, ville neuve) constituent la tendance la plus répandue. Ils se présentent généralement sous la forme d'un petit quartier fortifié de forme ovale, carré ou rectangulaire, fixé le plus souvent près d'un pôle fédérateur, église ou château. Leur mise en défense implique habituellement un réaménagement du parcellaire environnant, par le creusement *a novo* du fossé périphérique ou la réactivation d'enclos ecclésiaux préexistants (*cellera, forcia*).
- Les réduits formés par l'occupation de la basse-cour d'un château ou repaire en contexte rural, tendance bien attestée en Quercy, Albigeois, Couserans et Comminges.

- Les forts créés *ex nihilo*, dépourvus de pôle fixateur (Quercy, Toulousain, Albigeois, Couserans), s'implantant en contexte rural dispersé.
- Les églises fortifiées constituent la catégorie de forts villageois la plus ancienne attestée, car utilisées comme refuge aux communautés depuis le XI<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, de nombreuses églises ont été fortifiées durant la guerre de Cent Ans et les guerres de Religion. Cette mise en défense consiste généralement à surélever les murs de la nef afin d'installer des loges et des espaces de guet, parfois pourvus d'éléments de tir.

#### 4.3.4. *L'espace intérieur des forts*

L'espace habitable dans les forts ou dans les combles des églises fortifiées est toujours divisé en petites parcelles, dévolues à une ou plusieurs personnes dont la résidence principale se situe hors du réduit (bourg ou habitat dispersé). Ces parcelles sont généralement appelées dans les textes *logias*, *cambras*, *botges*, *ayrials*... A l'instar du lexique associé aux forts villageois, les désignatifs des habitations temporaires apparaissent aussi dans d'autres contextes. Après la guerre de Cent Ans, les *botges* correspondent par exemple à des parcelles vacantes ou ruinées<sup>253</sup>. Les habitations dans les forts sont organisées de manière rationnelle afin de rentabiliser l'espace : les chartes de fondation de certains forts réglementent les dimensions des parcelles<sup>254</sup>. Les tenanciers sont locataires, c'est-à-dire qu'ils paient un cens

---

<sup>253</sup> Par exemple, des *boutges* et *ayrials* associés à une exploitation agricole : *arrangement pour Guillen et Pons dels Homs donzels faict a Antoni Tarenque Berthoumieu de Lasjournias de la paroisse de Troignac d'une borio, ayrials et boutges appelats a Pechussan et toutes ses appartenances assis en la paroisse de Colossac* (AD Lot-et-Garonne, 3E637, fol. 137, n° 4).

<sup>254</sup> La charte de fondation du fort de Montbéqui prévoit des emplacements de deux brasses de large sur huit de long ; cf. LOPPE, F., « Forts villageois en Toulousain et Montalbanais... *op. cit.*, p.110. Au réduit du Temple-sur-Lot, les dimensions sont de 5 cannes de long sur 3 de large (LACROIX 2007, p. 114).

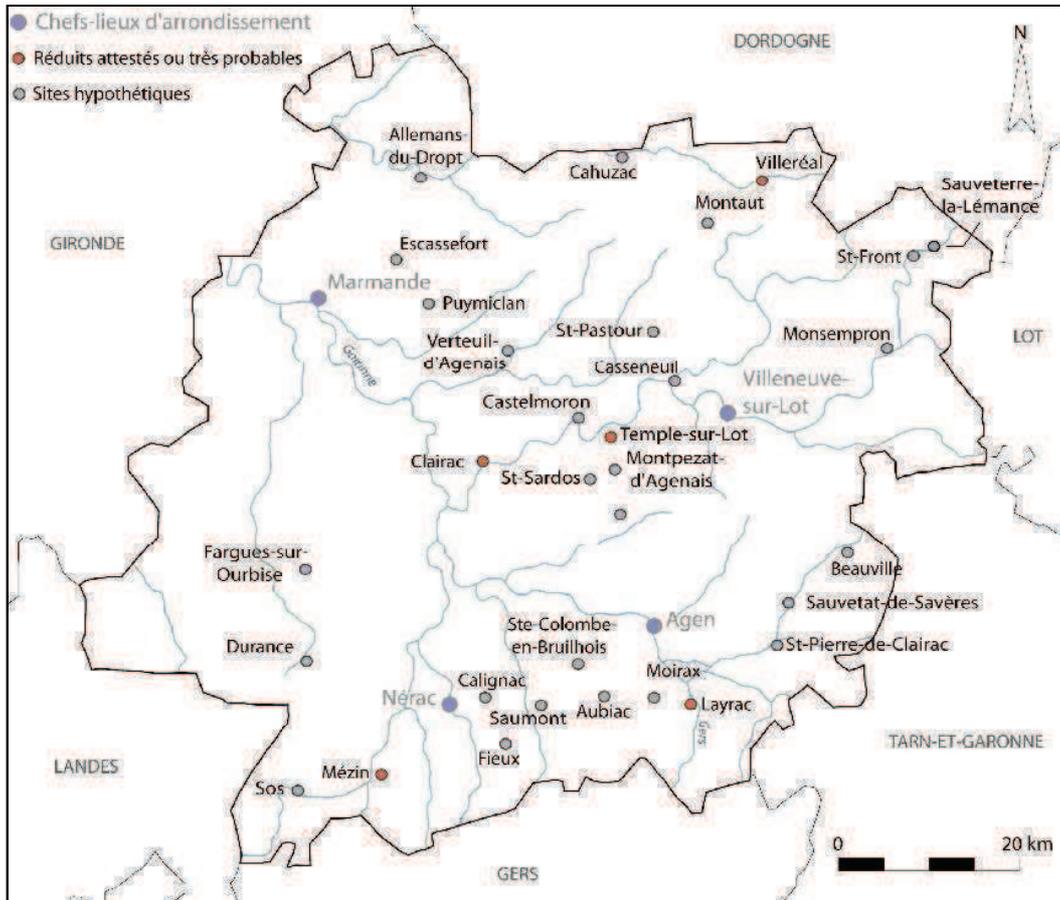


Figure 25 : Premiers résultats de l'enquête de C. Lacroix en Lot-et-Garonne (tiré de LACROIX 2007, p. 96)

pour leur emplacement. Un espace commun est parfois dévolu au centre du fort (place publique), et le réduit peut également accueillir des équipements économiques collectifs (four, puits...).

#### 4.3.5. *La genèse des forts*

Les sources textuelles permettent d'aborder la genèse du processus, les acteurs impliqués, les modes de construction<sup>255</sup>. La création d'un fort fait parfois l'objet d'un accord établi entre celles-ci et les seigneurs des lieux. Cet accord statue sur le montant du cens, les dimensions des parcelles, la participation des tenanciers à la défense et au guet, parfois sur la hauteur des murs... L'initiative de la création d'un fort peut venir soit des communautés villageoises, soit des seigneurs eux-mêmes, parfois de manière mixte, notamment dans le contexte de repeuplement des campagnes après la guerre de Cent Ans<sup>256</sup>.

#### 4.3.6. *Les recherches menées en Agenais*

A l'échelle de l'Agenais, le thème des réduits fortifiés a été abordé pour la première fois en 2007 par C. Lacroix dans le cadre d'une enquête préliminaire sur les forts villageois dans le Gers, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne et la Haute-Garonne<sup>257</sup>. Avec pour objectif d'estimer le potentiel quantitatif de ces structures dans chaque département, C. Lacroix a procédé au dépouillement sélectif d'un certain nombre de sources afin de collecter le maximum de mentions et de toponymes susceptibles d'indiquer leur présence. Pour le Lot-et-Garonne, un inventaire provisoire de 27 sites potentiels et 5 sites attestés ou très probables (Clairac, Le-Temple-sur-Lot, Mézin, Layrac et Villeréal) a été élaboré (Fig. 25). Sur la carte,

---

<sup>255</sup> LOPPE, F., « Forts villageois en Toulousain et Montalbanais... *op. cit.*, pp. 95-132.

<sup>256</sup> Hypothèses d'A. Comet pour l'ouest du Lot ; cf. COMET 2009, p. 165.

<sup>257</sup> LACROIX 2007.

l'implantation des sites paraît surtout concerner la rive droite de la Garonne. Dans la mesure où le département du Gers a livré assez peu d'exemples de forts villageois, attestés ou hypothétiques, on peut se demander si cette tendance s'élargit également à la Gascogne landaise. Toutefois, dans l'ensemble, C. Lacroix y conclue un fort potentiel en termes de réduits fortifiés<sup>258</sup>. Parmi ses choix d'études de cas, un s'est porté en particulier sur le réduit du Temple-sur-Lot, associé à la commanderie templière fondée à la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>259</sup>.

#### **4.4. Méthodes de repérage des forts villageois en basse vallée du Lot**

L'inventaire préliminaire dressé en 2007 a été augmenté de nos propres recherches ciblées dans la basse vallée lotoise et châtelainie de Tournon, avec quelques incursions ponctuelles dans le reste du diocèse d'Agen. Le catalogue ainsi établi des forts villageois attestés et potentiels a ensuite été reporté sur une carte (Planche 10). Cet inventaire, loin de se vouloir exhaustif, a pour but de fournir, d'une part, une première liste de réduits fortifiés identifiés par les sources, d'autre part, de proposer un vivier de forts potentiels en fonction de plans ou de toponymes suggestifs.

La méthode de travail a été calquée sur celle mise à l'épreuve par G. Fournier, ainsi que par l'ensemble des chercheurs et étudiants membres du PCR. Cette méthode est fondée sur le croisement de quatre types d'enquêtes selon les sources : bibliographiques, textuelles, planimétriques et figurées, enfin les vestiges bâtis.

---

<sup>258</sup> *Ibid.*, pp. 100-101.

<sup>259</sup> *Ibid.*, pp. 110-127.

#### 4.4.1. L'enquête bibliographique

Cette étape préliminaire a consisté à dépouiller avant toute chose les données provenant de l'historiographie concernant les modes régionaux de mise en défense collective et privée. Une première catégorie documentaire provient des synthèses historiques locales, fournissant des informations concernant les événements liés aux divers mouvements de troupes pendant les contextes guerriers. Ces travaux sont essentiels à la compréhension du contexte historique local, et à l'évaluation du degré de troubles impactant les campagnes.

Les synthèses sur le tissu défensif urbain et privé d'un secteur donné ont également été fondamentales dans l'appréhension du réseau local de fortifications. Elles nous ont notamment fourni des mentions de structures assimilables à des réduits fortifiés, mais interprétés comme des défenses privées ou tardives.

Un troisième type de travaux consulté est constitué par l'ensemble des monographies de sites, qui recèlent généralement de nombreuses informations tirées des sources textuelles. Les monographies d'agglomérations nous ont ainsi permis d'obtenir de nombreuses informations concernant les politiques en matière de fortification collective à partir des recherches dans les délibérations consulaires et Jurades. De même, dans les monographies de châteaux et de maisons-fortes, des indices de réduits peuvent transparaître, généralement par le biais de mentions furtives d'occupation des basses-cours par des villageois ou habitants des paroisses environnantes.

Pour le secteur étudié, peu de synthèses historiques récentes sont disponibles. Le bilan de l'inventaire topographique mené en basse vallée du Lot entre 1998 et 2003 est la dernière publication en date<sup>260</sup>. Les ouvrages de J.-F. Samazeuilh, J.-F. de Saint-Amans et J. Burias, ainsi qu'un article de H. Courteault ont permis de compléter les données historiques globales<sup>261</sup>. Concernant le maillage défensif, les anciens travaux d'érudits locaux ont été consultés : les

---

<sup>260</sup> BERTHAULT *et al.* 2007.

<sup>261</sup> SAINT-AMANS 1836, SAMAZEUILH 1846, BURIAS 1979, COURTEAULT 1898.

notes de J. de Bourrousse de Laffore ont fourni des données historiques sur les sites castraux et ecclésiastiques de l'Agenais. G. Tholin a effectué le même travail sur les résidences de la noblesse du XIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que des prospections archéologiques sur les stations, camps et refuges. L'ouvrage de R. Rey sur les églises fortifiées du Midi de la France a également permis d'alimenter la catégorie associée dans notre inventaire<sup>262</sup>.

Des recherches bibliographiques spécifiques par site ont également été réalisées. Dans ce cadre, les notices de la base Mérimée mises à jour lors de l'inventaire topographique ont constitué notre première base de travail. Elles nous ont permis de relever des indices lexicographiques ou topographiques de réduits. Ainsi, la notice de l'église fortifiée de Port-de-Penne mentionne une visite de 1592 attestant de la fonction de fort de l'église, commandée par un capitaine et remplie de « *hardes et même de bétail* »<sup>263</sup>. De même, la notice du *castrum* de Najejouls fait état d'une reconnaissance de 1503 d'un *boutge* près de la porte du lieu<sup>264</sup>. Les monographies existantes de sites et les études locales ont, en outre, été dépouillées<sup>265</sup>. Enfin, les fonds d'érudits conservés aux archives du Lot-et-Garonne ont fourni de nombreuses informations, notamment pour le XV<sup>e</sup> siècle : les abondantes analyses d'actes notariés de Lucile Bourrachot ainsi que de l'abbé Dubois ont été particulièrement utiles pour recueillir des indices topographiques de réduits, sous la forme de fossés défensifs, ou de mentions de maisons bâties contre des repaires.

#### 4.4.2. L'enquête dans les sources textuelles

L'enquête dans les sources textuelles a principalement permis de recenser des indices toponymiques, lexicographiques et topographiques de réduits, ou d'habitations temporaires

---

<sup>262</sup> BOURROUSSE de LAFFORE 1879, THOLIN 1896, THOLIN 1877, REY 1925.

<sup>263</sup> Notice Base Mérimée, réf. IA47002783, mise à jour en 2007.

<sup>264</sup> Notice Base Mérimée, réf. IA47002501, mise à jour en 2007.

<sup>265</sup> Par exemple THOLIN, LAUZUN 1897, RIVOIRE 1982, URVOY 1989, LOMERO 1989...

permettant de supposer la présence d'un réduit. Cette enquête s'est essentiellement déroulée aux archives départementales du Lot-et-Garonne, incluant des incursions aux archives départementales de Dordogne pour le cas du château de Lustrac, du Tarn-et-Garonne pour celui de Quissac-bas, ainsi qu'aux archives municipales de Moissac concernant le réduit de Masquières<sup>266</sup>. Deux grands types de sources textuelles ont été utilisés :

- Les sources fiscales, constituées par l'important fonds d'arpentements dont dispose le Lot-et-Garonne, ont été systématiquement dépouillées dans le but de recueillir des informations d'ordre toponymiques, lexicographiques et topographiques, sous la forme notamment de mentions d'éléments défensifs : fossés, éléments d'enceinte (murs, porte...). Les terriers seigneuriaux de la seigneurie de Puycalvary conservés dans la sous-série 6 J ont également fourni un certain nombre d'informations, concernant notamment les réduits des repaires de Puycalvary et de Quissac. Contrairement aux arpentements évoqués plus haut, ces terriers se présentent sous la forme de catalogues de reconnaissances, ventes et baux à fief au seigneur. Les actes sont ainsi davantage détaillés que les articles des compoix, mentionnant, outre les données topographiques, des informations concernant le montant du cens, ou l'activité et la provenance du tenancier.
- Les sources notariales ont constitué notre second grand type de sources pour la collecte d'indices de réduits fortifiés communautaires, notamment pour le secteur de Tournon-d'Agenais. La référence principale utilisée a été le répertoire moderne d'analyses de minutes notariales du bas Moyen Âge côté 3 E 637 aux archives départementales du Lot-et-Garonne. Ce registre contient près de 2400 brèves analyses

---

<sup>266</sup> Le prieuré de Masquières était une dépendance de l'abbaye de Moissac. Les analyses des actes concernant le prieuré et bourg de Masquières de 1261 à 1606 sont contenues dans le répertoire général des actes, titres, documents de l'abbaye dressé en 1730 par Evariste Andurandy, conservé aux archives municipales de Moissac sous la côte JJ1. La section concernant Masquières comprend les folios 692 à 746.

d'actes de reconnaissance, vente, lauzimes... provenant de vingt-et-un registres des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Pour quatorze d'entre eux, Pierre Simon a listé seigneurs, tenanciers et nature des biens<sup>267</sup>. De notre côté, nous avons relevé toutes les mentions de lieux pouvant faire référence à un habitat groupé, ainsi que celles se rapportant à un fort villageois potentiel (mentions de fossés, *boutges*, réduit...).

- Contrairement aux résultats de C. Lacroix concernant le reste de l'Agenais, les sources consulaires et communautaires n'ont pas été d'une grande aide pour le secteur de la basse vallée du Lot. Plusieurs fonds ont pourtant été consultés : les Jurades de Clairac, de Penne-d'Agenais, les statuts, actes des consuls et délibérations des Jurades de Villeneuve-sur-Lot, ainsi que les privilèges de Penne du XV<sup>e</sup> siècle. Malgré l'importance de ce fonds, aucune information concernant un réduit possible n'a été recueillie. Les causes sont multiples : Villeneuve-sur-Lot n'a, semble-t-il, jamais abrité de fort villageois ; les Jurades de Penne, datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, sont trop tardives dans le cas de réduits à la durée d'utilisation courte ; quant à Clairac, il semble que le « fort » démantelé à l'intérieur de l'agglomération au début du XVII<sup>e</sup> siècle, localisé jadis sur la place du Fort actuelle, fut une citadelle participant au système défensif urbain renforcé lors des guerres de Religion<sup>268</sup>.
- Les archives départementales de la Dordogne détiennent plusieurs fonds concernant des familles de l'aristocratie agenaïse médiévale dans la sous-série 2 E. Le dossier qui nous a intéressé est celui concernant la famille de Lustrac, implantée le long du Lot et maître du château éponyme auquel s'accolait un possible fort villageois. Ces dossiers

---

<sup>267</sup> SIMON 2005, pp. 625-649.

<sup>268</sup> Notice Base Mérimée, réf. IA47002252, mise à jour en 2007.

contiennent diverses pièces datant du bas Moyen Âge, et notamment l'hommage d'Arnaud de Lustrac au roi en 1459 pour, entre autres, la « bastide de Lustrac »<sup>269</sup>.

---

<sup>269</sup> AD 24, 2 E 230 et 232.

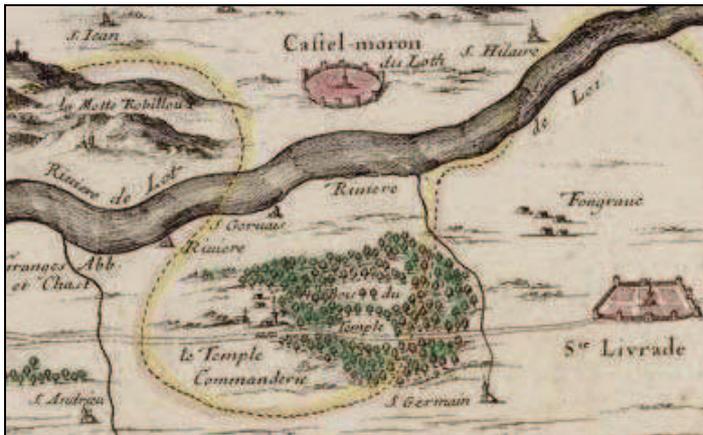


Figure 26 : Carte du duché d'Aiguillon, 1677  
 (En bas : détails de la carte sur les bourgs de Castelmoron et Le-Temple-Sur-Lot, et sur le lieu-dit La Muraille).  
 Tiré de [www.gallica.bnf.fr](http://www.gallica.bnf.fr)

#### 4.4.3. L'enquête dans les sources planimétriques et figurées

L'objectif de cette étape est de rechercher, selon la méthode de lecture à rebours du paysage que nous avons décrite plus haut, un certain nombre de marqueurs toponymiques et visuels pouvant se rapporter à des réduits dans les fonds cartographiques et planimétriques anciens. Les fonds cartographiques fournissent essentiellement des indices toponymiques : ainsi, pour la basse vallée du Lot, ces indices ont été recherchés sur la carte de Cassini et sur la carte de Belleyme. Source plus ancienne, la remarquable carte du duché d'Aiguillon, réalisée en 1677 et conservée à la BNF, a été consultée dans sa version numérique pour le secteur occidental de la basse vallée<sup>270</sup>. Cette carte peu précise a tout de même été très utile pour repérer des noms de lieux éloquents comme « Muraillassse » en bordure du Lot, près de Laffitte-sur-Lot, que nous avons pu ensuite relier au lieu-dit La Muraille inclus dans notre inventaire des forts potentiels (Fig. 26). Les indices toponymiques ont également été recherchés dans les plans de navigation du Lot, dressés en 1767, et faisant figurer de manière sommaire toutes les localités en bordure du Lot (Fig. 27)<sup>271</sup>.

Nous nous sommes appuyée sur les sources planimétriques pour obtenir des données morphologiques de forts villageois potentiels. Nous avons vu plus haut que la mise en place d'un réduit défensif collectif en contexte d'habitat préexistant provoque généralement un réaménagement partiel du parcellaire en place. Ces rétractations défensives restent parfois « imprimées » dans le tissu urbain et villageois, et peuvent ainsi être repérables grâce à des balayages systématiques des plans anciens. Dans ce but, deux types de sources planimétriques nous ont été utiles :

---

<sup>270</sup> *Duché d'Aiguillon, dessiné sur les lieux par P. du Val d'Abbeville, géographe du Roy*. En ligne sur Gallica.

<sup>271</sup> AD 47, C PLANS 54.

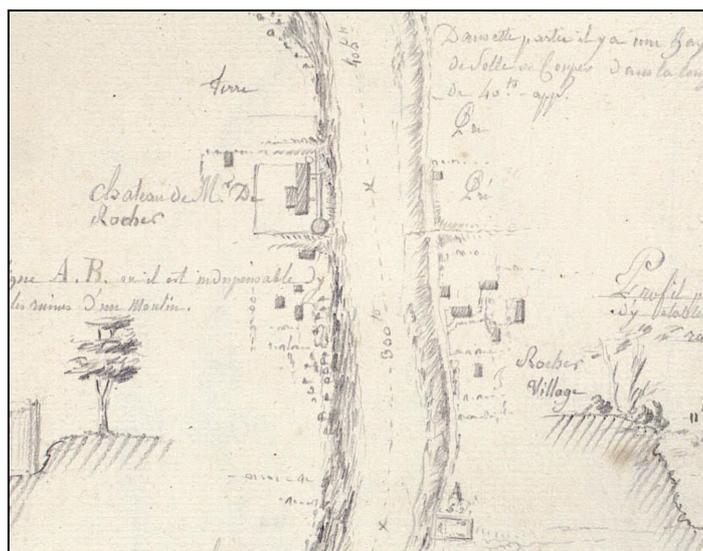


Figure 27 : Détail du plan de navigation de 1767 sur la maison-forte de Roger et le possible réduit associé

- Les plans de fief du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui nous ont notamment fourni la majorité des informations concernant les possibles réduits villageois de Lustrac et de Roger (cf. *infra*)<sup>272</sup> ;
- Les plans cadastraux napoléoniens, qui ont constitué notre fonds planimétrique de référence. En effet, le degré de détail de ces documents permet une étude minutieuse des tracés de forts fossilisés dans le tissu urbain ou villageois, et des restitutions graphiques à la parcelle près. Toutes les restitutions de forts ont été réalisées à partir de ce type de plan, reportées ensuite sur la trame du cadastre actuel.

Les photographies anciennes sont un dernier type de source visuelle, pouvant parfois fournir des vues de forts encore existants au début du XX<sup>e</sup> siècle (le fort de Fayssac dans le

---

<sup>272</sup> AD 47, C PLANS 2 pour Roger (paroisse de La Grâce), C PLANS 4 pour Lustrac (paroisse de Ladignac).

Tarn par exemple<sup>273</sup>). Néanmoins, dans notre secteur d'étude, les fonds iconographiques des archives départementales du Lot-et-Garonne ne nous ont pas fourni d'éléments probants.

#### 4.4.4. *Les visites de terrain*

Une fois les indices toponymiques, textuels ou morphologiques repérés, la prospection de terrain a permis par la suite de repérer des vestiges encore existants, sous la forme d'éléments de défense passive ou active (murs arrière des maisons, archères, coulevrinières, portes fortifiées...). Des visites ponctuelles ont été effectuées, mais par manque de temps, cette étape n'a malheureusement pu être systématisée. Ces visites ont notamment permis de repérer une archère à Bourlens, et une surélévation d'ordre défensif de la nef à l'église de Montpezat-d'Agenais ou à Lusignan-Grand.

### 4.5. Résultats des enquêtes

C. Lacroix avait repéré en 2007 trente-deux forts potentiels, attestés ou très probables, églises fortifiées comprises. Nos recherches ont permis d'ajouter trente-deux forts supplémentaires, classés en deux groupes de sites : les réduits villageois attestés ou très probables, et les sites potentiels (Fig. 28). Nous avons rassemblé les données de l'inventaire de C. Lacroix ainsi que celles du notre dans une seule et même carte (Planche 10).

La méthode de discrimination entre les sites attestés ou très probables et les sites potentiels a été principalement déterminée par la possibilité de croiser les données issues des recherches décrites plus haut. En effet, cette démarche permet de valider ou d'infirmer des présomptions issues d'une mention textuelle, d'un toponyme éloquent ou d'un plan dont la morphologie appelle un doute.

---

<sup>273</sup> EMBEGE, E., « Le fort villageois de Fayssac (Tarn) », dans ABBE *et al.* 2009, pp. 90-94.

Commune	Site	Réduit dans une agglomération	Réduit près d'un repaire isolé	Réduit <i>ex nihilo</i>	Eglise fortifiée	Hypothèse
Bourlens		x				
Casseneuil		x				x
Castelmoron		x				x
Cazideroque	Najejous		x			x
Clairac		x				x
Dausse	Puycalvary		x			
Lafitte-sur-Lot	La Muraille			x		x
Lédat					x	
Masquières		x				
Monsempron					x	
Montayral	Perricard		x			
Montpezat-d'Agenais		x				x
Montpezat-d'Agenais					x	
Penne-d'Agenais		x				x
Penne-d'Agenais	Port-de-Penne				x	
Pinel-Hauterive	Hauterive		x			x
Pujols					x	
Saint-Sardos		x				x
Le Temple-sur-Lot		x				
Trentels	Lustrac		x			x
Vaillies	Quissac-bas		x			
Villeneuve-sur-Lot	Roger		x			x

Figure 28 : Tableau récapitulatif des sites retenus

Parmi les sites attestés ou très probables sont inclus dix réduits situés en agglomération, dans des villages, ou accolés à des maisons-fortes, ainsi que dix-neuf églises fortifiées. Dans notre secteur d'étude, l'exemple-phare d'un site attesté est celui du réduit du Temple-sur-Lot, identifié par C. Lacroix en 2007 par tout un ensemble d'informations : présence dans les textes d'un vocabulaire spécifique<sup>274</sup>, d'accensements de parcelles à l'intérieur du réduit entre la fin du XV<sup>e</sup> siècle et le début du XVI<sup>e</sup> siècle notamment, des mentions d'éléments défensifs protégeant l'espace du fort, de son organisation interne, ainsi que des données planimétriques permettant sa localisation et son appréhension spatiale<sup>275</sup>. Pour notre secteur, il s'agit néanmoins de l'unique exemple de fort villageois aussi bien documenté. En effet, dans le cadre de notre enquête, les indices que nous avons pu collecter sont plus épars, et le croisement entre les données des sources et les données planimétriques n'a été que trop rare, en raison notamment de la faible conservation des structures jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle lorsque le cadastre napoléonien a été dressé.

En parallèle au groupe des sites attestés, un contingent de trente sites identifiés comme des cas potentiels de réduits a été dressé ; ces sites présumés, généralement peu documentés, ne présentent généralement qu'un seul indice quant à leur fonction de refuge fortifié, interdisant par là même tout croisement d'informations.

Dans notre synthèse, nous aborderons tout d'abord le vocabulaire utilisé pour désigner les structures fortifiées communautaires et les parcelles composant leur espace interne ; nous évoquerons ensuite la typologie de ces réduits, leurs détails topographiques et défensifs, leur organisation interne, les acteurs impliqués, enfin, leur durée d'utilisation.

---

<sup>274</sup> « *Reduyt del loc del temple del breulh* », « *fortalicium dicti loci* », *Reductum et fortalicium* » ; cf. LACROIX 2007, p. 112.

<sup>275</sup> *Ibid.* pp. 112-116.

#### 4.5.1. Le vocabulaire utilisé

Les désignatifs des forts villageois sont généralement collectés par le biais des sources et de la toponymie. Au terme des enquêtes, il est apparu que le lexique associé au phénomène des forts villageois est très pauvre en Agenais. Trois mentions seulement de *reduch* et une mention de *fortalicium* ont été relevées dans les sources médiévales et modernes : au Temple-sur-Lot (« *Reduyt del loc del temple del breulh* »), à Bourlens (« *lou reduit de Bourlens* »<sup>276</sup>), à Laroque-Timbaut, se situant en-dehors de notre zone d'étude (lieu-dit Au Reduch<sup>277</sup>), et à Hauterive (« *fortalicium* »<sup>278</sup>).

Ces mentions sont accompagnées d'expressions se rapportant aux parcelles garnissant les espaces internes des réduits : à Bourlens, un tenancier reconnaît à l'évêque d'Agen le « *troisieme d'un boutge avec ses appartenances au lieu de Bourlens et en lou reduit dudit Bourlens* »<sup>279</sup>. A Hauterive, deux *ayrials* sont accensés dans le *fortalicium* en 1481<sup>280</sup>.

Le terme de « fort » a souvent été rencontré, mais toujours en contexte moderne ou toponymique, et rarement croisé avec d'autres types de données. Par exemple à Castelmoron-sur-Lot, la tour du Fort était située à l'intérieur du bourg castral médiéval, au sein d'une trame parcellaire ne témoignant d'aucun réaménagement liée à l'installation d'un fort au bas Moyen Âge. La place du Fort de Clairac correspond probablement à l'emplacement de la citadelle bâtie en 1627 sur ordre du roi<sup>281</sup>. Les mentions modernes des « forts » de Villeréal ou de Mézin, relevées par C. Lacroix, ne correspondent sans doute pas non plus à une réalité médiévale<sup>282</sup>. Concernant le « fort » de Penne-d'Agenais, le doute semble néanmoins permis :

---

<sup>276</sup> AD 47, 3 E 637, fol. 22 v°, analyse n° 103.

<sup>277</sup> AD 47, 6 J 142.

<sup>278</sup> AD 47, 3 E 619 /1 (mention relevée par L. Bourrachot, notes inédites).

<sup>279</sup> AD 47, 3 E 637, fol. 22 v°, analyse n° 103.

<sup>280</sup> AD 47, 3 E 619 /1 (mention relevée par L. Bourrachot, notes inédites).

<sup>281</sup> Notice Base Mérimée, réf. IA47002252, mise à jour en 2007.

<sup>282</sup> LACROIX 2007, annexes, p. 7 et 13.

en effet, Blaise de Monluc, qui a assiégé la place en 1562, mentionne la présence de deux forts, dont un correspondant à un « *quartier de maison* »<sup>283</sup>. De même, le « fort » de Lustrac mentionné dans les Jurades d'Agen du XVI<sup>e</sup> siècle correspond-il au château ou au « bourg » de forme rectangulaire qui lui est subordonné ?<sup>284</sup>

#### 4.5.2. Une première typologie

Les mentions textuelles attestent de deux grandes catégories présentes dans la basse vallée : les réduits d'agglomérations et les réduits auprès de maisons-fortes rurales. Un cas unique de fort potentiel pourrait correspondre à un troisième type, issu d'une création *ex nihilo* : il s'agit du site de La Muraille. Pour chaque type, nous avons développé un cas de figure illustrant chaque catégorie, pour lequel nous avons proposé une restitution planimétrique. Ces études de cas font l'objet de l'annexe 3.

Les réduits d'agglomération attestés ou possibles sont tous localisés à proximité d'un pôle ecclésial. Ils se composent d'îlots de petites parcelles juxtaposées à l'église, le tout délimité du reste du parcellaire villageois par la trace fossile d'un enclos fossoyé. Ils semblent s'implanter autant en contexte urbain dense (Casseneuil, Le Mas-d'Agenais) que dans des habitats villageois lâches, composés d'un groupement inorganique de maisons (Bourlens, Masquières).

Nombreux semblent être les réduits fortifiés collectifs installés près de logis fortifiés ruraux, dans l'est Agenais au moins. Pour l'ouest du Lot, A. Comet n'en décompte pas moins

---

<sup>283</sup> « *Les ennemis se départirent en deux autres forts, c'est à sçavoir à la grande tour et en un autre quartier de maison, à main gauche. Il falloit monter un degre de pierre ou y avoit une basse court entre ladite tour et l'autre fort de sorte que nos gens furent contraints mettre le feu à la porte de ladite basse court* », dans *Commentaires de Blaise de Monluc, maréchal de France*, t. 2 (1553-1563), p. 509.

<sup>284</sup> AD 47, E supp BB 37.

de vingt-cinq, localisés surtout dans le pays de Vaux (secteur oriental des Serres)<sup>285</sup>. F. Hautefeuille faisait d'ailleurs de ces réduits une spécificité de cette région<sup>286</sup>. Dans son article « Les lieux fortifiés dans la partie occidentale du Quercy au XV<sup>e</sup> siècle », Jean Lartigaut en énumère un certain nombre, comme le *reduch deldich repayre de La Valeta*, ou le *fortalicium* de Saint-Géry<sup>287</sup>. Les différentes enquêtes du PCR ont démontré que ce type de structure se retrouve également en Albigeois<sup>288</sup>, en Couserans<sup>289</sup> et en Comminges<sup>290</sup>.

La présence au bord du Lot de possibles forts villageois semble être une spécificité de l'Agenais. Les sites de Hauterive, Lustrac, ou Roger sont tous associés à des pôles castraux levant des péages sur le Lot. Par ailleurs, ces trois sites ont en commun leur proximité avec des *paysières*, ces barrages servant de chaussées associés à des écluses installés sur le Lot dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. C'est également le cas de l'église fortifiée de Port-de-Penne, utilisée comme fort commandée par un capitaine en 1592<sup>291</sup>. La présence de ces chaussées a pu inciter les communautés et les seigneurs propriétaires de ces péages à installer des structures de refuges pouvant également accueillir des personnes venant de la rive opposée. Une autre hypothèse consiste à voir dans ces villages des habitats préexistants issus du développement d'une activité spécifique liée à la rivière, et fortifiés pendant la guerre. En effet, les sites seigneuriaux de contrôle fluvial, de par leur fonction de levée de droits de péages et la présence de moulins, ont dû constituer des cibles faciles pour les compagnies de routiers et les bandes armées, se déplaçant en grande partie grâce au Lot. La recherche permanente de ravitaillement

---

<sup>285</sup> COMET 2009, pp. 59-62.

<sup>286</sup> HAUTEFEUILLE 1998, p. 389.

<sup>287</sup> LARTIGAUT 1967a, pp. 11-14.

<sup>288</sup> TROUCHE MARTY, C., « Un type particulier de fortification communautaire de la Guerre de Cent ans dans l'Albigeois entre Dadou et Cérou : les réduits villageois ecclésiastiques et réduits villageois neufs. Prospection et essai de synthèse », dans ABBE *et al.* 2011, p. 93.

<sup>289</sup> AUDABRAM, P., « Résultats de l'étude sur les forts villageois en Couserans (Ariège) », dans ABBE *et al.* 2010, pp. 139-163.

<sup>290</sup> AUDABRAM, P., « Des forts villageois en Comminges : premiers résultats de la recherche », dans ABBE *et al.* 2011, pp. 119-133.

<sup>291</sup> Notice base Mérimée, réf. IA47002783, mise à jour en 2007.

alimentaire par les compagnies les poussait, en effet, à privilégier les points de stockage. Le bourg fortifié de Cajarc situé en Quercy a par exemple fait l'objet d'une attaque de la sorte<sup>292</sup>.

#### 4.5.3. Les repères topographiques

En l'absence d'un vocabulaire spécifique se rapportant à des structures fortifiées communautaires, il existe néanmoins dans les textes des expressions de nature topographique se rapportant clairement des espaces de refuge. C'est notamment le cas des repaires de Puycalvary et de Perricard, situés dans la juridiction de Tournon, pour lesquels existent des baux à fief de maisons bâties à l'intérieur de leur basse-cour. Cette localisation est attestée par l'expression *dedins lo loc de ...* et *dedins lodich hostel de ...* (à l'intérieur du lieu de ..., à l'intérieur du repaire de ...), soulignant le caractère enclos du lieu où est installée la maison (cf. Partie 3, § 6.3 et Partie 4, § 4.2)<sup>293</sup>. Pour chaque cas, les textes mentionnent le fait que les maisons sont adossées contre le mur d'enceinte du repaire. Les maisons y sont désignées par les termes *d'hostals* et *mayos*.

La maison-forte de Quissac-bas est un autre exemple plus tardif d'une basse-cour de repaire transformée en réduit villageois. L'édifice fortifié tombe dans le domaine utile après la guerre de Cent Ans, accensée en 1453 à des paysans rouergats. En 1571, on trouve mention de maisons bâties à l'intérieur de l'enceinte, faisant l'objet d'un litige entre la veuve du seigneur des lieux et les tenanciers qui doivent détruire les emplacements bâtis<sup>294</sup>. Il est probable, dans ce cas, que les paysans ont souhaité se protéger des troubles issus des guerres de Religion (cf. Partie 3, § 6.3).

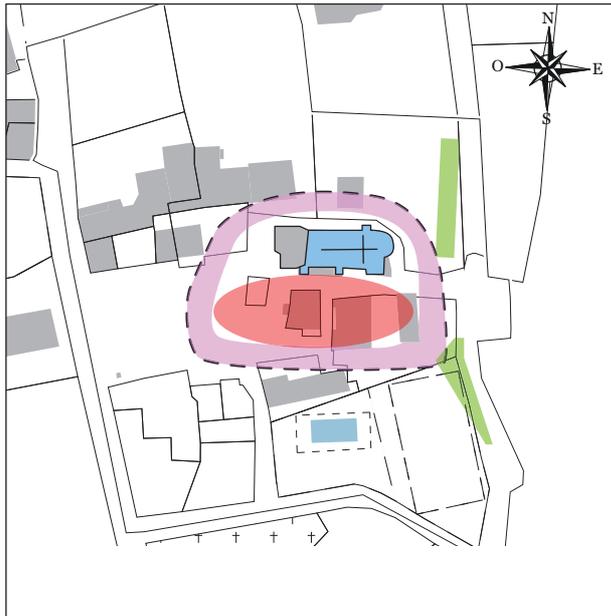
Le réduit de Masquières a également pu être identifié en croisant des indices de nature topographiques, planimétriques et lexicographiques : en effet, entre 1354 et la fin du XV<sup>e</sup>

---

<sup>292</sup> SAVY 2005, p. 90.

<sup>293</sup> Pour Perricard, un seul acte de la sorte est conservé pour 1421 ; AD 47, 7 J 7.

<sup>294</sup> AD 47, 6 J 13.

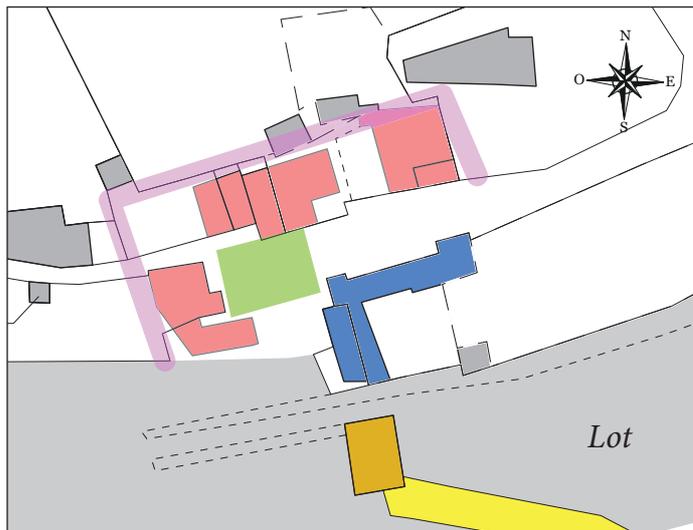


- Eglise paroissiale
- Emplacement supposé du réduit
- Emplacement supposé du fossé
- Viviers du XIX<sup>e</sup> siècle

0 100 m

Figure 29 : Hypothèse de restitution du réduit de Masquières DAO : F. Boissierie.

Fonds de carte : Cadastre napoléonien, 1831, et [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)



- Château
- Emplacement supposé du réduit
- Emplacement supposé du fossé
- Place publique dans le plan de fief
- Moulin fortifié
- Payssière

0 100 m

Figure 30 : Hypothèse de restitution du fort potentiel de Lustrac.

DAO: F. Boissierie. Fonds de carte : Cadastre napoléonien, 1830, et [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

siècle, des parcelles appelées *mayos*, *botges* et *airals* sont accensées à l'intérieur d'un enclos fossoyé accolé à l'église paroissiale<sup>295</sup>. Cet enclos n'est pas désigné en tant que réduit ou fort, mais les renseignements sur la configuration topographique fournie par les analyses des divers actes d'accensement ont permis d'affirmer sans trop de problèmes qu'il s'agit d'un réduit et non d'un village (Fig. 29).

Des indices topographiques de forts potentiels ont également été renseignés au travers de l'analyse des plans cadastraux napoléoniens. En effet, comme nous l'avons vu plus haut, les aménagements de forts en agglomérations provoquent la plupart du temps des modifications des trames parcellaires préexistantes, et souvent à proximité d'un pôle bâti telle l'église. En outre, l'installation *ex nihilo* d'un réduit qui a perduré jusqu'à l'époque contemporaine a pu laisser une trace dans le parcellaire rural. Ainsi, en contexte urbain ou villageois, les bourgs de Casseneuil, et, en-dehors de notre zone, du Mas-d'Agenais, de Frespech, ou de La Sauvetat-de-Savères par exemple, présentent tous la même configuration topographique : des regroupements compacts de parcelles, isolés du tissu des habitations par un espace vide de forme ovoïde ou rectangulaire pouvant se rapporter à d'anciens fossés comblés (Fig. 31).

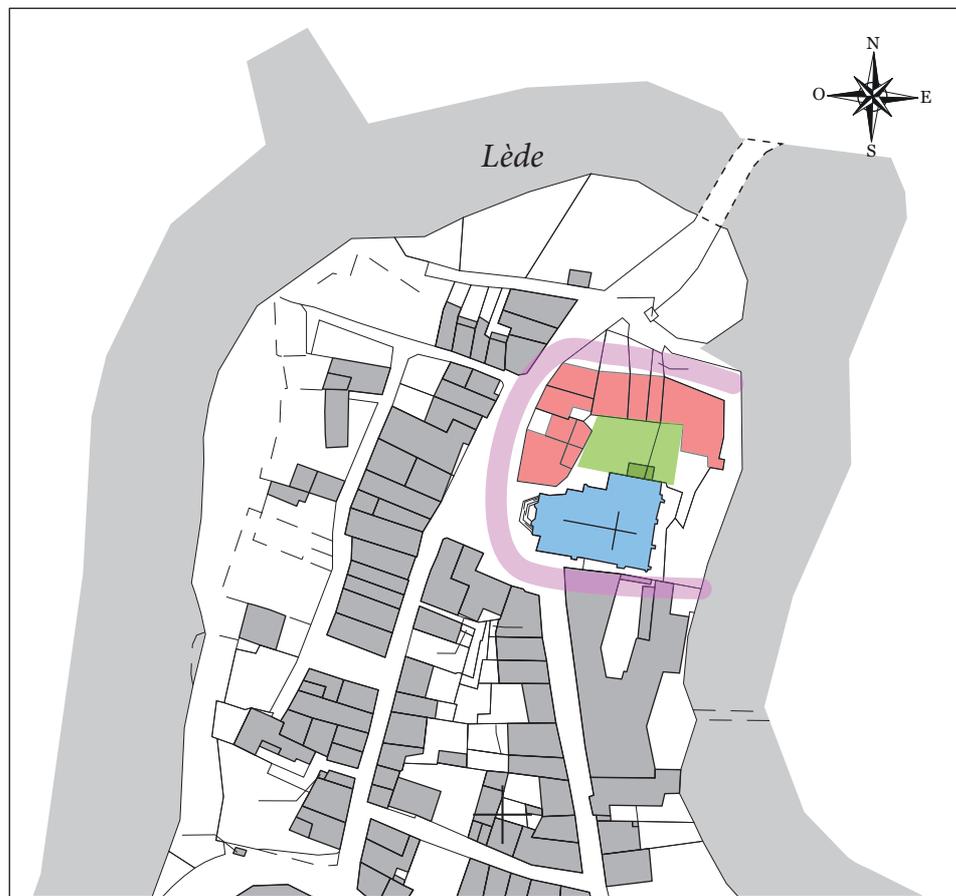
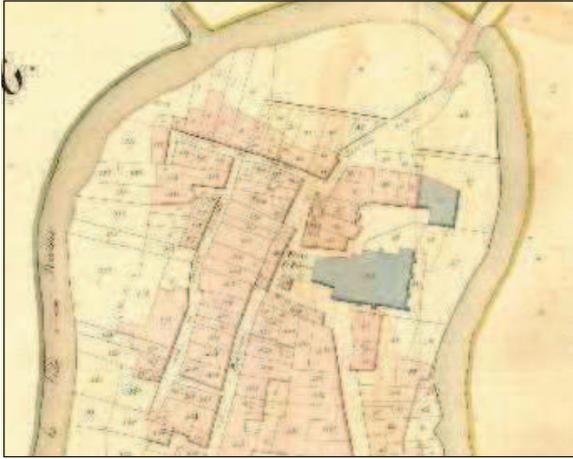
De même, en contexte rural, les parcellaires très suggestifs des sites de Roger, La Muraille (Annexe 3), ou Lustrac ont été répertoriés parmi les forts villageois potentiels, malgré le manque de confirmation de cette fonction par les données textuelles (Fig. 30).

#### 4.5.4. *Les aspects défensifs*

Malgré la carence de mentions textuelles de fossés (Masquières), leur présence transparait par le biais de tracés fossilisés dans le parcellaire, identifiables généralement sur les plans cadastraux napoléoniens (Le Temple, Roger, Casseneuil, le Mas-d'Agenais, Frespech, Prayssas, Montpezat...). La présence de murs d'enceinte, constitués généralement par le dos des maisons, est moins perceptible, malgré la présence de quelques cas éloquents (La Muraille,

---

<sup>295</sup> AM Moissac, JJ1, fol. 707, n° 7011; fol. 716, n° 7058-59 ; fol. 718, n° 7070 ; fol. 721, n° 7082...



-  Eglise
-  Emplacement supposé du réduit
-  Emplacement supposé du fossé
-  Place publique?

0 100 m

Figure 31 : Hypothèse de restitution du fort potentiel de Casseneuil.

DAO : F. Boissérie. Fonds de carte: Cadastre napoléonien, 1834, et [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

Bourlens, Lustrac). Le site de Lustrac est, en outre, qualifié de « *tenement et enclos* » dans le plan de fief du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>296</sup>. Faut-il y voir une attestation d'un mur commun formé par la juxtaposition des maisons ? Dans le contexte des réduits aménagés dans des basses-cours de repaires ruraux, on sait que les habitations temporaires ont été adossées au mur d'enceinte dans trois cas (Puycalvary, Quissac, Perricard).

Les indices en termes de défense active sont minces : excepté l'archère identifiée à Bourlens par une visite de terrain, aucune mention textuelle de tels dispositifs n'a été relevée. La systématisation des prospections de terrain serait en mesure néanmoins d'apporter de nouveaux éléments.

#### *4.5.5. Organisation interne*

L'organisation interne des réduits attestés ou potentiels présente des solutions disparates. L'agencement des parcelles d'habitations paraît le plus souvent rationalisé de manière géométrique (quadrangulaire ou elliptique), laissant un espace central. C'est le cas du Temple, d'Hauterive, de Lustrac, de Casseneuil, Bourlens. Cette place peut être dotée d'un puits, comme au Temple ou à Hauterive.

Certains plans trahissent toutefois une organisation beaucoup moins stricte, présentant des parcellaires agglutinés qui ne consentent guère qu'au passage d'une ou deux rues (Masquières, Roger).

#### *4.5.6. Acteurs impliqués*

Les recherches menées sur ce thème n'ont abouti qu'à très peu de résultats du fait de la carence des sources. Aucun texte concernant la fondation de réduit ou des tractations entre

---

<sup>296</sup> AD 47, C PLANS 4, plan n° 13.

seigneurs et tenanciers n'a été rencontré. Le cas du Temple-sur-Lot est, encore une fois, la référence principale, pour lequel la résidence des tenanciers semble être leur unique domicile<sup>297</sup>. Les deux autres sites pour lesquels nous avons des informations à ce sujet sont Puycalvary et Perricard. En effet, le premier abrite des tenanciers des paroisses environnantes. A Perricard, la situation est analogue : en 1421, les seigneurs de Perricard accensent une maison a Bernat de la Poiada, habitant de la paroisse de Mazères où est implanté le repaire<sup>298</sup>.

#### 4.5.7. Chronologie des forts dans la basse vallée lotoise

La chronologie du phénomène des forts villageois semble avoir émergé en Agenais dès le début de la guerre de Cent Ans (fossé de l'église à Masquières en 1354). La maison-forte de Perricard abrite des habitations dans sa basse-cour en 1421.

L'utilisation des forts agenais semble avoir perduré dans le temps. De nombreuses mentions datant du XVII<sup>e</sup> siècle montrent que ces structures ont été réactivées lors des épisodes militaires de l'époque moderne ou muées en quartiers urbains permanents. En effet, malgré le remaniement important du village de Bourlens, une partie du réduit est encore habitée, tout comme ceux du Temple et d'Hauterive. La perduration de forts à l'époque moderne est attesté par les textes, et notamment les sources fiscales : à Laroque-Timbaut, des maisons sont baillées à nouveau fief dans le « fort » de Laroque en 1616-1619<sup>299</sup>.

Par ailleurs, certaines de ces structures semblent prendre le nom de « bourg », fait attesté notamment par les arpentements du XVII<sup>e</sup> siècle et les plans de fiefs du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, les possibles forts villageois de Lustrac et de Roger, ainsi que le *fortalicium* d'Hauterive, tous implantés à proximité d'un site castral bordier du Lot, prennent l'appellation de « bourgs ». Nous avons vu que ce terme se rencontre fréquemment dans les

---

<sup>297</sup> LACROIX 2007, p. 115.

<sup>298</sup> AD 47, 7 J 7. Voir Partie 3, § 6.3.

<sup>299</sup> AD 47, 6 J 142.

sources dès le XV<sup>e</sup> siècle en Bordelais, et désigne une agglomération de type village au sens actuel. Nous avons aussi vu qu'un village ne prend son sens qu'en présence d'un pôle bâti fédérateur, d'équipements collectifs et d'activités économiques avérées (cf. Partie 2, § 2.2). Les habitats d'Hauterive et de Lustrac, malgré leur taille réduite, pourraient entrer dans la catégorie des villages : ils possèdent tous deux une place publique, sont situés à proximité d'un pôle castral, et une église du XV<sup>e</sup> siècle est présente à Hauterive. A l'inverse, concernant le site de Roger, exceptée la présence de la maison-forte et de deux rues étroites, aucune place publique n'y figure, et il semble difficile de classer ce site parmi les villages traditionnels. Un indice pourrait transparaître des catégories professionnelles des habitants de ces lieux, mais aucun renseignement n'apparaît avant le XVII<sup>e</sup> siècle. A l'époque moderne, nous trouvons dans ces « bourgs » des laboureurs, des brassiers (manouvriers), des tisserands, des forgerons ou des tonneliers. Ces activités sont liées soit à l'activité économique de la rivière, soit à l'exploitation des terres de la plaine alluviale. Il est donc probable que, quelle que soit la vocation primitive de ces habitats groupés – refuge bas médiéval ou village – leur continuité d'occupation soit due à leur emplacement topographique, propice à l'activité agricole et économique.

## Conclusion de la seconde partie

Ce tour d'horizon de l'occupation du sol de la basse vallée lotoise entre le XIII<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle a permis de mettre en lumière de fortes dynamiques à l'œuvre en termes de modes de peuplement et de mise en défense du territoire. L'importance de l'habitat intercalaire au sein du réseau des agglomérations s'est révélée substantielle, et confirme la place de l'Agenais au sein des pays de l'Ouest et du Sud-Ouest en termes de structures de peuplement.

La mise en contexte du maillage castral en Agenais pendant les trois derniers siècles du Moyen Âge fait ressortir une évolution en trois étapes : un morcellement territorial déjà important à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ; une densification de la mise en défense au XIV<sup>e</sup> siècle ; une mutation sociologique et morphologique des pôles seigneuriaux, issue de l'éclatement de la seigneurie foncière dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

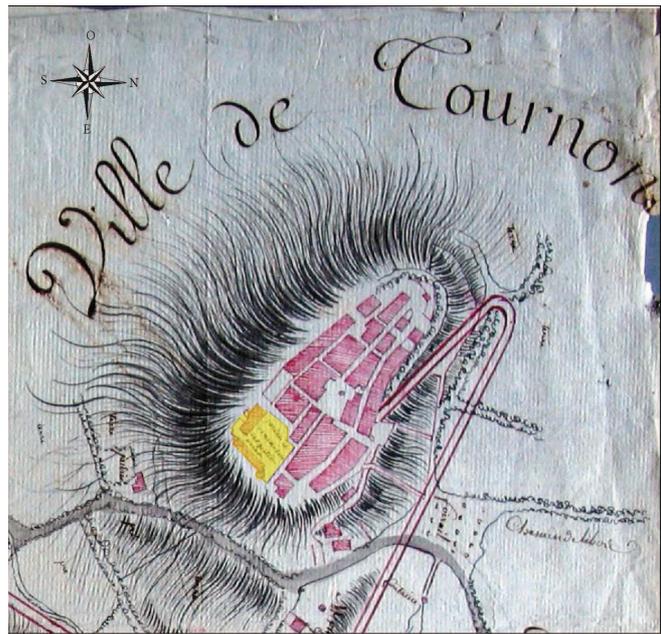
Le zoom sur la mise en défense des communautés villageoises via des réduits fortifiés collectifs a permis de documenter pour le secteur lotois de l'Agenais un phénomène bien perçu au niveau régional. La mise en lumière de structures originales notamment sur les bords de rives a révélé néanmoins toute la spécificité de cette zone, mais restant, pour l'heure, encore insuffisamment documentée. La multiplication des études de cas devrait permettre d'augmenter et de nuancer les observations préliminaires effectuées dans le cadre de ce travail.

## **PARTIE 3 : LE POLYMORPHISME DE L'HABITAT SEIGNEURIAL EN PAYS D'HABITAT DISPERSÉ**

Après nous être concentrée sur les aspects généraux de l'occupation du sol dans le secteur de la basse vallée lotoise, il nous faut désormais resserrer la problématique et le cadre d'étude sur l'étude du maillage castral secondaire au sein d'une juridiction bien documentée par les textes, la châtellenie de Tournon. Comme nous l'avons précisé plus haut, notre angle d'approche a été double : nous avons en effet souhaité croiser les aspects castellologiques avec les caractéristiques des modes de peuplement locaux, dans l'optique de mieux comprendre les interactions entre résidences nobiliaires et peuplement dispersé.

Etudier le polymorphisme du pôle seigneurial dans l'Agenais oriental nous est apparu comme le moyen le plus pertinent pour aborder l'ensemble de ces interdépendances. Quelles logiques sous-tendent l'installation d'un pôle foncier rural ? Quel rôle joue-t-il dans l'encadrement des populations locales ? Quels sont les choix architecturaux et défensifs présidant à sa construction ?

Pour répondre à ces questions, il nous faudra au préalable effectuer un tour d'horizon historique du mandement de Tournon. Nous aborderons ensuite les problèmes de terminologie liés à l'habitat aristocratique rencontrés dans les textes, avant de détailler la typochronologie de ces résidences. Il conviendra d'analyser les dynamiques de leur implantation topographique, leurs caractéristiques architecturales et défensives, et, pour terminer, leur capacité à agglomérer l'habitat.



■ Emplacement du château

Figure 32 : Vues de Tournon-d'Agenais.  
(En haut : vue aérienne du sud-est. Cliché : F. Boisserie. En bas : portion du plan du chemin d'Agen à Cahors, 1783, AD 47, C PLANS 6).

# **1. La châteltenie de Tournon-d'Agenais et l'évolution de son mandement du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle**

## **1.1. Tour d'horizon historique**

Les circonstances de la naissance du site perché de Tournon sont à ce jour inconnues. L'absence de mentions historiques certaines avant 1252 et de données archéologiques pour les périodes anciennes a alimenté le débat sur une fondation médiévale du bourg<sup>300</sup>. Pourtant, cette plateforme naturelle typique des Serres, similaire à celles, voisines, de Montaigu-de-Quercy et Puymirol, contient tous les éléments du refuge idéal. G. Tholin classait d'ailleurs le site parmi les « stations, oppidum et camps », selon lui certainement occupé dans « la dernière période gauloise »<sup>301</sup>. Il faut néanmoins attendre 1252 pour voir apparaître le toponyme dans les textes, lorsque Richard, abbé de Grand-Selve, vend à l'évêque d'Agen Guillaume II les possessions de l'abbaye dans la paroisse de Boulens située dans la « juridiction » de Tournon<sup>302</sup>. En 1257, l'agglomération apparaît dans les sources comme le chef-lieu de baylie comtale, vendue aux enchères pour 190 livres tournois<sup>303</sup>. La baylie de Tournon est une des circonscriptions créées par Alphonse de Poitiers entre 1249 et 1257, désireux de renforcer le maillage administratif de l'Agenais et d'asseoir son autorité au-delà du Lot<sup>304</sup>. Il faut toutefois attendre 1271 et la prise de possession de l'Agenais par le sénéchal de Carcassonne, Guillaume de Cohardon, pour obtenir plus d'informations sur Tournon<sup>305</sup> : la place, alors mentionnée comme *castrum* ayant appartenu jadis à Raymond VII, tombe sous juridiction royale<sup>306</sup>. Elle

---

<sup>300</sup> SIMON 2013.

<sup>301</sup> THOLIN 1877, p. 379.

<sup>302</sup> L'acte n'est connu que par l'analyse d'un feudiste du XVIII<sup>e</sup> s., ne donnant par conséquent aucune certitude quant au terme utilisé de « juridiction » ; cf. BOUILLAC 2005c, p. 584.

<sup>303</sup> BOUILLAC 2005c, p. 584.

<sup>304</sup> DOSSAT 1951, pp. 304-305.

<sup>305</sup> *Saisimentum comitatus Tholosani*, pp. 248-251.

<sup>306</sup> « *Recognoverunt etiam et asseruerunt quod dictum castrum de Torno cum juribus et pertinentiis suis fuit quondam domini Raimundi, comitis Tholosani, et nunc est domini regis Francorum cum altis et bassis justitiis et cum omni juridictione, cum suo honore et districtu* » ; *Saisimentum ... op. cit.*, p. 250.

est alors administrée par six consuls. Longue d'environ 40 km du nord au sud, la baylie royale associée compte alors vingt-huit paroisses et onze *castra*, situées de part et d'autre du Lot et le long de la frontière avec le Quercy (Planche 2). En 1279, la châtelainie royale est qualifiée de « *senhoria de Torno* »<sup>307</sup>.

Le plan orthonormé de la ville a mené érudits et chercheurs à se questionner sur la genèse de l'agglomération, dépourvue de chartes de fondation ou de franchises connues (Fig. 17 et Fig. 32). Bastide ou *castrum*, le point commun des hypothèses proposées jusqu'ici est sa fondation *a novo* au pied du château aujourd'hui disparu<sup>308</sup>. En 2003, l'étude archéologique du bâti médiéval de la ville par A. Marin fit en effet ressortir un urbanisme concerté autour de la place centrale, et « une mise en place à la fois homogène et probablement rapide » au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>309</sup>. Un module standard de parcelles n'a cependant pas été relevé. Le bâti urbain se singularise en outre par le faible nombre d'arcades ouvrant sur la place, contrairement à des bourgs similaires comme Penne, Fumel, Beaumont, Eymet, Montcabrier ou Montcuq. P. Simon attribue le développement de Tournon à Raimond VII, comme les bourgs de Lauzerte et Puymirol<sup>310</sup>. La situation frontalière de l'agglomération et son implantation sur un plateau dominant la vallée du Boudouyssou sont éminemment stratégiques. Probablement fondée sur un modeste bourg préexistant, elle s'articulait autour d'un château aujourd'hui disparu, attesté dès 1281 et qui s'implantait à l'extrémité orientale du plateau<sup>311</sup>. Démantelé au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>312</sup>, ce site fortifié était isolé du reste de l'agglomération par un large fossé.

---

<sup>307</sup> BOUILLAC 2005c, p. 599.

<sup>308</sup> BOUILLAC 2005b ; MARIN 2006, pp. 109-138 ; SIMON 2013.

<sup>309</sup> MARIN 2006, pp. 134-137.

<sup>310</sup> SIMON 2013, p. 4.

<sup>311</sup> *Ibid.*, pp. 3-4.

<sup>312</sup> MARIN, *Ibid.*, p. 113.

En 1279, la restitution de l'Agenais au roi d'Angleterre fait de la baylie de Tournon une marche avec le Quercy et le Sarladais, comptant de nombreux fidèles au roi de France<sup>313</sup>. Malgré le gouffre financier de la guerre en Ecosse et au Pays de Galles, Edouard I<sup>er</sup> entreprend tant bien que mal le renforcement des défenses dans l'Agenais oriental : Tournon, Sauveterre-la-Lémance (le château est mentionné pour la première fois en 1290), Penne, Puymirol, Monclar et Monflanquin sont fortifiés. A Tournon, les travaux sont entrepris dès 1281<sup>314</sup> ; en 1283, un accord est passé avec les habitants de ces places devant clôturer les murs de ville avec l'arrière de leurs maisons<sup>315</sup>, tandis que l'autorité anglaise prend en charge l'édification des portes<sup>316</sup>. La création en 1305 de la baylie de Sauveterre par Edouard I<sup>er</sup> distrait de la circonscription de Tournon la partie située au nord du Lot, c'est-à-dire de presque la moitié de son étendue<sup>317</sup>. En 1318, Tournon, Villeneuve, Monflanquin et Villeréal sont annexées au domaine direct du roi d'Angleterre. Le *castrum* tombe désormais sous la responsabilité immédiate du sénéchal<sup>318</sup>.

Lorsque la guerre de Saint-Sardos éclate, l'Agenais, à l'exception de Penne et Puymirol, passe dans le domaine royal français. Tournon, avec d'autres places, devient *castrum* royal en août 1343 et obtient la confirmation des privilèges du roi de France<sup>319</sup>. En 1363, les consuls de Tournon prêtent à nouveau hommage à la suzeraineté anglaise, incarnée par le prince de Galles devenu duc de Guyenne<sup>320</sup>. La place compte alors parmi les douze plus importantes d'Agenais<sup>321</sup>. Lors de l'offensive en Aquitaine menée par le duc d'Anjou en 1369, Tournon est tenue par le capitaine Ménéduc Pausader, qui s'était toutefois affranchi depuis peu de ses suzerains anglais. Au mois d'août 1373, le duc convainc Ménéduc d'échanger la juridiction de

---

<sup>313</sup> GARDELLES 1961, p. 83.

<sup>314</sup> *Rôles Gascons*, tome II (1273-1290), n° 485.

<sup>315</sup> *Ibid.*, n° 752.

<sup>316</sup> *Ibid.*, n° 765.

<sup>317</sup> SIMON 1987, p. 14.

<sup>318</sup> *Ibid.*, pp. 9-10.

<sup>319</sup> Le détail des privilèges n'est pas donné par la confirmation ; cf. *A. H. G.*, t. 33, p. 76.

<sup>320</sup> *Le Livre des hommages d'Aquitaine*, p. 111.

<sup>321</sup> SIMON 2005, p. 631.

Tournon contre une châtelainie dont les revenus sont équivalents à quatre cents livres et située dans les terres proches du comte d'Armagnac. En dédommagement, le roi de France octroie les « *chastel, ville et chastellenie* » de Tournon à son fils Jean II, qui vient de succéder à son père (Annexe 5, Texte n° 1), et fait dépêcher un agent royal pour confirmer au plus vite que la somme des revenus de la châtelainie correspond bien à la valeur de quatre cent livres<sup>322</sup>. L'acte de confirmation par le roi de décembre 1373 souligne que la juridiction comprend la justice haute et basse, et que l'ensemble des seigneurs sis dans la châtelainie doit rendre hommage au comte.

Suite à la débâcle du parti français des années 1415-1420, la vallée du Lot est ravagée par une chevauchée anglaise et Tournon est occupé par un partisan anglais et routier, André de Ribes. Le Tournonnais et le Fumélois constituent un secteur clé à la fin de la guerre où les combats se concentrent. Les Armagnac y brillent par leurs victoires, mais aussi par leurs frasques. Un de leurs membres lance une chevauchée de Tournon à Cahors, semant de telles exactions que le Dauphin lui-même doit d'intervenir<sup>323</sup>. La bataille de Castillon n'annonce cependant pas la fin des troubles. Les divers rebondissements diplomatiques entre la couronne de France et la maison d'Armagnac se soldent en 1470 par la saisie du comté par Louis XI. La châtelainie de Tournon avait déjà été confisquée un an plus tôt à Jean V d'Armagnac, et confiée au sénéchal d'Agenais, Robert de Balzac, qui la conserve jusqu'à sa mort en 1503. Un de ses agents, Florimond de Monteils, seigneur de Coysse, y assume la charge de capitaine<sup>324</sup>. Mais la crise ne s'arrête pas là : en 1484, Charles d'Armagnac, héritier de Jean V, assiège Tournon où il installe sa suite. La place lui est néanmoins confisquée neuf mois plus tard et en 1489, elle est réunie aux biens de la couronne, quatorze ans avant que l'ensemble du patrimoine des Armagnac ne fasse de même.

---

<sup>322</sup> AD 80, côte A 30 (fonds d'Armagnac), fol. 3 r°.

<sup>323</sup> SIMON 2005, p. 632.

<sup>324</sup> AD 47, 5 J 659.

François I<sup>er</sup> cède Tournon à sa sœur, qui fera passer la baronnie aux comtes d'Albret par son mariage avec Henri II d'Albret en 1527<sup>325</sup>. En 1546, le souhait de créer la juridiction propre de Puycalvary conduit à une enquête sur l'étendue de la baronnie de Tournon. Guillaume de la Traverie, « conservateur d'Armagnac », confirme que celle-ci comprend toute justice et que l'ensemble des biens nobles de la juridiction est tenu « *a foy et hommaige* » au comte d'Armagnac. La baronnie perçoit alors quatre types de revenus : droits de justice, de péages, de la directe, et de boucherie (mazet) équivalent à deux cent-soixante livres<sup>326</sup>. La liste des paroisses transcrite par l'archiviste Bosvieux comprend vingt-cinq paroisses : *la ville de Tournon, Torreil et Luccante, La Gardete, Puycalvaire* (Puycalvary), *Trémons, Ayrenx, Varelles* (Valeilles), *Sainte-Foy, Saint-Phelip, La Mothe* (Saint-André-de-Carabaysse), *Quasi-de-Roques* (Cazideroque), *Najejolz* (Najejoulz), *Borlenx, Saint-George, La Puyade* (Saint-Vit), *Sezerac, Montayral* (Saint-Germain-de-Montayral), *Perricard* (Saint-Martin-de-Mazères), *Tessac* (Thézac), *Masquières, Soulcis* (Soucis), *Colossac, Corbiac, Sonval* (Sombal), et *Douze* (Dausse)<sup>327</sup>. L'absence de la paroisse d'Anthé est probablement due à un oubli du copiste.

Lors de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, la paroisse de Masquières fait l'objet d'une micro-juridiction appartenant aux seigneurs du Bosc. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les paroisses d'Ayrens, Valeilles et Cazideroque sont distraites pour créer la petite baronnie de Puycalvary. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la baronnie de Tournon ne compte plus que dix-neuf paroisses<sup>328</sup>.

---

<sup>325</sup> SIMON 2005, p. 638.

<sup>326</sup> « *Laquelle baronnie conciste en toute justice haulte moiene et basse et que tous ceulx qui tiennent biens nobles dans lad(icte) jurisdiction les tiennent a foy et hommaige dud(ict) comte d'Armaignac comme baron susdict sans aucune jurisdiction. Ainsi sont tenuz eulx et les habitans de leurs parroisses ressortis par devant la justice dudict conte audict Tournon. Et quant au revenu dicelle, il consiste en quatre droictz cest assavoir en droict de justice en toute lad(icte) terre et seigneurie, en droict de peage, en droict de fiefz, oblies et cencives dans lad ville, subjectz a loz et ventes, et droictz de mazet qui est de valler en tout par communes de deux cens soixante livres ou environ.* » ; AD 47, E supp 3762.

<sup>327</sup> AD 47, E supp 3762.

<sup>328</sup> BOUILLAC 2005c, p.587.

## 1.2. La vie économique de la châtelainie pendant la guerre de Cent Ans

Comme évoqué plus haut, la prospection thématique du canton de Tournon effectuée entre 2003 et 2005 a inclus un travail sur les sources par l'historien P. Simon, afin de documenter la vie économique de la châtelainie aux bas Moyen Âge<sup>329</sup>. Ses résultats proviennent du dépouillement de sources notariales médiévales, et notamment de mille huit cent analyses issues du répertoire 3 E 637<sup>330</sup>. Les données collectées ont ainsi fait l'objet d'un traitement statistique : nature et date de l'acte, nom du seigneur, nom du tenancier ou de l'acheteur, paroisse où est situé le bien, nature du bien.

La première observation de l'auteur concerne la structure très éclatée de la seigneurie foncière locale : en effet, la grande majorité des actes concernent des parcelles de terre, pré ou vigne à l'unité, montrant que les patrimoines consistent davantage en des « nébuleuses » de droits fonciers, et non en des blocs territoriaux homogènes aux délimitations précises. De plus, le traitement statistique des analyses a fait ressortir deux grandes tendances quant à la cadence des échanges :

- Un rythme modéré durant la guerre de Cent Ans, avec 667 actes comptabilisés sur la période de 1347 à 1429, soit un peu plus de 80 actes par décennie ; la moitié concerne des arrentements, le quart, des reconnaissances, le dixième des achats et ventes. La moitié des actes concernent des parcelles agricoles<sup>331</sup>.
- Une explosion des actes à partir du troisième tiers du XV<sup>e</sup> siècle, avec 511 actes décomptés entre 1479 et 1490, soit environ six fois plus en moyenne que pendant la période précédente. La proportion des reconnaissances a augmenté (50 %) par

---

<sup>329</sup> SIMON 2005.

<sup>330</sup> AD 47, 3 E 637.

<sup>331</sup> SIMON 2005, pp. 633-636.

rapport aux arrentements (15,5 %). Les achats et ventes sont restés stables. Les parcelles agricoles restent la majorité des actes mais le nombre de maisons de bourgs (Tournon, Lamothe d'Anthé... accensées ou reconnues a augmenté)<sup>332</sup>.

Enfin, une troisième tendance réside dans l'évolution des familles seigneuriales entre les deux périodes : pendant la guerre de Cent Ans, sept familles de l'aristocratie locale se partagent 35 % des actes entre 1347 et 1429<sup>333</sup>. Une cinquantaine d'années plus tard, seules deux de ces familles sont restés parmi les mieux dotés. L'apparition de la bourgeoisie et des juristes dans la seigneurie locale est un des faits les plus marquants (Negra, Carrière). La progression de la propriété ecclésiastique en est un autre (1/5 des bénéficiaires).

---

<sup>332</sup> *Ibid.*, pp. 638-642.

<sup>333</sup> Les Lavayssière, seigneurs de Monbeau ; les Homs, seigneurs du repaire éponyme en Quercy ; les Autré, coseigneurs de Lestelle ; les Anthé, coseigneurs de Lamothe d'Anthé et de Lestelle ; les Paga, seigneurs de Cazideroque, Noaillac, Rigoulières, les Ays, seigneurs du repaire éponyme en Quercy ; les Albirou, seigneurs du Birou.

## **2. Lexicologie de la résidence seigneuriale**

Afin de procéder à une étude fine du maillage des résidences nobiliaires de la juridiction de Tournon, nous avons entrepris la réalisation d'un corpus de sites, inventoriant l'ensemble de l'habitat seigneurial de la juridiction (Annexe 7). Ce corpus comprend vingt-cinq sites : trois *castra* et vingt-deux habitats seigneuriaux secondaires. Comme nous l'avons déjà évoqué, les *castra* ont été inclus dans le catalogue afin de fournir une vision complète du maillage castral de la châtellenie de Tournon, tout en les évoquant de manière rapide. En effet, ils semblent constituer des entités juridiques à part entière, et étaient déjà probablement en place avant que Tournon ne soit érigé en chef-lieu de châtellenie. Les vingt-deux autres sites correspondent au tissu seigneurial « secondaire », c'est-à-dire aux points de chute résidentiels de seigneuries foncières. Caractériser ces pôles seigneuriaux signifie, avant toute chose, cerner les réalités textuelles associées, et notamment le problème de la lexicologie multiple rencontrée dans les textes.

Seuls treize sites du corpus trouvent mention dans les textes. Trois types de désignatifs sont utilisés, soit séparément, soit en association avec d'autres substantifs par le biais de la conjonction *sive*, correspondant à une relation de synonymie :

- les marqueurs de la qualité seigneuriale : *castrum, castel, cassel, hostal, sala, repayre, domus, turris* (Fig. 33);
- les termes liés à la fonction domaniale et agricole du site : *capmansus, mas, bouriage, tenementus* (Fig. 34);
- les substantifs génériques de *loc / lieudict*.

## 2.1. Les marqueurs de la qualité seigneuriale

Excepté Tournon, les grandes séries d'hommages émises par la noblesse agenaise dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle fournissent les mentions d'au moins trois *castra* localisés dans l'emprise de l'étude : Anthé, Lestelle et Najejouls. Les deux premiers sont fiefs directs du comte de Toulouse, puis du roi. Le troisième semble graviter dans la mouvance de l'abbaye d'Eysses, qui possède des droits dans la paroisse où est implanté le *castrum*, et dont l'abbé détient en propre le prieuré-cure installé, semble-t-il dans le site fortifié. Ces trois *castra* sont tous tenus en coseigneurie. Les hommages de 1259 nous donnent un peu plus de détails concernant les détenteurs : ainsi, les droits sur le *castrum* de Lestelle sont partagés entre au moins trois seigneurs : B. de Montfavès, qui reconnaît le quart de la justice sur le *castrum*<sup>334</sup>, G. de Montfavès, seigneur justicier du *castrum* éponyme<sup>335</sup>, et B. de Narcès, seigneur de Lauture<sup>336</sup>. Le *castrum* d'Anthé est détenu par P. Albiro d'Anthé et R. de Pellegrue<sup>337</sup>. Enfin, celui de Najejouls est mentionné dans l'hommage d'E. de Fumel et B. de Montesquieu : les deux coseigneurs reconnaissent au comte tout ce qu'ils possèdent au *castrum* et *honor* de Fumel ainsi qu'au *castrum* « vieux » de Montségur, mais excluent celui de Najejouls, qu'ils détiennent, selon H. Bouillac soit en tant qu'alleu, soit en fief de l'abbaye d'Eysses<sup>338</sup>.

Nous avons vu précédemment la polysémie de la notion de *castrum* (cf. Partie 2, § 3.2.1). Bien que désignant parfois la simple résidence fortifiée, château ou maison-forte, le *castrum* correspond généralement à une localité fortifiée, parfois chef-lieu de juridiction<sup>339</sup>. Dans la châtellenie de Tournon, la précision de la justice n'est faite que pour un seul *castrum* (Lestelle). Dans les hommages de 1271, la paroisse d'Anthé, où est peut-être implanté le

---

<sup>334</sup> FALLIERES, THOLIN 1897, p. 35, n° 6.

<sup>335</sup> *Ibid.*, p. 35, n° 7.

<sup>336</sup> *Ibid.*, p. 60, n° 4 ; TAILLEFER 1898, p. 321.

<sup>337</sup> FALLIERES, THOLIN 1897, p. 37, n° 2 et p. 62, n° 7.

<sup>338</sup> *Ibid.*, p. 42, n° 12 ; BOUILLAC 2005c, p. 603.

<sup>339</sup> BOURGEOIS, REMY 2014, pp. 589-660.

*castrum* éponyme, est exclue de celles où le roi de France a toute juridiction<sup>340</sup>. Enfin, des coutumes sont mentionnées à Nagejoul en 1380<sup>341</sup>. Il semble donc que les *castra* de la châtelainie de Tournon aient constitué des centres de micro-juridictions, illustrant, de par leur exigüité, le morcellement territorial extrême de l'Agenais dès le XIII<sup>e</sup> siècle noté par J. Gardelles<sup>342</sup>. Concernant la présence d'un habitat villageois subordonné, seul le site de Lamothe-d'Anthé, peut-être assimilable au *castrum* d'Anthé, en présente les vestiges. La basse-cour du site de Lestelle repérée en prospection a également pu abriter une communauté d'habitants.

Le terme de *castel* a été relevé à deux reprises seulement, concernant les châteaux de Cazideroque et Puycalvary. Dans les deux cas, il apparaît dans des actes de partage successoraux de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, rédigés en occitan : le « *castel de Sobre la Roca* », et le « *castel de Pug Calvari* »<sup>343</sup>. De nombreuses similarités réunissent ces deux sites : implantés sur des éperons barrés situés à moins de 3 km à vol d'oiseau l'un de l'autre, ils correspondent aux fiefs de deux branches d'un même lignage local, les Palazols. Tous deux absents des hommages de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, ils apparaissent néanmoins dans la documentation de manière contemporaine (1261 pour Cazideroque, 1277 pour Puycalvary). Au colloque de Chauvigny, dans le dossier consacré aux problèmes lexicographiques de la demeure aristocratique, la correspondance sémantique entre *castrum* et *castellum* a été constatée dans la zone entre Loire et Pyrénées<sup>344</sup>. Pourtant, Puycalvary et Cazideroque n'ont jamais été chef-lieu de juridiction, et dépourvus de la haute justice : le château de Puycalvary, également qualifié de *repaire* au XIII<sup>e</sup> siècle, est le centre d'une seigneurie foncière importante, tout comme Cazideroque (cf. Partie 4, § 2). Il semble que la dénomination de *castel* soit ici

---

<sup>340</sup> SIMON 1987, p. 27.

<sup>341</sup> « Arrangement pour noble Jean de Lustrac seigneur de Cabajac et de Montesquieu par les *costumes de Nagejoul* a Bernard Fielos de deux terres en la paroisse de Nagejoul », AD 47, 3 E 637, fol. 40 r<sup>o</sup>, n<sup>o</sup> 28.

<sup>342</sup> GARDELLES 1972, p. 12.

<sup>343</sup> AD 47, G H 128 et 6 J 43, partage de 1288.

<sup>344</sup> BERDOY 2014 ; FARAVEL 2014 ; GUILLOT 2014 ; REMY 2014.

davantage associée à la position naturelle éminente choisie pour leur implantation, et peut-être au rang de la famille Palazols, qui possède par ailleurs la haute justice au *castrum* de Pépines<sup>345</sup>. En Quercy occidental, Jean Lartigaut identifie les *castels* comme des constructions fortifiées isolées ou des portions de localités fortifiées<sup>346</sup>.

Dans notre zone d'étude, un dérivatif de *castel* est le terme *cassel* ou *casser*, employé au début du XVI<sup>e</sup> siècle pour désigner la maison-forte de Quissac-bas<sup>347</sup>. Le statut de cet édifice est inconnu pour les XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles ; il n'apparaît dans la documentation qu'en 1453 seulement, lorsque son domaine utile est accensé à des tenanciers rouergats notamment.

*Hostal* / *Ostal* est employé par les scribes pour caractériser la notion de la résidence noble sous deux variantes sémantiques : la première renvoie à l'entité globale de la maison-forte ou le manoir. A Puycalvary et Lamothe-d'Anthé, les redevances doivent être apportées à l'*ostal* du seigneur<sup>348</sup> ; à Quissac, on accense « *tot aquel hostal e pareth e muralhas e mayoniels e botges appellat de Quissac* » à six tenanciers rouergats<sup>349</sup>. *Hostal* est aussi parfois utilisé pour désigner la résidence physique du seigneur : à Najejouls, une parcelle accensée en 1503 à l'intérieur des murs du petit *castrum* confronte d'un côté le chemin allant vers l'*ostal* du seigneur<sup>350</sup>. Excepté une mention de l'*ostal* du *castrum* de Lestelle en 1291<sup>351</sup>, toutes les autres occurrences d'*hostal* ont été recueillies dans des actes du XV<sup>e</sup> siècle – début du XVI<sup>e</sup> siècle. Le terme gascon et son équivalent latin *hospicium* est fréquent entre Loire et Pyrénées pour désigner la résidence aristocratique « de second plan »<sup>352</sup>, notamment dans le nord Bazadais

---

<sup>345</sup> *Castrum* situé dans la baylie de Penne.

<sup>346</sup> LARTIGAUT 1967a, p. 6.

<sup>347</sup> AD 4, 6 J 24, fol. 74 r°. Voir base de données, annexe 7, fiche n° 82/2.

<sup>348</sup> Puycalvary : « *Mossen Paul de Gordo capela rector de Naolhac coma persona privada et singulas den ald(igh) senhor dos solz et mech tornes dacaptés a senhor ou a feusatier mudan et sincq solz tornes doblías a la festa de Nadal tot portat a lostal deld(igh) s(enh)or a Puech Calvary* », AD 47, 6 J 23, fol. 3 r°.

<sup>349</sup> AD 47, 6 J 13, acte n° 1.

<sup>350</sup> AD 47, E supp 3764, fol. 68 v°.

<sup>351</sup> BOUILLAC 2005c, p. 607.

<sup>352</sup> REMY 2014, p. 630.

(*hostau*)<sup>353</sup>, et le groupe Limousin – Périgord – Angoumois dès le XIII<sup>e</sup> siècle, où l'*hospicium* désigne généralement l'édifice résidentiel et non l'ensemble seigneurial<sup>354</sup>. Dans ce dernier groupe, l'*hospicium* / *hostal* est employé pour désigner l'aspect « hors norme » de la résidence, c'est-à-dire son ampleur architecturale et symbolique. Dans l'Agenais du sud-est, ce terme est employé autant pour désigner l'habitat nobiliaire que les maisons des habitants des bourgs<sup>355</sup>, et constitue sans doute une notion générique utilisée pour la résidence en général.

Bien moins fréquent que l'*hostal*, le terme de *repayre* a été relevé seulement trois fois, dans un cadre chronologique large (XIII<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècle). En 1277, les fils Palazols héritent du « *repaire* » et de la « *tor* » de Puycalvary<sup>356</sup>, site désigné onze ans plus tard par le terme de « *castel* ». Site fortifié perché, centre de seigneurie foncière et agglomérant un petit bourg castral, il ne semble partager aucun point commun avec le « *capmansum sive repayrium* » de Labrunie accensé en 1474 par un marchand de Tournon à un laboureur venant de Villefranche de Lauragais<sup>357</sup>. Localisée sur le plateau, cette exploitation agricole tenue en fief des seigneurs de Lustrac est citée auparavant dans les sources sous le nom du « *mayné dit de la Brunio* », accensé par Arnaud de Lustrac à deux paysans quercynois<sup>358</sup>. Ces deux exemples sont caractéristiques de l'amplitude des cas de figure rencontrés sous le terme de *repayre* entre le XIII<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle. Il semble concerner tous les degrés de la résidence aristocratique noble, de la maison-forte au petit logis seigneurial de la riche paysannerie, en passant par l'ancien domaine noble qui a été « déclassé » dans le domaine utile après la guerre de Cent Ans. Ainsi, la Salle d'Arnaud d'Anthé dans la paroisse de Saint-Philippe au sud de la châtellenie de Tournon semble correspondre à ce dernier cas de figure : résidence d'origine

---

<sup>353</sup> FARAVEL 2014, pp. 617-626.

<sup>354</sup> REMY 2014, p. 632.

<sup>355</sup> En 1478, Jean et Elie de Cahuzas reconnaissent aux seigneurs de Lamothe-d'Anthé « *dos hostals bastitz et hedifficatz pausatx el barry de la Mota d'Ante* », AD 47, 3 E 632/1, fol. 202 r°.

<sup>356</sup> AD 47, 6 J 15.

<sup>357</sup> AD 47, 6 J 44.

<sup>358</sup> AD 47, 6 J 1, fol. 236 r°.

aristocratique probablement des XII<sup>e</sup> – XIII<sup>e</sup> siècles, elle est devenue le centre d'un domaine agricole tenu en fief du seigneur de Lamothe d'Anthé entre la fin du XV<sup>e</sup> siècle et le XVI<sup>e</sup> siècle. Ce domaine est alors qualifié de « *tenementus* », de « *certam domum sive aulam* », et de « *bouriage et repayré appelé del tenement de la Salle d'Arnaud d'Anthé* »<sup>359</sup>. La qualification de *repayre* semble donc correspondre dans l'est de l'Agenais à une dénomination large de domaines seigneuriaux fonciers quelle que soit leur étendue, qu'ils abritent la résidence d'un seigneur éminent ou non. Bien qu'imprégnée d'une dimension seigneuriale, elle exclut cependant les centres de juridiction banale, à l'instar du Périgord et du Limousin<sup>360</sup>. Une évolution sémantique doit être cependant notée : au XIII<sup>e</sup> siècle, le mot *repayre* est associé à Puycalvary, site d'éperon barré, pourvu d'éléments de défense (fossé, mur d'enceinte, tour). Au XV<sup>e</sup> siècle, il sert à qualifier deux domaines agricoles où la défense est très faible voire inexistante : si, en 1478, celui de la Salle d'Arnaud d'Anthé a conservé son ancienne tour, le repaire de Labrunie ne détient aucun élément de fortification<sup>361</sup>. Cette évolution sémantique de la notion de repaire a été notée en Limousin et en Quercy : dans la seigneurie de Curemonte, D. Paloumbas note en effet trois générations de repaires du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle : les tours au XIII<sup>e</sup> siècle, les tours-salles aux XIV<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècles, et les manoirs à la charnière des XV<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles, à vocation agricole<sup>362</sup>. L'exemple du manoir de la Plaigne, qualifié de mas au XIV<sup>e</sup> siècle puis de repaire au début du XVI<sup>e</sup> siècle et ne possédant aucun système défensif, fait écho au cas de Labrunie<sup>363</sup>. En Quercy occidental, le terme désigne aux XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles la demeure seigneuriale fortifiée et « *le plus souvent assise sur une bonne position naturelle* » ; à

---

<sup>359</sup> Respectivement ; AD 47, 3 E 632/1, fol. 346 r° ; 3 E 632/1, fol. 339 r° ; 3 E 637, fol. 101 v°, n° 1.

<sup>360</sup> REMY 2014, pp. 630-631.

<sup>361</sup> « *ca(m)pmansum sive ripayrium vocatum de la Brunia cum omnibus suis pertinencias sive sunt domus hospitia cazalia botgia terre culte vel inculte prata nemora orti vinee fontes riva et alia quecumque dicto campmanso pertinencia* », AD 47, 6 J 44.

<sup>362</sup> PALOUMBAS 2004, pp. 116-117.

<sup>363</sup> *Ibid.*, p. 118.

la fin du XV<sup>e</sup> siècle, il tend à désigner les domaines agricoles : ainsi, « *lo capmas sive repayre del Mas de Rams* » en 1470<sup>364</sup>.

Le terme *turris / tor* a également été relevé pour les sites de Puycalvary, Perricard et La Salle d'Arnaud d'Anthé au XIII<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle. Employé de manière récurrente du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle entre Loire et Pyrénées<sup>365</sup>, il peut désigner autant l'entité castrale que l'élément physique de la tour. Ainsi, à Puycalvary en 1277, Guillaume et Brunat de Palazols se partagent par moitié le « *repaire e la tor* », mais nous savons onze ans plus tard que la tour est revenue à Brunat (cf. Partie 4, § 3.1).

Lorsqu'elle ne désigne pas un édifice spécifique à l'intérieur des ensembles résidentiels seigneuriaux, la *sala / aula* est souvent utilisée comme synecdoque pour identifier l'entité de la résidence de la petite aristocratie foncière<sup>366</sup>. Nous avons relevé ce terme à trois reprises dans des actes de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Il concerne les sites de Sainte-Foy (la *Sala de Sancta Fe*)<sup>367</sup>, de la Salle d'Arnaud d'Anthé (la *Sala de Arnaut d'Ante*)<sup>368</sup> et de la *Sale de Tourreill*<sup>369</sup> qui n'a pu être localisé. Le peu de données obtenues sur les deux premiers sites indiquent qu'il s'agit de résidences de petits seigneurs locaux : la *Sala de Sancta Fe* est détenue à la fin du XV<sup>e</sup> siècle par la famille du Luc. La Salle d'Arnaud d'Anthé porte le nom d'un membre d'un lignage local important, dont les différentes branches sont associées à plusieurs demeures aristocratiques du secteur de Tournon dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Il est probable ici que la salle portant son nom corresponde au chasement d'un fils cadet à la campagne.

Le toponyme ou déterminatif patronymique « Salle » ou « Lassalle » est fréquent en Agenais. En pays d'Albret, A. Beschi fait l'hypothèse de l'association de ce type de demeure à

---

<sup>364</sup> LARTIGAUT 1967a, p. 6.

<sup>365</sup> BOURGEOIS, REMY 2014, pp. 589-660 ; LARTIGAUT 1967a, pp. 5-7.

<sup>366</sup> REMY 2014, p. 641.

<sup>367</sup> AD 47, 3 E 632/1, fol. 208 r<sup>o</sup>.

<sup>368</sup> AD 47, 3 E 632/1, fol. 339 r<sup>o</sup>.

<sup>369</sup> AD 47, 3 E 632/1, fol. 194 r<sup>o</sup>.

la petite aristocratie, à la tête d'un patrimoine foncier réduit et très localisé<sup>370</sup>. Dans le comté d'Astarac, le terme de *sala* apparaît au XIII<sup>e</sup> siècle ; résidences toujours associées à des lignages aristocratiques, la présence systématique de bâtiments agricoles accolés trahit leur fonction de centre domanial<sup>371</sup>.

Même cas que *sala* / *aula*, la *domus* peut correspondre autant à un édifice précis qu'à une entité seigneuriale. Cette seconde variante sémantique n'a été recueillie qu'une fois, en association lexicale avec *aula* : il s'agit encore une fois de la Salle d'Arnaud d'Anthé, pour lequel l'acte de vente en 1479 précise que les vendeurs habitent la « *certam domu(m) sive aulam vulgariter dictam et nu(n)cupatam la Sala de Arnaut d'Ante sitam in juridict(i)one castri Turnonis* »<sup>372</sup>. Ce terme générique est utilisé autant en contexte seigneurial qu'en contexte villageois. Dans le cas de la Salle d'Arnaud d'Anthé, nous pouvons présumer que la *domus* fasse référence à l'ancien logis seigneurial, de par sa synonymie avec *aula*.

*Loc* est un terme habituellement employé pour désigner une localité habitée, un point nodal de la trame de l'occupation du sol, que ce soit un bourg, hameau, site castral ou ecclésial. Plusieurs sites de notre corpus sont désignés par *loc*, car ils correspondent à des points de regroupements de l'habitat via un petit bourg ou un mas : ainsi le *loc* de Najejouls mentionné en 1503 correspond à l'entité du *castrum* éponyme, ayant regroupé au moins le logis du seigneur et l'église paroissiale<sup>373</sup> ; à Puycalvary, on accense en 1488 une maison « *dins*

---

<sup>370</sup> BESCHI 1994, p. 72.

<sup>371</sup> GUINAUDEAU 2012, p. 379 et p. 393.

<sup>372</sup> « *strenuus vir Florimond(us) de Mo(n)tillio scutiffer d(omin)us de Coysello titulo tam emptiones qu(am) p(er)mutaciones acq(u)isivisset a discreto et providis viris domino Bertrando de Ramu(n)do pre(byte)ro et Bernardo et altero Bernardo de Ramu(n)do ... suis juridict(i)onis ville Turnonis senescallie Age(n)nensi h(ab)it(ato)ribus certam domu(m) sive aulam vulgariter dictam et nu(n)cupatam la Sala de Arnaut d'Ante sitam in juridict(i)one castri Turnonis* », AD 47, 3 E 632/1, fol. 339 r<sup>o</sup>.

<sup>373</sup> AD 47, E supp 3764, fol. 68 v<sup>o</sup>.

*lo loc de Puech Calvary* »<sup>374</sup> ; à Lamothe-d'Anthé, la maison de Jean Folon Vayssière située dans le barri confronte le fossé du « *loc de Mota* » (lieu de Lamothe)<sup>375</sup>.

	<i>Castrum</i>	<i>Castel</i>	<i>Turris / Tor</i>	<i>Repaire</i>	<i>Ostal</i>	<i>Aula / Sala</i>	<i>Domus</i>
Birou					x		
Sainte-Foy						x	x
Labrunie				x			
Lestelle	x						
Cazideroque		x	x				
Najejouis	x				x		
Puycalvary		x	x	x		x	
Perricard			x		x		
Lamothe-d'Anthé					x		
Salle d'Arnaud d'Anthé			x	x		x	x
Quissac		x			x		

Figure 33 : Marqueurs lexicographiques de la qualité seigneuriale entre le XIII<sup>e</sup> et le début du XVI<sup>e</sup> siècle

	<i>Capmansus</i>	<i>Tenementus</i>	<i>Mas</i>	<i>Bouriage</i>	<i>Mayné</i>
Labrunie	x				x
Rodier			x		
Carbonac		x			
Salle d'Arnaud d'Anthé		x		x	
Quissac			x	x	

Figure 34 : Marqueurs lexicographiques de la fonction domaniale (XV<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles)

<sup>374</sup> AD 47, 6 J 23, fol. 3 r<sup>o</sup>.

<sup>375</sup> AD 47, 3 E 632/1, fol. 183 r<sup>o</sup>.

## 2.2. Les termes liés à la fonction domaniale et agricole du site

Le vocabulaire renvoyant à la qualité aristocratique ou seigneuriale est parfois associé à des notions propres à des fonctions agricoles ou domaniales. Ces associations lexicales sont construites autour du terme pivot *sive*, qui apporte une précision à la première notion de l'expression. Ainsi, dans la construction « *capmansum sive ripayrium* », la première notion de capmas appartenant au champ lexical de l'exploitation agricole est augmentée d'un second concept, le repaire, renvoyant probablement à la réminiscence mémorielle d'un ancien statut seigneurial.

Quatre termes associés au lexique agricole ou domanial ont été relevés : mas, capmas, boriage, et tènement. En 1542, le « *mas sive boriage del casser Quissac* » fait l'objet d'une reconnaissance au seigneur de Puycalvary. Le mas est une composante de l'habitat dispersé, et son unité fiscale de base. Il s'agit d'une « structure constituée de plusieurs unités d'habitations, généralement au moins trois »<sup>376</sup>. Chaque unité est composée d'une résidence familiale (feu) et de bâtiments d'exploitations associés. Ces hameaux sont régis de manière autonome par la communauté : il s'agit soit d'une propriété collective, avec la possession commune des outils de production, des parcelles et des bâtiments d'exploitation (four, moulin, fontaine, grange...). Un « communal », place publique au centre du hameau généralement désignée comme « *pactus commun* », constitue l'espace-pivot de cette propriété collective. Le mas peut aussi fonctionner selon des logiques économiques individuelles, et être composé d'une juxtaposition de fermes autonomes<sup>377</sup>. Le terme de mas est ici associé à deux autres substantifs : *boriage* et *cassel*. Nous avons vu que *cassel* désignait probablement l'entité castrale que constitue la maison-forte. Quant à celui de *boriage*, il a été également appréhendé pour le

---

<sup>376</sup> HAUTEFEUILLE 2013, p. 105.

<sup>377</sup> *Ibid.*, p. 106.

site de la Salle d'Arnaud d'Anthé, désigné au XVI<sup>e</sup> siècle de « *bouriage sive repayré* »<sup>378</sup>. Ce terme, qui se rencontre du début du XV<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle, semble désigner autant une réserve seigneuriale<sup>379</sup> qu'une exploitation tenue en métayage<sup>380</sup>, à savoir un domaine agricole baillé par un seigneur foncier à un exploitant moyennant un partage égal des fruits<sup>381</sup>. Il ne semble pas anodin que le terme de boriage soit rencontré pour des enclos seigneuriaux, à proximité du Quercy où est attestée la présence de résidences bourgeoises fortifiées appelées « bories »<sup>382</sup>.

Le terme de capmas a également été relevé une fois en association avec *ripayrium*, dans le cas du site de Labrunie. La distinction entre mas et capmas ou cammas n'est pas toujours claire selon les cas de figure. Selon F. Hautefeuille, le terme peut désigner la partie bâtie du mas en opposition à son finage ; il peut également correspondre à une notion de hiérarchie par rapport au mas, associée au nombre de ses habitants ou à l'ampleur de ses revenus<sup>383</sup>.

Le tènement est le synonyme de mas. En Basse-Auvergne, il correspond à une fraction d'un domaine et une unité d'exploitation<sup>384</sup>. Le « tènement » de la Salle d'Arnaud d'Anthé indique ici que l'ancien repaire est passé dans le domaine utile, transformé en tenure<sup>385</sup>. Le

---

<sup>378</sup> « *Reconnaissance pour noble Adrien de Lustrac seigneur de Lamothe d'Anthé et de la Salle d'Arnaud d'Anthé faite de noble Louis d'Albrot seigneur de Cabal et de Coyssel d'un bouriage et repayré appelé del tènement de la Salle d'Arnaud d'Anthé ou il y a boix barthes rieux rivals, predz terres maisons granges le tout a un joignant et la contenance de 74 sestayrades de terre en la paroisse de Saint-Philip* », analyse d'un registre du notaire Capmas daté du XVI<sup>e</sup> siècle, AD 47, 3 E 637, fol. 101 v<sup>o</sup>, n<sup>o</sup> 1.

<sup>379</sup> La réserve seigneuriale correspond à l'ensemble domanial rattaché au repaire, composé de terres, vignes, bois, garennes... dont l'étendue est variable selon les résidences ; cf. LARTIGAUT 1967b, pp. 219-225.

<sup>380</sup> LACHIVER 1997.

<sup>381</sup> BRUNEL, G., « Métayage », dans GAUVARD, LIBERA, ZINC 2002, pp. 918-919.

<sup>382</sup> Les bories des Cahorsins sont les résidences de marchands de Cahors, édifiées pour l'essentiel au XIII<sup>e</sup> siècle. Mais à la différence des autres maisons-fortes, elles ne sont pas au centre de seigneuries foncières ; cf. LARTIGAUT, SERAPHIN 1987.

<sup>383</sup> HAUTEFEUILLE 2013, pp. 107-108.

<sup>384</sup> CHARBONNIER 2005, p. 292.

<sup>385</sup> En 1479, Bertrand de Raimond, recteur d'Anthé vend « *totius teneme(n)ti vocati de la Sala d'Arnaut d'Ante* », AD 47, 3 E 632/1, fol. 346 r<sup>o</sup>.

manoir de Carbonac, bien que son seigneur soit mentionné dès 1463<sup>386</sup>, est encore qualifié de tènement à la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>387</sup>. Il ne sera désigné en tant que maison noble qu'au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>388</sup>.

L'attribution d'un lexique à une résidence fortifiée ou seigneuriale se rapportant traditionnellement à un domaine agricole est symptomatique de la porosité entre mas et habitat seigneurial émergeant après la guerre de Cent Ans. Nous aurons l'occasion d'y revenir, mais nous pouvons constater que d'ores et déjà, la frontière entre le mas et la demeure seigneuriale se fait de plus en plus floue (cf. Partie 3, § 6.2).

---

<sup>386</sup> AD 47, 6 J 95.

<sup>387</sup> « *Reco(gnoissanc)e pour led(ict) seigneur (Jean del Breil de Cazideroque) fait de jean de Nauzac d'un tènement en Nagejouis appelé de la Seguinia et de Carbonac* », AD 47, 3 E 637, fol. 20 r<sup>o</sup>, analyse n<sup>o</sup> 53.

<sup>388</sup> Notice Base Mérimée, réf. IA47002552, mise à jour en 2007.

### **3. Typo-chronologie des sites du corpus**

A la suite de l'opération de prospection thématique menée en 2005 sur le canton de Tournon, l'habitat seigneurial du secteur entre le XI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle a fait l'objet d'une typo-chronologie par H. Bouillac. L'historien a distingué deux grands groupes de sites en fonction de leur statut et de leur chronologie d'apparition :

- Les seigneuries « châtelaines » présentes au XIII<sup>e</sup> siècle et discriminées par le désignatif commun de *castrum* ;
- Les pôles de seigneuries foncières, appelées maisons-fortes et manoirs. Ce groupe a été subdivisé en trois grandes catégories chronologiques (XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles, XV<sup>e</sup> – début du XVI<sup>e</sup> siècle, XVI<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> siècle)<sup>389</sup>.

Nous reprendrons cette typo-chronologie en intégrant nos propres résultats issus de nos prospections textuelles et pédestres, et en excluant les maisons nobles des XVI<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> siècles (Planche 11). Nous la remanierons également en deux grandes catégories chronologiques : les forteresses des XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles, et les résidences aristocratiques des XV<sup>e</sup> – début XVI<sup>e</sup> siècle. Nous renvoyons le lecteur aux notices historiques des sites de notre base de données annexe pour une description détaillée (Annexe 7).

#### **3.1. Les forteresses des XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles**

##### *3.1.1. Avant le XIII<sup>e</sup> siècle : présence d'une aristocratie locale*

Aucune trace archéologique ou historique de sites fortifiés ne transparait dans le secteur de Tournon avant les premières mentions de *castra* en 1259. Néanmoins, la présence

---

<sup>389</sup> BOUILLAC 2005b, pp. 20-27 ; BOUILLAC 2005c, pp. 600-623.

des lignages détenteurs de ces *castra* est attestée dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle, sans que l'on puisse leur rattacher une implantation territoriale précise. Ainsi, un siècle et demi avant leur hommage pour le *castrum* de Lestelle et leurs droits sur la paroisse de Bourlens où est implanté le site, les Montfavès donnent la moitié des revenus de la même paroisse à l'abbaye de Cluny vers 1080-1100<sup>390</sup>. La permanence de leur présence dans le secteur de Bourlens laisse envisager une précocité d'occupation du *castrum*. En parallèle, une motte castrale identifiée au lieu-dit de Montfabès au nord de Villeneuve-sur-Lot<sup>391</sup> suggère une présence territoriale multiple et étendue de ce lignage ; au XIII<sup>e</sup> siècle, les Montfavès posséderont également des droits sur le *castrum* d'Orgueil<sup>392</sup>.

Une seconde famille représentée avant le XIII<sup>e</sup> siècle est la famille d'Anthé, dont une branche rend hommage au *castrum* d'Anthé en 1259. Deux de ses membres apparaissent vers 1110 dans la donation d'un *mansum* à l'abbaye de Moissac et à son prieuré local Saint-Vincent-de-Masquières par Alviu de Plalone<sup>393</sup>. Ce lignage est probablement originaire de la paroisse d'Anthé à proximité de Tournon, dont l'église n'est toutefois mentionnée qu'en 1238<sup>394</sup>.

Les Orgueil sont également attestés précocement dans le secteur de Tournon, toujours par le biais d'une donation de deux hommes à Saint-Pierre de Moissac<sup>395</sup>. Cette famille sera très présente tout le long du Moyen Âge dans la châtellenie de Tournon, détentrice de droits sur au moins quatre maisons nobles de la juridiction.

---

<sup>390</sup> BOUILLAC 2005c, p. 607.

<sup>391</sup> CLEMENS, DAUTANT 1990, p. 21.

<sup>392</sup> Notice Castrum d'Orgueil, site Internet du Patrimoine Midi-Pyrénées.

<sup>393</sup> BOUILLAC 2005b, p. 56, texte n° 2.

<sup>394</sup> BOUILLAC 2005c, p. 590.

<sup>395</sup> *Ibid.*, p. 598.

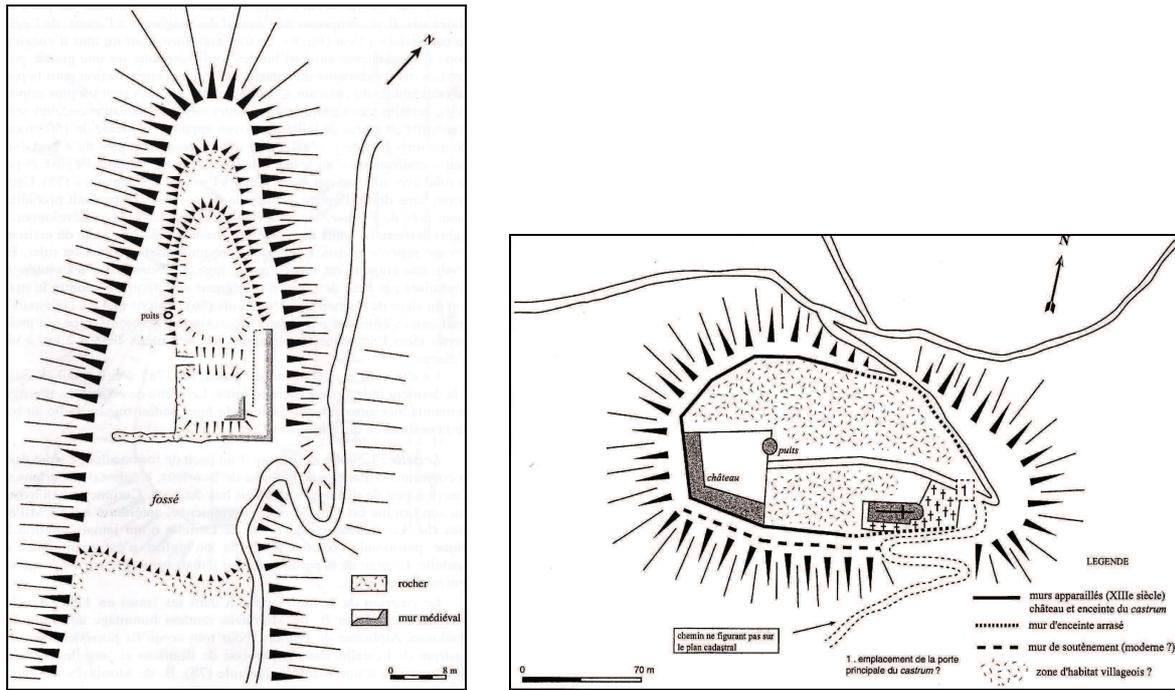


Figure 35 : Plans schématiques des *castra* de Lestelle, de Najejouls et du Birou par H. Bouillac, tiré de BOUILLAC 2005c, p. 606.



Figure 36 : Bourg ecclésial d'Anthé. Cliché : F. Boissérie.

### 3.1.2. Les castra de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle

Excepté Tournon, les grandes séries d'hommages de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle ont permis d'identifier trois sites désignés comme *castra* implantés sur le territoire de la châtelainie : Lestelle, Najejouls et Anthé. Comme nous l'avons vu précédemment, il semble qu'ils aient été le centre de micro-châtelainies. Les deux premiers sites sont connus et ont fait l'objet de relevés schématisés par H. Bouillac (Fig. 35). A l'inverse, la localisation du *castrum* d'Anthé est problématique, du fait de la présence de plusieurs sites possibles. Selon J. Gardelles, ce *castrum* correspond au site d'éperon barré du Birou, situé dans la paroisse d'Anthé<sup>396</sup>. Implanté sur un rebord de plateau, il domine du sud le vallon du Ressegayre, ainsi que le bourg d'Anthé installé sur le versant nord du vallon. Si le patronyme du Birou est connu depuis le début du XIV<sup>e</sup> siècle, le site éponyme n'est attesté qu'au XV<sup>e</sup> siècle<sup>397</sup>. Néanmoins, le château du Birou, qui a fait l'objet de relevés planimétriques avant sa destruction dans les années 1970, a été daté de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Le second site possible pour la localisation du *castrum* est la maison-forte de Lamothe-d'Anthé, situé dans la paroisse de Saint-André de Carabaysse à 2,5 km à vol d'oiseau au nord du village d'Anthé. La résidence s'implante sur une terrasse artificielle, éventuel vestige d'une ancienne motte remaniée tardivement. Le site de « *la Mota d'Ante* » est attesté dès 1277<sup>398</sup>, mais les constructions actuelles ne permettent pas d'être formel sur l'existence de substructions antérieures aux XV<sup>e</sup>- XVI<sup>e</sup> siècles (Fig. 8). Le site castral a, en outre, polarisé un habitat villageois attesté dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle et qualifié sur le plan cadastral napoléonien de « *Village de Lamothe* ». Enfin, un troisième lieu a été avancé par P. Simon et H. Bouillac pour la localisation du *castrum* d'Anthé : il s'agit du village même d'Anthé, constitué autour de

---

<sup>396</sup> GARDELLES 1972, p. 85.

<sup>397</sup> BOUILLAC 2005b, p. 22.

<sup>398</sup> « *Item VIII d(eniers) d'acapt(es) e VIII d(eniers) d'obl(ia)s q(ue) deu Huc del Orcal q(ui) esta a la Mota d'Ante* », AD 47, 6 J 15, partage de 1277, ligne 82.

l'église paroissiale romane Saint-Pierre attestée dès 1238 (Fig. 36)<sup>399</sup>. Cette hypothèse semble toutefois problématique dans la mesure où aucune trace de fortification n'a pour l'instant été décelée ni dans le village, ni sur le rebord du plateau au-dessus du bourg. Quels arguments possèdent donc les deux premiers sites ? En 1259, deux coseigneurs prêtent hommage pour le *castrum* : R. de Pellegrue et P. d'Albiro d'Anthé. Le patronyme « d'Albiro » rappelle sans hésiter le toponyme « Birou » ; l'association du lignage d'Albiro et du château du Birou est d'ailleurs confirmée au XV<sup>e</sup> siècle<sup>400</sup>. D'un autre côté, le site de Lamothe-d'Anthé constitue également un candidat idéal : attesté dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, son toponyme renvoie à la présence éventuelle d'un ouvrage de terre fortifié d'origine ancienne, éventuellement reconnaissable dans la plateforme surélevée sur lequel s'installe la maison-forte des XV<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles. En outre, la présence du petit bourg castral au pied du site est un indice supplémentaire à la reconnaissance de la localité en tant que *castrum*. Village ouvert attesté dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle, il est qualifié dans les actes de « *barry de la Mota* » (cf. *infra*, § 6.1)<sup>401</sup>. Le troisième argument réside dans l'hommage de P. Albiro d'Anthé de 1259, reconnaissant au comte le *castrum* d'Anthé mais aussi tout ce qu'il possède dans la paroisse du Tourreil, paroisse voisine de celle de Saint-André de Carabaysse où est implanté le site de Lamothe<sup>402</sup>.

### 3.1.3. Les repaires et maisons-fortes des XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles

Absentes des grandes séries d'hommages de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, une demi-douzaine de forteresses implantées dans notre secteur d'étude peuvent être rattachées aux XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles. Les plus anciennes attestées sont les sites de Cazideroque et Puycalvary (Fig. 37). Le premier est mentionné dès 1261 : le « *castel de Sobra la Roca* »

---

<sup>399</sup> BOUILLAC 2005c, p. 590.

<sup>400</sup> En 1463, Contesse de Laborina dame de Birou, mariée à Benoît d'Autré, est héritière de feu noble na Guten d'Albirou dame de Birou ; cf. AD 47, 5 J 663.

<sup>401</sup> En 1479, Jean Folon Vayssièr reconnaît aux seigneurs de Lamothe d'Anthé « *hun hostel bastit et hedifficat ab la plassa que hi es pausat en lo barry de la Mota* », AD 47, 3 E 632/1, fol. 183 r<sup>o</sup>.

<sup>402</sup> FALLIERES, THOLIN 1897, p. 37, n<sup>o</sup> 2.

apparaît dans un partage successoral entre les trois fils Palazols de la branche de Cazideroque<sup>403</sup>. Installé sur un rebord de pech barré d'un large fossé entaillé dans la roche, il domine le bourg ecclésial de Cazideroque situé en contrebas, et formé autour de l'église paroissiale romane Saint-Gilles. Le château de Puycalvary<sup>404</sup> est un site analogue à Cazideroque, et possédé au XIII<sup>e</sup> siècle par une autre branche des Palazols. Qualifié de *repaire* en 1277, puis de *castel* en 1288, il agglomère un habitat groupé associé dès 1277<sup>405</sup>.

La salle de Montayral est un troisième site datable de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle par son décor architectural (Fig. 38). Il apparaît en 1414 en possession de Bertrand d'Orgueil, seigneur du *castrum* éponyme situé à 2 km environ à l'est sur le Lot<sup>406</sup>. Montayral rentre ensuite dans le patrimoine de la famille de Lustrac au XV<sup>e</sup> siècle. Sur le même plateau à 2,8 km environ au sud-ouest de la salle de Montayral, le château de Perricard s'implante sur les pentes adoucies des Serres vers la plaine du Lot (Fig. 38). La seigneurie éponyme est documentée à partir des années 1400, en possession d'une famille originaire du Rouergue, les de Raffin.

Les rives du Lot ont également accueilli bon nombre de sites fortifiés. Dans le secteur qui nous occupe, deux sites peuvent être datés des XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles. Implanté sur la rive gauche du Lot à proximité immédiate du fleuve, l'*ostal et tor* de Lapoujade feraient partie, selon L. Bourrachot, des onze tours péagères associées aux digues implantées sur le cours du Lot entre Penne et Fumel de 1291 à 1296 (Fig. 9)<sup>407</sup>. Le manoir de Ladhuie est également implanté en bordure du Lot, faisant face au *castrum* de Fumel (Fig. 39). La famille de Laduguie fait partie « d'une très ancienne et importante maison de l'Agenais » selon le *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*. Ils sont très présents dans la deuxième moitié du XV<sup>e</sup>

---

<sup>403</sup> AD 47, G H 128.

<sup>404</sup> Ce site faisant l'objet d'une étude de cas de notre part, nous nous étendrons peu ici sur les détails. Voir Partie 4.

<sup>405</sup> AD 47, 6J15, partage de 1277, ligne 96.

<sup>406</sup> AD 47, 3 E 637, fol. 59 v<sup>o</sup>, n<sup>o</sup> 49.

<sup>407</sup> BOURRACHOT 1961, p. 194 et p. 199.



Figure 37 : En haut : Château de Puycalvary. Cliché : F. Boisserie. En bas : Château de Cazideroque. Cliché tiré de <http://fumeloisnaturepatrimoine.blogspot.fr>



Figure 38 : Résidences nobiliaires situées dans la commune de Montayral  
(En haut: Perricard. Cliché tiré de <http://fumeloisnaturepatrimoine.blogspot.fr>.  
En bas: Château de Montayral. Cliché: F. Boisserie)

siècle le long du Lot entre Fumel et Penne, possédant des droits sur les moulins d'Escoute, Rigoulières et la Grimardie<sup>408</sup>.

Les Serres au sud de la zone étudiée ont également été une terre propice à l'installation de forteresses. Site d'éperon barré exploitant un des innombrables festons du plateau, la maison-forte de Quissac-bas s'implante à l'extrémité sud-ouest du secteur d'étude. Cette demeure n'apparaît dans les sources qu'à partir du XV<sup>e</sup> siècle, lors de l'hommage de Jean d'Orgueil au roi pour « *une partie des hostals de Pechcalvary et de Quissac* »<sup>409</sup>. Les vestiges les plus anciens peuvent être datés du XIV<sup>e</sup> siècle (Fig. 40).

Enfin, il faut éventuellement ajouter à la liste des résidences aristocratiques des XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles le site de la Salle d'Arnaud d'Anthé sis dans la paroisse de Saint-Philippe, au nord de la commune actuelle de Montaigu-de-Quercy. Ce site n'apparaissant dans la documentation qu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle est dit posséder une *turris* et une *aula*, et porte le nom d'un membre d'un lignage aristocratique local ancré dans le secteur de Tournon dès le XI<sup>e</sup> siècle. Malgré la carence de sources pour le XIII<sup>e</sup> siècle, il offre un bel ensemble de textes concernant sa vente en 1478 permettant d'avoir un aperçu du devenir des habitats seigneuriaux après la guerre de Cent Ans. Il ne possède aujourd'hui plus aucun vestige médiéval.

---

<sup>408</sup> BOURRACHOT 1961, p. 195.

<sup>409</sup> TAILLEFER 1898, p. 321.



Figure 39 : Sites fortifiés implantés en bordure du Lot (En haut : Lapoujade ; en bas : Ladhuie). Clichés : F. Boisserie.



Figure 40 : Maison-forte de Quissac-bas. Cliché : F. Boisserie.

### 3.2. Les maisons-fortes et manoirs des XV<sup>e</sup> – début du XVI<sup>e</sup> siècle

A partir du milieu du XV<sup>e</sup> siècle et jusqu'au début du siècle suivant, on assiste à une véritable floraison de résidences aristocratiques. En effet, en deux ou trois générations, ce sont autant de demeures seigneuriales qui s'implantent sur le territoire qu'en deux siècles lors de la période précédente. Le type de sites rencontrés après la guerre de Cent Ans a cependant peu à voir avec les vastes enclos des *castra* et autres *castels* isolés de fossés, ni même avec les résidences plus modestes pourvus néanmoins d'une tour maîtresse. C'est un chapelet de treize logis, apparaissant aux mains d'une petite aristocratie foncière, qui s'implante dans notre secteur d'étude au cours du XV<sup>e</sup> et début du XVI<sup>e</sup> siècle. L'apparition de cette multitude de résidences, plutôt modestes pour la plupart, est traditionnellement associée à la reconstruction économique des campagnes après la guerre de Cent Ans, issue de la reprise en main des terroirs par les détenteurs du sol. La plupart de ces points d'ancrage nobiliaire ont, par la suite, fait l'objet d'extensions importantes au cours des XVI<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> siècles.

Le secteur au sud-ouest de Tournon, et notamment les paroisses d'Anthé, Sombal et Sainte-Foy, est densément pourvu en résidences de ce type. La maison-forte de Sainte-Foy n'est connue qu'à partir de 1479, lorsque la *Sala de Sancta Fe* est citée dans les confronts d'un bien arrenté dans la paroisse de Sainte-Foy<sup>410</sup>. Toutefois, la mention en 1403 d'un moulin de Sainte-Foy implanté sur le Boudouyssou et localisé dans les environnements de la demeure pourrait indiquer une origine plus ancienne du site<sup>411</sup>. Le manoir du Garroussel conserve encore dans ses murs les vestiges d'un ancien logis quadrangulaire pourvu d'une baie à demi-croisée. Cet ensemble seigneurial n'est connu qu'à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, en

---

<sup>410</sup> Les seigneurs de Lamothe-d'Anthé accensent à Jean Cavet « *une pessa de terra e de vinha ab los mayonnels que hi so que s.te d'una part per lo fon ab lod(ich) camy que va de La Gardia a Sanct Jordi de Belaygua et p(er) lo costat devers lad(ich) gleya de Sancta Fe ab lo camy que va deld(ich) camy a la Sala de Sancta Fe* », AD 47, 3 E 632/1, fol. 208 v<sup>o</sup>.

<sup>411</sup> AD 47, 3 E 637, fol. 49 r<sup>o</sup>, n<sup>o</sup> 16.

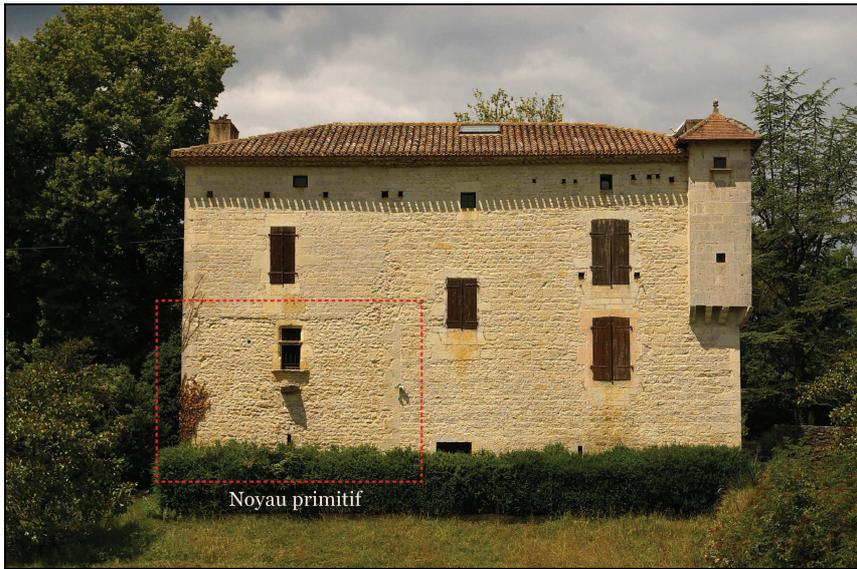


Figure 41 : Logis bas médiévaux situés au nord du Boudouyssou (De haut en bas : Manoir de Bazérac ; Pavillon bas médiéval de la maison-forte de Cézerac ; Manoir de Montbeau). Clichés : F. Boisserie.

possession d'une famille de marchands résidant à Tournon au XV<sup>e</sup> siècle, les de Bap, vraisemblablement anoblis au début du XVI<sup>e</sup> siècle, et détenteurs de plusieurs repaires dans les environs de Penne et Tournon<sup>412</sup>. Dans la paroisse d'Anthé, à 200 m à l'est du bourg éponyme, le petit logis quadrangulaire de Las Coussouesses est datable des XV<sup>e</sup> – début du XVI<sup>e</sup> siècle de par sa baie à demi-croisée et par sa relation stratigraphique avec son extension postérieure datée des années 1580<sup>413</sup>. Son statut de demeure seigneuriale n'est cependant pas attesté, et il est possible qu'il s'agisse d'un simple logis bourgeois.

C'est également à proximité immédiate du bourg d'Anthé que les seigneurs de Fages ont implanté leur demeure. Lignage attesté dès 1401<sup>414</sup>, la seigneurie de Fages l'est en 1469 seulement, détenue par les Brunet, famille probablement originaire de la bourgeoisie citadine. Leur demeure, reconstruite quasiment en totalité au XVI<sup>e</sup> ou XVII<sup>e</sup> siècle, n'offre malheureusement plus de vestiges de l'époque médiévale.

La paroisse de Courbiac a également accueilli sur son territoire plusieurs résidences nobiliaires bas médiévales. Le site fortifié du Rodier, mentionné en 1531 en tant que « *mas du Rodier* »<sup>415</sup>, apparaît entre les mains de la famille de Bap, également détenteurs du manoir du Garroussel situé à 6,5 km à l'ouest (Fig 14). Le château actuel, fruit d'un remaniement spectaculaire de par le mariage en 1565 de Marguerite de Bap avec Jean de Levezou de Vezins, sénéchal et gouverneur du Quercy<sup>416</sup>, présente néanmoins un noyau datable des XV<sup>e</sup> – début du XVI<sup>e</sup> siècle (cf. *infra*, § 6.2.2).

De l'autre côté du plateau, à quelques centaines de mètres du Rodier, s'établit le petit manoir bas médiéval de la Bisquerie (Fig. 10). Ce modeste complexe tour-salle de la seconde

---

<sup>412</sup> Noble Bertrand de Bap seigneur du mas du Rodier en 1531 ; cf. LARTIGAUT 1971, p. 79. Antoine de Bap, seigneur du Garroussel, est dit écuyer en 1556; cf. AD 4, 3 E 637, fol. 110 v°, n° 5 et 5 J 587. Ils possèdent également les seigneuries de Péchambert et Lugagnac ; cf. FLAUJAC 2002, p. 966.

<sup>413</sup> Notice Base Mérimée, réf. IA47002622, mise à jour en 2007.

<sup>414</sup> AD 47, 5 J 670.

<sup>415</sup> LARTIGAUT 1971, p. 79.

<sup>416</sup> FLAUJAC 2002, p. 966.

moitié du XV<sup>e</sup> siècle s'implante au centre d'un hameau à vocation agricole, et constitue vraisemblablement le centre d'une petite seigneurie de mas. Enfin, à moins de 2 km en aval du Boudouyssou, se trouve le logis du Moulinal, datable par sa porte à linteau en accolade et une fenêtre à meneau moulurée, au plus tôt du milieu du XV<sup>e</sup> siècle.

En passant le Boudouyssou, vers le Nord de la juridiction, les nouvelles installations résidentielles seigneuriales. Dans la paroisse de Masquières, à proximité de Tournon, les seigneurs du Bosc ont une résidence attestée du XV<sup>e</sup> siècle par les textes, malgré le fait qu'ils sont dits demeurer à Tournon<sup>417</sup>. La physionomie de leur repaire rural est néanmoins inconnue, le château actuel étant le fruit d'une reconstruction quasi-complète au XVIII<sup>e</sup> siècle. Plus au nord, la paroisse de Thézac compte un seul modeste logis associé vraisemblablement à un mas, celui de Bazérac, daté par une baie à linteau délardé d'un arc en accolade (Fig. 41).

Dans la paroisse de Saint-Georges de Bellaygue, constituant les derniers contreforts des Serres avant la plaine inondable, se dresse le manoir de Montbeau, résidence de la famille noble des Lavayssière (Fig. 41). Comme le Bosc, cette demeure constitue un point d'appui rural à ses seigneurs qui continuent de demeurer à la ville.

Venant augmenter les points de contrôle sur le Lot, la maison-forte de Cézerac vient s'implanter à proximité de l'église paroissiale de Sainte-Madeleine attestée dès 1271. La demeure actuelle, mentionnée dès 1470, est le fruit d'une reconstruction datant des années 1500 (Fig. 41).

Site identifié par un acte de 1474, le « *capmansum sive ripayrium* »<sup>418</sup> de Labrunie a été localisé dans la paroisse de Bourlens. Ce « repaire », semble plus tenir du mas que d'une

---

<sup>417</sup> LARTIGAUT 1997, pp. 99-100.

<sup>418</sup> AD 47, 6 J 44.

résidence nobiliaire. L'ensemble actuel ne comprend plus aucune trace des constructions d'origine, remplacées par un logis du XIX<sup>e</sup> siècle associé à des bâtiments d'exploitation récents.

Dernière demeure noble du corpus, le manoir de Carbonac est le centre d'une micro-seigneurie gravitant également autour d'un mas. Malgré l'attestation de son seigneur dès 1463, l'état actuel est une demeure fortifiée d'époque moderne associée à des bâtiments d'exploitation.

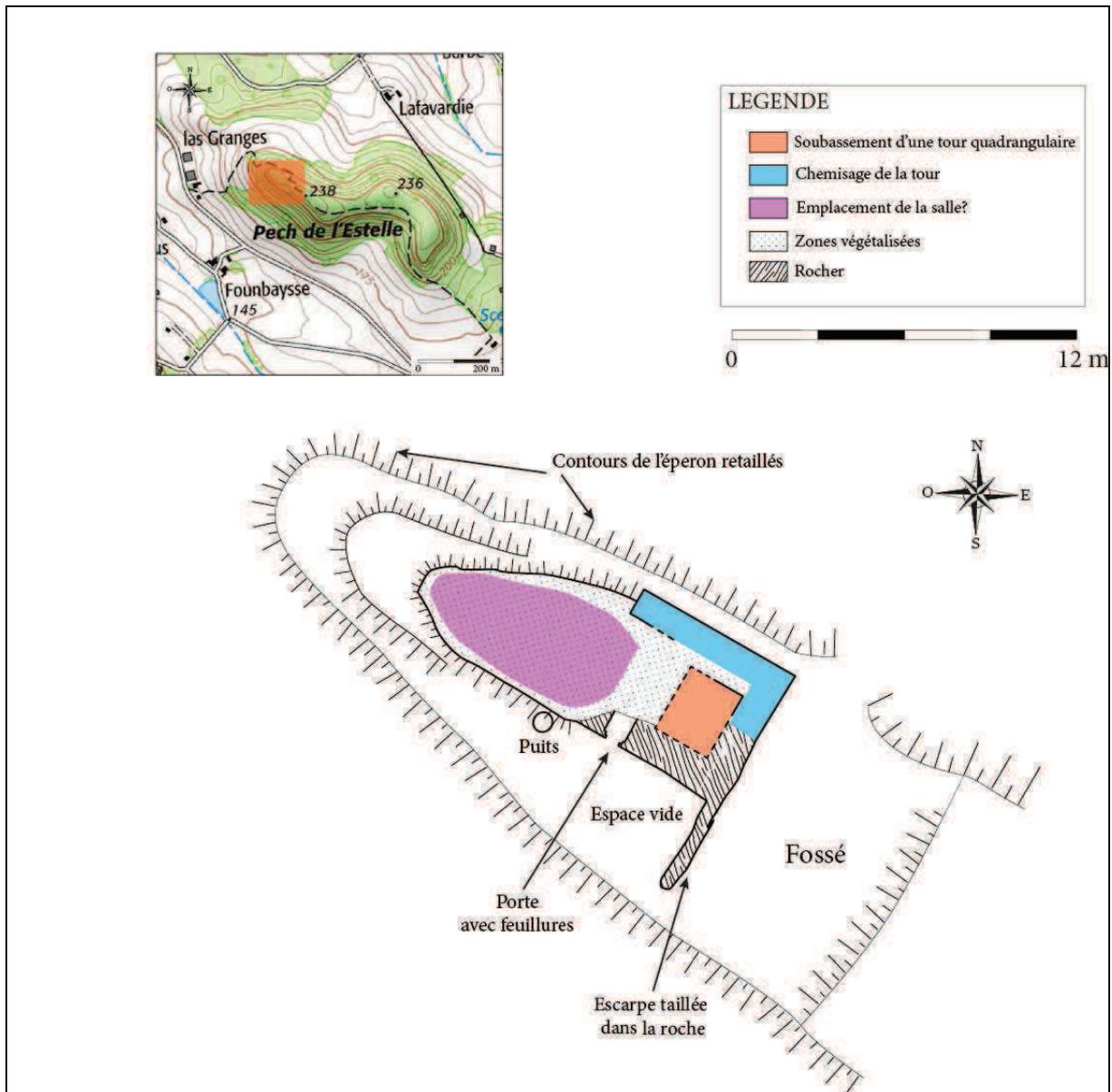


Figure 42 : Configuration topographique des vestiges du *castrum* de Lestelle.  
 DAO : F. Boisserie (Fond de plan : H. Bouillac).

#### **4. Logiques d'implantation de l'habitat seigneurial**

Il convient à présent d'aborder les logiques topographiques d'implantation des résidences nobles entre le XIII<sup>e</sup> siècle et le début du XVI<sup>e</sup> siècle. Reflet des aspirations défensives, économiques et politiques des détenteurs, ces logiques sont toujours multiples et participent de dynamiques complexes. Aussi, plus que de proposer une typologie, nous avons choisi d'élaborer une classification par éléments discriminants, pouvant intervenir de manière croisée : la recherche d'une position naturelle défensive, la proximité des ressources hydrographiques, le contact avec le réseau viaire existant, enfin, les potentialités agraires des terrains de notre zone d'étude.

##### **4.1. Les positions défensives naturelles**

Pour un tiers des sites du corpus, l'élément discriminant principal dans les choix d'implantation est le relief, utilisé dans un but défensif. Cet aspect a été largement favorisé pour les implantations les plus anciennes du Tournonnais, *castra* et forteresses secondaires. Un seul site documenté au bas Moyen Âge seulement apparaît dans ce groupe, le château du Bosc.

Comme nous l'avons vu au sujet du cadre géomorphologique, le secteur de Tournon se situe à cheval entre la plaine du Lot et les premières serres du pays de Vaux. La plaine inondable, d'altitude moyenne de 70 m, fait progressivement place dans un axe nord-ouest / sud-est à un plateau fortement découpé par un réseau hydrographique dense (Planche 6). Ce réseau est constitué des multiples sources naissant dans les Serres, alimentant le Lot au nord, et le Boudouyssou au sud. Ces sources découpent le plateau calcaire en lanières rocheuses, séparées les unes des autres par des « combes », étroits vallons encaissés. La transition entre ce plateau et la plaine alluviale est assurée par un terrain vallonné en pente douce composé principalement des molasses de l'Agenais, ponctuées par des buttes témoins appelées

« pechs ». Deux types d'emplacements naturellement défendus ont été privilégiés pour l'implantation des sites aux XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles : les buttes témoins», et les extrémités des lanières des Serres, que l'on isole aisément du reste du plateau par un système de fossés.

#### 4.1.1. Les buttes témoins

Les pechs ont constitué l'assise topographique par excellence des *castra* et autres forteresses du XIII<sup>e</sup> siècle. L'exemple le plus emblématique de l'utilisation de ce type de relief est le *castrum* de Tournon. Sa configuration topographique est classique des implantations castrales anciennes jouant le rôle de verrou territorial : implanté à l'entrée principale de l'Agenais en venant de Cahors, sur la route de Penne longeant le Boudouyssou, la place forte a été installée sur une plateforme naturelle aménagée pour l'occasion. Le bourg castral est probablement postérieur au château, occupant à l'origine l'extrémité de la plateforme, barrée d'un large fossé (cf. *supra*, § 1.1 ; Fig. 32).

Une configuration similaire a été choisie pour trois autres sites : Lestelle, Puycalvary et Cazideroque, dont l'installation a été accompagné, comme à Tournon, de travaux de terrassements et de la retaille des contours topographiques dans un but défensif. Le *castrum* de Lestelle occupe l'éperon occidental d'un pech allongé, barré par un fossé d'une vingtaine de mètres de large (Figure 42 42)<sup>419</sup>. L'emprise bâtie est d'environ 550 m<sup>2</sup>. Les vestiges fortement endommagés du château installé sur l'éperon laissent entrevoir un site important : à l'aplomb de l'escarpe<sup>420</sup> encore visible du fossé taillé dans la roche, se perçoivent les restes de ce qui semble être une tour maçonnée de 8 m de côté, tour-porche ou donjon. Cette tour précède une seconde plateforme tournée vers l'éperon où plus aucun vestige n'est visible. Une porte de deux mètres de large taillée dans le substrat rocheux est encore visible au sud-ouest de la

---

<sup>419</sup> BOUILLAC 2005c, p. 607.

<sup>420</sup> L'escarpe « est la paroi intérieure du fossé » ; cf. PEROUSE DE MONTCLOS 2009.

haute-cour. Enfin, la plateforme était enserrée à l'origine par un rempart d'au moins 3,50 m d'épaisseur dont les vestiges sont encore visibles à l'est. Vers le pech, un second fossé a été identifié à 160 m environ du premier, délimitant une éventuelle basse-cour<sup>421</sup>.

Les *castels* de Cazideroque et Puycalvary sont également installés sur le rebord de larges buttes témoins, et barrés de fossés (Fig. 37 ; cf. Partie 4, § 3.1). Les deux sites conservent des vestiges médiévaux, englobés dans des restaurations postérieures. A Cazideroque, la résidence fortifiée d'origine occupe une légère avancée d'un pech ; elle se compose d'un logis médiéval rectangulaire, vraisemblablement pourvu d'une tour à l'est<sup>422</sup>. Elle domine, en outre, le bourg ecclésial de Cazideroque situé en contrebas au sud, et formé autour de l'église paroissiale romane Saint-Gilles. A Puycalvary, la plateforme castrale du XIII<sup>e</sup> siècle a été implantée à l'extrémité orientale d'un pech allongé. Elle se compose comme à Cazideroque d'une tour et d'une salle, associés à un ensemble de bâtiments de services. Le tout est clos d'un mur d'enceinte et accessible par une porte fortifiée.

Le *castrum* de Najejouls prend une forme différente des sites précédents. En effet, celui-ci occupe le sommet entier d'un pech circulaire, enserré par une enceinte de forme ovale encore visible aujourd'hui (Fig. 35). L'emprise au sol de l'enclos est de 1,75 ha environ. Adossés contre le parement interne de l'enceinte, le logis seigneurial et l'église paroissiale Saint-Etienne étaient encore en place en 1831. Un chemin traversait la place forte d'est en ouest : provenant du côté est de la butte, il se dirigeait vers le logis seigneurial à l'ouest. Une parcelle vide à l'est semble indiquer l'emplacement de l'ancienne porte, attestée dans un acte de 1502<sup>423</sup>. Cet acte mentionne également la présence de deux rues, une qui va de

---

<sup>421</sup> *Ibid.*

<sup>422</sup> BESCHI 2006, pp. 3-4.

<sup>423</sup> AD 47, E supp 3764, fol. 68 v<sup>o</sup>.

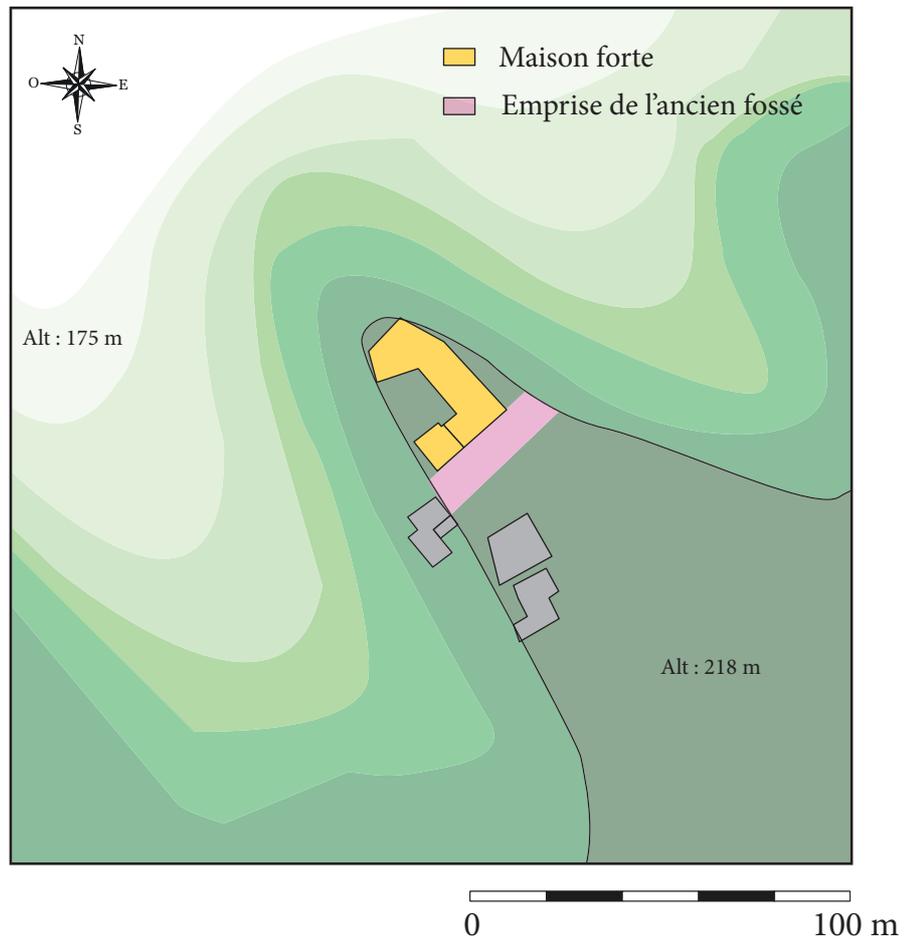


Figure 43 : Implantation de la maison-forte de Quissac-bas  
Cliché et DAO : F. Boisserie (Fond de plan : © www.cadastre.gouv.fr)

la porte à l'église, et celle allant de la porte à l'*ostal* du seigneur, probablement celle figurant sur le plan cadastral napoléonien.

#### 4.1.2. Les « festons » des Serres

Dans les Serres, les rebords des plateaux découpés en « festons » ont également été recherchés pour l'implantation des forteresses. Au sud-ouest de la châtellenie de Tournon, trois sites des XIII<sup>e</sup> –XIV<sup>e</sup> siècles ont choisi de tels emplacements, doublés d'une proximité avec l'ancienne voie antique d'Agen à Cahors. Le château de Birou, détruit aujourd'hui, occupe l'extrémité d'une mince lanière du grand plateau des Boulbènes, dominant le vallon du Ressegayre et l'église paroissiale d'Anthé (Fig. 35). Un fossé aujourd'hui comblé barrait la plateforme du reste du plateau. De l'autre côté du plateau et tourné vers le petit vallon de la Mouline, la Salle d'Arnaud d'Anthé est localisé sur le rebord d'un éperon, de forme triangulaire. Si aucun enclos fossoyé n'est attesté ou perceptible en prospection, on imagine aisément sa présence au Moyen Âge au vu de la topographie du site. Enfin, la maison-forte de Quissac-bas, quant à elle, a été édifiée sur un modeste feston dominant le vallon du ruisseau éponyme (Fig. 43). Les surfaces des plateformes castrales délimitées par les anciens fossés mesurent entre 500 et 2300 m<sup>2</sup> environ.

Dans l'ensemble des cas évoqués, l'utilisation de la topographie naturelle permet à la fois d'obtenir une position dominante symbolique, et d'économiser au maximum l'aménagement de fossés, tout en isolant l'ensemble fortifié. Il apparaît, en outre, que ces considérations ont surtout eu cours au XIII<sup>e</sup> siècle. En effet, le perchement des sites ne semble plus être la priorité des nouvelles installations résidentielles seigneuriales après la guerre de Cent Ans, malgré le fort impact dans les mentalités de cette période troublée. L'occupation des sites perchés de la châtellenie de Tournon a toutefois perduré jusqu'aux époques contemporaines : les sites de

Puycalvary et Cazideroque sont toujours habités, et les châteaux du Birou, de Lestelle et de Najejouls étaient encore occupés à la Révolution<sup>424</sup>.

## 4.2. Les ressources hydrographiques

Second élément discriminant des logiques d'implantation de l'habitat seigneurial, la proximité des ressources hydrographiques abondantes de la châtellenie de Tournon a été recherchée par plus de la moitié des sites du corpus.

### 4.2.1. Le Lot

Le Lot constitue depuis le XIII<sup>e</sup> siècle un élément fédérateur de résidences de *milites castri*, qui en contrôle les droits de meunerie et de pêche<sup>425</sup>. L'amélioration de la navigation sur le Lot financée à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle par la couronne d'Angleterre a favorisé l'installation de moulins, ainsi que de nombreux péages sous la forme de chaussées appelées « payssières »<sup>426</sup>. A la faveur des troubles guerriers de l'extrême fin du XIII<sup>e</sup> siècle, l'accaparement par les particuliers des droits afférents à ces digues a impliqué l'établissement de résidences fortifiées, points d'ancrage de nouvelles seigneuries foncières. En 1311, ces usurpations font l'objet d'une enquête diligentée par Edouard I<sup>er</sup>, document principal de la connaissance de l'installation des seigneurs privés sur la rivière<sup>427</sup>. Dans la portion de la rivière concernant le secteur qui nous

---

<sup>424</sup> En l'an II de la République, le château de Birou était composé entre autres d'un « très beau salon voûté, une très vaste salle et une cuisine », ainsi que des chambres à l'étage, une écurie pouvant accueillir une dizaine de chevaux ainsi qu'un fenil. A Lestelle, le domaine est constitué par un château et une écurie, ainsi qu'une réserve composée de terres, vignes, bois et taillis ; cf. BOUILLAC 2005c, p. 601 et 609.

<sup>425</sup> LARTIGAUT 1990A, p. 51.

<sup>426</sup> J. Lartigaut pense que ces chaussées ont été établies par les seigneurs locaux avec l'accord du comte de Toulouse, seigneur de Penne et de Tournon ; cf. LARTIGAUT 1990A, p. 52.

<sup>427</sup> BOURRACHOT, 1961.

occupe<sup>428</sup>, trois ou quatre tours contrôlent des pas de chaussées dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle : sur la rive droite, sont implantées les tours de Gaillardel et de Piis ; sur la rive gauche, celles de Lapoujade et, peut-être déjà celle de Ladhuie. Ces deux derniers sites constituent deux remarquables illustrations de l'ascension de familles de la petite et moyenne aristocratie, tirant certains ou la totalité de leurs revenus de l'exploitation de la rivière.

La tour de Lapoujade peut sans doute être associée à la payssière de Conat, bâtie par un certain Raymond Payada dont le patronyme fut interprété par L. Bourrachot comme « Poyada » ou Poujade<sup>429</sup>. Les vestiges conservés confirment une datation des XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles. A l'inverse, la tour de Ladhuie n'est pas mentionnée dans l'enquête de 1311, mais seulement en 1424 lorsqu'elle aurait fait l'objet de divers sièges pendant la guerre de Cent Ans<sup>430</sup>. Néanmoins, faisant face au bourg de Fumel installé sur l'autre rive, faudrait-il y voir dans la tour de Ladhuie un point de contrôle associé au barrage de Fumel mentionné dans l'enquête de 1311<sup>431</sup> ? La carence de sources et de vestiges interdit malheureusement tout commentaire à ce sujet. Le toponyme indique qu'il s'agit probablement du repaire initial de la famille Laduguie, très présente sur le Lot pendant le XV<sup>e</sup> siècle. En effet, contrairement à Lapoujade qui est le centre d'une micro seigneurie, les Laduguie possèdent des droits sur trois autres barrages sur le Lot (Escoute, Rigoulières et la Grimardie) et constituent des alliances en coseigneurie.

La maison-forte bas médiévale de Cézerac doit peut-être également son implantation sur le Lot à la présence d'un barrage, associé sans doute à la Tour du Carailé située sur l'autre rive<sup>432</sup> (Planche 9). L'absence de sources concernant Cézerac ne nous permet malheureusement pas de dire si son détenteur tirait des revenus de la rivière et de ce gué. Cette maison-forte témoigne néanmoins du danger que représentait une telle implantation

---

<sup>428</sup> Le Lot étant la limite nord de notre zone d'étude, nous n'évoquerons en détail que les sites installées sur la rive droite (Lapoujade, Ladhuie, Cézerac).

<sup>429</sup> BOURRACHOT, 1961, p. 194.

<sup>430</sup> SERAPHIN 1990, p. 89.

<sup>431</sup> BOURRACHOT 1961, p. 193.

<sup>432</sup> Notice Base Mérimée, réf. PA00084130, mise à jour en 2014.

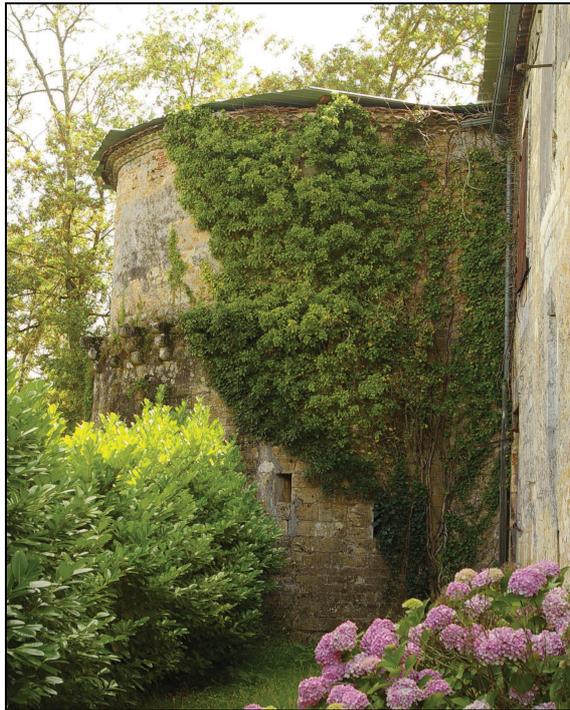


Figure 44 : Tour de la maison-forte de Cézerac édifée probablement au XVI<sup>e</sup> siècle. Clichés : F. Boissérie.

topographique, au vu de la puissante tour à canonnières tournée vers le cours d'eau et édiflée au XVI<sup>e</sup> siècle (Fig. 44).

Enfin, les installations des châteaux de Perricard et de Montayral au XIII<sup>e</sup> siècle sur les contreforts des Serres sont peut-être à mettre en relation avec le Lot. La salle de Montayral est notamment détenue au début du XV<sup>e</sup> siècle par Bertrand d'Orgueil, seigneur du *castrum* éponyme situé sur la rivière<sup>433</sup>. Les seigneurs de Perricard sont, quant à eux, en possession de droits en 1662 sur le moulin fortifié de Garrigues, positionné sur le Lot à la limite avec le Quercy<sup>434</sup>.

#### 4.2.2. Le réseau hydrographique des Serres

Plus au sud dans les Serres, le réseau hydrographique secondaire a également joué un rôle important dans l'installation d'une dizaine de demeures seigneuriales. Nous avons déjà vu que trois sites d'éperon barré de notre corpus dominant un vallon encaissé irrigué par un ruisseau (Birou, Quissac, La Salle d'Arnaud d'Anthé).

Ossature hydrologique principale de la châtellenie de Tournon, la vallée du Boudouyssou a exercé un fort pouvoir d'attraction sur les établissements seigneuriaux. Entre le XIII<sup>e</sup> et le début du XVI<sup>e</sup> siècle, ce sont cinq résidences qui ont été implantées sur le versant sud de la vallée, et pas moins de dix-huit moulins figurent sur la carte de Belleyme au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>435</sup> (Planche 11). La maison-forte de Lamothe-d'Anthé, attestée depuis 1277, est une des résidences aristocratiques les plus anciennes sur le Boudouyssou. Son établissement à la confluence de deux sources et du Boudouyssou témoigne d'interactions importantes avec le

---

<sup>433</sup> Aujourd'hui dans le département du Lot.

<sup>434</sup> BOURRACHOT 1961, pp. 192-193.

<sup>435</sup> BOUILLAC 2005b, p. 32.

réseau hydrographique. La même observation peut être faite pour les autres établissements localisés le long du ruisseau, tous édifiés à la confluence du Boudouyssou avec une source secondaire provenant du plateau (Sainte-Foy, Le Moulinal, Rodier, La Bisquerie).

Le réseau des sources a également fédéré de nombreuses résidences aristocratiques, qui ont recherché, surtout dans la période de reconstruction post-guerre de Cent Ans, leur proximité dans les petits vallons secondaires encaissés des Serres. Ainsi, le long du vallon du Ressegayre, affluent du Boudouyssou, sont implantées quatre demeures (Sainte-Foy, Fages, Birou, Las Coussoulesses). Les manoirs du Garroussel, Carbonac, Labrunie, Montbeau, bien qu'occupant des positions légèrement surélevées, se situent ainsi à proximité immédiate de sources.

La raison principale de ce lien étroit entre maisons nobles et réseau hydrographique tient à leur nature essentiellement domaniale. A part le cas de Lamothe-d'Anthé qui a probablement été érigée sur le site d'un *castrum* des XII<sup>e</sup> - XIII<sup>e</sup> siècles, les autres établissements sont, en effet, des centres de micro seigneuries foncières, certains ayant pour seul patrimoine un mas. Les ressources en eau apparaissent comme une donnée essentielle pour les contemporains, qui précisent toujours leur présence dans les arrentements ou vente de domaines : ainsi, en 1453, le bail à fief du domaine associé à la maison-forte de Quissac-bas, tombée dans le domaine utile après la guerre de Cent Ans, précise la présence de sources et de ruisseaux inclus dans les dépendances<sup>436</sup>. La même mention se trouve dans la description du repaire de Labrunie, vendu en 1474 à un riche paysan du Lauragais, comprend, outre des terres cultes et incultes, des prés, bois, jardins, et vignes, des sources et un ruisseau.

---

<sup>436</sup> Le domaine de Quissac, Mallen et Houlies comprennent « *de terras, de boyguas, de bosca, de bartalz, de pratz, pradals, vIGNALS, pech, combas, rocas, grezas, fontz, rivas* », AD 47, 6 J 13, transcription du XVI<sup>e</sup> siècle du bail à fief de 1453.

Les premiers revenus tirés du Boudouyssou et des sources secondaires sont ceux des moulins. Une petite dizaine est attestée dans le secteur de Tournon, répartis sur le Boudouyssou et les vallons secondaires. Le premier moulin attesté est le moulin de Samatré, que se partagent en 1263, Boniface et Arvieu d'Anthé<sup>437</sup>. Situé dans la paroisse de Saint-André de Carabaysse où est implanté le site de Lamothe-d'Anthé, la correspondance patronymique et géographique semble indiquer l'association de ce moulin à cette maison noble. Implantés sur le Boudouyssou à l'ouest de la zone d'étude, trois moulins reviennent en 1277 à Guillaume et Brunat Palazols en indivis, coseigneurs de Puycalvary : les moulins de *Cantamerle*, de *Veires* (moulin de Maladen à Dausse) et de *Dausa* (commune de Dausse)<sup>438</sup>. Au XV<sup>e</sup> siècle et à l'époque moderne apparaissent dans la documentation plusieurs moulins portant le nom d'un centre domanial associé : moulins de Sainte-Foy, de Lamothe, du Rodier, du Moulinal, de la Bisquerie<sup>439</sup>. Le domaine de La Salle d'Arnaud d'Anthé inclus en 1479 un moulin sur le ruisseau situé en contrebas du repaire<sup>440</sup>. D'autres sont des moulins paysans associés à des mas environnants, comme le moulin de Pouchou<sup>441</sup>, dont le mas éponyme apparaît dans les textes au cours du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>442</sup>. Tous sont des moulins bladiers, exceptés peut-être celui du Moulinal dont le nom se rapporterait à une moulins à fer<sup>443</sup>. Le blé n'est pas le seul type de production nécessitant la proximité de l'eau. L'exploitation du lin et surtout du chanvre est également attestée dès le XV<sup>e</sup> siècle<sup>444</sup>.

---

<sup>437</sup> BOUILLAC 2005b, p. 32.

<sup>438</sup> « *E es assaber que a las partidas den W(illelmus) e den Brunat de Palazos fraires avandics es avengut per comunals e per engals partidas per no devis tugh li moli que avio a Veires e a Cantamerle e a Dausa ab tots lors apertenements* », AD 47, 6 J 15, ligne 94.

<sup>439</sup> CUBELIER de BEYNAC 2005.

<sup>440</sup> Les dépendances du domaine sont composés d'une « *dom(us), casalia, prata, nemora, vinee, vinealia, riva, fontes, mole(n)dinalia et alie res quecu(m)q(ue)* », AD 47, 3 E 632/1, fol. 346 r°.

<sup>441</sup> CUBELIER de BEYNAC 2005, pp. 982-983.

<sup>442</sup> AD 47, 3 E 637, fol. 116 r°, n° 17.

<sup>443</sup> CUBELIER de BEYNAC 2005, p. 981.

<sup>444</sup> BOUILLAC 2005b, p. 29. Dans le Quercy voisin, la réserve seigneuriale du repaire de Saux est dit comprendre en 1504 sept journeaux de pré, trente de vignes, un jardin et une chenevière ; cf. LARTIGAUT 1971, p. 72.

Les ressources hydrographiques permettent également l'accès, pour les plus grandes vallées, à des terroirs fertiles, propices à la culture de multiples produits : céréaliers (froment, avoine, seigle) et horticoles (prune, noix, légumineuses). Les seigneurs de mas recherchent également les plateaux et les versants pour la viticulture, les pacages et les fournitures en bois<sup>445</sup>. Les toponymes de « *Teule* » ou « *Tuilerie* » parfois rencontrés suggèrent également la présence dans la juridiction de Tournon d'ateliers de production de tuiles et de briques, dont la réalisation demande un apport important en eau<sup>446</sup>. Ces ateliers pouvaient, comme les moulins, se trouver entre les mains de seigneurs fonciers car pourvoyeurs de revenus, mais aucune mention textuelle n'a encore été relevée concernant ce type d'activité au Moyen Âge dans notre secteur d'étude.

### 4.3. Le réseau viaire

La proximité des routes apparaît être le troisième élément discriminant à l'ancrage territorial de l'habitat seigneurial (Planche 12). La zone étudiée est desservie par deux types de voies : les voies principales entre les chefs-lieux de juridiction ou de baylie, et les chemins reliant les nœuds secondaires de la trame de l'occupation du sol (églises paroissiales, bourgs, châteaux...).

Le sud de la juridiction de Tournon était traversé durant l'Antiquité par la grande voie entre Agen et Cahors. Cette voie est matérialisée aujourd'hui par la D656 jusqu'à proximité d'Anthé, où le tracé antique se dissocie de la route actuelle. Il se poursuivait au sud du Boudouyssou, le long de la limite actuelle entre Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne, en passant par Couloussac, puis vers Cahors. Un second axe antique d'Aiguillon à Eysses par la rive gauche du Lot possédait probablement une bifurcation vers Cahors, par la vallée du

---

<sup>445</sup> BOUILLAC 2005b, pp. 29-30.

<sup>446</sup> Lieux-dit La Tuilerie à Dausse, Saint-Georges, Tournon.

Boudouyssou<sup>447</sup>. Au Moyen Âge, cet axe, portant le nom de *cami Caorsenc*, passait par Penne et Tournon et constituait un axe majeur de l'Agenais oriental. La formation du bourg de Tournon et le rôle hautement stratégique qui lui fut conféré par Alphonse de Poitiers dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle impliqua la modification de l'ancien itinéraire d'Agen à Cahors, qui bifurquait désormais vers Tournon. En outre, la route de Fumel à Tournon, attestée tardivement (v. 1420) constituait peut-être un tronçon d'un des itinéraires vers Saint-Jacques-de-Compostelle appelé « chemin d'Auvergne » et arrivant du nord-est par Lastreilles et Bonaguil<sup>448</sup>. Au XIII<sup>e</sup> siècle sont attestés plusieurs chemins secondaires, reliant d'une part les églises paroissiales, d'autre part les *castra*. Le prieuré de Masquières était ainsi à la croisée de chemins entre Tournon, Orgueil et Lauzerte<sup>449</sup>. Avec la documentation plus abondante des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles se multiplient les mentions d'un réseau viaire secondaire qu'on imagine être en place depuis au moins le XIII<sup>e</sup> siècle, du fait de l'ancienneté des lieux qu'il relie. Ainsi, le chemin d'Anthé à Penne, de Tournon à Valeilles, de Valeilles à Penne, de Tournon à Cazideroque, de Tournon à Lustrac... etc, sont tous mentionnés au bas Moyen Âge<sup>450</sup>.

A l'instar du Bouydouyssou pour les ancrages seigneuriaux des XV<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles, les anciennes voies antiques d'Agen à Cahors et de Villeneuve-d'Agenais à Cahors ont fédéré la moitié des sites fortifiés les plus anciens. Les sites d'éperons barrés de Quissac et du Birou sont orientés vers le plateau, desservi par la voie Agen-Cahors. Au nord du Boudouyssou, les pechs portant les sites de Puycalvary, Cazideroque et Najejouls s'étirent tel un chapelet le long du *cami caorsenc*. Néanmoins, l'analyse des mentions du réseau routier montre que, finalement, seuls ces deux axes routiers ont agi à la manière d'aimants sur l'implantation de l'habitat aristocratique. En effet, le rôle des itinéraires secondaires se révèle quasi inexistant : les

---

<sup>447</sup> BERTHAULT *et al.* 2007, p. 70.

<sup>448</sup> *Ibid.*, p. 78.

<sup>449</sup> BOUILLAC 2005b, pp. 33-36.

<sup>450</sup> Le répertoire des registres de notaires de Tournon AD Lot-et-Garonne, 3E637 fournit de nombreuses mentions du réseau routier de la châtellenie pour les XIV<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles ; voir par exemple fol. 1 v<sup>o</sup>, n<sup>o</sup> 16, fol. 3 r<sup>o</sup>, n<sup>o</sup> 49, fol. 6 v<sup>o</sup>, n<sup>o</sup> 120.

emplacements le long des chemins de clocher à clocher s'expliquent davantage par la proximité d'un pôle paroissial ; en outre, pour de nombreux itinéraires mentionnés au bas Moyen Âge, c'est l'installation de pôles seigneuriaux qui a impliqué leur développement, et non le contraire<sup>451</sup>. Seul le cas du repaire de Perricard est ambigu : en effet, son implantation en plein cœur de plateau semble dissociée de tout, si ce n'est sa proximité avec le chemin de Tournon à Fumel, ou une éventuelle relation avec le Lot.

A l'image des implantations à proximité du Lot, ces implantations en bordure de voies importantes ont un but essentiellement économique, qui est celle de la levée de péages sur les échanges commerciaux locaux. Selon P. Simon, les péages constituaient une des sources de revenus principales des seigneurs agonais<sup>452</sup>. Les travaux de facilitation de la navigation sur le Lot dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, en induisant mécaniquement la hausse des flux commerciaux par voie fluviale, ont eu pour conséquence directe la multiplication des péages. Par ordre d'importance, le vin constituait la marchandise principale, avec le développement notamment du vignoble de Cahors depuis le XIII<sup>e</sup> siècle. Venaient ensuite les céréales, puis la pierre et le bois de construction<sup>453</sup>. L'incidence des péages sur les prix des denrées était extrêmement important : sur la Garonne, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, les taxes et le transport doubleraient le prix des marchandises, les péages équivalant à trois fois le prix du transport<sup>454</sup>. Les péages sur les voies terrestres constituaient également une source importante de revenus pour les seigneurs. Les textes du XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles montrent que l'exemption des péages pour les habitants des juridictions constituait un des enjeux des coutumes<sup>455</sup>.

---

<sup>451</sup> Par exemple, le chemin mentionné en 1474 de la maison-forte de Quissac au repaire de Pucalvary : le « *camy que part de Quissac e va a Pech Calvari* », AD 47, 6 J 6, acte n°11.

<sup>452</sup> SIMON 1993, pp. 318-323.

<sup>453</sup> LARTIGAUT 1990A, p. 58.

<sup>454</sup> *Ibid.* p. 319.

<sup>455</sup> SIMON 1993, p. 322.

#### 4.4. Les ressources agricoles

Quatrième élément discriminant dans les choix d'implantation des habitats seigneuriaux secondaires, les ressources agraires semblent avoir joué un rôle déterminant à partir de l'après guerre de Cent Ans. E. Sirot note, en effet, que « le site naturel occupé par la maison-forte est rarement choisi pour des raisons défensives ou stratégiques, la recherche de conditions favorables au développement agricole paraît plus importante »<sup>456</sup>. En Auvergne, certains points d'ancrage résidentiels des seigneurs fonciers participent de véritables réseaux économiques fondés sur les ressources agricoles. Ainsi, un seigneur peut détenir plusieurs repaires dont la vocation agricole change en fonction du lieu d'implantation : l'exemple donné est celui du seigneur de Murol qui contrôle un repaire rural en montagne, ainsi que deux autres localisés dans la plaine, et spécialisés respectivement dans la viticulture et l'hivernage du bétail<sup>457</sup>.

Dans la juridiction de Tournon, la géologie enchevêtrée caractérisant les Molasses de l'Agenais, mêlant sols argilo-sableux légers et terreforts lourds à travailler, a de tout temps favorisé la polyculture au sein d'une même exploitation<sup>458</sup>. Néanmoins, malgré la difficulté de percevoir des spécificités agraires des terrains géologiques de l'Agenais oriental, de grands ensembles peuvent toutefois être distingués afin de fournir quelques pistes de réflexion : en effet, la culture du froment, à l'inverse du seigle, rejette les sols trop siliceux et certaines alluvions en bord de rivière, et préfère les sols argilo-calcaires des plateaux ainsi que les lentilles intercalaires de terreforts dans les Molasses<sup>459</sup>. La vigne et les pruniers sont cultivés préférentiellement sur les versants, tandis que d'autres arbres fruitiers tels que le pommier préfère les fonds humides des vallées et des combes. Enfin, la pratique de l'élevage implique la

---

<sup>456</sup> SIROT 2007, p. 62.

<sup>457</sup> *Ibid.*, et CHARBONNIER, P. et FOURNIER, G., « La maison forte en Auvergne » dans BUR 1986a, pp. 271-288.

<sup>458</sup> DEFFONTAINES 1932, p. 169 ; LARTIGAUT 1978, p. 299.

<sup>459</sup> LARTIGAUT 1978, p. 299 ; DEFFONTAINES 1932, p. 168.

recherche de prairies dans les vallées, vallons et forêts<sup>460</sup>. La comparaison de trois actes de vente et d'arrentement de domaines associés à des repaires à la fin du XV<sup>e</sup> siècle nous fournissent quelques indices quant à leur composition agricole respective (Planche 13). Le domaine de Labrunie, situé à la jonction entre les Molasses et le plateau calcaire du Secondaire, semble être le plus diversifié : il se compose de terres cultes et incultes, de prés, de bois, de jardins, et de vignes<sup>461</sup>. Le cens annuel en céréales y est de vingt cartons de froment et dix cartons d'avoine à la mesure de Tournon<sup>462</sup>. Sur le plateau Miocène calcaire, beaucoup plus rocailleux que les terrains molassiques, le fief de Quissac se compose, quant à lui, de terres cultivables, de bois, de friches<sup>463</sup>, de barthes<sup>464</sup>, de prés, de vignes, de pechs, de combes, de rochers, et de grèses<sup>465</sup>, revenant à dix setiers de froment et cinq d'avoine<sup>466</sup>. Enfin, situé à quelques kilomètres à l'est de Quissac, La Salle d'Arnaud d'Anthé inclut dans sa réserve des prés, des bois, et des vignes, pour deux cartérées de froment à la mesure de Tournon.

On peut d'abord remarquer au travers de ces trois exemples que les jardins, pointant une production maraîchère, est uniquement présente dans les Molasses. Mais exceptée cette différence, les deux profils géologiques semblent propices aux mêmes cultures : froment, avoine, vigne, pacage, forêts et taillis. De ce constat ressort donc toute la difficulté, en l'absence de documents de comptabilité détaillés, des spécificités agraires recherchées dans les choix d'implantation des habitats seigneuriaux mineurs, en-dehors des terres fertiles de la

---

<sup>460</sup> DEFFONTAINES 1932, p. 250.

<sup>461</sup> « *capmansum sive ripayrium de Labrunia cum omnibus suis pertinensas sive sunt domus hospicia cazalia botgia terre culte vel inculte prata nomora orti vinee fontes riva et alia quecumque* », AD 47, 6 J 44.

<sup>462</sup> Le carton est une mesure de grains équivalent au huitième de la cartérée, et au 1/32<sup>e</sup> de la sétérée, mesure maximale utilisée dans l'est de l'Agenais du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. Les actes concernant la Salle d'Arnaud d'Anthé en 1478 nous fournissent l'équivalence entre le carton et la cartérée : le 19 mai, le cens annuel afférent au domaine est de vingt sous tournois, seize cartons de froment à la mesure de Tournon et une paire de poules. Le 31 juillet suivant, la redevance est dite valoir vingt sous tournois, deux cartérées de froment à la mesure de Tournon, et une paire de poules. AD 47, 3 E 632/1, fol. 339 r° à 342 v°; fol. 345 v° à 346 v°; fol. 347 r° à 348 r°.

<sup>463</sup> *Boygvas* : vient de *boiga*, friche ; cf. PEGORIER 2006, p. 69.

<sup>464</sup> Buisson, bosquet ; cf. *Ibid.* p. 53.

<sup>465</sup> En Périgord et Quercy, friche pierreuse ; cf. *Ibid.* p. 240.

<sup>466</sup> AD 47, 6 J 13.

plaine alluviale. A l'instar de l'Auvergne où la dichotomie montagne / plaine peut constituer des indices de vocations agricoles distinctes, dans notre secteur d'étude, cette dichotomie apparaît entre la plaine inondable et le secteur des Serres. Ainsi, il est clair que les seigneuries associées aux maisons-fortes de Lapoujade, Cézerac, Ladhuie ou Montbeau ont tiré autant de revenus des potentialités agraires des limons et alluvions des basses terrasses que de l'activité fluviale.

#### 4.5. La question de la mise en défense de la frontière avec le Quercy

Une dernière observation sur le dossier des logiques d'implantation réside dans la question initiale d'une éventuelle nature défensive collective des sites de la châtellenie de Tournon, zone de marches avec le Quercy à partir de 1279. Il paraît évident ici qu'à l'inverse du Bordelais, Bazadais<sup>467</sup> ou du Roannais<sup>468</sup>, où la mise en défense des territoires était pilotée par le pouvoir central, les sites étudiés ont été édifiés de manière autonome sans l'action d'une quelconque autorité, royale ou comtale. J. Gardelles notait d'ailleurs la faiblesse du système défensif des marches de l'Agenais avec le Quercy aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, malgré l'effort de mise en défense engagé par la couronne d'Angleterre entre 1279 et l'avant guerre de Cent Ans (fortifications de Tournon, Penne, Sauveterre-la-Lémance, Castelgaillard, Monclar, Puymirol, Monflanquin). Du fait des difficultés financières dues aux guerres d'Ecosse et du Pays de Galles, cet effort était néanmoins resté inachevé, laissant un réseau de places fortes lâche et de médiocre facture<sup>469</sup>. En outre, comme nous le verrons par la suite, les éléments défensifs sont quasiment absents des logis implantés dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, trahissant une mutation des considérations de la part de la classe dominante à cette époque.

---

<sup>467</sup> GARDELLES 1972, p. 10.

<sup>468</sup> CHARMOILLAUX, FAURE-BOUCHARLAT 2006, p. 71.

<sup>469</sup> GARDELLES 1961.

Au terme de cette analyse sur les logiques d'implantation de l'habitat seigneurial, une distinction apparaît entre les sites mentionnés aux XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles et ceux implantés notamment lors de la reconstruction économique après la guerre de Cent Ans. Pour les premiers, la recherche de positions naturellement défendues, la proximité d'axes de communication à contrôler prime sur l'accès aux ressources. Pour les seconds, les ancrages sur les versants de vallées permettant la remise en culture des friches et le développement des réserves seigneuriales semble favorisé. Néanmoins, la frontière entre les deux groupes chronologiques n'est pas étanche, mais constitue davantage des tendances : certains logis du XV<sup>e</sup> siècle, en parallèle de leurs objectifs économiques, ont également cherché le relief, ou les routes principales (le Bosc, La Salle d'Arnaud d'Anthé). Néanmoins, on est en droit de se demander dans quelle mesure les choix d'implantation ne peuvent pas être déterminants sur la datation relative d'un site : le château du Bosc, par exemple, traditionnellement attribué aux XV<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles malgré l'absence de vestiges, adopte les mêmes logiques d'implantation que les sites fortifiés primitifs, à savoir implantation sur éperon barré, et proximité du *cami caorsenc*. Dans la mesure où le lignage associé est attesté dès le XIII<sup>e</sup> siècle à quelques kilomètres de distance, il est possible que l'actuel château du Bosc se soit implanté sur un repaire du XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle. Une même réflexion concerne La Salle d'Arnaud d'Anthé, cas similaire au Bosc.

## 5. Caractéristiques architecturales

A la suite des logiques présidant à l'installation d'un site à un endroit donné, il convient maintenant d'aborder les caractéristiques architecturales de l'habitat aristocratique et seigneurial de notre secteur d'étude. La difficulté principale de notre corpus est qu'aucun site n'est parvenu jusqu'à nous dans sa forme d'origine. Soit les constructions primitives n'existent plus, soit elles sont englobées aujourd'hui dans des remaniements postérieurs parfois très importants. En outre, la plupart des cas de vestiges existants et encore occupés ont subi des restaurations récentes, effectuées sans surveillance archéologique ni couverture photographique préalable. Seuls les sites de Perricard et du Rodier ont bénéficié de relevés récents de la part d'architectes en charge des restaurations. Le plan du château du Birou a, quant à lui, été levé par G. Séraphin avant destruction dans les années 1970. La plupart des plans dont nous disposons proviennent donc du cadastre actuel, et sont exploitables uniquement de manière indicative. Néanmoins, la prospection de terrain menée par nous-mêmes ainsi que par d'autres acteurs du patrimoine a permis, dans certains cas, de se faire une idée de l'aspect des monuments d'origine.

Concernant les sites du corpus, certaines de ces observations ont été faites lors de l'inventaire topographique de la basse vallée du Lot entre 1998 et 2002<sup>470</sup> et lors de la campagne de prospection thématique du canton de Tournon en 2003-2004<sup>471</sup>. Des croquis planimétriques mesurés ont été levés, en outre, par H. Bouillac sur les sites du Birou, de Najejouls et de Lestelle. De plus, G. Séraphin a effectué diverses observations à Perricard, Ladhuie, Lapoujade et Montbeau<sup>472</sup>. A notre tour, lors de nos visites de terrain, nous avons

---

<sup>470</sup> BERTHAULT *et al.* 2007.

<sup>471</sup> BOUILLAC 2005b et 2005c.

<sup>472</sup> SERAPHIN 1990 et 1996 et STAP 47, dossiers Perricard et Lapoujade.

procédé à la vérification de l'ensemble des commentaires existants, et éventuellement à leur augmentation lorsque nécessaire<sup>473</sup>.

Nous débuterons par une première typologie des plans primitifs rencontrés, puis nous poursuivrons avec les types de mise en œuvre et les différents systèmes de défense employés. Enfin, nous évoquerons de manière rapide le devenir de ces résidences au XVI<sup>e</sup> siècle, époque de nombreux remaniements de l'habitat noble.

## 5.1. Les plans

Comme nous venons de le voir, la reconnaissance des plans d'origine des sites du corpus est malaisée de par le remaniement important, voire la reconstruction entière de certains édifices. Néanmoins, une partie importante de notre corpus possède des vestiges permettant de proposer une première catégorisation. Trois grands types d'ensembles architecturaux ont ainsi été rencontrés :

### 5.1.1. Les ensembles tour - salle :

#### *Les XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles*

La tour et la salle constituent les composantes principales de la résidence noble et de la symbolique seigneuriale depuis l'époque carolingienne<sup>474</sup>. La tour est une des marques visuelles du *dominium* d'un lignage sur un territoire donné, le dernier réduit de l'ensemble

---

<sup>473</sup> A Sainte-Foy (cne d'Anthé), à Lestelle et Labrunie (cne de Bourlens), à Rodier et La Bisquerie (cne de Courbiac), Puycalvary (cne de Dausse), La Salle d'Arnaud d'Anthé (Montaigu-de-Quercy), à Cézerac, au château de Montayral et à Perricard (cne de Montayral), à Carbonac (cne de Saint-George), à Bazérac (cne de Thézac), à Lamothe-d'Anthé (cne de Tournon) et à Quissac-bas (cne de Valeilles).

<sup>474</sup> MESQUI 1993, t. 2, p. 77.

castral assiégé, et dans certains cas, un élément résidentiel ou cérémoniel<sup>475</sup>. La salle constitue, quant à elle, le symbole de la détention du ban, à savoir le pouvoir de commandement et de contrainte du prince ou du seigneur : il s'agit en effet de l'espace où se rend la justice et où se tiennent les assemblées sous la houlette du maître des lieux. L'historiographie distingue la « grande salle » – constituant un bâtiment indépendant de plain pied ou surélevé – de la salle ou « salle basse », intégrée aux édifices de l'ensemble castral<sup>476</sup>.

Les tours et salles des sites de Puycalvary et de Perricard, mentionnées dans les sources dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, présentent encore des vestiges subsistants. Dans les deux châteaux, il s'agit de tours carrées associées à des logis rectangulaires, vraisemblablement à aile unique. A Perricard, la « *tor* » mentionnée en 1421<sup>477</sup> de 5,10 m de côté constitue l'angle sud-est de l'ensemble castral actuel. Conservée sur 12 m de hauteur, elle est reconnaissable par la présence de ses anciens chaînages d'angle au nord et à l'ouest, contre lesquels ont été accolées les constructions de la fin du XV<sup>e</sup> – début du XVI<sup>e</sup> siècle. Du côté oriental, cet ouvrage était prolongé par un édifice de moindre hauteur, signalé par la présence d'assises communes. Cette aile primitive est aujourd'hui conservée sur 4,85 m de hauteur (Fig. 45).

A Puycalvary, la tour mentionnée dès 1277 était mitoyenne d'une salle basse surmontée de chambres, attestée quant à elle onze ans plus tard (cf. Partie 4, § 3.1). La tour, encore visible, a été englobée dans les remaniements tardifs. A Cazideroque, la tour attestée en 1261 est édifiée sur un soubassement à angle aigu identifié par A. Beschi en 2006, indiquant la présence d'une tour à éperon<sup>478</sup>. Cette tour associée à un corps de logis rectangulaire

---

<sup>475</sup> *Ibid.*, t. 1, p. 91. MARSHALL, P., « The Great Tower as residence in the territories of the Norman and Angevin kings of England », dans IMPEY, JONES, MEIRION-JONES, 2002, pp. 27-44.

<sup>476</sup> *Ibid.*, t. 2, pp. 77-78.

<sup>477</sup> AD 47, 7]7.

<sup>478</sup> Les tours à éperon du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle sont bien attestées en Agenais et en Quercy. Les donjons de Madaillan et Bonaguil en Agenais, Roussillon, Larroque-Toirac et Labastide-de-Sabadel en Quercy ; cf. SERAPHIN 2014, pp. 78-80.

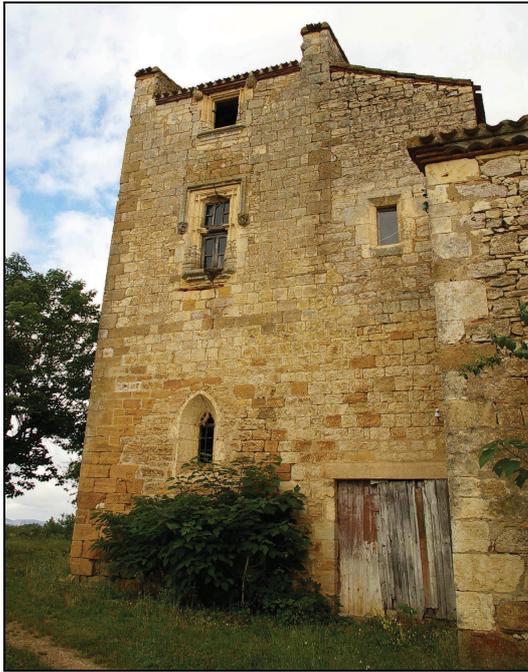


Figure 45 : Exemple de tours du XIII<sup>e</sup> siècle subsistantes  
(En haut : tour primitive château de Perricard. Cliché et DAO : F. Boisserie. En bas : tour à éperon du *castel* de Cazideroque. Cliché : A. Beschi, tiré de BESCHI 2006).

primitif à deux niveaux (Fig. 45).

De manière similaire, au castrum de Lestelle, la haute cour était vraisemblablement composée d'une tour et d'une salle, mais cette fois-ci probablement non mitoyennes : en effet, comme à Puycalvary, les parties basses d'une possible tour s'élevaient à l'aplomb du fossé barrant le site (Figure 42 42). Au nord-ouest, une seconde plateforme en friche occupe l'extrémité de l'éperon. Cette plateforme est séparée de l'assiette rocheuse de la tour par un passage d'une largeur de 2 m environ. Dernier exemple de tour et salle séparées, la maison-forte primitive de Lapoujade se composait d'un logis rectangulaire implanté parallèlement à la rivière et précédé d'une tour-porte fortifiée<sup>479</sup>.

#### *Le XV<sup>e</sup> – début du XVI<sup>e</sup> siècle*

De cette période sont attestés deux ensembles tour - salle que sont les sites de La Salle d'Arnaud d'Anthé et le manoir de la Bisquerie. Il est probable que le premier n'ait pas conservé de vestiges de son ensemble d'origine<sup>480</sup>. L'acte d'achat en 1478 par le seigneur de Coysse du « tènement » de La Salle nous renseigne néanmoins sur les éléments qui le composaient. Cet ancien repaire déclassé en simple exploitation agricole comportait une tour édifiée au centre du domaine (« *turris* ») ainsi qu'un logis désigné par le terme « *domus* » (« demeure »)<sup>481</sup>, puis par « *domum sive aulam* », soit la demeure – logis correspondant visiblement à l'ancienne salle. A l'inverse, au mas de La Bisquerie, ce sont les documents qui nous font défaut. Le petit manoir encore présent appartenait possiblement au modeste seigneur foncier Arnaud de la Biscarie mentionné dans les années 1450 implanté en bordure

---

<sup>479</sup> BESCHI, A., « Note de synthèse », STAP 47, dossier Lapoujade.

<sup>480</sup> Ce site n'a pu être visité et a été vu seulement de l'extérieur.

<sup>481</sup> « *totius teneme(n)ti vocati de la Sala d'Arnaut d'Ante cum turri hedificata infra ea(m)dem me(dian)te d(ic)ti teneme(n)ti botgiis molinali et aliis sus pertine(n)ciis universis sive sunt dom(us) casalia prata nemora (bois) vinee vinealia riva fontes mole(n)dinalia et alie res quecu(m)q(ue)* », AD 47, 3 E 632/1, fol. 346 r°.



Figure 46 : Exemples de maisons-fortes du XIII<sup>e</sup> siècle à plan massé (En haut : site du Birou. Cliché : B. Loncan, 1973, © Inventaire général ADAGP ; En bas : Quissac-bas. Cliché : F. Boisserie)

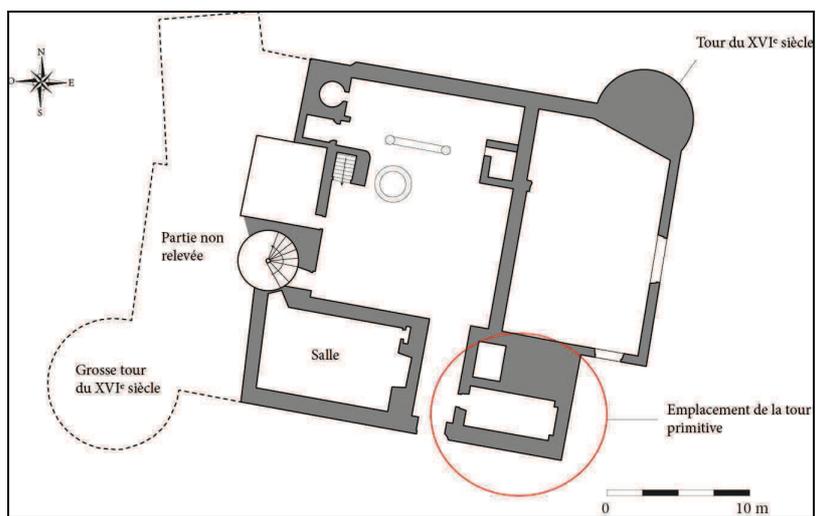


Figure 47 : Plan du château de Perricard. DAO : F. Boisserie.  
(Fond de plan tiré de STAP 47, dossier Perricard, rapport Pascale de Redon, Architecte DLPG)

du chemin entre les églises paroissiales de Courbiac et Bonneval (Fig. 10). Il se compose d'un simple logis barlong, flanqué d'une unique tour circulaire. La contemporanéité des deux éléments est masquée par les restaurations récentes. Néanmoins, l'homogénéité du style des baies en constitue un indice.

### 5.1.2. *Les maisons-fortes à plan massé :*

#### *Les XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles*

Les sites fortifiés du Birou et de Quissac-bas sont deux exemples de logis seigneurial à plan massé, composé de trois ou quatre ailes et refermées sur une cour, et datés de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Le château du Birou était composé de trois ailes en U, fermées au sud par une façade défensive tournée vers le fossé et le plateau (Fig. 46). La description du château de 1794 nous fournit une vue d'ensemble des dispositions intérieures : au premier niveau se trouvait un « salon » voûté et une grande salle, ainsi que les espaces domestiques (cuisines, chai, écuries, un fenil). L'étage accueillait les espaces privés, composés de trois chambres : deux grandes et une troisième plus réduite avec antichambre<sup>482</sup>. Le site de Quissac-bas s'organise, quant à lui, autour d'une cour fermée au nord et à l'est par deux ailes résidentielles, une façade défensive similaire au Birou au sud, et par la limite topographique de l'éperon à l'ouest. Cette maison-forte a toutefois subi de nombreux remaniements, et il semble que la façade sud constitue l'unique vestige d'origine du site.

---

<sup>482</sup> BOUILLAC 200c, p. 601.



Figure 48 : Château de Montayral - Prolongement du mur pignon de la grande salle par un corps de logis en retour d'équerre (vue de l'ouest). Cliché et DAO : F. Boisserie

Au bas Moyen Âge, les édifices anciens sont remis au goût du jour, et se voient agrandis par l'ajout de corps de logis résidentiels disposés en retour d'équerre, se refermant sur une cour intérieure. Cette formule architecturale du château sur cour dit « à la Française »<sup>483</sup> est attestée dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle avec les remaniements du château de Lapoujade, dont les tour et salle primitives sont réunies au sein d'un même ensemble ouvert sur une cour intérieure pourvue d'une escalier à pans coupés<sup>484</sup>. C'est le cas également pour Puycalvary (cf. Partie 4), et Perricard. L'ensemble tour et salle de ce dernier se voit, en effet, dotée de deux ou trois ailes supplémentaires, formant un plan massé (Fig. 47). De cette époque, l'aile nord conserve encore aujourd'hui une cave. Les ailes est et sud constituaient la partie résidentielle, spirituelle et d'apparat, composée d'un logis et d'une chapelle et de salles voûtées d'ogives.

### *5.1.3. Les logis sans tour :*

Ce groupe d'édifices est majoritaire, correspondant au tiers de notre corpus. Le site le plus ancien est celui du château de Montayral (Fig. 38). Cette salle monumentale conservée sur deux niveaux est l'élément le plus ancien de l'ensemble aristocratique formé de quatre ailes s'organisant autour d'une cour fermée. Le reste des bâtiments date des époques modernes et contemporaines. La grande salle est un édifice rectangulaire de 25 m de long sur 10 m de large environ constituant l'aile sud du château actuel. Comme à Perricard, cet édifice primitif était prolongé vers le nord par un second corps de logis positionné en retour d'équerre : en effet, sur le mur pignon occidental de la salle, un ancien chaînage d'angle nord-est est visible sur la moitié supérieure de la façade (Fig. 48). Au-dessous, le parement inférieur du mur pignon se

---

<sup>483</sup> SERAPHIN 2014, p. 163.

<sup>484</sup> BESCHI, A., « Note de synthèse », STAP 47, dossier Lapoujade.

poursuit vers le nord sur quelques mètres. Une rupture de maçonnerie irrégulière trahit le remaniement de cette aile primitive par l'édification d'un nouveau corps de bâtiment au XVII<sup>e</sup> siècle, et venant s'accoler au chaînage d'angle de la salle. Il semble ainsi que la grande salle avait à l'origine la prééminence sur le corps de logis attenant, et une position dominante dans le paysage.

Les autres sites du corpus appartenant au groupe des salles sont datés du bas Moyen Âge. Certaines présentent des dimensions importantes, comme le corps de logis primitif du château de Rodier (Annexe 4). La maison-forte de Lamothe-d'Anthé est construite ou remaniée à la fin du XV<sup>e</sup> ou au début du XVI<sup>e</sup> siècle vraisemblablement selon un plan à deux ailes perpendiculaires. Les autres salles du corpus semblent avoir des dimensions beaucoup plus modestes, comme les petits logis primitifs de Bazérac, du Garroussel et de Las Coussoulesses. La maison-forte de Sainte-Foy semble également n'avoir été composée à l'origine que d'un petit corps résidentiel rectangulaire, massivement remanié par la suite à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Seul le logis de Montbeau a conservé une tour d'escalier engagée à pans coupés engagée de la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

On peut observer au terme de cette analyse que l'est de l'Agenais se démarque finalement peu de ses voisins en termes de conceptions planimétriques. La formule de la tour – salle, solidaires ou séparées, est une caractéristique de l'habitat aristocratique secondaire des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles dans le canton voisin de Penne<sup>485</sup>, du pays d'Albret<sup>486</sup>, du Quercy<sup>487</sup>. L'apparition du plan massé à la même période est également bien connue en Quercy, avec notamment les châteaux de Peyrille, Mercuès et Polminhac<sup>488</sup>. Concernant les salles des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, le château de Montayral fait ici cavalier seul, mais peut être rapprochée des salles

---

<sup>485</sup> BOUILLAC 2002, pp. 147-151.

<sup>486</sup> BESCHI 1994, pp. 78-80.

<sup>487</sup> SERAPHIN 2014, pp. 142-145.

<sup>488</sup> *Ibid.*, pp. 118-122.

et tours-salles gasconnes du comté d'Astarac, s'élevant sur trois ou quatre niveaux et datées entre le milieu du XIII<sup>e</sup> et le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>489</sup>. Les ensembles architecturaux rencontrés au XV<sup>e</sup> siècle, bien que beaucoup plus diversifiés ne se distinguent pas non plus des formules rencontrées ailleurs à la même période. La perduration du complexe tour et salle à La Bisquerie semble une version très simplifiée du logis à plan massé rencontré dans le Quercy au XV<sup>e</sup> siècle, tel le manoir de Chavane<sup>490</sup>. Ce type de plan se rencontre également au Rodier. Le château sur cour est une formule également répandue en Quercy, tout comme le logis quadrangulaire élémentaire, familier de l'Astarac<sup>491</sup>. Ce dernier type de plan semble toutefois se généraliser plus tardivement dans l'est de l'Agenais.

## 5.2. Les éléments architecturaux de décor

A la suite des plans, il nous faut désormais évoquer les éléments d'élévation, et notamment ceux du décor. Demeurant dans le cadre chronologique que nous nous sommes fixée, deux époques principales sont représentées : le XIII<sup>e</sup> siècle et le XV<sup>e</sup> – début du XVI<sup>e</sup> siècle. Pour le XIII<sup>e</sup> siècle, le faible taux de vestiges conservés n'offre que peu d'ornementation architecturale associée, localisée surtout au niveau des fenêtres : la salle de Montayral, de construction homogène, peut être datée par ses baies géminées à colonnette centrale (Fig. 49). Leurs chapiteaux sont ornés d'un décor de feuilles de chêne, arcs brisés clavés et chanfreinés et congé anthropomorphe, typiques de l'architecture résidentielle de l'Agenais, Périgord et Quercy de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>492</sup>. A l'intérieur, ces fenêtres

---

<sup>489</sup> GUINAUDEAU 2012, pp. 380-383.

<sup>490</sup> SERAPHIN 2014, p. 166.

<sup>491</sup> *Ibid.* pp. 163-166 ; GUINAUDEAU 2012,

<sup>492</sup> SERAPHIN 2014, p. 170.

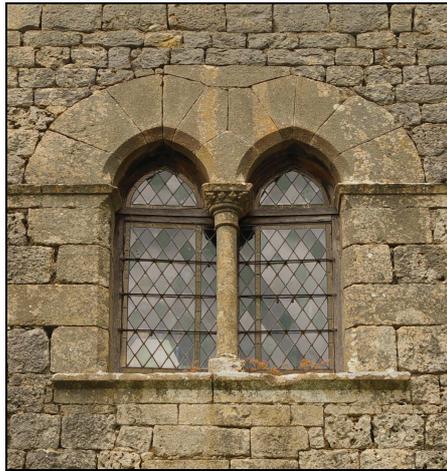


Figure 49 : Baie géminée de la grande salle du château de Montayral



Figure 50 : Exemples de baies à meneau et croisée en style gothique flamboyant (à gauche : château de Perricard ; à droite : château de Lamothe-d'Anthé). Clichés : F. Boissérie.



Figure 51 : Exemple de baie à demi-croisée datée de la seconde moitié du XVe siècle (à gauche : manoir de la Bisquerie ; à droite : logis médiéval dans le bourg d'Anthé). Clichés : F. Boissérie.

sont dotées de coussièges et couvertes d'un arc segmentaire. Une baie géminée similaire murée est visible également au château de Cazideroque dans le logis primitif<sup>493</sup>.

Quelques portes de cette période sont encore conservées dans les maisons-fortes du Birou et de Lapoujade notamment. Couvertes d'un arc brisé, elles ne présentent comme décor qu'un simple chanfrein étroit, et renvoient généralement à une fourchette chronologique large, embrassant les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles<sup>494</sup>.

Le bas Moyen Âge est une époque de profusion du décor architectural, au niveau des ouvertures notamment. Le premier élément caractéristique est la fenêtre à meneau et croisée, dont la formule achevée est employée en Quercy vraisemblablement dès la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>495</sup>. Au sein de notre zone d'étude, ces baies sont toujours associées au style ornemental du gothique dit « flamboyant », de par la profusion et le traitement du décor en volutes. Les jambages des baies sont ornés de moulures à tore et bases prismatiques, baguettes croisées et larmier encadrant la moitié supérieure des fenêtres. En Agenais, ce décor apparaît à partir du milieu du XV<sup>e</sup> siècle pour perdurer dans certains cas jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>496</sup>. Les châteaux du Rodier, Lamothe-d'Anthé, Puycalvary, Perricard et Quissac-bas en présentent de nombreux exemples (Fig. 50). Les angles des fenêtres à baguettes croisées sont parfois arrondis, indiquant une construction probablement plus tardive, à l'extrême fin du XV<sup>e</sup> ou début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>497</sup>.

De nombreux édifices ne portent comme simple jour qu'une demi-croisée à simple chanfrein et congés à griffes ou en pointe de diamant : il s'agit en général des logis réduits de

---

<sup>493</sup> BESCHI 2006, p. 4.

<sup>494</sup> Deux exemples quercynois démontrent cet état de fait : la porte principale du château de Peyrilles, datée de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, et la porte de la tour nord du château de Floressas datée du plein XIV<sup>e</sup> siècle ; cf. SERAPHIN 2014, pp. 118-119 et p. 276.

<sup>495</sup> SERAPHIN, 2003, p. 177.

<sup>496</sup> BERTHAULT *et al.* 2007, pp.141-142.

<sup>497</sup> Le château de Salviac en Quercy présente de telles baies sur une tour d'escalier datée des années 1510-1515 ; cf. SERAPHIN 2014, p. 355.

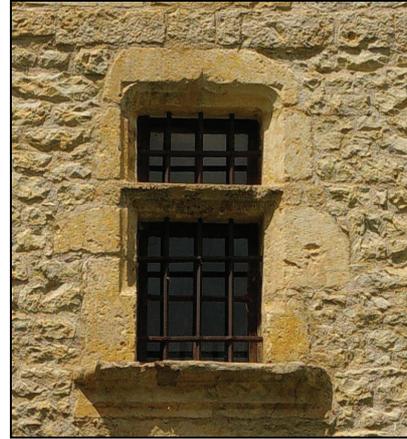


Figure 52 : Ouvertures à linteau délardé en arc en accolade (A gauche: Château de Puycalvary. Cliché M. Dubau, © Inventaire général ADAGP ; A droite : Manoir de Bazérac. Cliché : F. Boisserie).

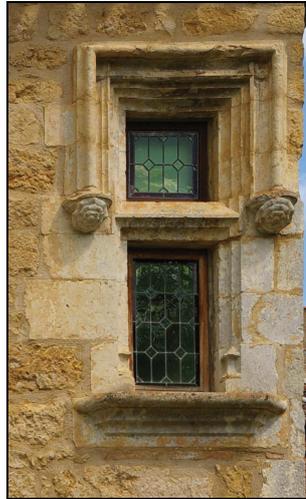
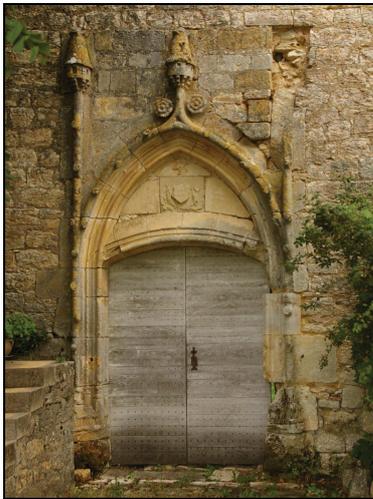


Figure 53 : Décors de bâtons écotés, roses et feuillages des ateliers cadurciens des années 1500 (De gauche à droite : Portail sud de Perricard ; Baie à demi-croisée de Cézerac. Clichés : F. Boisserie ; Porte intérieure de Perricard. Cliché M. Dubau, © Inventaire général ADAGP)

Bazérac, Las Coussoulesses, La Bisquerie, le Garroussel (Fig. 51). L'austérité du décor laisserait penser à une datation plutôt vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, comme au château de Varayre en Quercy<sup>498</sup>, mais peut également renvoyer à des constructions tardives mais aux moyens modestes.

Les portes sont aussi des supports privilégiés pour le développement de programmes décoratifs : les gâbles de porte sont ornés d'arcs en accolade et de pinâcles, comme à Montbeau, Puycalvary ou Perricard (Fig. 52) ; leurs jambages portent les mêmes moulures que les fenêtres. A la charnière des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, l'adoption de formes végétales sophistiquées charge encore davantage l'ornement : les bâtons écotés et spiralés remplacent les colonnettes prismatiques des jambages de portes et fenêtres : les roses et autres motifs végétaux envahissent les pinâcles et les culots. Les parties supérieures des fenêtres sont profilées par des larmiers imposants. Ainsi, les vestiges primitifs du château de Cézerac, ainsi que les remaniements à Perricard ou à Quissac-bas sont à rapporter à cette période (Fig. 53). Cette profusion du décor architectural est caractéristique des ateliers cadurciens des années 1500<sup>499</sup>. Il sera remplacé à partir des années 1525-1530 par des formules italianisantes imitant les canons de l'Antiquité et symptomatiques de la Renaissance, tels qu'ils peuvent se voir au château de Fumel ou au Rodié (Annexe 4).

### **5.3. Les systèmes de défense**

Les efforts de défense mis en œuvre dans l'est de l'Agenais correspondent à trois grands groupes typo-chronologiques distincts : les forteresses mentionnées au XIII<sup>e</sup> siècle, les sites bordiers du Lot pendant la guerre de Cent Ans, puis les grandes campagnes de travaux

---

<sup>498</sup> SERAPHIN 2014, p. 368.

<sup>499</sup> SERAPHIN 1996, p. 198.

des XVI<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> siècles que nous n’aborderons que très rapidement car exclus de notre cadre chronologique.

### 5.3.1. Systèmes de fortifications des forteresses des XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles

Nous avons vu plus tôt que dans l’est de l’Agenais, les topographies offrant naturellement une base défensive étaient privilégiées pour l’implantation des résidences fortifiées du plein Moyen Âge (cf. *supra*, § 4.1). L’ajout de dispositifs par « niveaux » de défense permettait, par la suite, de verrouiller les accès. Le premier niveau correspond aux éléments de protection passive, tels que les fossés et les murs d’enceinte. Ce système de base est la plupart du temps amplifié par un second niveau de défense, composé de dispositifs de flanquement, tels que les fenêtres de tir et les tours sur l’enceinte.

#### *La défense passive*

L’élément fondamental de défense passive attesté sur la plupart des sites des XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles est le fossé. L’implantation des hautes cours sur les sites d’éperon permettait d’éviter le creusement de l’enclos fossoyé sur les quatre côtés mais seulement sur un seul, celui faisant face au plateau. Le creusement du fossé dans le substrat rocheux était accompagné toutefois obligatoirement de la retaille des bords des éperons afin d’isoler au maximum le site castral. Ces aménagements des plateformes castrales ne sont désormais plus visibles qu’à Lestelle et à Puycalvary. A Lestelle, le fossé isolant le château de plateau repéré en prospection mesurait entre 18 et 25 m de large<sup>500</sup>. L’escarpe formée par un front de taille est encore visible aujourd’hui sur 2 m de hauteur environ. On ignore toutefois sa profondeur. A Puycalvary, le fossé principal, quant à lui, a une largeur de 7 à 11 m, tandis que celui barrant l’ensemble tour – salle de Cazideroque est un peu plus réduit, large de 5 m. Les maisons-fortes de Quissac-bas

---

<sup>500</sup> BOUILLAC 2005c, pp. 606-607.

et du Birou étaient également isolées du plateau par un élément fossoyé, comblé aujourd'hui. Cependant, la présence sur leur façade principale respective d'archères ne fait aucun doute sur la présence d'un fossé à l'origine (Fig. 46).

Les configurations topographiques à moindre potentiel défensif exigeaient quant à elle la mise en place de véritables enclos fossoyés enserrant la totalité du pourtour des demeures. A Lapoujade, le Lot remplit cet office sur le côté nord de la maison-forte. Les trois autres côtés étaient entourés de douves, dont le tracé est encore perceptible sur le plan cadastral napoléonien. L'entrée principale au sud fut, en outre, munie au XIV<sup>e</sup> siècle d'un pont-levis à flèches (Fig. 55)<sup>501</sup>. L'intégration de ce dispositif ainsi que l'édification du mur d'enceinte en briques enserrant la demeure originelle constitue très probablement les travaux de mise en défense financés par le duc d'Anjou en 1372 pour l'ensemble des sites péagers implantés sur le Lot.

Les murs d'enceinte constituent le second élément de défense passive d'un site fortifié. Le rempart du *castrum* de Najejouls, visible sur la quasi-totalité du pourtour du pech qu'il enferme, n'est préservé que sur quelques assises sauf au niveau du logis seigneurial (Fig. 54). A Lestelle, le donjon était chemisé d'un puissant mur de 3,50 m d'épaisseur conservé au sud-ouest de la plateforme (Fig. 54). Au Birou, seules quelques ruines permettent de se faire une idée de l'épaisseur et de la mise en œuvre de ces murs d'enceinte. Bien que certains vestiges soient encore conservés, aucun ne présente ses dispositions sommitales d'origine. Du côté des sources textuelles, aucune mention de chemin de ronde n'a été relevée. A Puycalvary, les crénelages de la salle et de la tour sont attestés par l'acte de partage de 1288<sup>502</sup>. Les mâchicoulis de ce qui est probablement la salle d'origine sont encore visibles aujourd'hui (cf. Partie 4, 3.1).

---

<sup>501</sup> STAP 47, dossier Lapoujade.

<sup>502</sup> AD 47, 6J43, acte de partage de 1288.



Figure 54 : Exemples de murs d'enceinte du XIII<sup>e</sup> siècle (A gauche : Lestelle ; A droite : Najejouls). Clichés : F. Boisserie.

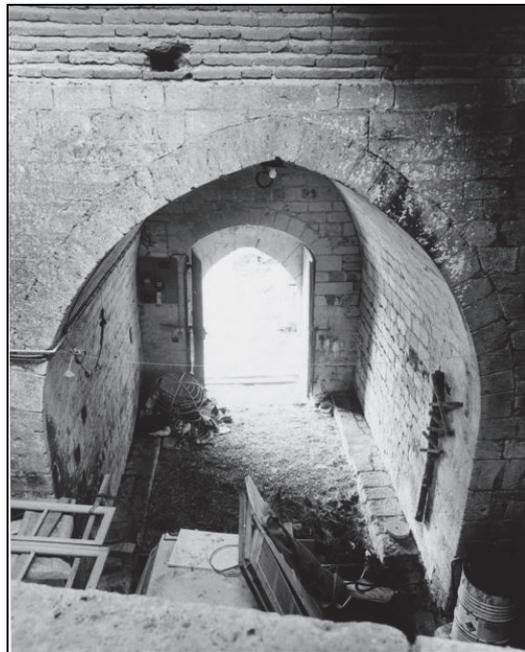


Figure 55 : Eléments de l'ancienne tour-porche de Lapoujade. Clichés : à gauche, F. Boisserie ; à droite, M. Dubau, 2003, © Inventaire général ADAGP)

Le système de défense des portes était sommaire la plupart du temps, dépourvues de herse et d'assommoir. A Lapoujade, la tour-porche du XIII<sup>e</sup> siècle était composée d'une entrée en arc brisé ouvrant sur un passage voûté en berceau brisé (Fig. 55). Dans le cas où ces portes n'étaient pas flanquées d'archères, la défense devait donc s'effectuer du niveau sommital des courtines ou par le biais de bretèches, ouvrages en encorbellement permettant le flanquement des entrées, mais non attestées dans notre inventaire. Deux mentions de barbicanes existent cependant au bas Moyen Âge pour les résidences de Puycalvary et Lamothe-d'Anthé, toutes deux citées dans des confronts de maisons<sup>503</sup>. Les barbicanes sont des ouvrages avancés au-devant d'une porte d'enceinte, agissant comme un sas contrôlant les accès<sup>504</sup>. Aucun vestige de barbicanne médiévale ne nous est parvenu au sein de notre catalogue de sites.

La mise en œuvre des remparts et courtines des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle encore conservés témoigne du grand soin que les bâtisseurs ont accordé à leur exécution : il s'agit toujours d'appareil assisé de blocs calcaire taillés de module moyen, liés au mortier de chaux (Fig. 54). On retrouve le même type de mise en œuvre dans des sites du Moyen Âge central du Quercy<sup>505</sup>. En outre, la tour de Cazideroque possédait un glacis à la base, le seul exemple de notre zone d'étude (Fig. 45).

---

<sup>503</sup> En 1473, Guilhem Romert ? fustier reconnaît une maison située dans le « *loc* » de Puycalvary, confrontant la barbicanne du lieu et deux maisons : « *se confronta lod(ich) ostal am lostal de Guilhem Rocas et de sa molher et dautra part am lostal de Johan David et de sos parcenés et dautra part am la carrera communal deld(ich) loc et dautra part am la barbicana deld(ich) loc* », AD 47, 6 J 15, acte n° 3. A Lamothe, c'est en 1478 qu'est mentionnée la *barbacana*, confrontant la maison de Bernard de Cahuzas ; AD 47, 3 E 632/1, fol. 186 v°.

<sup>504</sup> SERAPHIN 2014, pp. 177-178.

<sup>505</sup> Bastide de Montcabrier, tour de l'Horloge à Cardaillac, tour de Cazillac ; cf. SERAPHIN 2014, p. 18, 28 et 45.



Figure 56 : Exemples d'archères à fente simple et leurs arrières-voussures (De gauche à droite : Perricard. Cliché : F. Boisserie ; Birou. Cliché : B. Loncan, 1973, © Inventaire général ADAGP ; A droite : Cazideroque. Cliché : A. Beschi, 2006, © Inventaire général ADAGP)



Figure 57 : Archères cruciformes rencontrées (A gauche : Quissac-bas. Cliché : F. Boisserie ; A droite : Cazideroque. Cliché : A. Beschi, 2006, © Inventaire général ADAGP)



Figure 58 : Arquebusière de la tour de la Bisquerie. Cliché : F. Boisserie.

## *La défense active : tours de flanquement et archères*

Les archères à fente simple sont présentes dans trois sites : Perricard, le Birou et Cazideroque<sup>506</sup>. Sur le territoire français, les premières archères attestées sont localisées dans les fortifications royales, angevines et françaises, datables du dernier quart du XII<sup>e</sup> siècle<sup>507</sup>. Si les premières systématisent l'utilisation de l'archère à des niveaux inférieurs à celui du chemin de ronde, elle devient sous Philippe Auguste une composante clef d'un système militaire homogène et théorisé : basé sur le flanquement systématique des courtines à partir des tours, l'archère devient la clef de voûte d'un système de défense active se diffusant dans les grandes forteresses au XIII<sup>e</sup> siècle et jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. En Agenais et en Quercy, l'archère apparaît dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Situé à mi-chemin entre Penne et Tournon, le château de Noailac conserve deux exemples d'archères précoces, à simple ébrasement et arrière-voussure en plein cintre<sup>508</sup>. En Quercy, les dispositifs les plus anciens sont des archères à niche datées des années 1220, et localisées à Rocamadour et Luzech<sup>509</sup>. Dans la châtellenie de Tournon, les archères à fente simple sont à ébrasement simple ou à niche, et sans plongée (Fig. 56). Leur fente extérieure est courte, et leur arrière-voussure est soit en berceau segmentaire (Birou), soit en tas de charge sur coussinets, moulurés en quart-de-rond (Cazideroque). Les archères de Perricard ont été datées du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>510</sup>, celles du Birou de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>511</sup>, et de Cazideroque du dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle, au vu des résidences fortifiées du nord du Quercy et du Périgord<sup>512</sup>. Le manoir de la Bisquerie, daté par sa demi-croisée chanfreinée de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> – début du XVI<sup>e</sup> siècle, est également muni d'une archère réduite. Flanquant l'entrée située sur la façade occidentale, sa fente très courte

---

<sup>506</sup> L'unique archère visible à Lamothe-d'Anthé est un remploi dans une tour-pavillon du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>507</sup> MESQUI 1993, t. 2, p. 252.

<sup>508</sup> Fiche Base Mérimée, réf. IA47002801.

<sup>509</sup> SERAPHIN 2014, p. 152.

<sup>510</sup> STAP 47, dossier Perricard.

<sup>511</sup> Fiche Base Mérimée, réf. IA47002618.

<sup>512</sup> BESCHI 2006, p. 4.

n'était pas probablement pas destinée à une arme de jet mais à une arme à feu portative type arquebuse (Fig. 58).

Un autre type d'archère rencontrée est l'archère cruciforme. Elle constitue une évolution formelle de l'archère à fente simple, permettant essentiellement une meilleure visée<sup>513</sup>. Le Quercy possède de nombreux exemples de dispositif de ce type, datables à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. A Quissac-bas, les cinq archères présentes sont munies d'une fente très longue, et pourvues d'un étrier à leur base, que nous datons de la fin XIII<sup>e</sup> ou début du XIV<sup>e</sup> siècle (Fig. 57). De telles archères sont visibles au château de Varen (82).. A Cazideroque, une archère à triple croisillon patté, ménagée dans une cabine de latrines, flanque le fossé nord. Elle a été datée du plein XIV<sup>e</sup> siècle<sup>514</sup>.

Sur les sites d'éperon, la disposition de ces éléments de défense active fut concentrée uniquement au niveau des façades principales flanquant l'accès principal, venant du côté le plus exposé aux attaques. Ainsi, au Birou, à Quissac-bas et à Cazideroque, les archères étaient disposées de part et d'autre de la porte principale, et tournées vers le fossé barrant l'éperon. Les autres sites implantés dans des cadres topographiques plus exposés n'ont malheureusement livré que trop peu d'informations sur leur système global de défense avant le XVI<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>513</sup> MESQUI 1993, t. 2, p. 268.

<sup>514</sup> BESCHI 2006, p. 4.

### 5.3.2. La défense au bas Moyen Âge

#### *Fossés, tours de flanquement et chemins de ronde*

Très peu de sites bas médiévaux du corpus ont conservé des traces d'éléments de défense d'origine, et la plupart n'ont été fortifiés qu'à partir des guerres de Religion, à partir du troisième tiers du XVI<sup>e</sup> siècle (Sainte-Foy, Bazérac, Perricard, Cézerac, Carbonac). Seuls les logis de Rodier, La Bisquerie et Puycalvary ont fait l'objet de mise en défense dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle et le début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>515</sup>.

La présence d'un fossé est attestée dès le XIII<sup>e</sup> siècle à Puycalvary. Au Rodier, l'unique indice réside dans la présence de latrines en encorbellement sur le logis primitif du XV<sup>e</sup> siècle, témoignant d'une éventuelle vidange dans des fossés extérieurs.

Les premiers ensembles résidentiels de Puycalvary et du Rodier ont été dotés dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle de tours de flanquement : au Rodier, ce sont deux tours circulaires aveugles qui ont été accrochées aux angles ouest du logis d'origine, flanquant le côté exposé au vallon (Annexe 4). A Puycalvary, le côté nord du complexe tour-salle du XIII<sup>e</sup> siècle a été augmenté au début du XVI<sup>e</sup> siècle d'un logis flanqué de deux puissantes tours rondes à canonnières.

Par ailleurs, des traces de galeries extérieures en bois à vocation défensive ont été détectées au Rodier et à la Bisquerie, dont les tours de flanquement respectives sont dotées au dernier niveau de portes donnant aujourd'hui sur le vide<sup>516</sup> (Fig. 59). Ces portes

---

<sup>515</sup> Pour les sites de Puycalvary et du Rodier, nous renvoyons à leur étude architecturale détaillée respectivement à la Partie 4, § 3, et Partie 3, § 6.2.2.

<sup>516</sup> Ces portes sont aujourd'hui murées.

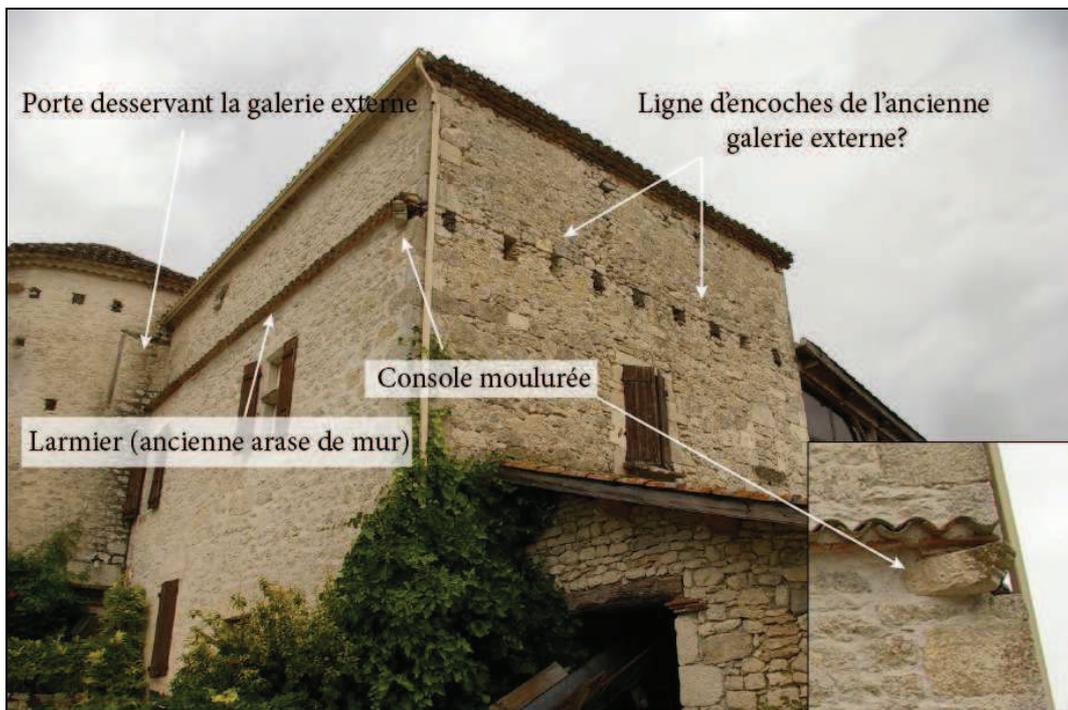
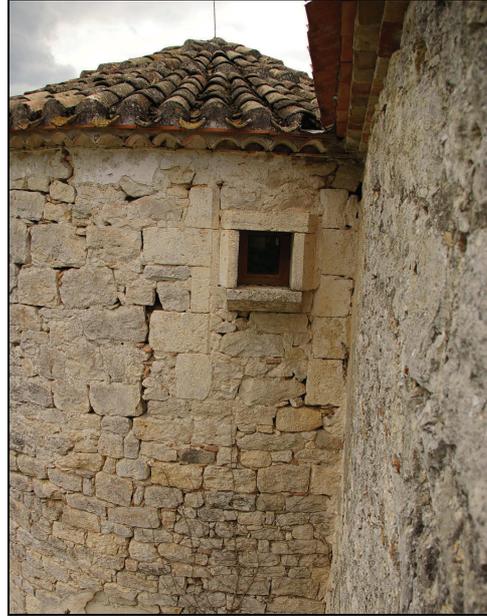


Figure 59 : Traces de galeries externes à vocation défensive (En haut, à gauche et en bas : La Bisquerie ; En haut à droite : Rodier). Clichées et DAO : F. Boisserie.

desservaient vraisemblablement des galeries de bois aujourd'hui disparues, disposées à l'origine en encorbellement au-dessus des fossés et faisant office de chemin de ronde. A La Bisquerie, quelques éléments architecturaux existants permettent de restituer néanmoins un tel dispositif : en effet, au niveau du seuil extérieur de cette porte, correspond un larmier sur la façade méridionale ainsi qu'une console moulurée, indiquant un ancien niveau d'arase rehaussé tardivement (Fig. 59). En outre, la façade orientale conserve encore une ligne d'encoches au même niveau, traces probables d'une ancienne galerie extérieure en bois pour la défense. Ce dispositif est-il d'origine ? Les restaurations tardives du logis interdisent de repérer si la porte a été percée *a posteriori* ou si elle est d'origine. Toutefois, les encoches visibles sur la façade orientale semblent mises en place dès la construction du corps de logis (seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle ?).

#### *Adaptation à l'arme à poudre*

A partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle dans l'Europe de l'ouest, la généralisation de l'usage de la poudre entraîne une mutation de l'armement et des dispositifs de tir. L'emploi concomitant de l'arbalète et de bombardes de petit calibre va impliquer l'adaptation des anciennes archères, dotées désormais d'un orifice de tir circulaire en partie basse. Ces archères-canonnières, apparaissant dans la France du Nord sans doute dès le premier tiers du XV<sup>e</sup> siècle<sup>517</sup>, sont attestées plus tardivement dans le Languedoc. En Quercy, les plus anciennes sont datables des années 1470<sup>518</sup>. En Agenais, ce dispositif est attesté dans les forteresses de Bonaguil ou Cahuzac, mais il est absent de notre secteur d'étude. Toutefois, la transformation d'archères à fente simple du XIII<sup>e</sup> siècle en canonnières sommaires y est attestée aux maisons-fortes de Perricard et de Quissac-bas (Fig. 60). A Perricard, l'unique archère conservée présente à sa base des traces de bûchage destiné à son élargissement, et

---

<sup>517</sup> MESQUI 1993, t. 2, p. 306 ; MARTINEAU 2011, p. 191.

<sup>518</sup> Château de Castelnau-Bretenoux ; cf. SERAPHIN 2014, p. 175.



Figure 60 : Archères du XIII<sup>e</sup> siècle aménagées en canonnières au XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> siècle (A gauche : Perricard, archère sud ; A droite : Quissac-bas, archère sud). Clichés : F. Boisserie.



Figure 61 : Château de Puycalvary – Canonnière elliptique du début du XVI<sup>e</sup> siècle

permettant ainsi l'utilisation d'armes à feu portatives. A Quissac-bas, une canonnière carrée a été aménagée à la base d'une archère cruciforme.

En parallèle, des dispositifs de tir adaptés à l'artillerie à poudre sont mises en place a novo. Les plus anciennes rencontrées sont celles dites « à la Française » : dépourvues désormais de fentes verticales pour les arbalètes, l'orifice de tir est disposé non plus sur le parement externe mais interne des tours. Un ébrasement vers l'extérieur permet une large couverture de tir<sup>519</sup>. Malgré leur apparition en Agenais dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>520</sup>, les plus anciennes sont celles du château de Puycalvary (Fig. 61). Les dispositifs de tir similaire présents dans les autres sites sont plus tardives : au Rodier, à Perricard et à Sainte-Foy, elles correspondent à de monumentales campagnes d'extensions résidentielles et militaires du milieu et seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, sortant par conséquent de notre cadre chronologique.

En résumé, les dispositifs militaires présents au sein de notre corpus aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles présentent des formules adaptés aux aspirations et aux moyens de chacun. La formule appliquée à Puycalvary est de loin la plus sophistiquée, de par ses tours dotées de dispositifs de tir. Néanmoins, cette extension militaire exponentielle est davantage issue de l'accession de son seigneur au rang de sénéchal d'Agenais que d'un contexte militairement troublé. Les tours aveugles du Rodier, quant à elles, ne permettaient guère qu'une défense active sommitale, et relevaient plus de la défense symbolique. Enfin, le logis de la Bisquerie, probablement dépourvu de fossés, montre toutefois le souci d'une surveillance des environs par le biais d'une galerie extérieure, et d'une protection active sommaire grâce à une coulevrinière flanquant l'accès principal.

---

<sup>519</sup> MESQUI 1993, t. 2, pp. 317-318.

<sup>520</sup> Châteaux de Bonaguil ou Blaquefort-sur-Briolance ; cf. SERAPHIN 2007, p. 121, 125-126, 129.



## **6. La résidence aristocratique en tant que pôle d'attraction**

La nature de l'habitat seigneurial en tant que structure encadrante du territoire dans lequel il s'implante doit maintenant être envisagée. Les demeures nobles constituent en effet un maillage de points nodaux, au même titre que l'agglomération ou le mas, qui capte un certain nombre d'éléments autour d'eux. Ces éléments sont de quatre sortes : l'habitat villageois, repérable par l'emploi au bas Moyen Âge et l'époque moderne du terme de « *bourg* » ou « *borgada* » ; le mas, habituellement désigné par le terme moderne de « *village* » ; le refuge temporaire offert aux habitants des environs ; enfin, le prélèvement fiscal.

### **6.1. L'habitat villageois permanent : l'exemple de Lamothe-d'Anthé**

L'existence de villages autour des maisons nobles de notre corpus est rare. En effet, seulement deux sites sur vingt-cinq ont polarisé un petit bourg : Lamothe-d'Anthé et Puycalvary. Puycalvary fera l'objet d'une étude de cas dans le chapitre suivant et ne sera donc pas abordé dans cette section. Il existe un troisième site pour lequel nous disposons de mentions d'un habitat groupé, sans réussir toutefois, à obtenir des précisions. Il s'agit de la maison-forte de Lapoujade, pour laquelle existent les analyses brèves de deux reconnaissances effectuées au XV<sup>e</sup> siècle concernant une maison au « *lieu de Lapoujade* », et une autre « *au bourg de Lapoujade* »<sup>521</sup>. Ces analyses, tirées d'un registre du notaire Decays daté du XV<sup>e</sup> siècle, ne donnent malheureusement aucune autre indication. Le compoix de 1665 n'est ici d'aucune aide, la section concernant la maison-forte et ses alentours étant perdue. Seule une mention du « *village de Lapoujade* » a été repérée dans la section de Gourdonnat<sup>522</sup>. Il est donc possible que le site péager sur le Lot ait été le pôle d'un petit habitat sans que l'on en sache beaucoup plus.

---

<sup>521</sup> AD 47, 3 E 637, fol. 121 r<sup>o</sup>, n<sup>o</sup> 49 et fol. 121 v<sup>o</sup>, n<sup>o</sup> 52.

<sup>522</sup> AD 47, E supp 3711, fol. 106.

Lamothe-d'Anthé est une résidence aristocratique située dans la paroisse de Saint-André-de-Carabaysse, localisée à un peu moins de 3 km au sud-ouest de Tournon. Nous avons vu dans les sections précédentes que cette maison-forte, postée sur le versant sud du Boudouyssou et en relation visuelle avec la vallée, correspond peut-être au *castrum* d'Anthé mentionné en 1259 dans les hommages à Alphonse de Poitiers. Le toponyme employé lors de l'hommage prête, en effet, à confusion entre le site de Lamothe, le bourg ecclésial d'Anthé, chef-lieu de la paroisse éponyme et situé à quelques kilomètres au sud, enfin le château du Birou dominant le village d'Anthé. Il ne faut cependant pas attendre bien longtemps avant de voir apparaître le toponyme de Lamothe d'Anthé : en 1277, Huc del Orcal « *qu'esta a La Mota Dante* » est listé comme tenancier de Brunat Palazols, un des fils Palazols de la branche de Puycalvary<sup>523</sup>. Le toponyme n'apparaît ensuite qu'en 1403, avec la mention de ses deux coseigneurs, Arnaud de Montréal, sieur de Beauville, et Jean de Durfort, membre d'une des familles les plus puissantes de l'Agenais possessionnée entre le Lot et la Garonne<sup>524</sup>. Au cours du XV<sup>e</sup> siècle, plusieurs autres seigneurs vont posséder des droits sur la maison-forte de Lamothe : Jean d'Orgueil, seigneur de Lauture, rend hommage au roi pour diverses maisons nobles dont « *la moitié d'un hostel appelé d'Ante* »<sup>525</sup> ; en 1459, c'est au tour d'Arnaud « Naudonnet » de Lustrac de reconnaître à Charles VII plusieurs lieux dont celui « de la Mothe d'Anthé »<sup>526</sup>. Durant le quatrième quart du XV<sup>e</sup> siècle, Jean de Lisle, seigneur de Lavalette<sup>527</sup>, apparaît comme coseigneur de Lamothe avec Ramond d'Orgueil, seigneur de Lauture. Mais cette association coseigneuriale est attestée dès les années 1440 dans les

---

<sup>523</sup> AD 47, 6 J 15, ligne 82.

<sup>524</sup> Dans les hommages de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, les Durfort déclarent posséder des droits sur les castra de Clermont-Dessus, Beaucaire, Miramont et Touffailles ; Cf. SIMON 1993, p. 425.

<sup>525</sup> TAILLEFER 1898, p. 321.

<sup>526</sup> AD 24, 2 E 1802, liasse 230 (famille de Lustrac).

<sup>527</sup> Repaire quercynois situé dans la paroisse de Ségos non loin de la limite avec l'Agenais ; cf. COMET 2008, p. 100.

paroisses de Saint-André-de-Carabaysse, Sombal, Najejouls, Lucante et Tourreil, toutes situées dans la châtelainie de Tournon<sup>528</sup>.

Le barry de Lamothe est mentionné pour la première fois en 1450, avec l'arrentement d'un ostal au « *barri de la Mota* », confrontant entre autres la « *barbacana de lostal de la Mota* »<sup>529</sup>. On le trouve également sous le terme de « *barri d'Ante* »<sup>530</sup>, à ne pas confondre avec le bourg ecclésial d'Anthé situé dans la paroisse éponyme. En 1477, le bourg est qualifié de « *borgada* »<sup>531</sup>. Le bourg est également désigné dans les actes de la fin du XV<sup>e</sup> siècle par le terme générique de « *locus* »<sup>532</sup>.

Entre 1474 et 1479, une dizaine d'actes notariés concernant des reconnaissances au barry de Lamothe permet d'obtenir une vue générale de la physionomie du site villageois se développant au pied du château (Fig. 62)<sup>533</sup> : le village, qui s'organise de manière circulaire au sud de la maison-forte, est composé de maisons appelées « *hostals* » et « *mayos* ». En 1478, Bernard Bonet d'Anthé reconnaît aux seigneurs de Lamothe un « *hostal* » sis dans le barry d'Anthé<sup>534</sup> ; dans le même temps, Guillaume alias *del Gal*, Arnaud, Raymond et Jean de Lamothe frères reconnaissent une « *mayo* » au bourg d'Anthé<sup>535</sup>. Les parcelles d'habitations découpées à l'extrême, induisant un nombre important de confronts : la maison de Jean

---

<sup>528</sup> AD 47, 6 J 13, 6 J 14, 6 J 16, 6 J 18.

<sup>529</sup> AD 47, 6 J 14, acte n° 2.

<sup>530</sup> AD 47, 3 E 632/1, fol. 201 v°.

<sup>531</sup> Arrentement d'une « *mayo et la plassa en que lad mayo es laqual es pausada en la parroquia de Saint Andrio et en la borgada de la Mota* », AD 47, 3 E 632/1, fol. 178 v°.

<sup>532</sup> Les reconnaissances de Guillaume alias *del Gal* de Lamothe et ses frères, Jean Folon Vayssière et Moleyre de Forfès, et Bernard Bonet sont exécutées « *apud dictum locum de Mota* ». <sup>532</sup> AD 47, 3 E 632/1, fol. 181 r°, 184 r° et 202 r°.

<sup>533</sup> AD 47, 3 E 632/1, fol. 177 à 190 v°, fol. 201 v° à 204 r°, fol. 294 r° ; AD 47, 6 J 44.

<sup>534</sup> « *so es assaber tot aquel hostel bastit et hedifficat ab la plassa que es davant que es pausat al barry d'Ante* », AD 47, 3 E 632/1, fol. 201 v°.

<sup>535</sup> AD 47, 3 E 632/1, fol. 178 r° à 181 r°.

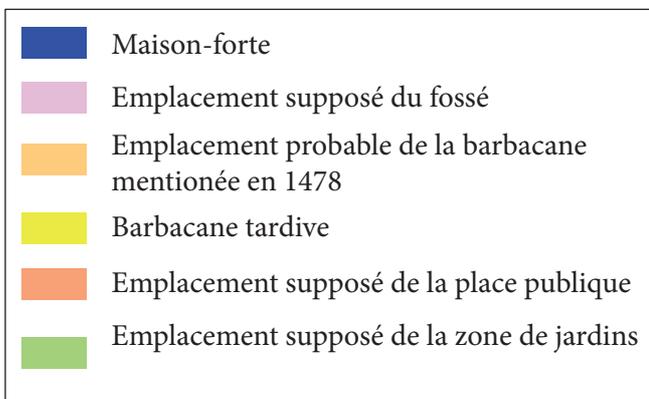
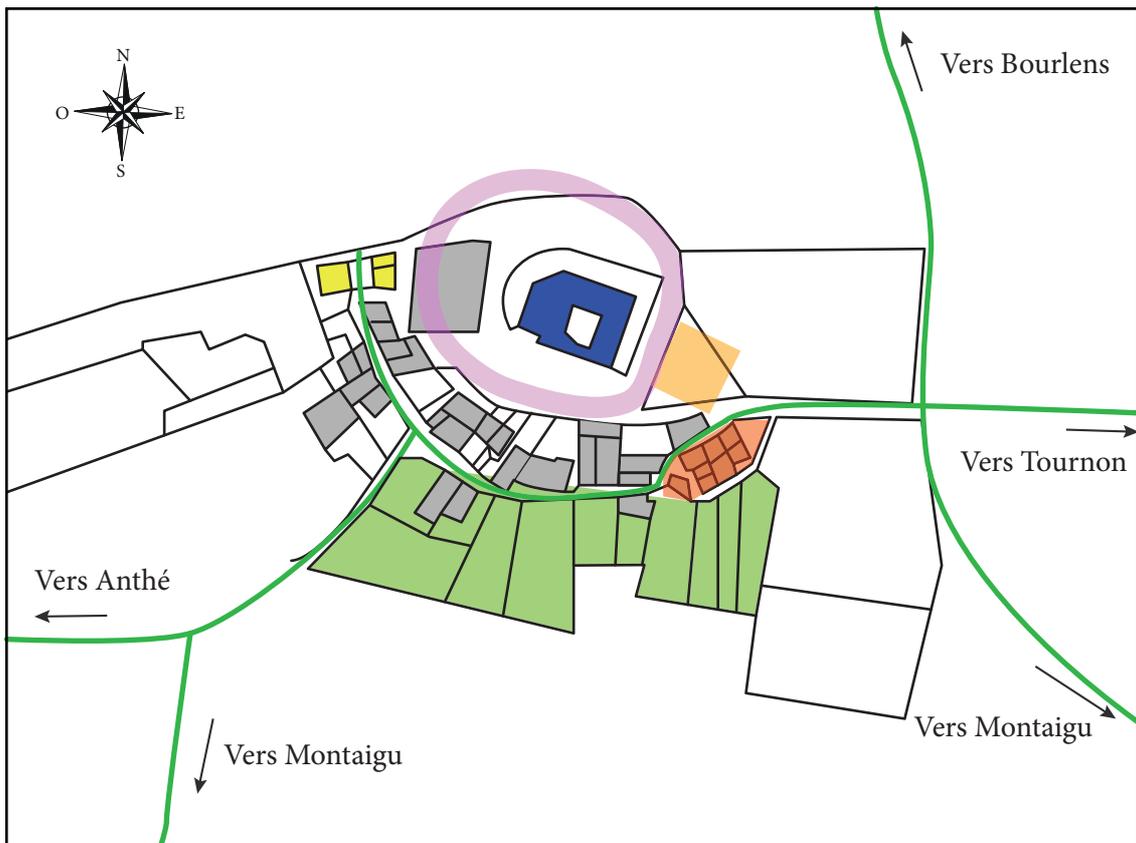


Figure 62 : Restitution du bourg déserté de Lamothe-d'Anthé. DAO : F. Boisserie (Fond de plan : plan cadastral napoléonien de 1831).

Vayssière confronte quatre parcelles en plus du fossé du lieu et un chemin communal<sup>536</sup>. Une forte proportion de « *botges* » s’y trouve également, indiquant vraisemblablement un état d’abandon partiel du village<sup>537</sup> : en effet, le terme de « *botge* » est généralement employé par les scribes de l’époque pour désigner des parcelles vacantes et souvent en ruine, demandant à être restaurées<sup>538</sup>. Les maisons du bourg s’organisent autour d’une « *carrera communal* » et d’autres « *ruelas* » séparant les parcelles entre elles. La petite agglomération comprend également des équipements collectifs, à savoir un four et une place publique<sup>539</sup>, ainsi qu’une zone de jardins (« *ort* ») comportant en outre une exploitation de safran<sup>540</sup>. Comme nous l’avons vu, le système défensif à Lamothe paraît sommaire au vu des seules mentions du fossé et de la barbacane.

Le plan cadastral napoléonien du XIX<sup>e</sup> siècle est le plan le plus récent figurant encore le bourg de Lamothe. Celui-ci est alors composé de la maison-forte du bas Moyen Âge, édifiée sur une butte dominant la vallée du Boudouyssou et peut-être augmentée avant le XIII<sup>e</sup> siècle d’un ouvrage de terre (Fig. 63), contre laquelle s’accoient en corolle un ensemble de maisons au sud. Nous avons vu lorsque nous avons évoqué les problèmes de localisation du

---

<sup>536</sup> AD 47, 3 E 632/1, fol. 183 r<sup>o</sup>.

<sup>537</sup> La maison de Bernard Bonet confronte « *ung botge vacan deld(ichs) senhors et dautra part ab ung botge que te lod(ich) feusatier del senhor d’Autrey* », AD 47, 3 E 632/1, fol. 201 v<sup>o</sup>.

<sup>538</sup> Le répertoire de registres de notaires de Tournon 3 E 637 fournit de nombreuses mentions de « *botges* » au sein d’exploitations rurales après le guerre de Cent Ans, indiquant visiblement l’état d’abandon de ces fermes. Par exemple : « *Recog(noissan)ce pour Jean Carrere p(re)bstre de Saint Meard faict de Bernard de la Vayssiere d’une terre, pred et boutges en la parrois(se) de Courbiac apelé al Pradal* », AD 47, 3 E 637, fol. 13 r<sup>o</sup>, analyse n<sup>o</sup> 54 d’un registre daté de 1487-90. F. Hautefeuille donne une définition similaire du terme pour la châtellenie de Castelnau-Montratier ; cf. HAUTEFEUILLE 2013, p. 239.

<sup>539</sup> Le four est situé au-devant de la maison de Bernard de Cahuzas ; AD 47, 3 E 632/1, fol. 186 v<sup>o</sup>. La place publique est, quant à elle mentionnée dans le compoix de 1665, comme confront de la maison de Jean Raffy ; AD 47, E supp 3712, fol. 23 r<sup>o</sup>.

<sup>540</sup> Guillaume de Lamothe reconnaît en 1478 « *una pessa de terra laqual es pausada en lad(icha) p(arrochi)a de Sanct Andrio de Carrabayssa et al barry de la Mota que s(e) te duna part ab lort deld(ich) de la Mota feusatier et dautra part ab lort de Johan del Feguie et dautra part ab lo saffranie de Andrieu del Cassanet* », AD 47, 3 E 632/1, fol. 179 r<sup>o</sup>.



Figure 63 : Vues du site de Lamothe-d'Anthé  
(De haut en bas : vue de la vallée du Boudouyssou au nord ; Vue du sud ; Barbacane tardive). Clichés : F.  
Boisserie.

*castrum* d'Anthé que la plateforme surélevée portant la maison-forte de Lamothe-d'Anthé correspondait possiblement à une ancienne motte réaménagée peut-être lors de la construction du repaire bas médiéval. La configuration topographique et planimétrique du site au XIX<sup>e</sup> siècle semble aller dans le sens de cette hypothèse, l'anneau des maisons semblant dessiner en négatif le tracé d'un ancien enclos fossoyé au pied de la plateforme de terre. Cet enclos est mentionné en 1479, lorsque deux habitants du bourg reconnaissent une maison confrontant le *valat* du lieu de Lamothe<sup>541</sup>. Le plan cadastral napoléonien semble toutefois indiquer que le village n'a jamais été enclos lui-même, et qu'il est de tout temps resté ouvert.

En outre, en 1450, est attestée la présence d'une barbacane dans les confrants d'une maison, disparue aujourd'hui<sup>542</sup>. Il s'agissait probablement de l'accès fortifié à la maison-forte située en avant du fossé à l'est de celle-ci. L'édifice actuel ne présente toutefois aucune entrée tournée vers ce côté, l'entrée principale étant orientée vers le sud.

La « *carrera communal* » mentionnée en 1479 correspond probablement à la rue s'intercalant entre le premier et le second anneau de parcelles. Cette rue débouchait à l'ouest sur une porte charretière encore conservée (Fig. 63). Cette porte présente un passage unique couvert d'un arc brisé aplati, et flanqué de deux maisons. Deux baies sont percées sur la façade ouest de la porte dont une à demi-croisée présentant des moulures à arêtes vives. La seconde est dotée d'un coussiège à l'arrière. La datation de cette porte repose sur l'arc brisé aplati, assez rare dans cette partie de l'Agenais, et les moulurations à arêtes vives de la demi-croisée : ces dernières renvoient à l'ornementation classicisante caractérisant l'architecture de la Renaissance de l'Agenais oriental, particulièrement visibles aux châteaux de Fumel<sup>543</sup>

---

<sup>541</sup> Jean Folon Vayssière et Maleyre de Forfès reconnaissent « *hun hostal bastit et hedifficat ab la plassa que hi es pausat en lo bary de la Mota* », AD 47, 3 E 632/1, fol. 183 r°.

<sup>542</sup> Les barbicanes sont généralement des ouvrages avancés au-devant d'une porte fortifiée, agissant comme un sas contrôlant les accès ; cf. SERAPHIN 2014, pp. 177-178.

<sup>543</sup> SERAPHIN 1996.

Perricard ou Rodier et apparaissant dès le second quart du XVI<sup>e</sup> siècle en Agenais et en Quercy.

Dans les années 1478-79 sont également mentionnées la place publique et une zone de jardins. Un îlot de parcelles localisé à l'est du village correspond peut-être à l'emplacement de cet espace public. Néanmoins, cet îlot semble avoir été implanté tardivement, impliquant une déviation vers le nord de la rue principale. Quant à la zone de potagers, elle doit probablement être vue dans le parcellaire laniéré au sud, constitué par le prolongement des parcelles du premier anneau, et situé à l'arrière des maisons.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le « *bourc de Lamothe* » apparaît densément peuplé<sup>544</sup> : une trentaine d'habitants dont plusieurs marchands, un tailleur, un menuisier et un meunier occupent l'agglomération. La plupart tiennent également des habitations dans les mas alentours, ainsi que des terres labourables et autres parcelles agricoles. Nous sommes ici en présence d'un modeste bourg castral, détenant des équipements collectifs, centre d'activités artisanales et économiques. La tenue d'un marché n'est pas attestée par les textes, mais la présence de la place publique le laisse l'envisager. Ce bourg minuscule et ouvert est similaire à certaines morphologies villageoises rencontrées en bas-Quercy, et notamment la châtellenie de Castelnau-Montratier. Les villages de La Graulière, Lolmière, Lamoleyrette, Labouffie ou Labarthe sont des cas de petits bourgs castraux issus d'un regroupement de maisons au pied d'un édifice fortifié bâti sur un pech dominant une vallée<sup>545</sup>. Nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque nous évoquerons le cas de Puycalvary (cf. Partie 4, § 4.2).

---

<sup>544</sup> AD 47, E supp 3712, cahier « Parroisse de Lamothe », fol. 1 r<sup>o</sup> à 40 r<sup>o</sup>.

<sup>545</sup> HAUTEFEUILLE 2013, pp. 247-251.

## 6.2. Le mas

Au sein de notre corpus, sept maisons-fortes et autres logis privilégiés, soit un peu moins d'un tiers, ont interagi au cours de leur histoire avec un mas. Deux grands cas de figure se sont présentés à nous dans le cadre de notre corpus, et attestés exclusivement à partir de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle : d'une part, la catégorie des « seigneuries de mas », dont le pôle bâti est constitué d'un manoir ou une maison-forte de taille modeste autour duquel gravite un mas. Il s'agit des logis du Garroussel, du Rodier, de La Bisquerie, de Carbonac, de Bazérac et de Labrunie. D'autre part, existent deux cas de demeures seigneuriales « déclassées », c'est-à-dire perdant après la guerre de Cent Ans leur statut noble pour devenir un simple mas : la maison-forte de Quissac-bas, et La Salle d'Arnaud d'Anthé.

### 6.2.1. Questions de lexique

Nous avons vu la définition du mas lorsque nous avons bordé les structures de peuplement ainsi que les problèmes de lexicographie afférents à la demeure seigneuriale (cf. Partie 2, § 0 et Partie 3, § 2.2). Nous rappellerons ici le champ lexical bas médiéval du mas en association ou non avec celui de la résidence aristocratique : « *capmansum sive ripayrium* », « *mas sive boriage del casser Quissac* », « *bouriage sive repayré* », « *tenementus sive aula* », « *tenementus* », « *mas* ».

En parallèle des sources du XV<sup>e</sup> siècle, l'étude des compoix du XVII<sup>e</sup> siècle a permis de recueillir pour les sites concernés tout un vocabulaire spécifique de leur fonction agricole. Le premier terme collecté est celui de « *village* ». Son emploi aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ne correspond pas à la notion actuelle du village, mais à celle du hameau ou de l'écart, c'est-à-dire les formes d'habitat dispersé rassemblant plusieurs feux dans un groupement de fermes agricoles. En effet, l'arrivée du français comme langue écrite principale a modifié la

terminologie utilisée jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle : capmas, mas, bordaria... sont alors remplacés par d'autres désignatifs. Le terme *village / villatge* rencontré dans l'est de l'Agenais est commun au Limousin<sup>546</sup>, au bas Quercy et haut Toulousain<sup>547</sup>, et au Bordelais<sup>548</sup>. Dans le cadre de notre inventaire, il a été collecté pour les repaires de Labrunie, du Garroussel et de la Bisquerie.

Outre les désignatifs de *capmas, mas, boriage*, la reconnaissance dans les sources de repaires associés à des mas repose d'une part sur la mention d'équipements communs caractéristiques des exploitations tenues en propriété collective<sup>549</sup>. Le « *pactus commun* » ou « *communal* », sorte de place autour de laquelle s'organisent généralement les demeures des tenanciers, en est un. La présence d'une fontaine et d'un four constituent également des indices, tout comme les « *chemins de service* », caractéristiques des hameaux de nature agricole et à opposer à la « *carriera publica* » (rue publique) spécifique des bourgs.

### 6.2.2. Les seigneuries de mas

La seigneurie de mas correspond à un ensemble de droits liés à un ou plusieurs mas, détenu généralement par un lignage aristocratique très modeste, de la bourgeoisie urbaine ou de la riche paysannerie<sup>550</sup>. Le détenteur d'une telle seigneurie domaniale réside généralement au cœur du mas, dans une demeure privilégiée, fortifiée ou non. Ses biens fonciers sont exploités sous le mode de la tenure par les habitants du ou des mas qu'il domine, et généralement localisés dans un rayon assez proche des pôles d'exploitation.

---

<sup>546</sup> TRICARD 2003, pp. 147-148.

<sup>547</sup> HAUTEFEUILLE 2013, p. 108 et p. 118.

<sup>548</sup> MOUTHON 1999, pp. 188-189.

<sup>549</sup> HAUTEFEUILLE 2013, pp. 105-106.

<sup>550</sup> J. Dumasy fournit une description de ce type de micro-seigneurie dans la juridiction de Séverac-le-Château en Rouergue, qu'elle repère dans la documentation depuis le XIII<sup>e</sup> siècle : « Ces petites seigneuries correspondent aux seigneuries domaniales (...). Lorsqu'elles comprennent plusieurs mas, ceux-ci ne sont pas forcément jointifs ; ce sont donc de très petites seigneuries, morcelées de surcroît. » ; cf. DUMASY 2011, p. 283.

Ce type de seigneurie très modeste représente un quart des sites de notre répertoire. Il s'agit des domaines de Carbonac, de La Bisquerie, du Rodier, du Garroussel, et probablement celui de Bazérac. Pour les deux premiers, leur seigneur éponyme est attesté dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. En 1463, le seigneur de Carbonac est mentionné dans une transaction avec les seigneurs de Lestelle et de Montbeau<sup>551</sup> ; une vingtaine d'années plus tard, c'est un « *ténement en Nagejouis appelé de la Seguinia et de Carbonac* » qui est mentionné dans un registre de notaire des années 1487-1490<sup>552</sup>. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, ce domaine est détenu par la famille de Foyssac, coseigneurs de Lestelle, qui le conserve jusqu'à la Révolution. Le manoir est ensuite qualifié de « *maison noble* » au XVII<sup>e</sup> siècle, de « *château noble* » au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, et encore de « *château de Carbonac* » sur le plan cadastral napoléonien. Occupant le sommet d'une butte située entre les vallons de la Bellaygue et de la Monesse, l'ensemble actuel est composé d'une belle demeure fortifiée du XVI<sup>e</sup> siècle, et quelques bâtiments agricoles modernes, ne présente plus aucun vestige médiéval.

Arnaud de Las Martres et de la Biscarie, quant à lui, arrente vers 1450 une terre et un bois dans la paroisse où sont implantés le mas et la petite maison-forte de la Bisquerie (Fig. 10)<sup>553</sup>. Le petit manoir localisé au sud du hameau éponyme existe peut-être déjà, au vu de la baie à demi-croisée chanfreinée percée sur la façade sud, datant la demeure au plus tôt du XV<sup>e</sup> siècle. Celle-ci se compose actuellement d'un modeste logis barlong flanqué d'un tour circulaire dont le dernier niveau est occupé par un pigeonnier, et possiblement mis en défense dès l'origine. Le rôle des tailles de 1647 concernant la Bisquerie mentionne le « *moulin commung des habitants du village de la Biscarye* », et le compoix de 1665 fait état, quant à lui, d'une « *maison, fournial, estable, terre, jardin et verger aud(ict) la Biscarie appelé a l'oustal*

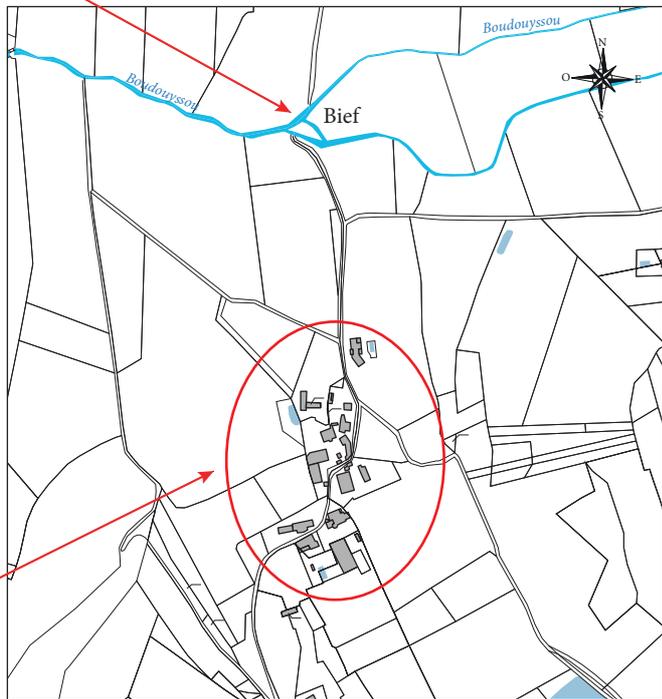
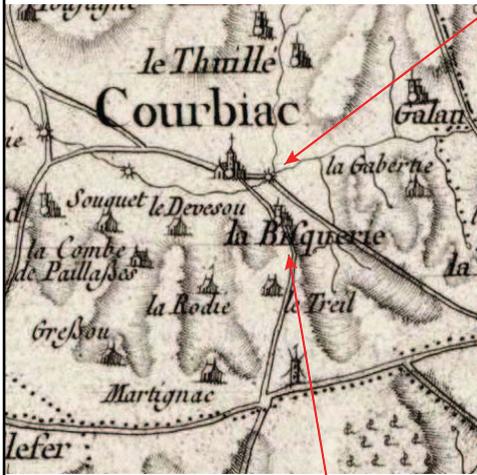
---

<sup>551</sup> Notes inédites de L. Bourrachot concernant la liasse 6 J 95 des AD 47.

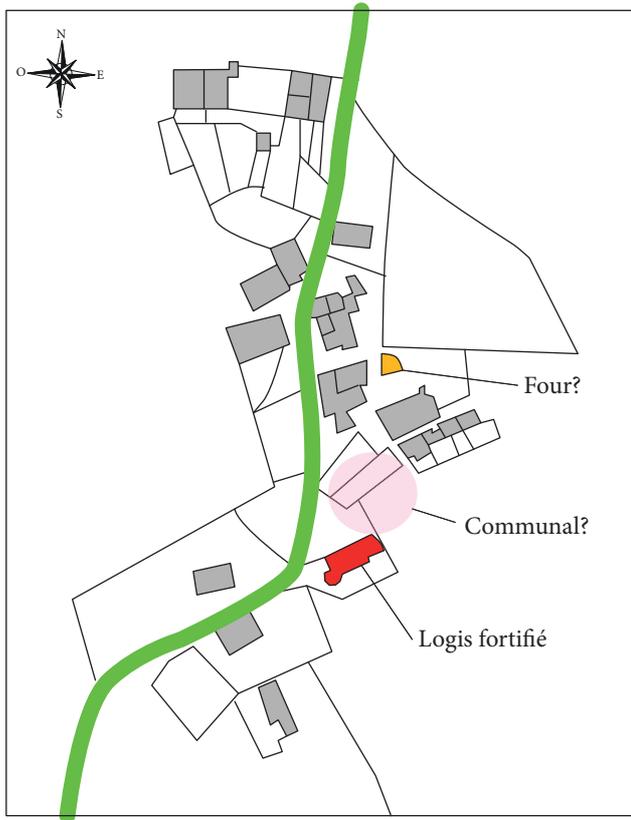
<sup>552</sup> AD 47, 3 E 637, fol.20 r°, analyse n° 53.

<sup>553</sup> AD 47, 3 E 637, fol. 86 r°, analyse n° 97.

Emplacement probable du moulin détruit de La Bisquerie



Mas de La Bisquerie



(Fond de plan : plan cadastral napoléonien de 1831)

Figure 64: Hameau de La Bisquerie.  
DAO : F. Boisserie.

*viel* », correspondant probablement au petit logis fortifié et tenu par Pierre de la Biscarye<sup>554</sup>. Il mentionne également la *fontene* et les « *pactus commungz du village de la Biscarie* » (Fig. 64)<sup>555</sup>.

Dans les cas de Carbonac et La Bisquerie, on ignore l'origine sociale de ces petits propriétaires fonciers, qui ne semblent détenir aucun autre repaire que ceux-ci. Il en va différemment du « *mas du Rodier* », détenu en 1531 par « noble » Bertrand Bap, habitant de Tournon d'Agenais<sup>556</sup>. Les Bap, marchands de Tournon attestés au XV<sup>e</sup> siècle et anoblis, semble-t-il, au XVI<sup>e</sup> siècle, étaient également seigneurs de quatre autres domaines agenais et quercynois, dont Le Garroussel situé dans la juridiction de Tournon<sup>557</sup>. L'ensemble architectural du Rodier est très mal renseigné par les textes. La première mention remonte seulement à 1531, et la documentation le concernant ne s'étoffe réellement qu'à partir de l'entrée du domaine dans le patrimoine de Jean de Levezou de Vezins, sénéchal et gouverneur du Quercy, par son mariage avec Marguerite de Bap en 1565<sup>558</sup>. Il ne nous reste que l'archéologie pour documenter l'histoire architecturale du site, au travers d'observations approfondies que nous avons réalisées sur l'édifice (Annexe 4). L'ensemble actuel est, en effet, le fruit de plusieurs phases de construction, qui a radicalement modifié la physionomie primitive du site. Toutefois, le noyau résidentiel primitif, qui a été englobé dans les remaniements ultérieurs, est toujours visible au sud-ouest de l'ensemble : il s'agit d'un logis quadrangulaire de 10 m de long sur 8 m de large, percé à l'ouest de deux baies à meneau dont une à moulures prismatiques, et une autre à double moulure cavet<sup>559</sup>. Le désaxement du mur

---

<sup>554</sup> AD 47, E supp 3710, fol. 6 v<sup>o</sup>.

<sup>555</sup> AD 47, E supp 3710, fol. 194 v<sup>o</sup>.

<sup>556</sup> LARTIGAUT 1971, p. 79. La référence de la source dont J. Lartigaut a tiré l'information est AD 46, Fonds de Camy-Gozon, II B /5.

<sup>557</sup> de FLAUJAC 2005, p. 966.

<sup>558</sup> *Ibid.*

<sup>559</sup> Il est probable que ces deux fenêtres soient contemporaines dans la mesure où les deux types de moulures sont attestées au XV<sup>e</sup> siècle en Aquitaine et Midi-Pyrénées. La double moulure cavet est par exemple présente à Bretenoux, sur les fortifications d'agglomérations du bas Moyen Âge ; cf. [www.patrimoines.midipyrenees.fr](http://www.patrimoines.midipyrenees.fr).

ouest et sud indique toutefois une probable modification du logis primitif avant l'ajout des premières tours de flanquement circulaires. Le mur méridional porte encore les vestiges d'une structure en encorbellement, englobée dans la tour sud-ouest, probablement des latrines. Il est possible que ce logis était déjà protégé de fossés sur son pourtour. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, ce logis a été flanqué à l'ouest de deux grosses tours circulaires aveugles, ainsi qu'une tour d'escalier carrée à l'est, décorée encore de moulures prismatiques. Cet édifice est ensuite le fruit d'un remaniement spectaculaire, attribuable sans doute à Jean de Levezou de Vezins à partir des années 1570-80. Cette campagne de construction modifie l'édifice primitif par l'édification d'une grande salle à étage desservie par un escalier rampe-sur-rampe, et d'une nouvelle enceinte flanquée de deux tours carrées massives pourvues de canonnières. Les décors classicisants des fenêtres et du nouveau portail d'entrée à fronton témoignent du style Renaissance introduit dans le haut-Agenais à partir des années 1550 au château de Fumel<sup>560</sup>.

Ces observations à approfondir indiquent d'ores et déjà que l'ensemble architectural désigné en 1531 de « mas » est pourvu d'une résidence privilégiée bourgeoise datant du XV<sup>e</sup> siècle, et peut-être déjà augmenté des tours de flanquement circulaires à l'ouest. Cet exemple est tout à fait révélateur du renouvellement des élites rurales après la guerre de Cent Ans, par la pénétration accrue de membres de la bourgeoisie urbaine au sein de la classe seigneuriale foncière rurale. Ce constat est en accord avec les observations de P. Simon à partir des sources notariales des XIV<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècles dans la juridiction de Tournon de la quasi-disparition de l'ancienne noblesse locale dans les actes de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, au profit de bourgeois de la ville et de juristes (cf. *supra*, § 1.2)<sup>561</sup>.

---

<sup>560</sup> SERAPHIN 1996.

<sup>561</sup> M. Berthe note « l'émergence d'une aristocratie du savoir » à partir du XII<sup>e</sup> siècle en contexte urbain, composée du groupe social croissant des juristes, à savoir des spécialistes du droit. En effet, le développement exponentiel de l'écrit en milieu urbain, et notamment dans les villes de consulat, a induit l'émergence de ce groupe toujours plus demandé ; cf. BERTHE 2009, pp. 28-35.

Dans le cadre de la problématique de la résidence seigneuriale en tant que pôle d'attraction de l'habitat, le cas des seigneuries de mas est encore à éclaircir à ce sujet : en effet, dans les cas précédemment cités, nous ignorons si la demeure privilégiée a émergé d'un mas préexistant, où si, à l'inverse, c'est le repaire qui a été le facteur du regroupement. Dans d'autres régions, des opérations archéologiques de terrain ont permis de documenter des ensembles seigneuriaux plus proches de l'exploitation agricole que de la demeure privilégiée. Ainsi, dans le cadre d'une prospection thématique sur les villages désertés de Corrèze, P. Conte a mis au jour en 1992 un enclos fossoyé contenant un groupe de bâtiments, répondant en 1510 au nom de « repaire du Grancher », et au toponyme de « Château » dans les sources cadastrales<sup>562</sup>. L'ensemble monumental est composé d'un grand bâtiment de 28 m de long sur 8 m de large, correspondant à une résidence élitare, des probables annexes agricoles, et une enceinte maçonnée. L'archéologue conclut à la présence d'une « probable maison noble qui n'est plus tout à fait une simple ferme mais pas encore un château-fort. »<sup>563</sup> Un exemple similaire dans notre zone d'étude est le cas du repaire de Labrunie situé dans la paroisse de Boulens ; mentionné comme « mayné » dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, il est désigné comme « *capmansum sive ripayrium* » dans l'acte de sa vente en 1474. Fief du seigneur de Lustrac, la description du domaine ne fait toutefois pas mention d'éléments défensifs.

A l'inverse, le cas du repeuplement de Ferrières, paroisse du Quercy occidental, est un exemple de formation d'un mas autour d'une résidence seigneuriale préexistante, issu d'un accensement collectif un peu après la fin de la guerre de Cent Ans semble-t-il<sup>564</sup>. Mais, à l'instar du Quercy, nous avons également au sein de notre corpus un exemple de mas correspondant au déclassement dans le domaine utile d'une ancienne demeure noble.

---

<sup>562</sup> CONTE 1992.

<sup>563</sup> *Ibid.*

<sup>564</sup> LARTIGAUT 1997.

### 6.2.3. La maison-forte transformée en mas

A l'inverse des logis dont l'origine est organiquement liée à un mas, deux cas de résidences seigneuriales au sein de notre inventaire semblent avoir subi dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle une mutation de vocation : Quissac-bas et La Salle d'Arnaud d'Anthé.

La maison-forte de Quissac-bas, située dans la paroisse de Valeilles, fait l'objet avec deux autres domaines d'un accensement collectif dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. En effet, en 1453, les coseigneurs de Puycalvary Jean d'Orgueil et Anne de Latour baille à fief à sept tenanciers rouergats « *tot aquel hostel e pareth e muralhas e mayoniels e botges apelat de Quissac* » avec ses dépendances agricoles<sup>565</sup>. Ils se réservent toutefois deux parcelles, un *ayral* et un *boutge* à l'intérieur de la petite basse-cour de la maison-forte, situés « à main gauche quand on entre dans l'hôtel de Quissac par la porte ».

La Salle d'Arnaud d'Anthé est vendue en 1478 à Florimond de Monteils, seigneur de Coysse et capitaine de Tournon, désireux d'étendre sa réserve seigneuriale de son repaire situé à quelques centaines de mètres au sud-ouest de La Salle. Il l'acquiert au recteur de la paroisse d'Ayrens, habitant du bourg de Lamothe-d'Anthé, pour un cens annuel de deux cartérées de froment à la mesure de Tournon, vingt sous tournois et une paire de poules à s'acquitter au seigneur de Lustrac et de Lamothe d'Anthé. Il paie, en outre, un droit d'entrée

---

<sup>565</sup> Jean d'Orgueil et Anne de Latour, coseigneurs de Puycalvary baillent à Raymond, Jean, Bernard, Raymond et Jacques Planque, Jean Paganel et Jacques Berthoumieu « *tot aquel hostel e paretz e muralhas e mayonielz e boutges apelats de Quysac an totz lors aperten(encias) de terras et de bosc e totas autras causas et tot lo fach per entier de Malla et de tot lo fach per entier de Houillis ab totz lors aperten(encias) de hostalz de bosc de terras de boyguas de bosca de bartalz de pratz pradals vignals pech combas rocas grezas fons rious ... estangs et totas autras causas aparten(encias) al dichs fachs et am totz lors aparten(encias) de intrais de yssues et de camys et de sentiers et de totas autras causas exceptat et retengut per lodich noble per se e em nom que dessus est de volontat (con)sentem(ent) desdichs feuzatiers hung ayrial e bouge el dich loc de Quissac a la ma esquiera quant hom intra dins lodich hostel per lo portal de Quissac* », AD 47, 6 J 13, transcription de l'acte n° 1.

de 56 écus d'or<sup>566</sup>. La présence d'une *turris* au centre de l'exploitation témoigne vraisemblablement de l'origine castrale du site, et de sa vocation première de résidence fortifiée d'un petit seigneur. Sa désignation à la fin du XV<sup>e</sup> siècle de *tenementus* et de *bouriage* au XVI<sup>e</sup> siècle montre qu'à la fin du Moyen Âge, ce domaine relève davantage de l'exploitation agricole que de la demeure d'un *donzel* local.

Le cas de domaines nobles ruraux accensés en simples tenures est chose courante après la guerre de Cent Ans<sup>567</sup>. En effet, beaucoup de familles de la petite ou moyenne aristocratie sortent ruinées du conflit centenaire, et la remise en état du domaine rural dépasse leurs capacités financières. Beaucoup de repaires sont donc accensés à des laboureurs locaux ou venus d'autres régions, comme c'est le cas à Quissac, et tombent ainsi dans « le domaine utile ». Deux destins attendent alors ces repaires, souvent en fonction de leur implantation : soit ils réussissent à conserver leur vocation militaire, soit la fonction agricole prend le dessus, dans le cas des repaires pourvu en terres fertiles<sup>568</sup>. Dans le cas de Quissac, nous savons que la fonction défensive a perduré jusqu'aux guerres de Religion au moins, de par la conservation d'un logement à l'intérieur de l'ensemble fortifié par le seigneur, et par la fonction de fort villageois que va prendre la maison-forte dans les années 1570 (cf. *infra*).

Une dernière observation réside dans la structure de ces domaines : il s'agit en effet à chaque fois de tenures-blocs, à savoir des territoires géographiquement homogènes bornés par le réseau des chemins et les domaines adjacents. Ainsi, lors de son achat en 1478, le domaine de la Salle d'Arnaud d'Anthé est composé de la tour sise au centre du domaine, des boutges et un moulin (à vent probablement), ainsi que des habitations, prés, bois, vignes et des rives de ruisseaux pour les travaux de meunerie, le tout confrontant le chemin de Tournon à Agen, les

---

<sup>566</sup> Le texte nous fournit l'équivalence avec le sou, soit 1 écu vaut 27 sols et 6 deniers.

<sup>567</sup> LARTIGAUT 1967 a, pp. 14-17.

<sup>568</sup> *Ibid.*, p. 16.

terres des héritiers d'Arnaud Buguet, les terres de Pierre Cavalier, un ruisseau entre deux, le ruisseau dit de Fayda, enfin le domaine primitif de l'acheteur. Cette structure d'un seul tenant est issue de la reconstitution des domaines après la guerre de Cent Ans, dont beaucoup étaient à l'état de friches. Les accensements de mas prodigués par les seigneurs dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle sont alors l'occasion de reconstituer un terroir homogène autour d'un pôle bâti, repaire, ancien repaire ou simples maisons des tenanciers<sup>569</sup>. Ces bornages de domaines ont ainsi constitué l'assise foncière des nouveaux centres domaniaux qui ont renouvelé le maillage seigneurial des campagnes à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

### **6.3. Le refuge temporaire**

En parallèle à l'habitat villageois et nucléaire, les maisons-fortes de l'est de l'Agenais ont également attiré à la fin du Moyen Âge les communautés désireuses de se mettre à l'abri de l'insécurité ambiante provoquée par la guerre de Cent Ans. Les forts villageois de l'Agenais, et notamment de la basse vallée du Lot, ont déjà fait l'objet d'une première analyse au chapitre précédent (cf. Partie 2, § 4). Parmi les différentes catégories de forts attestés ou potentiels, nous avons vu que ceux s'installant auprès de maisons-fortes du plat pays semblaient constituer un type répandu dans l'est de l'Agenais, à l'instar du Quercy occidental et du pays de Vaux. Nous avons volontairement ignoré les cas de réduits attestés dans la châtellenie de Tournon afin de les développer dans cette section, car évocateur de la capacité d'attraction des maisons-fortes rurales sur le peuplement local.

La carte des forts villageois démontre la densité de ces structures au sein du territoire juridictionnel de la châtellenie de Tournon : pas moins de cinq réduits attestés ou potentiels y ont été repérés (Planche 10). Deux se sont constitués autour des églises paroissiales de Bourlens et Masquières, qui étaient au centre d'habitats inorganiques préexistants. Quatre

---

<sup>569</sup> LARTIGAUT 1967b, pp. 202-203 ; CHAMPAGNE 2005, p. 156.

semblent s'être installés à l'ombre des sites castraux de Puycalvary, qui sera examiné au chapitre suivant, de Perricard, de Quissac-bas, et peut-être de Najejouls. La rareté des sources et la fugacité des mentions ne permettent toutefois pas d'être formel sur la nature de réduit de ces sites, surtout pour Najejouls.

**Perricard** : Le site de Perricard est implanté dans la paroisse de Saint-Martin-de-Mazières, au cœur des premières Serres dominant le Lot au nord-ouest de la châtellenie de Tournon. La seigneurie éponyme est mentionnée vers 1400 avec Pierre de Raffin, originaire d'une famille aristocratique rouergate<sup>570</sup>. Dans l'acte analysé ci-dessous, il agit en procureur de sa femme, Catherine de Cuzorn, qui est issue d'un lignage local originaire du *castrum* éponyme au nord du Lot. C'est probablement elle qui a transmis la seigneurie à Pierre Raffin par leur mariage. La résidence seigneuriale de Perricard se présente aujourd'hui sous la forme d'un château imposant, pourvu de deux tours rondes de flanquement et un donjon du XVI<sup>e</sup> siècle. Le monument actuel a toutefois préservé dans ses murs la tour primitive carrée du XIII<sup>e</sup> siècle, indiquant une origine du site plus ancienne<sup>571</sup>. Un des rares documents d'archives médiévaux connus pour ce site est un accensement d'une maison à l'intérieur de l'enclos seigneurial réalisé le 29 décembre 1421. Pierre Raffin agissant en procureur de sa femme Catherine de Cuzorn, accense un *hostal* à un habitant de la paroisse nommé Bernard de la Poujade<sup>572</sup>. Trois autres tenanciers sont mentionnés occuper déjà l'enclos, mais on ignore s'ils sont les seuls. La maison accensée à Bernard de la Poujade confronte celle de P. de Mortafon et un autre tenancier, l'étable du château, le mur d'enceinte et la « place » du château<sup>573</sup>. La redevance est

---

<sup>570</sup> THOLIN, LAUZUN 1897, pp. 393-394.

<sup>571</sup> STAP, dossier Perricard.

<sup>572</sup> AD 47, 7 J 7. L'acte est dégradé et difficilement lisible.

<sup>573</sup> Pierre Raffin donzel, procureur de sa femme Catherine de Cuzorn, et habitant de *Puech Riquart*, paroisse de Mazières, accense à Bernard de la Poujade habitant de la même paroisse « ***tot aquel hostal el loc e la plassa en quo lodich hostal es pausat bastit edifficat e la plassa presite que es a bastir ab totz sos apertenencias dintras e dels yssues e dautras causas e la plassa qu(e) es davant lodigh hostal que*** (mot illisible) ***aytant coma aquela den H. de Lafon e den P. de Mortafon entro al*** (mot illisible) ***de la tor de Pugh Riquart loqual hostal e plassa disso que es pausat dedins lodich hostal de Pugh Riquart en la p(ar)roquia de la gl(ey)a de Mas(er)as e disso que s.te duna***

de six deniers d'oublies et six d'acaptés. Malgré l'absence de désignatif attestant la présence d'un réduit à l'intérieur de l'enclos de Perricard, l'acte de 1421 parle pour lui-même : l'enclos a visiblement été utilisé pendant la guerre de Cent Ans comme refuge aux habitants des environs. En effet, le tenancier est dit « habitant de la paroisse de Masières », et la présence de trois autres personnes à l'intérieur de la basse-cour est évocatrice du lieu en tant que refuge.

**Quissac-bas :** Nous venons d'examiner le site de Quissac en tant qu'ancienne demeure seigneuriale confiée à des paysans dès la fin de la guerre de Cent Ans. Il semble que cette maison-forte a également occupé la fonction de fort villageois peut-être pendant la guerre de Cent Ans, mais surtout pendant les guerres de Religion. En effet, outre la maison-forte, l'acte d'accensement collectif de 1453 mentionne la présence de *mayoniels* et de *botges*, à savoir des parcelles à vocation résidentielle et vacantes<sup>574</sup>. De plus, les seigneurs du lieu se réservent deux de ces parcelles, à l'intérieur du fort. Cent vingt ans plus tard, le 3 mars 1571, on apprend que des habitants de la paroisse de Valeilles du nom d'Arnaud Brouelle, Ramond et Jean Berthoumieu, et Pierre et Antoine Planque ont bâti une maison sans autorisation dans la basse-cour du site fortifié, contre la parcelle que s'était réservé les seigneurs de l'accensement de 1453. L'édification de cette maison entraîne un litige avec la veuve du seigneur de Puycalvary, qui demande sa démolition. Ces deux actes de 1453 et de 1571 semblent donc témoigner de la présence d'un réduit à l'intérieur de la petite enceinte de Quissac dès la fin de la guerre de Cent Ans. Ils témoignent également de la perdurance de ce fort au XVI<sup>e</sup> siècle, utilisé par les tenanciers du domaine dans le but de se prémunir de l'insécurité régnant durant les guerres de Religion.

---

*part ab l'ostal den P. de Mortafon e den Ysarn de M... e dautra part ab la mayo deldich hostel de Pugh Riquart en que son lestable e dautra part ab lo mur deld(ich) hostel de Pugh Riquart e dautra part ab la plassa deld(ich) hostel de Puech Riquart ab sos autras cofrontac(i)ons », 1421, AD 47, 7 J 7.*

<sup>574</sup> Nous avons vu précédemment que le terme de *mayo* désigne la maison. *Mayoniel* est probablement un synonyme.

**Najejouis :** Le *castrum* de Najejouis, nous l'avons vu, est localisé dans la paroisse éponyme à l'ouest de Tournon. Perché sur un pech de forme circulaire, son mur d'enceinte enserre la totalité de son assiette sommitale sur une emprise de 1,75 ha. En 1259, il est cité dans l'hommage au roi de France d'Esquieu de Fumel et B. de Montesquieu, frères et chevaliers. Ces deux coseigneurs excluent toutefois Najejouis de l'hommage, qu'ils tiennent soit en alleu, soit en fief de l'abbaye d'Eysses. En effet, l'abbaye possédait le prieuré-cure de Saint-Etienne-de-Najejouis implanté à l'intérieur du *castrum* et chef-lieu de la paroisse de Najejouis<sup>575</sup>. Le *castrum* subit de lourds dommages pendant la guerre de Cent Ans. En 1503, Guillaume de Pellegrue et sa femme Jeanne d'Arviu arrente un boutge à Stene Tepret et sa femme Peyronia, habitants de la paroisse de Najejouis, situé à l'intérieur de l'enclos muré de la place forte<sup>576</sup>. Ce boutge confronte à l'est la rue qui va de la porte à l'église, du fond la rue allant de la porte à la résidence du seigneur, et des autres côtés les boutges du seigneur. La mention de ces parcelles vacantes ou en ruine pose la question de l'utilisation de l'enclos du *castrum* en tant que réduit défensif pour les communautés. Aucun habitat permanent n'est attesté pour Najejouis, même si sa qualification de *castrum* au XIII<sup>e</sup> siècle et la superficie de son enceinte laissent penser qu'un bourg castral y a peut-être pris place au Moyen Âge central. En 1441, le vicomte de Lomagne fait raser la place forte. Cet événement a peut-être sonné le glas de l'agglomération qui ne s'est pas reconstituée après coup, alors que le site continue à être occupé jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1665, le château comporte encore écuries, pigeonnier et garennes<sup>577</sup>. En 1668, les habitants délibèrent pour la construction d'un clocher et l'achat d'une cloche et en 1765, le

---

<sup>575</sup> AD 47, Notes du Chanoine Durengues, Sous-série 18 J, commune de Cazideroque.

<sup>576</sup> « los nobles Gulhem de Pelagrua et la nobla Johanna d'Arviu sa molher senhor e dona deld(ich) loc de Nageiols totz dos ensemble de lor bon grat arrendero et [...]los usatges e costumaz del loc de Torno a Stene Tapier et a Peyrona Botchona sa molher qu.estan en lad(icha) parroquia de Nageiols aqui presens so es assaber tot aquel botge am las paretz e peyras que sy son qu.es situat dedins lod(ich) loc de Nageiols pres del portal deld(ich) loc que s.te e se confronta per una part devas lo solelh levan am la carrera que va de lad(icha) porta a la gleya deld(ich) loc et per lo fons am huna carrera que part de lad(icha) porta e va lostal deld(ichs) senhors et de totas autras partz am los botges deld(ich) senhor », AD 47, E supp 3764, fol. 68 v<sup>o</sup>.

<sup>577</sup> « Le chateau de Najejouis escurye bassecour pigounnie guarenne costal et vigne », 1665, AD 47, E supp 3711.

cimetière de l'église de Najejouls est encore actif<sup>578</sup>. En 1503, les « *botges deld senhor* » contre le mur d'enceinte sont-elles les derniers vestiges de l'ancien bourg? Constituent-elles un fort villageois contenant des parcelles prêtes à être accensées ? En l'absence d'autres informations, il est difficile de statuer sur la présence d'un réduit à Najejouls.

Ces quelques exemples témoignent donc de la fonction de refuge exercée par les résidences fortifiées secondaires dans la châtellenie de Tournon au bas Moyen Âge. Le travail effectué sur ce type de réduit n'en est qu'à son premier stade, et d'autres investigations sont nécessaires afin de documenter de manière satisfaisante ces structures communautaires dans notre zone d'étude, qui semble en tous points similaires aux phénomènes observés en Quercy par exemple.

#### 6.4. La fiscalité

Outre le rassemblement ponctuel des hommes de manière permanente ou temporaire, le maillage des résidences aristocratiques constituait également l'ossature principale du système de prélèvement des revenus tirés de la seigneurie foncière. En Agenais, comme en Quercy<sup>579</sup>, la directe était composée de plusieurs types de taxes dont les principales sont :

L'oublie : Il s'agit du cens associé à l'exploitation d'une tenure, redevance payée annuellement par le ou les tenanciers à leurs seigneurs directs. Elle est composée d'une partie en nature et d'une autre en argent. En 1277, par exemple, Johan del Brolh doit à Ramon-Guilhem de Palazols seize sous d'oublies, un setier de froment, un autre d'avoine et un troisième de noix à

---

<sup>578</sup> AD 47, notes de l'abbé Dubois, 5 J 637.

<sup>579</sup> LARTIGAUT 1967b.

la mesure de Pépinès pour le tènement de Palazols<sup>580</sup>. Les denrées concernées sont principalement le froment et l'avoine, mais on trouve aussi du seigle, du vin, des noix et des gélines. Ces redevances sont payables d'habitude à la Saint-Michel, à la fin du mois de septembre, lors des récoltes. Les cens en argent sont mentionnés en sous ou en deniers tournois ; la date de paiement de ce cens varie selon les tenanciers : l'époque principale est Noël, mais à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, on trouve également la Toussaint (*Martror*), début du Carême (*Caresmentrant*), Pâques, Pentecôte, la Saint-Jean, l'Assomption (*Sancta Maria daost*) ou la Saint-Vincent (22 janvier)<sup>581</sup>.

L'acapte : L'acapte est l'impôt payé à chaque mutation de seigneur ou de tenancier. Son montant équivaut parfois au montant de l'oublie, ou de moindre importance. En 1488, Paul de Gordo, recteur de Noailhac, doit deux sous et demi d'acaptés et cinq sous d'oublies pour une maison située dans le lieu de Puycalvary<sup>582</sup>.

Le lieu de dépôt des redevances dues à une maison noble est surtout précisé dans les actes du XV<sup>e</sup> siècle. Il s'agit toujours des repaires ruraux, ou plus rarement la demeure du seigneur à la ville. Pour les périodes antérieures, nous ne connaissons qu'une mention, qui concerne le *castrum* de Lestelle : en 1291, en effet, les tenanciers doivent apporter leur redevances à l' « *ostal* » du seigneur<sup>583</sup>. En 1502, Guilhem Romeg fustier habitant de la paroisse de Puycalvary reconnaît tenir des seigneurs de Puycalvary Herman Raffin et Guillaume d'Orgueil quatre pièces de terre et des maisons à Puycalvary. Il doit pour ces biens un cens de

---

<sup>580</sup> « *Item XVI s(ols) dacaptés e XVI s(ols) dobl(ia)s q(ue) deu Johan del Broh a Nadal e I sestier de frome(n)t e I sestier de civada e I sestier de nocs a mesura de Pogh Pines del tenh de Palazols* », AD 47, 6 J 15, acte de partage de 1277, ligne 18.

<sup>581</sup> AD 47, 6 J 15, acte de partage de 1277.

<sup>582</sup> « *Mossen Paul de Gordo capela rector de Noalhac coma persona privada et singulas deu ald(ich) senhor **dos solz et mech tornes dacaptés a senhor ou a feusatier mudan** et sincq solz tornes doblías a la festa de Nadal tot portat a lostal deld(ich) s(enho)r a Puech Calvary per una mayo bastida et edificada situada et pausada dins lo loc de Puech Calvary* », 17 avril 1488, AD 47, 6 J 23, fol. 3 r<sup>o</sup>.

<sup>583</sup> BOUILLAC 2005c, p. 607.

cinq cartons de froment, trois d'avoine à la mesure de Tournon, sept sous et demi tournois et une paire de géline d'oublies qu'il promet de porter à l'« *ostal* » du seigneur à Puycalvary à la Saint-Michel pour les céréales, à Noël pour l'argent et les gélines<sup>584</sup>. A Lamothe-d'Anthé en 1478, Jean et Elie de Cahuzas frères habitants de Lamothe reconnaissent tenir de Jean de Lavalette « *alias* » de Lisle seigneur de Lavalette et de Raymond-Arnaud d'Orgueil seigneur de Lauture, tous deux seigneurs de Lamothe deux maisons bâties au barry de Lamothe. Le cens s'élevant à trois sous tournois à partager entre les deux seigneurs doit être porté à l'« *hostal* » de Lamothe, de Tournon ou de Puycalvary, là où les seigneurs le commanderont<sup>585</sup>. Les repaires constituent donc les lieux de dépôt de redevances et notamment céréalières, indiquant la présence de lieux de stockage. Un tel lieu est mentionné à Lamothe-d'Anthé en 1474 dans l'acte de vente du repaire de Labrunie : le cens annuel de vingt cartons de froment et dix cartons d'avoine à la mesure de Tournon sont à porter au cellier de Lamothe<sup>586</sup>. Le terme employé pour désigner la structure de stockage est *orreum*, variation du terme classique *horreum* signifiant cellier, cave<sup>587</sup>. Ce lieu n'a pu être localisé, mais devait s'implanter à l'intérieur de l'enclos seigneurial.

---

<sup>584</sup> « *Et reconogut mays deld(ich) senhor de res per lod(ich) fois sincq cartos de frome(n) tres cartos de sivada a mesura de Torno sept sols tornes et mech et doas galinas de res et doblas et tres sols IX denies torn(es) dacaptes lasquals oblias e acaptes dessusd(ichs) a promes lo d(ich) reconoyssen que ben et realmen pagara e redra cascun an et p(er) tostemp ald(ich) s(enho)r et a sos hereties et successors a son ostal de Puech Calvary lo blat e la sivada a la festa de Sanct Miquel de septembre largen e las galinas a la festa de Nadal* », 1502, AD 47, 6 J 23, fol. 21 r° à 22 r°.

<sup>585</sup> « *tot portar et (illisible) al hostal d'Ante ho de Torno ho de Pech Calvary la out per lod(ich)s senhors fera mandar* », 1478, AD 47, 3 E 632/1, fol. 202 v°.

<sup>586</sup> « *sub censi annuo viginti cartorium frumenti et decem cartorium aveine ad mesuram turnonis porta(rum) et reddito(rum) in orreo de Mota dante* », AD 47, 6 J 44.

<sup>587</sup> GAFFIOT 2001.

### **Conclusion de la troisième partie**

Nous avons tenté dans cette troisième grande partie de discerner les différentes modalités du polymorphisme du maillage castral et seigneurial secondaire au sein de la châtelainie de Tournon. Il résulte de cette analyse une multiplicité de dynamiques qui s'entrecroisent et qui se modifient au fil du temps, source d'une véritable complexité dans le fait de la demeure seigneuriale de second plan.

Structure d'encadrement du peuplement par la seigneurie foncière et la fiscalité, la maison-forte ou le manoir rural se révèle aussi être le miroir des cadres politiques, économiques et sociologiques. L'affaiblissement de la formule tour-salle et le déclin de la vocation défensive, prégnants aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, sont actés au sortir d'un long rétablissement après le conflit centenaire, et au profit d'un contingent de nouveaux centres domaniaux et d'une classe seigneuriale renouvelée. La bourgeoisie et la riche paysannerie sont désormais des acteurs courants de la seigneurie foncière, qui semble alors être plus éclatée que jamais avec la multiplication des détenteurs du sol.

## **PARTIE 4 : UNE SEIGNEURIE ATTACHEE A UN REPAIRE : LE CHATEAU DE PUYCALVARY A DAUSSE**

Le cas du repaire de Puycalvary, situé à la limite des châtelainies de Tournon et Penne d'Agenais, est instructif à plus d'un titre. Absent des grandes séries d'hommages de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, il constitue dès cette époque un pôle seigneurial foncier d'importance, possédant un des fonds documentaires les plus substantiels de l'Agenais. Dans le cadre de notre réflexion sur le maillage castral secondaire de la châtelainie de Tournon, l'intérêt de l'étude de ce site est multiple : il permet d'abord d'étudier la structure d'une seigneurie secondaire implantée au sein d'un territoire où l'habitat nucléaire constitue la structure de base de l'occupation du sol. Il permet en outre d'illustrer l'assise territoriale d'une famille de l'aristocratie locale agenaise, et la multiplicité de ses ressorts, notamment sur l'habitat dispersé<sup>588</sup>. La question de l'évolution architecturale d'une demeure aristocratique en lien avec l'expansion politique et financière de ses détenteurs, ainsi que sa capacité à agglomérer un petit habitat groupé, constituent les apports supplémentaires de ce dossier. Après avoir présenté l'aspect documentaire et méthodologique de cette recherche, l'étude de cas de Puycalvary sera analysé selon trois angles d'approche : la seigneurie attachée au repaire du XIII<sup>e</sup> siècle à la lumière d'un partage successoral ; la configuration architecturale du site en 1288 par le prisme de l'acte de partage du château entre ses deux coseigneurs ; enfin, la question du bourg castral et du réduit associé, aujourd'hui déserté.

---

<sup>588</sup> Dans le cadre de son mémoire de D.E.A., H. Bouillac avait réalisé le même travail concernant l'assise territoriale des seigneurs de Montpezat, *castrum* implanté dans les Serres agenaises. Son travail avait consisté notamment à établir la prosopographie de la maison des Montpezat et d'analyser leur assise territoriale, essentiellement au travers de leurs droits sur les habitats groupés de leur juridiction ; cf. BOUILLAC 1995, pp. 52-86.

## 1. Sources, historiographie, orientations méthodologiques<sup>589</sup>

### 1.1. Les sources disponibles

Quatre types de sources ont été employées pour réaliser notre étude de cas : les partages successoraux, les sources fiscales, les sources figurées et la documentation liée au classement du site de Puycalvary aux Monuments Historiques. Le chartrier de Raffin, fonds privé conservé aux archives départementales du Lot-et-Garonne, renferme un riche dossier documentaire concernant notamment la seigneurie de Puycalvary, de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle. De ce fonds provient l'ensemble des sources médiévales et modernes consultées. Les sources figurées, photographies et plans d'architectes, proviennent du fonds iconographique des AD 47 numéroté 9 Fi, ainsi que du dossier consultable au Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Lot-et-Garonne.

#### *1.1.1. Les partages successoraux de 1277 et 1288*

Parmi les actes les plus anciens du fonds de Raffin, deux partages successoraux concernent la famille Palazols de la branche de Puycalvary, datés de 1277 et 1288. Le premier est un partage de l'héritage de Raymond Guillaume de Palazols, défunt, et de sa femme Na Longuebrune. Ce partage, réalisé par leurs quatre fils (Raymond Guillaume, Guillaume, Brunas ou Brunat, et M<sup>e</sup> Aymeric) comprend des parts indivises et des parts séparées<sup>590</sup>. Rédigé en occitan, l'acte mesure 0,85 m de long sur 0,60 m de large et contient cent deux lignes (Fig. 65). Son état de conservation est bon et le texte est lisible, mises à part les six premières lignes comportant des passages effacés. Une copie plus dégradée existe dans le

---

<sup>589</sup> Nous renvoyons le lecteur à l'annexe 6 pour la fiche de site de Puycalvary.

<sup>590</sup> AD 47, 6 J 15.

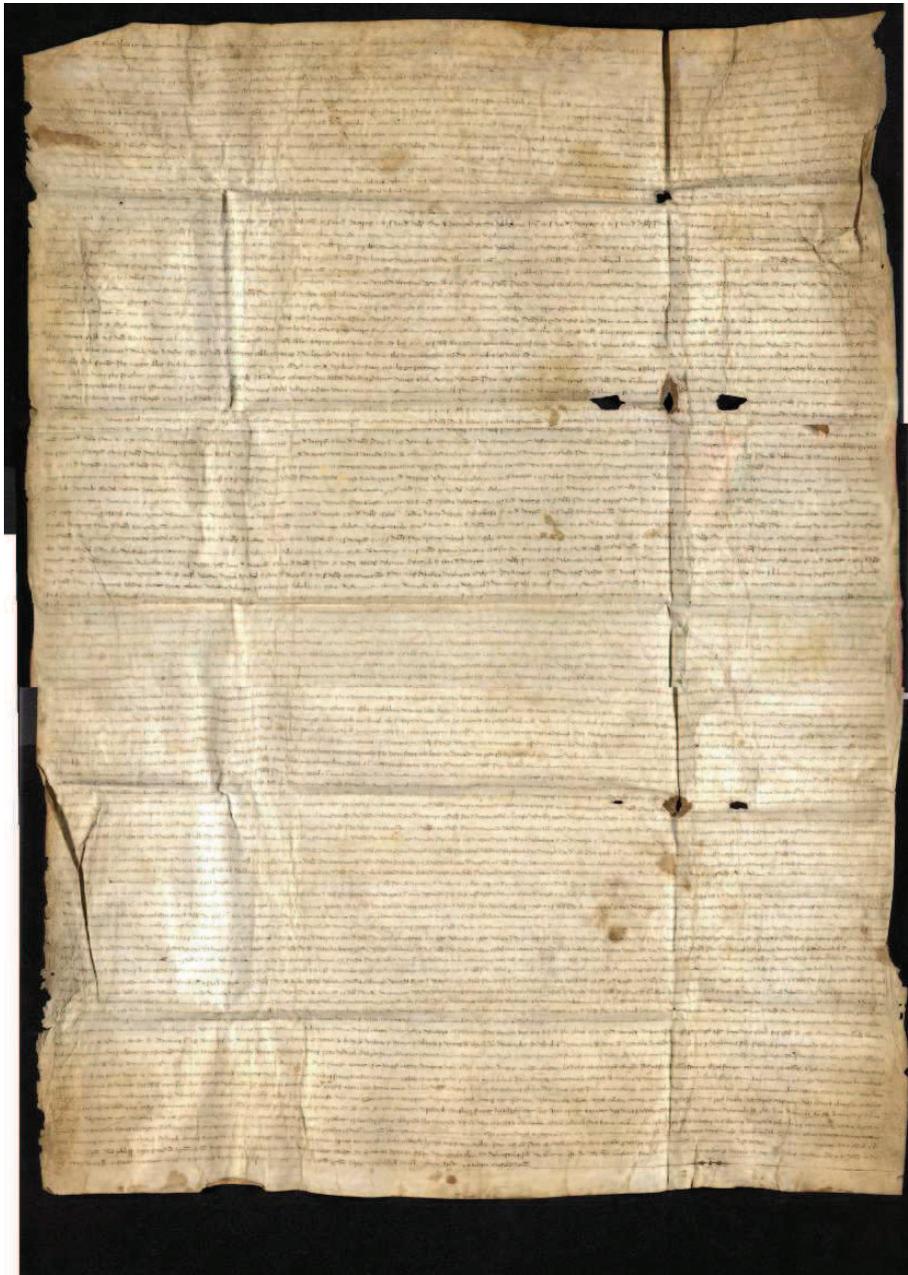


Figure 65 : Partage successoral de la famille Palazols de Puycalvary, 1277 (AD 47, 6 J 15). Cliché : AD 47

même chartrier, conservée dans la liasse 6J43.

Le second acte est un partage du château de Puycalvary réalisé en 1288 entre deux cousins coseigneurs, Raymond Guillaume et Guillaume. Ces deux personnages sont les fils des mêmes Guillaume et Brunas se partageant les biens et revenus de leur père en 1277. Le document détaille les modalités spatiales de partage du château entre les deux coseigneurs. Egalement rédigé en occitan, il mesure 0,39 m de long sur 0,24 m de large, et contient quarante-quatre lignes. Son état de conservation est moyen, brûlé en son centre à hauteur des treize premières lignes (Fig. 66).

### *1.1.2. Autres actes concernant les frères Palazols de l'acte de 1277*

Plusieurs autres documents concernant trois des frères Palazols de l'acte de partage de 1277 ont été consultés, afin d'éclairer leur biographie par des sources complémentaires. La liasse dédiée à la famille Palazols dans le fonds de Raffin est une de ces sources<sup>591</sup>. Y sont conservées notamment plusieurs reconnaissances à Guillaume de Palazols dans les années 1280, et le testament de Brunat, analysé par P. Simon dans le cadre de sa thèse<sup>592</sup>. Les informations puisées dans ces documents concernent notamment leur résidence et leur activité seigneuriale à Puycalvary. Aymeric est, quant à lui, bien documenté dans le fonds des chartes des archives municipales d'Agen, étant chanoine du chapitre cathédral de Saint-Caprais-d'Agen<sup>593</sup>.

---

<sup>591</sup> AD 47, 6 J 43.

<sup>592</sup> SIMON 1993, pp. 464-465.

<sup>593</sup> MAGEN, THOLIN 1876.



Figure 66 : Acte de partage du château de Puycalvary de 1288 (AD 47, 6 J 43).Cliché : AD 47

### *1.1.3. Les sources fiscales*

Les sources fiscales ont été essentiellement consultées pour l'étude du bourg castral et du réduit villageois de Puycalvary à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Treize baux à fief de maisons du bourg et du réduit sont conservés dans deux liasses différentes du chartrier de Raffin : le terrier à Hermand de Raffin daté de 1479 à 1521, et la liasse renfermant les baux à fief isolés passés dans la paroisse de Puycalvary<sup>594</sup>. Une lacune importante de ce dossier réside néanmoins dans l'absence du compoix du XVII<sup>e</sup> siècle. La localisation du bourg castral s'est donc basée sur des sondages que nous avons réalisés dans les terriers d'Antoine de Raffin (1543) et d'Antoinette de Raffin (1612-1613)<sup>595</sup>.

### *1.1.4. Les fonds iconographiques*

Des photographies anciennes du site étudié sont également disponibles dans différents fonds afin d'obtenir des vues du château avant les restaurations du XX<sup>e</sup> siècle. Un premier fonds est le dossier iconographique consacré au site de Puycalvary, conservé aux archives départementales d'Agen. Il contient vingt-six photographies datées d'août 1936, issues de la première campagne de travaux engagée en 1936-37<sup>596</sup>. Une dizaine d'autres documents photographiques datant de la même période, ainsi que trois autres de 1957 se situent au Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Lot-et-Garonne, dans le dossier correspondant au site classé Monument Historique<sup>597</sup>.

---

<sup>594</sup> AD 47, 6 J 23 et 6 J 15.

<sup>595</sup> AD 47, 6 J 24 et 6 J 29.

<sup>596</sup> AD 47, 9 Fi 215 à 240.

<sup>597</sup> STAP 47, dossier Puycalvary.

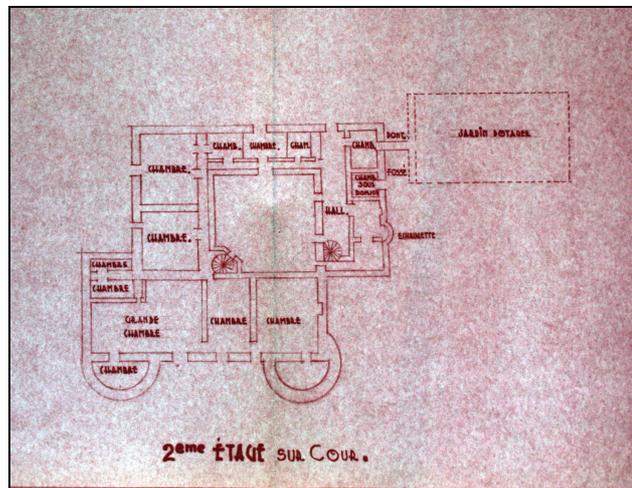
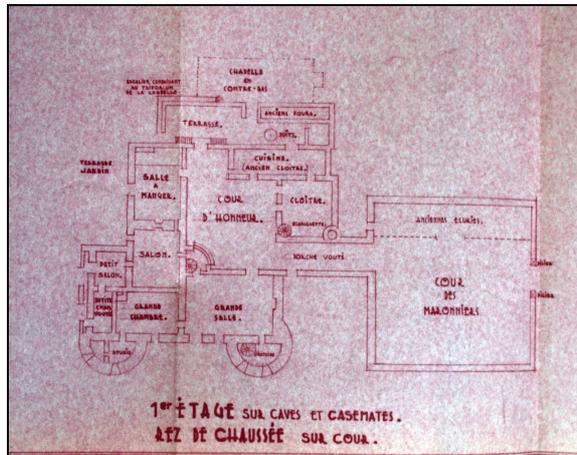
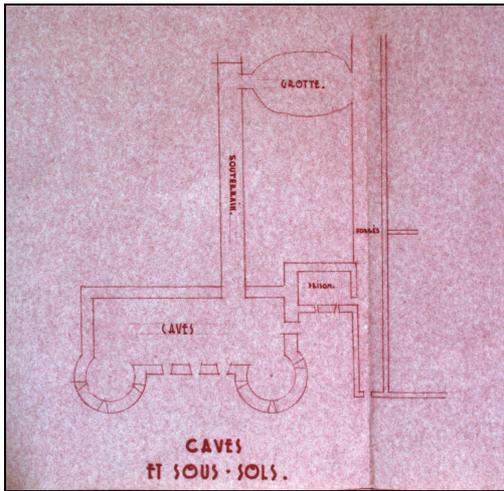


Figure 67 : « Plans approximatifs » de Puycalvary réalisés en 1937 (STAP 47)

### *1.1.5. Les sources planimétriques*

Les sources planimétriques du château sont rares, anciennes et imprécises. Elles nous ont tout de même servi à titre indicatif pour avoir une idée la configuration interne de la demeure et la localisation des différents espaces. Le plus ancien plan existant est le plan cadastral napoléonien, dressé en 1830 mais d'une précision topographique limitée. Les premiers plans détaillés du château sont issus de la campagne de restauration menée en 1937. Chaque niveau (caves, rez-de-chaussée et étage) a fait l'objet de relevés schématiques, sur lesquels figure l'organisation des pièces. Les originaux de ces plans sont conservés au Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Lot-et-Garonne (Fig. 67). Un troisième plan est celui du cadastre actuel, mis à jour en 2014. Ce plan topographique n'inclut pas le cloisonnement des pièces du château, mais il est néanmoins très utile pour appréhender le profil général du château et de l'organisation globale du site castral au sein de son environnement. Il permet également de visualiser l'emprise du fossé ainsi que la position de la chapelle castrale.

## **1.2. La bibliographie existante sur Puycalvary**

Les premières publications sur Puycalvary ne concernent pas le château, mais la généalogie et les faits d'armes de deux de ses seigneurs au XVI<sup>e</sup> siècle, Antoine et son fils François de Raffin. La maison des Raffin, originaire du Rouergue et implantée en Agenais au tout début du XV<sup>e</sup> siècle, se dissémina dans le diocèse en plusieurs branches, dont une occupa Puycalvary. Antoine Poton de Raffin en est certainement le plus illustre : sénéchal d'Agenais faisant partie de l'entourage de François Ier, il obtient du roi en 1536 le château d'Azay-le-Rideau confisqué à Gilles Berthelot. Un premier article de Joseph Beaune en 1899 sur les

« Raffin d'Agenais »<sup>598</sup> évoque rapidement la généalogie des différentes branches de la famille. Celle de Puycalvary fera l'objet par le même auteur de deux articles spécifiques en 1905 et 1906<sup>599</sup>. Le travail de dépouillement d'archives de M. Beaune concernant notamment Antoine de Raffin fournit une abondance de références quant à la pléthorique activité d'achats et d'échanges du sénéchal entre 1512 et 1550.

Trente ans plus tard, la première monographie du château voit le jour sous la plume de M. Cousseau de Beaufort à l'occasion des travaux de restauration engagés dès 1936<sup>600</sup>. L'histoire et l'architecture du site y sont longuement détaillées ; la description du château faite avec emphase est faite niveau par niveau, pièce après pièce. Il y inclut également de courtes biographies des seigneurs successifs de Puycalvary à partir des de Raffin. Toutefois, l'article comporte de nombreuses lacunes historiques : l'auteur n'avait visiblement pas eu accès à toutes les sources, et notamment à celles du XIII<sup>e</sup> siècle, conduisant un auteur anonyme à la réalisation d'une notice rectificative ajoutée en préambule. En outre, la biographie de certaines personnes comporte des erreurs, et son analyse du système défensif ignore visiblement tout phasage chronologique.

Il faut attendre la thèse de P. Simon consacrée à la société nobiliaire agenaise des XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles pour voir publiée une prosopographie du lignage des Palazols, premiers seigneurs attestés de Puycalvary. En effet, dans la quatrième partie de sa thèse, l'historien consacre aux deux branches de ce lignage un chapitre, intitulé « Les Palazols, patrimoine, assassinats et canonicats »<sup>601</sup>. Cette famille de « *modestes nobles* »<sup>602</sup> possédait, outre le *castrum* de Pépines mentionné dans les hommages de 1259, deux autres châteaux dans l'« *honor* » de

---

<sup>598</sup> BEAUNE 1899.

<sup>599</sup> BEAUNE 1905 et 1906.

<sup>600</sup> COUSSEAU de BEAUFORT 1937.

<sup>601</sup> SIMON 1993, pp. 461-470.

<sup>602</sup> *Ibid.* p. 138.

Penne ou Tournon, celui de Cazideroque et celui de Puycalvary, séparés de seulement 2,7 km. L'auteur, s'intéressant aux possesseurs des *castra* du diocèse agenais, s'attache à saisir l'étendue du patrimoine associés aux châteaux de Cazideroque et Puycalvary par le prisme des deux séries d'actes de partages successoraux existants pour les deux branches : ceux de 1261 pour Cazideroque, et ceux de 1277-1288 pour Puycalvary<sup>603</sup>. L'auteur analyse pour cela un échantillon de deux parts sur trois pour Cazideroque, et d'une part sur trois (celle de Brunat) pour Puycalvary, pour lesquels il dégage des observations quantitatives (montant total des oublies, acaptes, queste et redevances en nature pour chaque part analysée, dates coutumières du versement des redevances...) et qualitatives (nature des biens attachés aux seigneuries). Il profite également de cet exemple familial pour documenter l'importance de la violence dans la société de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, et la connivence entre les familles de l'aristocratie locale et l'Eglise<sup>604</sup>. Il publie en outre un catalogue des actes concernant les Palazols<sup>605</sup>.

Hervé Bouillac s'est également penché sur Puycalvary pour ses travaux de maîtrise, publiés par la suite dans la *Revue de l'Agenais*<sup>606</sup>. Classant le site parmi les maisons-fortes de type « toursalle », il illustre cette catégorie architecturale par une courte analyse de l'acte de partage du château en 1288<sup>607</sup>. De plus, l'historien tente d'évaluer l'évolution de l'emprise spatiale de la seigneurie en s'appuyant sur trois terriers datés de 1479-1521, 1696 et 1743<sup>608</sup>. Cette évolution est traduite ensuite dans un tableau listant par paroisse le nombre de parcelles de terre, pré, bois, vigne, de maisons, et de tènements.

---

<sup>603</sup> Pour le château de Cazideroque, deux parts sur trois sont connues (AD 47, G H 128, transcrits par P. Simon dans sa thèse) ; les parts issues de la succession de la branche de Puycalvary ont été, quant à elles, rédigées sur un seul acte (deux copies originales conservées ; AD 47, 6 J 15 et 6 J 43).

<sup>604</sup> SIMON 1993, pp. 465-467.

<sup>605</sup> *Ibid.* p. 468.

<sup>606</sup> BOUILLAC 1995 et BOUILLAC 2002, pp. 147-149.

<sup>607</sup> BOUILLAC 2002.

<sup>608</sup> BOUILLAC 1995, Fig. 21.

En 1998 est réalisée par P. Lambert une prospection archéologique autour du château, dans le cadre de la mise à jour de la carte archéologique du canton de Tournon<sup>609</sup>. Deux fiches nous intéressent particulièrement : la première porte sur le château en lui-même, mais l'inaccessibilité du site a interdit au prospecteur toute observation détaillée ; la seconde concerne la chapelle castrale de Puycalvary implantée en contrebas du repaire.

L'inventaire topographique de la basse vallée du Lot mené entre 1998 et 2002 a abouti à la réalisation de dossiers d'inventaire sur ces deux édifices<sup>610</sup>. Ces dossiers comprennent une note de synthèse sur la bibliographie et les dépouillements effectués dans le cadre de l'inventaire, des plans ainsi qu'une couverture photographique des sites.

Enfin, la dernière publication en date sur Puycalvary est la monographie de M. Garrouste parue dans la Revue de l'Agenais en 2005<sup>611</sup>. La première partie de l'article concerne l'histoire, les détenteurs successifs, puis l'architecture du château et de la chapelle castrale. La seconde partie analyse dans le détail le fonctionnement de la seigneurie au XVIII<sup>e</sup> siècle, époque pour laquelle la documentation disponible est la plus riche. L'auteur passe ainsi en revue les droits seigneuriaux, le cadre politique et social (services publics, population, le revenu agricole), enfin l'époque de la Révolution.

### **1.3. Orientations méthodologiques**

Devant l'impossibilité de mener une étude archéologique du bâti au château de Puycalvary, à la manière des vases communicants, nous avons choisi d'exploiter de manière approfondie les abondants fonds documentaires disponibles pour ce site. Pour la question de la seigneurie attachée au repaire, nous nous sommes volontairement limitée à l'état de la fin

---

<sup>609</sup> LAMBERT 1998.

<sup>610</sup> Base Mérimée, réf. IA47002749 pour le château et réf. IA47002750 pour la chapelle castrale, mises à jour en 2007.

<sup>611</sup> GARROUSTE 2005.

du XIII<sup>e</sup> siècle, au travers de l'exploitation du partage successoral de 1277. En effet, au vu de la densité de la densité de l'acte et de l'abondance des informations acquises, il ne nous a pas été possible de documenter les autres périodes chronologiques dans le cadre de ce travail de recherche. Quelques sondages ont toutefois été effectués pour la période de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> – début du XVI<sup>e</sup> siècle afin d'effectuer des parallèles avec l'évolution architecturale du château à la même époque. L'orientation méthodologique de cette première question a été d'illustrer les dynamiques spatio-temporelles d'une seigneurie attachée à un « *repaire* » agenais, par le biais de deux problèmes précis : la question, d'une part, de l'emprise et de la structure spatiale de cette seigneurie : est-ce un patrimoine uniquement localisé autour du repaire ? Quels droits sont attachés à ce dernier et sur quels types de biens reposent-ils ? Quelle est la diversité des revenus ? Le second problème, d'autre part, est la question des logiques de partage coseigneurial concernant ce site précis : quelle forme de coseigneurie domine à Puycalvary à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ? Quelles sont les logiques juridiques et spatiales du partage de 1277, et leur impact sur l'intégrité du patrimoine du défunt ? Quelle est, en outre, la conséquence matérielle sur le château ? Pour tenter de répondre à ces questions, un inventaire des redevances a été entré sur une feuille de calcul Excel avec le nom du ou des tenanciers, le bien associé, ainsi que les redevances afin d'effectuer plusieurs traitements statistiques.

Le travail autour de l'emprise territoriale de la seigneurie de Puycalvary s'est essentiellement fondé sur la tentative de localisation des toponymes et des paroisses cités dans le partage successoral de 1277. Leur repérage a ensuite fait l'objet d'un report sur une carte permettant une visualisation immédiate de l'étendue spatiale des parts de revenus par rapport au pôle castral. Chaque part a, en outre, fait l'objet d'une couleur spécifique afin d'évaluer si une distinction géographique a été effectuée entre les héritiers.

La démarche toponymique a toutefois rencontré des limites importantes. En effet, dans le document de 1277, le recours à la paroisse pour la localisation des biens est très rare, est n'est utilisé que dans les cas où certains biens apparaissent en « grappes ». Par exemple, parmi les items revenant à Guillaume, on trouve « toutes les oublies qu'on lui devait dans la ville de Penne et dans les paroisses de Magnac, Allemans et Sainte-Foy-de-Cailles »<sup>612</sup>. Se baser sur les seuls micro-toponymes a rencontré, en outre, l'écueil de l'homonymie, issue des étymologies de nature géomorphologique ou botanique : les mas du nom de « Boulbène », « Ribière », « Lacoste », « Nauzes », « Garriga » sont nombreux, et leur localisation ne peut se faire qu'associé à un nom de paroisse ou de lieu connu<sup>613</sup>. La mutation toponymique au cours du temps constitue une autre difficulté peu résolvable<sup>614</sup>. Néanmoins, un certain nombre d'éléments a permis une compensation partielle de ces obstacles. Même de manière ponctuelle, l'acte de 1277 mentionne des noms de lieux ou de paroisses que nous avons pu localiser soit grâce à leur permanence dans la toponymie actuelle, soit à leur présence dans d'autres sources<sup>615</sup>. Par exemple, parmi les revenus fonciers revenant à Guillaume de Palazols se trouve une parcelle de terre à Najejouls, nom du *castrum* et lieu-dit actuel éponyme<sup>616</sup>. De même, le bien suivant est une terre à Pech Agudel, butte située en face de celle de Puycalvary à

---

<sup>612</sup> « *Item totas las oblias que hom lor devia a Pena per razo de la vila de Pena e en las paroquias de Manhac d'Alamancs e de Sancta Fe* », AD 47, 6 J 15, ligne 56. Les paroisses citées sont localisées dans le canton de Penne ; cf. BOUILLAC 2002, p. 160.

<sup>613</sup> Par exemple : Boulbène, ribière, albespi, bosc, pomarède, nausas, garriga... etc. Cf. DEFFONTAINES 1932.

<sup>614</sup> Notamment après la guerre de Cent Ans, lorsque les domaines vacants prennent le nom de leur nouveau tenancier ; cf. HAUTEFEUILLE 2013, p. 168.

<sup>615</sup> Les principales sources qui nous ont été utiles pour le croisement des toponymes sont les hommages de 1259, le *Saisimentum*, ainsi que le terrier de la fin du XV<sup>e</sup> – début du XVI<sup>e</sup> siècle conservés aux AD 47 sous la côte 6 J 23.

<sup>616</sup> « *Item IIII d(enies) dacaptas e IIII d(enies) dobl(ia)s q(ue) deu P. Cadel a Nadal p(er) la t(er)ra q(ue) te a Nojojol* », AD 47, 6 J 15, ligne 55. Uniquement dans le cadre de ce paragraphe et afin d'éviter les redondances, nous ne citerons plus que les lignes de l'acte de 1277 afférentes aux passages transcrits en notes.

Dausse<sup>617</sup>. Les paroisses ont pu être localisées, quant à elle, essentiellement grâce au *Saisimentum Comitatus Tholosani*<sup>618</sup>.

Une seconde méthode s'est fondée sur les données patronymiques des tenanciers. Par exemple, parmi les tenant-mas du premier fils Palazols sont mentionnés les Hospitaliers de la commanderie de Saint-Antoine-de-Ficalba<sup>619</sup>, village actuel situé à huit kilomètres à l'ouest de Pépinès. A la ligne suivante, B. de Picapol<sup>620</sup> renvoie probablement au hameau de Piquepoul situé dans les mêmes environs.

Une troisième compensation aux difficultés de localisation des lieux s'est trouvée dans le croisement des données toponymiques du XIII<sup>e</sup> siècle avec celles des documents fiscaux des XV<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècles de la même seigneurie : en effet, de nombreux biens sont restés dans la mouvance de Puycalvary d'un siècle à l'autre, et le recours systématique à la paroisse pour leur localisation dans les documents bas médiévaux ont permis d'établir des correspondances. En 1277, H. de Cambo doit à Guilhem de Palazols trois sous d'oublies et dix-huit deniers d'acaptés pour le tènement de la Pomarède. Dans le terrier d'Hermand Raffin de Puycalvary de la fin du XV<sup>e</sup> – début du XVI<sup>e</sup> siècle un tènement de la Pomarède apparaît dans la paroisse de Trémons, située à quelques kilomètres au nord de Puycalvary.

A une moindre échelle, certains systèmes de poids et de mesure associés à des redevances en nature et mentionnés dans l'acte de 1277 ont pu constituer des indices de localisation des tenures soumises aux prélèvements. En effet, au Moyen Âge, les normes appliquées en termes de poids et mesures sont totalement hétérogènes, et de nature purement

---

<sup>617</sup> « *Item XVIII d(enies) dacaptés e III s(ols) dobl(ia)s q(ue) deu Ar(nal) Pic a Nadal per la t(er)ra q(ue) te de Pogh Agudel* », ligne 55.

<sup>618</sup> *Saisimentum*, baylies de Penne et de Tournon, pp. 242-244 et pp. 250-251.

<sup>619</sup> « *Item (illisible) dacaptés e V s(ols) dobl(ia)s q(ue) deu lespitals de Figuiet Alba a Nadal del tenh dobria* », ligne 14. Pour l'implantation de la commanderie à Saint-Antoine, voir BERTHAULT *et al.* 2007, p. 80.

<sup>620</sup> Ligne 15.

locale ; elles sont le reflet du morcellement juridictionnel des territoires<sup>621</sup>. Dans le document de 1277, cinq systèmes différents sont mentionnés, dont quatre associés à des *castra* de l'est et du sud de l'Agenais : Penne, Pépines, Fumel, Tournon et Agen. L'aire de diffusion de certains systèmes a pu être estimée grâce au même document, au travers de mentions de paroisses ou de lieux associés aux redevances concernées (Planche 14). C'est ainsi que le territoire d'application des systèmes de Penne et de Fumel semble assez vaste, arrivant notamment jusqu'aux portes de Tournon. Le premier, en effet, est attesté dans les paroisses de Trémons, Puycalvary, Anthé, et Sombal, soit à une quinzaine de kilomètres de l'épicentre<sup>622</sup>. Le second est mentionné dans la paroisse de Bourlens<sup>623</sup>. Nous laisserons de côté le cas d'Agen qui doit largement dépasser le cadre de sa juridiction et, de fait, réduire drastiquement la pertinence de toute tentative de repérage des biens mentionnés dans l'acte de partage. Celui de Pépines, en revanche, semble limité à sa petite juridiction, composée de sept paroisses (cf. *infra*)<sup>624</sup>. La diffusion du système de Tournon paraît encore plus réduite, transparaissant en quelque sorte « en négatif » par rapport à ceux de Fumel et de Penne<sup>625</sup>. Cette méthode, s'est donc révélé assez productive seulement dans les cas des mesures de Pépines et de Tournon. En revanche, dans le cas de Penne et Fumel, il paraît vain de tenter une localisation dans un rayon inférieur à moins de quinze kilomètres autour de ces agglomérations. Le cas de Castelnau-Montratier est en cela très éclairant : F. Hautefeuille a, en effet, montré que l'aire de diffusion des poids et mesures du *castrum* de Castelnau-Montratier, bien qu'officiellement appliqué dans les limites

---

<sup>621</sup> HOCQUET, J.-C., « Poids et mesures », dans GAUVARD, LIBERA, ZINC 2004, pp. 1126-1127.

<sup>622</sup> W. del Bosc doit des redevances à la mesure de Penne pour « tout ce qu'il tient au Boudouyssou, dans les paroisses de Sombal et d'Anthé » (ligne 83).

<sup>623</sup> Ligne 48.

<sup>624</sup> Ligne 9. Nous verrons que ce système de poids et mesures n'est mentionné que pour la part de rentes de Raymond Guillaume qui est localisé vers Pépines et Penne.

<sup>625</sup> Ce constat paraît logique si l'on considère Tournon comme un bourg encore neuf (cf. Partie 3, § 1.1). Son système de mesure, peut-être créé depuis peu, devait encore s'étendre et rogner sur l'emprise de celui de Penne, ou même celui de Fumel.

de la châtelainie, les dépassait largement, allant jusqu'à un rayon de trente kilomètres du chef-lieu<sup>626</sup>.

Au total, avec les quatre types de compensation cumulés, ce sont 71 items sur 182, soit 39%, qui ont pu être localisés avec un degré de précision variable, allant du micro-toponyme à l'aire de diffusion des poids et mesures de Pépines et Tournon, en passant par la paroisse. Ce résultat, bien que très partiel concernant l'évaluation réelle de l'emprise territoriale de la seigneurie des Palazols, a néanmoins permis d'obtenir une bonne vision de l'ossature d'un patrimoine de ce type, et du degré d'éclatement géographique de membres d'une même famille. Il a également permis de tirer des conclusions en termes, notamment, de logiques spatiales par héritier, et d'impact sur le noyau patrimonial d'origine.

Au-delà du repérage purement géographique de l'emprise de la seigneurie, nous avons également tenté de repérer pour le partage de 1277 une éventuelle répartition de nature agraire des tenures, en fonction du type de terrain ou de relief. En effet, pour les parts séparées des héritiers, est-ce qu'une discrimination a été pratiquée entre les fonds de vallées, les versants, les Serres ? Entre les terres argileuses – les « terreforts » - ingrates mais fertiles, et les terrains sableux appelées « boulbènes », faciles à travailler mais au moindre rendement<sup>627</sup> ? Pour ce faire, nous avons utilisé d'une part les données toponymiques à acception géomorphologique ou botanique. Les toponymes des ruisseaux, mais aussi les termes de *ribera* ou *rival* indiquent la recherche de l'hydrographie et les ressources associées (prairies pour le pacage). Nous avons également effectué des statistiques sur les différents types de biens par part d'héritage afin d'évaluer une éventuelle préférence pour un type de culture ou d'ensembles agraires (vignes, prés, bois...).

---

<sup>626</sup> HAUTEFEUILLE 2004, p. 193.

<sup>627</sup> DEFFONTAINES 1932, pp. 167-169.

### *Les travaux sur la configuration du site castral*

Dans le cadre de la perception de la configuration initiale du site, l'impossibilité de l'étude des vestiges existants nous a incitée à nous reporter sur trois types de données : les vestiges visibles de l'extérieur, les photographies et les plans anciens, et le partage du château de 1288. Ces renseignements nous ont permis de visualiser un certain nombre d'éléments constituant de la haute-cour avant son remaniement au XVI<sup>e</sup> siècle.

Enfin, la localisation et une tentative de restitution de l'habitat groupé au pied de Puycalvary ont constitué la troisième et dernière phase de nos recherches, grâce à l'exploitation notamment de treize baux à fiefs du XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles concernant les maisons du barri et du réduit de Puycalvary. Les mentions des divers confronts ont autorisé à une restitution schématique du village au pied de l'« *ostal* » du seigneur, localisé en outre grâce aux sources modernes.

## 2. La seigneurie des Palazols attachée au repaire de Puycalvary à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle

Le château de Puycalvary apparaît pour la première fois aux mains des Palazols, en 1277. Ce lignage agenais est attesté dès 1200 avec Pons de Palazols, qui teste dans un acte concernant les Durfort. Vingt-huit ans plus tard, deux autres membres sont témoins d'un acte d'arrentement de Bertrand de Coysseles dans la paroisse de Valeilles<sup>628</sup>. En 1259, un ou deux Palazols rendent hommage au roi de France pour le *castrum* de Pépines, chef-lieu d'une modeste châtelainie située à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de Puycalvary et au sud de Penne (Planche 14)<sup>629</sup>. En effet, la formule de départ « *Nos Willelmus de Palazols et Ramundus Willelmi et Pictavinus de Podio Pines* » prête à confusion : Ramundus Willelmi est-il un Palazols ou un Pépines ? Nous verrons qu'il s'agit probablement d'un des frères présents au partage successoral de 1277. Les liens entre les Palazols et le château de Pépines ne s'arrêtent pas là. Brunat de Palazols, troisième frère présent dans l'acte de partage de 1277, est lui-même marié à Bernarda de Pépines, parente sans aucun doute de Pictavin prêtant hommage en 1259<sup>630</sup>.

En 1261, nous apprenons qu'une branche de la famille Palazols est maître du *castel* de Cazideroque, située sur un pech voisin de Puycalvary. Un partage successoral similaire à celui de Puycalvary documente la seigneurie attachée au château de Cazideroque, qui est absent par ailleurs des grandes séries d'hommages aux suzerains supérieurs de l'Agenais lors de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Contrairement à Puycalvary, le partage du patrimoine de P. R. de Palazols de Cazideroque entre ses trois fils a été rédigé sur trois parchemins différents,

---

<sup>628</sup> SIMON 1993, p. 468.

<sup>629</sup> « *Nos Willelmus de Palazols et Ramundus Willelmi et Pictavinus de Podio Pines, milites, confitemur vobis magistro Bono Tozeti, judici Agennensi pro illustri domino comite Tholosano et de mandato nobilis vir domini Guillelmi de Balleolis militis, senescalli Agennensis et Caturcensis, presenti et requirenti, nos debere ost de castro de Podio Pines domino comiti et homagium.* », FALLIERES, THOLIN 1897, p. 44, n° 16.

<sup>630</sup> Attesté dans son testament de 1286 ; cf. SIMON 1993, p. 464.

correspondant chacun à une part distincte. Seuls deux actes sur trois nous sont parvenus, par le biais de copies de 1675 conservées aux archives départementales du Lot-et-Garonne<sup>631</sup>. Dans ces actes, aucun droit de justice n'est mentionné. Il s'agit, comme à Puycalvary, d'une succession de revenus fonciers localisés dans les paroisses environnantes. Dès 1278, les Palazols de Cazideroque seront toutefois destitués de ce château pour cause d'homicide, et ce sont les Paga, autre famille de l'aristocratie locale, qui obtiendront la seigneurie<sup>632</sup>.

Un autre document concernant les Palazols est la plainte, en 1269, des frères Raymond-Guillaume, Guillaume et Brunat, quant à l'absence de dédommagement financier de la part du comte de Toulouse de leur participation à l'ost, contre l'usage en vigueur<sup>633</sup>. Il s'agit ici des trois chevaliers que nous retrouvons dans le partage de 1277.

La famille Palazols compte également à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et au début du suivant plusieurs gens d'Eglise : en 1255, un certain B. de Palazols est prieur de Dolmayrac. Deux autres membres sont chanoines séculiers au chapitre cathédral de Saint-Caprais-d'Agen : Aymeric est connu dès 1277 comme *maestre* dans le partage successoral de Puycalvary (Annexe 5, Texte n° 2, ligne 1). Il est ensuite mentionné dans plusieurs actes de 1286 à 1305, et à partir de 1300, en tant que chanoine de la collégiale de Saint-Caprais d'Agen<sup>634</sup>. En 1312, sa prébende est transférée à Guillaume Bernard de Palazols, mentionné en tant que juriste dès 1303<sup>635</sup>. On ignore quel lien de parenté il possédait avec Aymeric.

---

<sup>631</sup> AD 47, G H 128. P. Simon a transcrit les deux actes conservés dans sa thèse ; cf. SIMON 1993, pp. 502-507.

<sup>632</sup> *Ibid.*, p. 468.

<sup>633</sup> *Ibid.*

<sup>634</sup> SIMON 1993, pp. 465-466. « *Petrus Bernardi de Ruthena, canonicus Caturcensis, judex seu executor ad infra scripta, a sede apostolica specialiter deputatus, viris providis et discretis priori sancti Caprasii de Agenno vel ejus locum tenenti, magistro Aymerico de Palarolio, canonico ejusdem ecclesie, priori sancti Petri de Altovillari et priori Clarismontis inferioris, ordinis sancti Benedicti, Agennensis diocesis, salutem in Domino et mandatis apostolicis firmiter obedire.* », dans MAGEN, THOLIN 1876, acte n° 117, année 1300, pp.198-199.

<sup>635</sup> SIMON 1993, pp. 465-466. « *Actum Agenni, in claustro predictae ecclesie sancti Caprasii, in presencia dicti domini officialis, anno, die, mense et indictione predictis, in presenciaque discretorum virorum, magistrorum*

Un autre Aymeric de Palazols est quant à lui moine de l'abbaye de Clairac, se plaignant en 1308 des désordres du monastère<sup>636</sup>.

### 2.1. Le partage successoral de 1277

Le partage de 1277<sup>637</sup> concerne le patrimoine de Raymond Guillaume de Palazols, chevalier défunt, et de sa femme na Longuebrune. Tout ce que l'on sait de Raymond Guillaume de Palazols est qu'il participa à l'ost du comte Raymond de Toulouse dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. C'est peut-être également lui qui rend hommage à Alphonse de Poitiers pour une partie du *castrum* de Pépines en 1259.

L'acte de partage des biens du couple Palazols, rédigé au mois de mars 1277, n'est pas issu de la première volonté du défunt. En effet, comme le stipulent les premières lignes, leur succession impliquait un héritage en totale indivision (lignes 1-2). Le processus de partage est engagé *a posteriori* par les héritiers eux-mêmes. Cette pratique était courante, et intervient la plupart du temps quelques années seulement après la mort du testateur<sup>638</sup>. Les héritiers sont au nombre de quatre : Raymond Guillaume, Guillaume, Brunas ou Brunat et M<sup>e</sup> Aymeric. Les trois premiers sont dits chevaliers, alors qu'Aymeric, nous l'avons vu, est chanoine du chapitre de Saint-Caprais-d'Agen.

---

(noms de personnes), *Wilhelmi Bernardi de Palazoliis, jurisperitorum* », dans MAGEN, THOLIN 1876, acte n° 129, année 1303, p. 233.

<sup>636</sup> SIMON 1993, p. 466.

<sup>637</sup> Cet acte a fait l'objet d'une transcription partielle de notre part, concernant certains passages clefs essentiels à sa compréhension (Annexe 5, Texte n°2). Toutes les références à ce texte dans ce paragraphe seront explicités entre parenthèses comme suit : « (lignes x à x) ».

<sup>638</sup> « L'indivision complète qui peut être décidée dure rarement plus de quelques années ; et, lorsqu'elle est rompue par un partage, seul un certain nombre de biens reste en commun, généralement les pièces chargées de la plus forte valeur symbolique comme les tours ou le patronage des églises. », DEBAX 2012, p. 82.

Le partage de 1277 est de type mixte : il comprend des parts séparées (les « quote-parts » individuelles) et des parts indivises, comme c'est le cas pour de nombreux partages successoraux des XI<sup>e</sup> – XIII<sup>e</sup> siècles<sup>639</sup>. Il est composé de six sections distinctes : un préambule (lignes 1 à 3) ; la part de Raymond Guillaume (lignes 3 à 29) ; celle de Guillaume (lignes 29 à 64) ; celle de Brunat (lignes 64 à 94) ; les parts indivises, d'abord entre Guillaume et Brunat (lignes 94 à 97), puis entre les trois frères (lignes 97-98) ; enfin, la date et les témoins (lignes 100 à 102).

Bien que les cohéritiers soient au nombre de quatre, seuls les frères qualifiés de « *miles* » reçoivent une quote-part individuelle, qualifiée de « *tersa partida* »<sup>640</sup>. Aymeric, le frère clerc, est exclu du partage, mais virtuellement seulement : en effet, chacun de ses trois frères lui distrait une portion de sa part individuelle « *par volonté et consentement* » (lignes 25-26, 61-62 et 91-92). Dans le cas de l'abandon des droits fonciers par le clerc ou à la survenance de sa mort, la portion cédée reviendrait au premier destinataire (lignes 26-27, 62-63 et 91-94). Cette disposition est probablement due à la profession religieuse d'Aymeric. En effet, la coutume de Gontaud en Agenais, par exemple, interdit à un ascendant le leg de fief à un fils clerc<sup>641</sup>.

L'analyse de la succession débutera par l'évocation des parts individuelles, puis des parts indivises. Nous examinerons ensuite les éléments de synthèse tirés des différentes observations effectuées.

---

<sup>639</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>640</sup> Part au tiers ; ligne 23.

<sup>641</sup> OURLIAC, GILLES 1976, p. 66.

## 2.2. Les parts séparées

Les sections de l'acte de 1277 correspondant aux trois parts individuelles débutent toutes par le même préambule : « *E a la partida del digh Ramon W / W / Brunat de Palazos cavalier son avengudas li be e las causas e las oblias e li dever e li home desus escriuts so es assaber ...* »<sup>642</sup>. S'ensuit une liste de tenanciers associés à des biens et des redevances, composées de cens en argent et en nature, acaptés à mutation du seigneur ou du tenancier, et autres « devoirs » féodaux. La liste des tenanciers se déroule par article, dénommé « *item* ». Chaque tenancier peut détenir plusieurs items qui sont décrits, sauf cas exceptionnels, selon la même structure : « *Item X d'acptes e X d'oblias que deu X (nom du tenancier) a (date de versement) per (nom du bien)* » suivie le cas échéant des redevances en nature et du montant de la quête<sup>643</sup>. Par exemple : « *Item XV d(eniers) d'acptes e II s(ols) VI d(eniers) d'obl(ia)s q(ue) deu na B(er)narda Pica a Nadal e una cartera de froment e una cartera e una punhera de civada del tenh de Faias a la S(anct) Miq(ue)l e X s(ols) de q(ue)sta*<sup>644</sup>. »

La somme des redevances revenant à chaque cohéritier a été résumée dans le tableau ci-contre (Fig. 68) : nombre d'items ; nombre de tenanciers, partagé entre les hommes libres et les hommes de corps, c'est-à-dire les serfs ; le montant approximatif des cens en argent et en nature (tous systèmes de poids et mesures confondus) ; celui des acaptés ; enfin le montant total de la quête et du nombre de questaux. Les redevances en argent sont données en sous et en deniers<sup>645</sup>. Les redevances agrières portent essentiellement sur le froment et

---

<sup>642</sup> « Et à la part de Raymond-Guillaume / Guillaume / Brunat reviennent les choses (redevances en nature), causes, oubliées, devoirs et hommes écrits ci-dessous, à savoir ... »

<sup>643</sup> La quête est une forme de redevance servile qui se diffuse dans la France méridionale à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. Elle constitue l'homologue méridional de la taille ; cf. CURSENTE 2000, p. 941.

<sup>644</sup> Bernarda Pica doit deux sous et six deniers d'oublie et quinze deniers d'acapte dues à Noël, une cartérée de froment, une autre d'avoine, une poignée d'avoine dues à la Saint-Michel, ainsi que dix sous de quête pour le tènement de Fages (lignes 38-39).

<sup>645</sup> Le sou équivaut à douze deniers ; cf. BOMPAIRE, M., « sou », dans GAUVARD, LIBERA, ZINC 2004, p. 1349.

Figure 68 : Tableau des quote-parts individuelles des frères Palazols

HERITIER	NB D'ITEMS	NB TOTAL DE TENANCIERS		CENS							ACAPTES	QUESTE	
		Total	dontH C*	Argent	Nature					Montant total		Nb de questaux	
					Mesure	Froment	Avoine	Seigle	Noix				Vin
<b>Raymond Guillaume</b>	46	42		390 s. et 121 d. soit 400 s.	Setiers Emines Cartérées Punheras Saumada	4 8 7	2 2 7 5		1 1		246 s. et 190 d. soit 260 s.	119 s.	15
<b>dont part d'Aymeric</b>	8			92 s.		4 setiers							
<b>Guillaume</b>	73	54	18	271 s. et 391 d. soit 300 s.	Setiers Emines Cartérées Punheras Saumada	9 7 18,5 1	5 11 33,5 2	11			108 s. et 600 d. soit 158 s.	91 s.	10
<b>dont part d'Aymeric</b>	9			101 s. et 12 d									
<b>Brunat</b>	63	56	29	327 s. et 451 d. soit 364 s.	Setiers Emines Cartérées Punheras Saumada Barrils	13 13 12	1 8 23,5			1 2	122 s. et 630 d. soit 174 s.	88 s.	13
<b>dont part d'Aymeric</b>				toutes les oublies de la Sauveté et Saint-Luperc + 36 s. et 12 d.		4 setiers							

\* Hommes de corps ou groupe d'hommes de corps

l'avoine. Le seigle, les noix et le vin sont plus exceptionnels. Elles sont calculées en mesures de grains pour les céréales, à savoir en setier, émine (demi-setier), cartérée (quart de setier) et « *punhera* » (ou « poignérée », poignée de grains)<sup>646</sup>. Le vin est mesuré en « *saumada* », équivalent d'une charge de bête de somme en raisin, et en « *barril* », petit tonneau à la contenance inconnue<sup>647</sup>. Les chiffres avancés n'établissent toutefois qu'un montant minimum : en effet, le montant des redevances est parfois effacé, surtout sur les dix premières lignes ; en outre, mais de manière exceptionnelle, certains items ne sont pas accompagnés de somme précise. Par exemple, parmi les droits revenant à Brunat et concédés à Aymeric se trouvent « *toutes les oublies qu'il avait à la Sauveté et à Saint-Luperc* »<sup>648</sup>. Cette absence de précision, dans ce cas, nous interdit de fournir la somme totale de la part de Brunat, ainsi que d'évaluer la part générale d'Aymeric par rapport à celle de ses frères. Mais notre objectif est moins de quantifier la part de chacun que de percevoir une éventuelle répartition géographique des droits fonciers des cohéritiers.

### *Les types de tenures*

Les biens apparaissant dans les quote-parts individuelles sont de trois types :

- Les « *tenhs* » ou « *tenements* », autre nom du mas<sup>649</sup>. Ainsi, Johan del Brolh doit 16 sous, un setier de froment, un autre d'avoine et un autre de noix de cens à la mesure de Pépines pour le tènement de Palazols (ligne 18)<sup>650</sup>. Nous ignorons toutefois s'il s'agit d'exploitations entières ou seulement de portions de mas, qui seraient alors partagés avec

---

<sup>646</sup> ALIBERT 1977, LACHIVER 1997 et POITRINEAU 1996.

<sup>647</sup> Lignes 6, 38, 54, 78 et 80. Pour les traductions, voir ALIBERT 1977.

<sup>648</sup> « *Item totas las oblias que avio a la Salvetat e a S. Loberc* », AD 47, 6 J 15, ligne 86. La Sauveté correspond au bourg de la Sauvetat-de-Savères et Saint-Lupert, à la paroisse voisine de Saint-Robert, tous deux situés dans les Serres, à mi-chemin entre Tournon et Agen.

<sup>649</sup> Abréviation de *tenement*, équivalent du mas. Voir Partie 2, § 0.

<sup>650</sup> « *Item XVI d(enies) d'acaptés e XVI s(ols) dobl(ia)s q(ue) deu Johan del Brolh a Nadal e 1 setier de frome(n)t e 1 setier de civada e i setier de noxs a mesura de Pogh Pines del tenh de Palazols* », ligne 18.

d'autres seigneurs. Deux frères Palazols peuvent détenir des droits sur les mêmes mas, mais ce cas est exceptionnel.

- Les parcelles isolées : terres, prés, vignes ;
- Les maisons, sises dans les exploitations dispersées ou des bourgs castraux (*barris*), et désignées sous les termes de *maios* et *cazals*<sup>651</sup>. Dans le cas de *barris*, le nom du bourg n'est jamais donné. Ainsi, Arnal Blancs doit neuf deniers d'oublies pour sa « maison du *barri* »<sup>652</sup>, mais nous ignorons de quel bourg il s'agit.

La part revenant à Raymond Guillaume, probablement l'aîné de la fratrie, comprend quarante-six items détaillés, auxquelles s'ajoute « tous les hommes et les terres que lui et ses frères possédaient dans les paroisses de Sarrède, Saint-Just, Saint-Thomas, Auradou, Gilsac, Caillavet et Boissoles, composant la seigneurie et la juridiction « haute et basse » qu'ils détenaient au *castel*, dans l'*honor* et le mandement de Pépines » (lignes 23-25 ; Planche 14)<sup>653</sup>. Les termes de « *juridictio auta e bassa* », et « *honor* » indique qu'il s'agit ici d'une châtelainie avec tous les droits de justice, et fait ainsi écho à l'hommage en 1259 d'un ou deux membres du lignage Palazols pour le *castrum* de Pépines (cf. *supra*)<sup>654</sup>. En outre, d'après le texte, cette petite juridiction était auparavant détenue en indivis par les trois frères avant ce partage (ligne 24)<sup>655</sup>.

---

<sup>651</sup> Pour le vocabulaire lié à la maison, voir Partie 2, § 0 et Partie 3, § 6.1.

<sup>652</sup> « *Item VIII d(enies) doblias q(ue) deu Ar. Blancs a Martror e IIII e mealha dacaptes del cazal del barri* », ligne 11.

<sup>653</sup> Pépines ainsi que les sept paroisses de sa juridiction (Sarrède, Saint-Just, Saint-Thomas, Gilsac, Auradou, Caillavet et Boissoles) sont mentionnés en 1271 comme dépendantes de la baylie de Penne ; cf. *Saisimentum*, p. 243. La paroisse de Boissoles, mentionnée comme non identifiée dans l'Atlas de l'Agenais, était située, selon le chanoine Durengues, sur le territoire de l'actuelle commune d'Hauteffage-la-Tour. Toujours selon lui, le pôle paroissial correspondait à l'ancienne église paroissiale de Saint-Caprais située au lieu-dit Janteste ; cf. LAMBERT 1998.

<sup>654</sup> Pour rappel : « *Nos Willelmus de Palazols et Ramundus Willelmi et Pictavinus de Podio Pines* ».

<sup>655</sup> « *maiss tugh li home e las terras q(ue) li digh fraire avio en las p(ar)roq(u)ias de Serreda e de San Just e de S Thomas e d'Orador e de Gilsac e de Calhavet e de Boissala ab tota la senhoria e la jurid(i)c(ti)o auta e ba(ssa) q(ue) avio e aver devio el castel e en la honor e el t(er)retori de Pogh Pines* », ligne 24.

De l'étude de la localisation géographique des droits de Raymond Guillaume, il ressort une répartition concentrée autour de ce *castrum*, ainsi que d'une manière générale dans la baylie de Penne (Planche 15). Les différents systèmes de poids et mesures mentionnés dans la part de Raymond-Guillaume sont ceux de Penne et Pépines pour le froment et l'avoine, et celui d'Agen pour les noix. Les toponymes localisés correspondent en outre à ce secteur géographique : on peut citer celui de « *Magaval* », correspondant probablement à la paroisse de Maguebal jouxtant celle de Sarrède, et qui est également mentionnée dans le *Saisimentum*<sup>656</sup> ; de même, parmi les tenanciers de Raymond-Guillaume se trouvent les Hospitaliers de la commanderie de Saint-Antoine-de-Ficalba, située à 8 km à vol d'oiseau à l'ouest du *castrum* de Pépines ou un certain B. de Picapol, renvoyant au lieu-dit Piquepoul dans les mêmes environs<sup>657</sup>.

Guillaume et Brunat, les deux autres frères chevaliers, obtiennent respectivement soixante-treize et soixante-trois items. Parmi les items, se trouve pour chacun la moitié du repaire et de la tour de Puycalvary : la moitié revenant à Guillaume est orientée vers l'église paroissiale de Trémons, soit vers le nord<sup>658</sup> ; celle dévolue à Brunat est tournée vers l'église paroissiale de la Chapelle, soit vers le sud<sup>659</sup>. A l'inverse du *castel* de Pépines dont une partie au moins revient à leur frère aîné, aucune mention n'est faite pour Puycalvary de « *juridictio* », ni d'« *honor* ». Puycalvary n'est pas un chef-lieu de mandement, ni un centre justicier ; la

---

<sup>656</sup> Des redevances à mesure de Pépines associées à une terre de « *Magaval* » sont mentionnées dans la part de Raymond-Guillaume ; ligne 9.

<sup>657</sup> Pour la mention des Hospitaliers, voir note 624. Pour Piquepoul : « *Item* (redevance illisible) *q(ue) deu B. de Picapol a caresme(n)tra(n)t per la mitat del tenh de la Ropigina* », ligne 15.

<sup>658</sup> « *Item la mitats del repaire e de la tor de Pogh Calvari aq(ue)la mitats q(ue) es debes la gleia de III Monts* », ligne 59.

<sup>659</sup> « *Item la mitats del repaire e de la tor de Pogh Calvari devert la gleia de la Capela* », ligne 90. L'église paroissiale de la Chapelle était à l'époque située en contrebas au sud du château, dans la vallée du Boudouyssou. Cette église a été ruinée pendant les guerres de Religion.

seigneurie attachée à ce repaire est de nature purement foncière, ce qui confirme l'acception lexicographique du terme « repaire » en tant que pôle aristocratique « secondaire »<sup>660</sup>.

De manière logique, la répartition géographique des biens de chacun est concentrée autour du site castral de Puycalvary, avec un rayon plus ou moins large selon qu'il s'agisse de Guillaume ou Brunat. En effet, les possessions de Guillaume qui ont pu être localisées s'étendent sur un rayon d'une quinzaine de kilomètres, avec, en limites, la châtelainie de Fumel au nord-est, la paroisse de Valeilles au sud-est, et Penne à l'ouest. Trois systèmes de poids et mesures sont mentionnés : Penne, Tournon et Fumel. Parmi les paroisses citées dans la part de Guillaume, nous trouvons Bourlens, Saint-Vit, Najejouls et Lestelle à l'est, Magnac, Allemans, Sainte-Foy-des-Cailles à l'ouest<sup>661</sup> ; Guillaume détient également des droits dans la ville de Penne. Des points de repères géographiques connus ont aussi pu être localisés, comme le ruisseau de la Monesse ou le pech Agudel en face du pech de Puycalvary<sup>662</sup>. Plusieurs mas ont été repérés, grâce notamment au croisement avec d'autres sources fiscales médiévales : celui de la Pomarède cité à la ligne 40 correspond sans doute à un mas cité dans le terrier des XV<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles. Le tenancier G. de Falhas du mas éponyme est sans doute l'habitant de la paroisse de la Chapelle près de Puycalvary qui rend hommage à Guillaume de Palazols pour son fief en 1286<sup>663</sup>.

La part de Brunat semble être celle la moins géographiquement étendue, et la plus concentrée autour du site de Puycalvary. Penne et Tournon sont les deux seuls systèmes de poids et mesures cités. Comme dans la part de Guillaume, on retrouve les toponymes de Pech

---

<sup>660</sup> Pour l'acception sémantique du terme « repaire », voir Partie 3, §2.1.

<sup>661</sup> Toutes ces paroisses sont mentionnées dans le *Saisimentum* : les quatre premières sont dépendantes de la baylie de Tournon, les trois dernières à la baylie de Penne ; cf. *Saisimentum*, p. 242-243 et 250. « *p(ar)roq(u)ia de Borlen* », ligne 48 ; « *p(ar)roq(u)ia de S(an)cta Vid* », ligne 51 ; « *terra que te a Nojojol* », ligne 55 ; « *e generalment tot que avio del riu de la Monessa en las vas Lestela e vas Fumel* », ligne 61 ; « *totas las oblias que hom lor devia a Pena per razo de la vila de Pena e en las parroquias de Manhac d'Alamancs e de Sancta Fe* », ligne 56.

<sup>662</sup> « *Item XVIII d(eniers) dacapt(es) e III s(ols) dobl(ia)s q(ue) deu Ar(nal) Pic a Nadal p(er) la t(er)ra q(ue) te de Pogh Agudel.* », ligne 55.

<sup>663</sup> AD 47, 6 J 43.

Agudel, du Boudouyssou, de Puycalvary<sup>664</sup>. Sont citées à plusieurs reprises les paroisses d'Anthé, de Sombal dans les toponymes et dans la provenance de tenanciers. Un tenancier est dit habiter à Tournon, un autre à Lamothe-d'Anthé, un autre à Masquières<sup>665</sup>. L'unique item non localisé aux environs de Puycalvary consiste dans les droits que Brunat détient à « *la Salvetat e a S. Loberc* ». *La Salvetat* correspond au bourg de la Sauvetat-de-Savères, se situant au nord de Puymirol, à proximité d'Agen (Planche 14) ; « *Sanct Loberc* » est la paroisse de Saint-Robert qui lui adjacente<sup>666</sup>.

Outre leur quote-part en propre, les deux frères obtiennent également chacun une réserve propre. La réserve de Guillaume comprend deux vignes et une part de vigne, deux cazaux et une part de cazal, une partie du tènement de *Veires*, la borde *del Teule*, trois terres, l'ensemble des droits qu'il possède « au ruisseau de la Monesse »<sup>667</sup>, ceux situés dans la paroisse de Lestelle et dans le secteur de Fumel (lignes 58-61). Des hommes de corps lui sont également attribués, individuels ou en groupe (ligne 60 ; cf. *infra*, § 0). La réserve de Brunat, quant à elle, paraît bien moins pourvue. Il obtient la moitié du château de Puycalvary, celle orientée vers l'église de la Chapelle, mais ne comprend seulement que cinq terres, trois vignes et un cazal. Lui reviennent également un peu moins de trente hommes de corps (lignes 89-91).

Quant au frère clerc, les droits que lui cèdent ses trois cohéritiers sont géographiquement éclatés (Planche 14). Raymond Guillaume lui donne notamment les revenus que lui versent les Hospitaliers de Saint-Antoine-de-Ficalba (ligne 28) ; de la part de Guillaume lui reviennent des droits localisés dans l'aire de diffusion de poids et mesures de

---

<sup>664</sup> Lignes 71, 74, 75, 79, 83, 85.

<sup>665</sup> « *Huc del Orcal que esta a la Mota d'Ante* », ligne 82 ; « *en B. Androal que es a Torno* », ligne 88 ; « *en Davis que esta en la paroquia de Masquieras* », ligne 88.

<sup>666</sup> Selon le chanoine Durengues, le vocable primitif de cette paroisse est Luperque ou Loberc en occitan, transformé tardivement en Robert au XVI<sup>e</sup> siècle ; AD 47, sous-série 18J, commune Saint-Robert.

<sup>667</sup> Cet affluent du Lot, prenant sa source dans la paroisse de Najejouls, traverse les paroisses de Cazideroque et forme la limite entre celles de Saint-George et Trémons.

Fumel et Tournon, dont certains situés dans les paroisses de Bourlens et Saint-Vit<sup>668</sup> (lignes 62-63) ; enfin, il obtient de Brunat l'ensemble des revenus provenant de la Sauveté et de la paroisse de Saint-Luperc, ainsi qu'aux alentours de Tournon (lignes 91-93). Concernant la proportion du patrimoine initial qu'obtient le chanoine, nous savons qu'il équivaut à environ un tiers des parts individuelles de Raymond-Guillaume et de Guillaume (Fig. 68). Nous ignorons s'il en va de même avec la part de Brunat, dont la portion distraite n'est pas détaillée. Dans le cas où la proportion serait analogue, les parts séparées de cens en argent seraient alors égales pour les quatre frères.

### 2.3. Les parts indivises

L'indivision consiste à la possession et la gestion commune d'un bien entre plusieurs personnes. Dans le cas de l'indivision successorale, chaque héritier devient propriétaire d'une part du bien, sur lequel il obtient un droit privatif limité. Ce droit est toutefois assujéti à la communauté des indivisaires : toute action sur le bien en indivis nécessite l'accord de l'ensemble de la communauté<sup>669</sup>.

L'indivision, au sein du régime coseigneurial médiéval, est une pratique successorale courante. Elle peut porter sur la totalité du noyau patrimonial du seigneur défunt, disposition bien connue dès l'Antiquité sous le terme de *consortium*<sup>670</sup>. Les parts d'héritage sont gérées en

---

<sup>668</sup> P. Monteilh doit dix sous, un setier de froment et un d'avoine pour « *la terra del casser que es en la paroquia de Borlen* », ligne 48 ; B. de Dorn, quant à lui, doit cinq sous pour la « *terra que te en la parroquia de S(an)cta Vid*, ligne 51.

<sup>669</sup> « L'indivision successorale, mais également toute autre indivision, est régie par deux grands principes : d'une part, aucun des indivisaires n'a de droit privatif sur aucun des biens de l'indivision ; d'autre part, chacun d'eux a un droit privatif sur sa quote-part indivise » ; « Du premier principe, il résulte qu'aucun acte ne peut être accompli sur un bien indivis ni aucune décision prise concernant tel ou tel autre bien de l'indivision sans l'accord unanime des indivisaires. » ; « Du second principe, il résulte que tout indivisaire, ayant un droit privatif sur sa quote-part, peut disposer de ce droit et le céder : il fait une cession de droits successifs. » ; cf. BARBIN, J., « INDIVISION », *Encyclopædia Universalis* [en ligne]. URL : <https://www-universalis--edu-com.nomade.univ-tlse2.fr/encyclopedie/indivision/>

<sup>670</sup> DEBAX 2012, p. 110.

commun, mais rarement pour une longue durée : le droit privé romain comme le droit actuel n'imposant pas l'indivision aux cohéritiers, celle-ci est rompue dès qu'une demande de partage est effectuée<sup>671</sup>. A l'époque médiévale, l'indivision porte souvent sur une portion du patrimoine seulement, en général sur les éléments symboliques comme les tours ou le patronage des églises<sup>672</sup>.

Dans l'acte de partage de 1277, plusieurs portions du patrimoine initial font l'objet de deux partages en indivision : un premier entre les trois frères laïcs, puis un second entre Guillaume et Brunat seulement. L'expression utilisée dans le texte est « *per co(mun)ials e per engals partidas per nodevis* »<sup>673</sup>.

#### *L'indivis entre les trois frères*

Le partage en indivision concernant les trois frères porte sur les biens qu'ils avaient « acquis et conquis de Na Esclarmonde, femme d'Aymeric de Rovignan défunt et d'Huc de Rovignan son fils » (ligne 97). Les barons de Rovignan faisaient partie au XIII<sup>e</sup> siècle des vingt-cinq familles les plus puissantes de l'Agenais, détenant des droits dans plusieurs *castra* du diocèse<sup>674</sup>. La mention de l'acte d'achat rédigé par un notaire de Monflanquin suggère que les biens étaient sans doute localisés dans la juridiction de la ville neuve fondée vingt ans auparavant (ligne 98).

---

<sup>671</sup> *Ibid.*

<sup>672</sup> *Ibid.* p. 82 et p. 111. A Cazideroque en 1261, le partage entre Pierre Raymond, Bonafous et Pons de Palazols prévoit de garder en commun la tour et un ensemble de droits correspondant à la réserve seigneuriale ; cf. SIMON 1993, p. 505.

<sup>673</sup> « *E es assaber que a las partidas den W. e den Brunat de Palazos fraires avandics es avengut per co(mun)ials e per engals partidas per nodevis ...* », ligne 94 ; « *Esciers tot aissa es remas en co(mun)ial per nodevis per co(mun)ials e per engals partidas an R. W. e an W. e an Brunat de Palazols cavaliers fraires avandighs ...* », ligne 97.

<sup>674</sup> SIMON 1993, p. 270, p. 331, p. 336 notamment.

La seconde indivision concerne uniquement les coseigneurs de Puycalvary, Guillaume et Brunat (lignes 94-97). Elle comprend, dans l'ordre :

- Trois moulins localisés sur le ruisseau du Boudouyssou, en relation visuelle avec le château de Puycalvary (Veires, Cantamerle et Dausse ; Planche 15)<sup>675</sup> ;
- L'héritage de leur mère na Longuebrune, situé dans le diocèse de Lectoure et en Lomagne, à savoir (Planche 15) :
  - la châtellenie de Caumont, située entre Auvillar et Castelmayran, comprenant juridiction « haute et basse » (ligne 95)<sup>676</sup> ;
  - le « tènement » de Lolmet rattaché au *castel* de Caumont (ligne 95) ;
  - tous les biens détenus dans la juridiction de Sainte-Mère, dans la paroisse éponyme et celle de Lombirac (ligne 96)<sup>677</sup>.
- Tous les biens possédés dans l'emprise du pech de Puycalvary, à savoir du fossé du repaire, à l'est du pech, jusqu'à son extrémité ouest tourné vers « *Pogh de Calha* »<sup>678</sup>, puis des façades<sup>679</sup> des maisons des habitants du lieu vers le chemin de Penne (ligne 96-97).

---

<sup>675</sup> « *tugh li moli que avio a Veires e a Cantamerle e a Dausa ab tots lors apertenements* », ligne 94. Le moulin de Veires est très probablement le moulin appelé de Maladen au XV<sup>e</sup> siècle, situé à proximité du hameau actuel Berès. Celui de Cantamerle n'a pas été localisé, mais peut-être faut-il le voir dans le moulin de Canteranne, situé plus en aval sur le Boudouyssou. Le moulin de Dausse doit correspondre, quant à lui, au moulin figuré sur la carte de Belleyne à proximité de l'église paroissiale éponyme.

<sup>676</sup> Une commune de Caumont se situe précisément dans la zone mentionnée, à l'ouest du département du Tarn-et-Garonne et sur la rive gauche de la Garonne. Le château est aujourd'hui détruit, mais la notice de la Base Mérimée donne l'hypothèse que l'actuelle demeure de l'époque moderne aurait été édifiée sur les ruines de l'ancien *castrum* ; cf. Base Mérimée, réf. IA00039148, 1986.

<sup>677</sup> Le château de Sainte-Mère est situé dans le département du Gers au nord de Lectoure, et à quelques kilomètres à l'ouest de Caumont. Il a été édifié pour Géraud de Monlezun, évêque de Lectoure de 1273 à 1294 ; cf. Base Mérimée, réf. IA00038595. Ce château a été étudié, entre autres, par G. Séraphin ; cf. SERAPHIN 1999.

<sup>678</sup> « *Pogh de Calha* » correspond au pech portant l'église paroissiale de Sainte-Foy-des-Cailles dans le canton de Penne, et localisé au nord-ouest de Puycalvary.

<sup>679</sup> « *dels capils de las maios dels h(ab)itants el meiss loc* », ligne 96. *Capil* : pignon de maison ; cf. LEVY 1909.

A l'instar de leur frère Raymond Guillaume obtenant une partie au moins du ban attaché au *castrum* de Pépines, Guillaume et Brunat deviennent coseigneurs de la juridiction « haute et basse » du *castrum* de Caumont en Lomagne, à laquelle vient s'ajouter le repaire de Puycalvary. Nous ignorons toutefois dans quel lieu les cohéritiers ont choisi de résider par la suite. En 1286, un acte atteste de la présence de Guillaume à Puycalvary, mais il ne peut s'agir que d'un passage temporaire<sup>680</sup>. Brunat, quant à lui, fait le vœu dans son testament de se faire enterrer au cimetière de l'église de la Chapelle proche du repaire<sup>681</sup>. Est-ce par attachement au terroir d'origine ou s'agit-il de son lieu de résidence ? En l'état actuel des recherches, il est encore difficile de répondre à cette question.

#### 2.4. Logiques de répartition

Du partage de 1277 entre les héritiers Palazols, il apparaît, en premier lieu, que l'emprise géographique du patrimoine initial de cette branche lignagère détenant Puycalvary dépasse les premières attentes. Le repaire de Puycalvary n'est finalement qu'un maillon d'un ample patrimoine, dont l'ossature repose sur deux chefs-lieux de juridiction assez modestes (Pépines et Caumont) et un chef-lieu de seigneurie foncière (Puycalvary). Cet éclatement géographique est en partie dû aux stratégies matrimoniales, permettant d'étendre le patrimoine familial outre Garonne.

Concernant les logiques de répartition, elles apparaissent de manière plutôt claire : en obtenant seul les droits de la famille localisés dans et autour de la petite juridiction judiciaire de Pépines, l'aîné du couple, Raymond Guillaume, apparaît autonome de ses frères, à l'exception de leurs indivision sur les droits qu'ils ont acquis d'Esclarmonde, femme d'Aymeric de Rovignan. En revanche, Guillaume et Brunat deviennent coseigneurs de

---

<sup>680</sup> Reconnaissance de G. de Faias, habitant de la paroisse de la Chapelle près de Puycalvary, AD 47, 6 J 43.

<sup>681</sup> SIMON 1993, p. 464.

Puycalvary et de la juridiction de Caumont dans le diocèse de Lectoure. L'emprise géographique de leurs droits gravite autour du pôle castral sur un rayon encore trop indéterminé. Les indices que nous fournit le texte semble néanmoins indiquer que cette emprise était supérieure à quinze kilomètres à partir de l'épicentre, comme le montre les droits en indivision vers Monflanquin, ou les nombreuses mentions des poids et mesures de Fumel. Même si l'étendue des droits seigneuriaux des maîtres de Puycalvary devait s'étioler au nord du Lot, il semble que la rivière n'a pas joué un rôle de frontière étanche.

### *Le château de Puycalvary : un partage réel ou virtuel ?*

Dans l'acte de partage de 1277, les parts de coseigneurie indivise sont clairement énoncées. Une exception concerne néanmoins le partage du repaire de Puycalvary. En effet, à aucun moment n'est fait mention de droits communs sur ce château : chacun des deux cohéritiers reçoit une moitié de la plateforme castrale, ainsi que la moitié de la tour, mais ces items apparaissent au beau milieu des parts séparées. Seul l'environnement extérieur du château est explicitement tenu à égales parties par les deux coseigneurs. S'agit-il donc, pour reprendre les expressions d'H. Debax, d'un partage réel, attribuant un droit purement privatif sur chaque moitié de château, ou un partage « virtuel », qui n'est autre qu'une indivision non énoncée en tant que telle<sup>682</sup> ? Une telle incertitude se pose de manière récurrente dans le cas de nombreux *castra*. Dans ces cas précis, l'historienne avoue que les textes seuls sont insuffisants pour distinguer le partage effectif du virtuel. En revanche, l'archéologie peut pallier cette incertitude, par l'identification de la présence de plusieurs tours au sein d'une même unité castrale. Cette démultiplication des marqueurs symboliques indique généralement que le partage est bien réel : ce sont les exemples des châteaux « dédoublés »<sup>683</sup>, tel le *castrum* de

---

<sup>682</sup> « L'indivision se manifeste le plus souvent sous la forme d'un partage virtuel, c'est-à-dire par la désignation de la quotité concernée, sans que celle-ci ait été effectivement assise sur un ensemble particulier des biens de la communauté. », cf. DEBAX 2012, p. 112.

<sup>683</sup> *Ibid.*, p. 114.

Mouret qui, au XIII<sup>e</sup> siècle, compte pas moins de quatre pôles seigneuriaux.<sup>684</sup> Après le partage de 1277, aucune autre tour n'a été édifée sur le site, comme l'atteste le partage du château de 1288 (cf. *infra*, Partie 4, § 3.1). Le texte de 1277 mentionne, *a fortiori*, que la tour est partagée entre les deux coseigneurs<sup>685</sup>. Il s'agit donc probablement davantage d'un partage théorique mais non effectif au point de vue juridique.

### *Les logiques de répartition agraire*

En ce qui concerne une éventuelle répartition des tenures en fonction du facteur environnemental, un certain nombre d'éléments ne nous a malheureusement pas permis d'avancer sur ce point. En premier lieu, l'importance des lacunes toponymiques n'a pas permis une localisation précise de 60% des biens déclarés. Ce point précis montre toutes les limites de la démarche cartographique dans la visualisation d'un patrimoine partiellement localisé et géologiquement diversifié. Cette distorsion est notamment parlante au niveau du Lot, qui paraît plus investi par les biens revenant à Guillaume que ceux des autres frères, alors qu'il ne s'agit que d'une localisation toponymique inégale. Ce constat est, en revanche, différent dans le secteur de la vallée du Boudouyssou, qui semble avoir été également investie par les deux frères. L'indivis sur les trois moulins établis sur ce ruisseau en est la preuve.

La seconde difficulté réside dans l'extrême enchevêtrement des profils géomorphologiques du pays de Serres (cf. Partie 2, § 1). De cette diversité de sols au sein d'un même terrain a résulté la pratique de la polyculture, spécifique à l'Agenais et aux pays de Moyenne Garonne en général<sup>686</sup>. Cette pratique est attestée depuis l'époque médiévale, surtout par l'abondance des sources disponibles pour l'après la guerre de Cent Ans. J. Lartigaut notait

---

<sup>684</sup> CAMPECH *et al.* 2012.

<sup>685</sup> « *la mitat del repaire e de la tor de Pogh Calvari* », lignes 59 et 90.

<sup>686</sup> *Ibid.*, p. 169.

que les terres accensées possédaient des possibilités agricoles multiples, que chaque tenancier connaissait parfaitement<sup>687</sup>.

Toutefois, une grande tendance est apparue de l'analyse, liée à la localisation globale des parts de droits, et à la répartition par types de parcelles (Fig. 69). En effet, la part individuelle de Raymond-Guillaume est essentiellement localisée dans les Serres, dépourvues des terrains alluvionnaires fertiles qui caractérisent notamment les vallées du Lot et du Boudouyssou. Ce secteur riche en sols à haut rendement est précisément la zone où sont implantées les possessions de Guillaume et de Brunat (Planche 15). Par ailleurs, un rapide coup d'œil au diagramme résumant la répartition des parts individuelles par type de tenure (tènement, terre, pré, vigne) suffit à s'apercevoir de l'inégalité de répartition des parcelles isolées : les coseigneurs de Puycalvary détiennent trois fois plus de terres, neuf fois plus de prés, et deux fois plus de vignes seules que leur aîné. En revanche, ce dernier obtient presque deux fois plus de parcelles en « lots » que sont les mas.

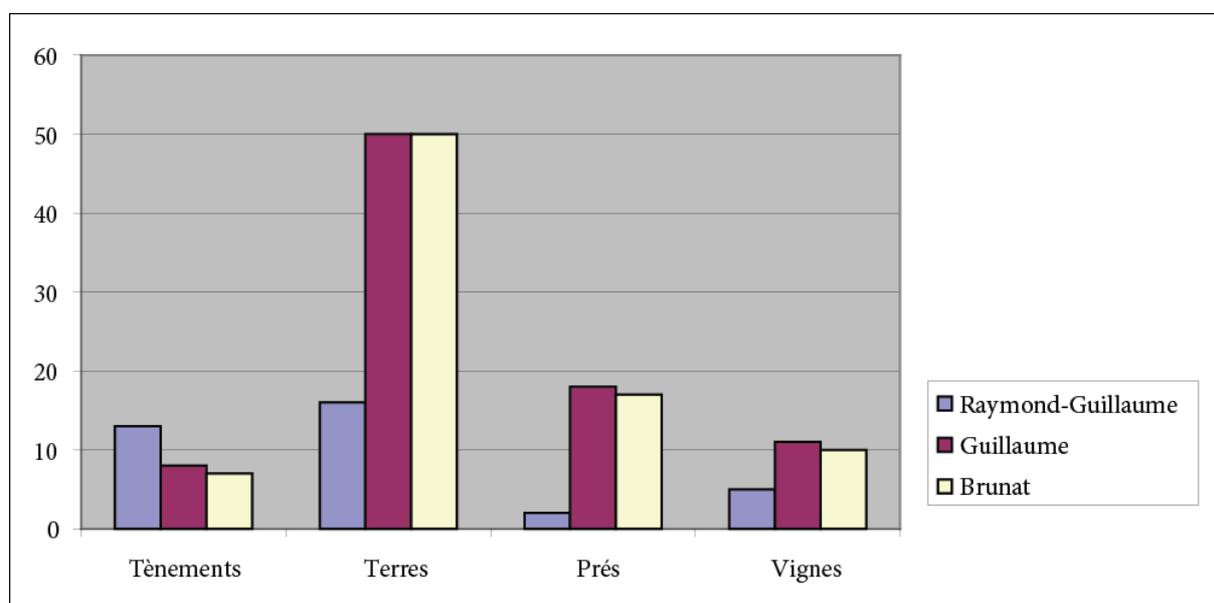


Figure 69 : Tableau de répartition par type de tenure du partage de 1277

<sup>687</sup> LARTIGAUT 1978, p. 299.

Cette inégalité de type de bien s'explique principalement par la richesse agraire des vallées du Lot et du Boudouyssou, impliquant un meilleur rendement des sols que celles des Serres. Le tableau de répartition générale des revenus par cohéritier en témoigne : ainsi, les redevances en nature de Guillaume et Brunat sont de loin supérieures à celles du seigneur de Pépines, qui en échange, obtient une meilleure part de cens en argent (Fig. 68).

Sommes-nous donc en présence d'un partage égalitaire ? Dans la mesure où nous ignorons l'équivalence entre redevances en nature et en argent, et le montant des revenus associés à chaque part de *castrum* allouée, il est difficile de statuer si un cohéritier a été plus avantagé que les autres. Il est clair, toutefois, que le droit d'aînesse n'a pas eu cours dans ce partage, qui caractérise en cela le principe d'égalité de la coutume agenaise<sup>688</sup>. Excepté pour le frère clerc résidant au chapitre à Agen, chaque part de patrimoine, séparée ou indivise, gravite autour d'une résidence fortifiée (Pépines, Puycalvary, Caumont), qui constitue en cela un ancrage territorial fort. Dans les parts indivises, la présence des pôles castraux de Puycalvary et Caumont confirme les observations d'H. Debax de la pratique fréquente de la conservation des éléments symboliques dans le patrimoine commun des familles seigneuriales<sup>689</sup>.

## 2.5. Structure de la seigneurie

### *L'éclatement de la seigneurie foncière*

Au-delà des considérations purement successorales, le partage de 1277 nous éclaire sur la structure de la seigneurie foncière dans l'Agenais des Serres. En effet, comme nous l'avions précisé précédemment, il ne s'agit pas d'une seigneurie reposant sur un territoire précisément délimité, mais bien d'un ensemble de droits que l'on énumère de façon plus ou moins

---

<sup>688</sup> OURLIAC 1962, p. 248.

<sup>689</sup> DEBAX 2012, p. 82 et p. 111.

rigoureuse. De manière générale en Languedoc, ce type de partage par énumération est moins usité que le partage par délimitations territoriales, consistant à énoncer les limites géographiques des parts de chaque cohéritier<sup>690</sup>. Dans le cas de Puycalvary, ce ne sont pas les territoires que se partagent les frères Palazols mais les hommes, à l'instar de la part du comte de Provence de la seigneurie des Arcs en 1150, constituée « d'une énumération de maisons, d'hommes et de terres »<sup>691</sup>. Dans le cas de Puycalvary, ce mode de partage est vraisemblablement lié aux structures locales de l'habitat, en majorité dispersé. En effet, le tènement agricole et les parcelles qui en dépendent constituent ici l'unité fiscale de base de la seigneurie foncière. Dans le partage de 1277, quarante-deux articles sur cent quatre-vingt deux citent le mot « *tenement* » ou « *capmas* », soit plus d'un cinquième. Les 4/5<sup>e</sup> restants concernent des redevances liées à des parcelles relevant d'exploitations dispersées, à quelques rares exceptions près<sup>692</sup>. Nous retrouvons ici le même type de seigneurie que F. Hautefeuille rencontre dans la châtellenie de Castelnau-Montratier en bas-Quercy<sup>693</sup>, J. Dumasy dans celle de Séverac-le-Château en Aveyron<sup>694</sup>, ou Luis To Figueras en Catalogne, expliquant que le mas catalan constitue l'unité fiscale des seigneurs châtelains<sup>695</sup>. Le constat fait par L. To Figueras et J. Dumasy va même au-delà : l'habitat par mas est opportunément favorisé par les seigneurs, car il constitue un outil pratique pour la comptabilité mais aussi un outil politique autant qu'économique. Objet de donations, transactions ou dots, il permet de solidifier le clientélisme vassalique et de renforcer les alliances<sup>696</sup>. En Catalogne, il constitue, par ailleurs, un moyen d'asservissement de la paysannerie : outre les exactions fiscales que le tenancier est

---

<sup>690</sup> DEBAX 2012, p. 185.

<sup>691</sup> *Ibid.* p. 184.

<sup>692</sup> Notamment les droits de Guillaume qu'il possède dans la ville de Penne (ligne 56), ou sur des terres relevant directement du château de Puycalvary à Bourlens (ligne 48).

<sup>693</sup> « La châtellenie de Castelnau est clairement un pays de mas et de bordes. [...] l'organisation de l'habitat, mais aussi de la seigneurie repose sur une trame d'habitat exclusivement dispersé. », HAUTEFEUILLE 2013, p. 94.

<sup>694</sup> DUMASY 2011, pp. 281-288.

<sup>695</sup> TO FIGUERAS 1999.

<sup>696</sup> DUMASY 2011, pp. 281-282.

tenu de payer, il est astreint à résider exclusivement au mas auquel il est rattaché, et doit serment et hommage au seigneur<sup>697</sup>.

### *Questaux et hommes de corps*

Le servage est attesté dans l'acte de partage de 1277 sous deux terminologies différentes : la quête et les hommes de corps. La première est une taxe servile attachée à la tenure ; similaire à la taille et spécifique des régions méridionales, elle apparaît au XIII<sup>e</sup> siècle en Bordelais, Bazadais, Béarn, Bigorre, bas-Quercy, pour se diffuser au siècle suivant et enfin disparaître au XV<sup>e</sup> siècle. Dès le milieu de ce siècle, la quête devient indissociable de l'hommage du paysan au seigneur, et à de sa fixation à sa tenure<sup>698</sup>. En effet, la condition questale est fondée sur le principe d'hérédité, le lien d'homme à homme entre le tenancier et le seigneur, et l'aliénation de sa tenure qu'il est interdit de quitter, de vendre ou de mettre en gage<sup>699</sup>. En Toulousain, ce phénomène est connu sous le terme de « caselage » : J. Partak, dans son étude sur les structures foncières et le prélèvement seigneurial dans le terroir de Cagnac en Lauragais, relève des mentions de tenures en *casalagium* entre 1259 et 1299<sup>700</sup>. Ce type de tenure se différencie de la « tenure emphythéotique » par l'aspect servile par excellence, à savoir l'attache du tenancier à sa terre. En bas-Quercy, F. Hautefeuille a étudié deux bourgs castraux exclusivement peuplés de questaux jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle, les villages de la Graulière et Lolmière<sup>701</sup>. La fouille de la Graulière a mis en évidence un niveau de vie assez élevé, de par les nombreux éléments de confort dans les maisons ainsi que dans le mobilier. L'étude historique a corroboré en outre l'aisance relative des habitants, qui possédaient des droits sur de nombreux biens de la paroisse et étaient liés à des mas environnants.

---

<sup>697</sup> TO FIGUERAS 1999, pp. 137-138.

<sup>698</sup> CURSENTE 2000, p. 941 et p. 952.

<sup>699</sup> *Ibid.* et PARTAK 1985, p. 14.

<sup>700</sup> PARTAK 1985, p. 13.

<sup>701</sup> HAUTEFEUILLE 2013, pp. 247-250.

L'acte de partage de 1277 entre les frères Palazols mentionne la présence de nombreux questaux et hommes de corps au sein de l'habitat dispersé dans le secteur de Puycalvary. Seuls Guillaume et Brunat se partagent ces hommes, qui sont absents de la part de droits revenant à Raymond-Guillaume. L'énumération des hommes de corps ou groupes d'hommes de corps fait l'objet d'un article au sein de la liste des revenus individuels de chacun<sup>702</sup>. Ces serfs font partie des tenanciers de chaque chevalier ; ils en constituent une forte proportion, équivalente à 1/3 pour Guillaume, et un peu moins de la moitié pour Brunat (Fig. 68). Tous ne paient pas la quête : en effet, les questaux ne représentent qu'une moitié environ des hommes de corps listés pour chaque cohéritier. Aucune corvée ou service ne remplace cette absence de taxe servile. Faut-il y voir le même type de serfs présents à La Graulière dont certains semblent être exonérés de quête pour certains de leurs droits<sup>703</sup> ? Des compléments d'étude sur l'acte de partage permettraient peut-être d'éclaircir la condition questale dans les environs de Puycalvary.

Quoi qu'il en soit, la présence d'hommes de corps à Puycalvary ne semble pas anodine, au vu de leur forte proportion au sein des tenanciers dévolus à chaque coseigneur. B. Cursente tend, entre autres, à rattacher la présence de questaux au phénomène de création de bourgs neufs, et semble en être une conséquence immédiate<sup>704</sup>. En effet, la fondation de villes neuves à partir du XIII<sup>e</sup> siècle a tendu à « siphonner » le vivier paysan des campagnes, par l'attraction des privilèges et franchises accordées aux communautés de ces bourgs. Pour l'historien, afin d'éviter un exil urbain trop important, la quête fut l'outil principal des féodaux pour garder

---

<sup>702</sup> Revenant à Guillaume : « *li cors daquests homes desus escriuts so es assaber tugh li home de Cancoza, Johan Augier, Johan Mulet, Nicholaus, G. de Dorn e sei fraire e sei cozi, R. den vinhas, W. Duran, G. de Faias, B. Pic e tugh li home del capmas de la Carrera, Arnaldi Damis e Grimoart sos fraire, W. Sarrasc, S. de Calvari, P. Audos, P. Breco, Johan Rei, B. Audoj, li heretier den A. de la Fulha e S. de Masquiras* », ligne 60.

<sup>703</sup> HAUTEFEUILLE 1998, p. 327.

<sup>704</sup> CURSENTE 2000, p. 952.

un maximum d'exploitants<sup>705</sup>. En Bordelais et Bazadais, la questalité semble ainsi aller de pair avec l'habitat dispersé et les seigneuries particulières<sup>706</sup>.

---

<sup>705</sup> *Ibid.*, p. 953.

<sup>706</sup> *Ibid.*, p. 956.

### **3. L'évolution morphologique du château**<sup>707</sup>

Après avoir analysé l'ensemble complexe des droits fonciers formant la coseigneurie de Puycalvary à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, il convient maintenant d'étudier l'aspect purement architectural du site castral et son évolution morphologique spectaculaire entre le XIII<sup>e</sup> et le début du XVI<sup>e</sup> siècle. Nous aborderons tout d'abord l'aspect du site au XIII<sup>e</sup> siècle par le biais des sources disponibles pour cette période et de l'observation archéologique des vestiges. Nous décrirons ensuite ses remaniements au bas Moyen Âge.

#### **3.1. Le *repaire* et la *tor* de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle**

Deux types de sources permettent de restituer l'aspect morphologique de la résidence aristocratique fortifiée de Puycalvary : les sources médiévales, et l'observation des vestiges bâtis par des photographies anciennes et les prospections de terrain.

Les sources qui mentionnent la configuration physique du site au Moyen Âge sont au nombre de deux : l'acte de partage de 1277 que nous venons d'analyser d'un point de vue de la seigneurie, et un partage spatial de la maison-forte en 1288 entre deux nouveaux coseigneurs. (Annexe 5, Texte n° 3) Le premier mentionne le *repaire* et la *tor* de Puycalvary dans deux articles rédigés au sein de l'énumération des revenus associée à Guillaume et Brunat de Palazols<sup>708</sup>. L'environnement du château fait également l'objet d'une description sommaire dans la section du texte afférente aux parts indivises<sup>709</sup>. Le second document concerne uniquement la division spatiale de la résidence fortifiée entre deux descendants de certains des acteurs du partage successoral de 1277<sup>710</sup>. Nous y retrouvons Brunat et Guillaume, qui

---

<sup>707</sup> Nous renvoyons le lecteur à l'annexe 6 pour le dossier photographique associé à ce paragraphe.

<sup>708</sup> Annexe 5, Texte n° 2, lignes 59 et 91.

<sup>709</sup> *Ibid.*, lignes 96-97.

<sup>710</sup> Cet acte de partage spatial est conservé aux archives départementales du Lot-et-Garonne dans la liasse 6 J 43.

s'étaient partagés le repaire de Puycalvary et les rentes associées en 1277. Les deux frères coseigneurs sont décédés depuis peu, léguant à leur héritier respectif, Raymond-Guillaume et Guillaume, leur part de la résidence fortifiée. L'acte décrit de manière assez précise les zones dévolues à chacun ainsi que les règles afférentes à l'occupation commune du site. Ce type de document est fréquent dans le Midi, en Bourgogne, en Lorraine ou en Italie<sup>711</sup>.

### 3.1.1. Configuration topographique du site

La maison-forte de Puycalvary fut implantée au cœur des Serres, à l'extrémité orientale d'un pech allongé, dominant du nord la vallée du Boudouyssou, et du sud la commune de Trémons et les derniers reliefs adoucis des Serres vers le Lot. Il se compose aujourd'hui d'un large fossé barrant une plateforme où s'implante le château actuel à plan massé, ainsi qu'une petite basse-cour. Les abords de cette plateforme donnent sur un à-pic rocheux sur ses trois côtés. En contrebas du château au sud, accolée à la falaise rocheuse, est implantée la chapelle castrale du XVI<sup>e</sup> siècle (Annexe 6, Fig. 79). Un chemin privé permet actuellement d'accéder au site par le nord ; il s'agit d'une réminiscence de l'ancienne route menant à Trémons et Saint-Georges.

En 1277, Guillaume et Brunat obtiennent chacun, nous l'avons vu, une moitié de la plateforme castrale, plus l'ensemble du pech en indivision. Dans ce document, la maison-forte est qualifiée de *repaire* doté d'une tour<sup>712</sup>. Onze ans plus tard, le repaire est devenu *castel*<sup>713</sup>. En 1288, nous apprenons que la tour est mitoyenne de la salle (*sala*) : en effet, les deux coseigneurs recevant l'un la tour, l'autre la salle, ne peuvent percer le mur mitoyen entre les deux ouvrages, de sorte qu'aucun des deux ne puisse voir chez le voisin (lignes 21-24). Nous

---

<sup>711</sup> DEBAX 2012, pp. 28-31.

<sup>712</sup> Annexe 5, Texte n° 2, lignes 59 et 90.

<sup>713</sup> Annexe 5, Texte n° 3, ligne 13.

retrouvons ici une des formules architecturales les plus usitées dans le Sud-Ouest de la France en ce qui concerne les forteresses les moins élaborées : la tour, la salle, le logis et l'enceinte (cf. Partie 3, § 5.1.1)<sup>714</sup>.

Nous avons vu précédemment la vocation de la tour et de la salle au sein des ensembles castraux, éléments de pouvoir symbolique et réel. Un acte daté de 1286 mentionne d'ailleurs la *cour* de Guillaume de Palazols, coseigneur de Puycalvary, où sont réalisés les hommages de fiefs<sup>715</sup>. En outre, le partage de 1288 fait allusion à la « *chambre souveraine* » (ligne 5) : cette expression fait-elle référence à l'espace public de la salle ou aux espaces privés des seigneurs ?

Malgré le fait que l'ensemble tour-salle de Puycalvary fut englobé dans les remaniements architecturaux du bas Moyen Âge et de l'époque moderne dans les remaniements ultérieurs, ils restent néanmoins encore visibles du côté ouest du plateau (Annexe 6, Fig. 80). Cet ensemble est constitué d'un bâtiment rectangulaire, possiblement issu d'une seule et même campagne de construction, surmonté dans sa partie septentrionale d'un édifice carré d'une hauteur supérieure, correspondant vraisemblablement à la tour. Des constructions de l'époque moderne viennent s'accoler à celle-ci sur son côté nord, et une corniche moulurée a été insérée en sous-œuvre dans le parement de la tour. Malgré les remaniements tardifs et les rejointoiements récents au ciment, les deux éléments semblent solidaires, conformément au texte de 1288.

---

<sup>714</sup> GARDELLES 1972, p. 73.

<sup>715</sup> « *Notum sit q(ue) G. de Faias e na [...] sa molher qu(e) estan en la p(ar)roquia de la Gleia de la Capela pres de Pug Calvari de lor bon grat recon[...]en W. de Palazols cavalier q(ue) esta a Pug Calvari, q(ue) se elmeihs se lo dig senhen W. faia alcuna demanda al dig G de Faias o a la dicha na [...] sa molher q(ue) ilh lhe devo respondre e far dreg en sa cort a Pueg Calvari p(er) els fieus q(ue) teno de lhui* », AD 47, 6 J 43, 1286.

### 3.1.2. Le système défensif

Plusieurs éléments défensifs et symboliques sont mentionnés dans les sources : la tour, le fossé, le mur d'enceinte et le crénelage de la tour et de la salle. La prospection de terrain et la consultation des photographies anciennes ont permis de repérer plusieurs vestiges associés.

#### *Le fossé*

Le fossé est mentionné dès 1277 en tant que « *trencada de la tor de Pogh Calvari* » (« *fossé de la tour de Puycalvary* »)<sup>716</sup>. Il est constitué d'une large et profonde entaille dans la roche de 7 à 10 m de large. Au fond du creusement, la roche a été préservé sur quelques mètres de large, et entaillée en arche. Un pont dormant a été édifié sur cette arche au XVIII<sup>e</sup> siècle sans doute, au niveau d'une poterne de la même époque (Annexe 6, Fig. 80). Ce soubassement rocheux a-t-il servi à l'origine de support à une pile de pont-levis ? Il est possible également que cette arche ait été réalisée pour le pont dormant à l'époque moderne, par surcreusement du fossé.

#### *Le mur d'enceinte*

L'acte de 1288 est le premier à nous informer de la présence d'un mur d'enceinte à Puycalvary, sous le terme de « *mur velh* » (« mur vieux », ligne 13), en opposition au « *mur novel* » bâti pour séparer les propriétés des deux coseigneurs (lignes 10-11). Nous ignorons l'ampleur de ce mur d'enceinte, ni son tracé. *A fortiori*, aucun vestige n'est parvenu jusqu'à nous. Le texte de 1288 mentionne néanmoins une la présence d'une ou deux portes (*porta*)

---

<sup>716</sup> Annexe 5, Texte n° 2, ligne 96.

associées à des porches (*porje*), sans que l'on sache s'il s'agit de tours-porches, ou de barbicanes à l'avant des entrées<sup>717</sup>.

### *L'ensemble tour-salle*

La tour et la salle primitive sont implantées à l'aplomb de l'escarpe du fossé, et semblent participer au système défensif du site castral. En effet, l'acte de 1288 fait référence à une surélévation et un crénelage de « *la chambre souveraine* », renvoyant probablement à la salle et aux espaces privatifs à l'étage (cf. *infra* ; ligne 5). Il stipule, en outre, que Guillaume, propriétaire de la tour, ne peut percer le mur de l'ouvrage du côté de la salle dévolue à son parçonnier, Raymond-Guillaume, jusqu'au crénelage (ligne 24). Il peut, de plus, fortifier sa tour à sa guise, à savoir la « créneler et la renforcer » (ligne 25). Les vestiges conservés n'offrent que peu de survivances de ces éléments, les parties sommitales de la tour étant dérasées, et une corniche moulurée a remplacé l'arase originelle du bâtiment mitoyen. Néanmoins, l'angle sud-ouest de ce dernier est encore doté de consoles, dernier vestige d'une échauguette sur mâchicoulis (Annexe 6, Fig. 80)<sup>718</sup>.

#### *3.1.3. La résidence*

La dimension résidentielle du site castral de Puycalvary est également documentée au travers de sources. Les termes associés sont *cambra*, *maios* et *mayonils*.

---

<sup>717</sup> « *lo porie foras de la porta q(ue) fo al dig senh(o)r Brunat* », lignes 11-12 ; « *E quel dig W. no pusca far e.l mur velh del dig castel sobre lo porje ni sobre la intrada ni sobre la porta del dig R.W.* », lignes 14-15.

*Porje* : porche. LEVY 1909.

<sup>718</sup> Mâchicoulis : Ensemble des parapets en surplomb et dela partie du sol percée d'ouvertures pour le tir fichant. PEROUSE DE MONTCLOS 2009.

Ainsi, en 1288, la salle est composée composée d'un cellier, et deux « chambres hautes et basses » (ligne 4). Le même texte nous dit également que ces « *cambras* » étaient disposées au-dessus de la salle, car l'interdiction faite à Guillaume de percer le mur mitoyen de sa tour du côté de la salle concerne le niveau de la salle mais aussi celui des chambres (lignes 23-24).

De manière générale, le terme de « *cambra* » n'induit pas forcément la notion de chambre à coucher, mais peut désigner, dans certains cas, une simple pièce à la fonction non précisée<sup>719</sup>. Toutefois, à Puycalvary, la disposition des « chambres » au-dessus de la salle est un indice de leur vocation privative : en effet, la présence de chambres à coucher au-dessus des salles est attestée durant toute l'époque médiévale. Dans le contexte des salles à plusieurs niveaux, les appartements privés du seigneur sont presque automatiquement situés à l'étage, selon une logique de progression verticale du public au privatif<sup>720</sup>.

Une autre mention d'espaces résidentiels au château de Puycalvary concerne la « chambre, des maisons (*maios*) et autres parcelles habitables (*mayonils*) près du chauffoir (*calfador*)» (ligne 27). Nous avons vu que les substantifs de *maios* et *mayonils* se rapportent à la maison et toutes ses variations dimensionnelles (cf. Partie 3, § 6.1). Leur localisation au sein de l'ensemble castral est plus problématique, et l'unique point de référence est le *calfador*, qui semble constituer un bâtiment à part entière. Le désignatif même renvoie à une fonction de chauffe<sup>721</sup>, et, plusieurs hypothèses sont possibles quant à la vocation de cette pièce : il peut en effet s'agir d'un « chauffoir », à savoir une pièce simplement pourvue d'une cheminée, à l'image des dispositifs rencontrés en contexte monastique<sup>722</sup>. Cette pièce peut avoir vocation de cuisines ; celles de Puycalvary au XIII<sup>e</sup> siècle n'ont pas été conservées. La fonction du *calfador* peut également être l'hygiène, et correspondre dans ce cas à une salle d'étuve. Les

---

<sup>719</sup> MESQUI 1993, t. 2, p. 118.

<sup>720</sup> *Ibid.* t. 2, pp. 122-124.

<sup>721</sup> Pour L. Alibert, le *calfador* est un chauffoir ou une cheminée ; Pour E. Lévy, il s'agit d'une bouilloire. ALIBERT 1977, LEVY 1909. La *calfa* désigne la chaleur d'un four, mais aussi ce qu'on fait bouillir ; la *calfada*, renvoie quant à elle, à la cuisson dans un four. ALIBERT 1977.

<sup>722</sup> PEROUSE DE MONTCLOS 2009.

salles d'étuves en milieu castral sont des « chambres chaudes » de petites dimensions associées à une salle de chauffe avec foyer, et disposées généralement dans des bâtiments spécifiques alimentés en eau<sup>723</sup>. A Puycalvary, la présence d'un puits dans la partie sud de la basse-cour pourrait constituer un indice. Enfin, une troisième hypothèse situerait le *calfador* au niveau des anciens fours, qui étaient encore présents sur la terrasse du château en 1937 (Annexe 6, Fig. 81). Dans tous les cas, le point de chute reste la terrasse méridionale de la basse-cour qui semble donc avoir été allotie de maisons dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

#### 3.1.4. Les équipements collectifs et autres bâtiments de service

Un autre indice de l'allotissement de la basse-cour castrale est la présence en 1288 de rues : la « *ruera comunal* » et la « *ruera de la maio de la escola* » (lignes 26 et 29). Nous avons interprété ce terme au sens de « ruelle », de par sa proximité morphologique avec *rueta*, possédant ce sens précis<sup>724</sup>. Le terme *ruèra* étant néanmoins répertorié dans le sens de « sillon »<sup>725</sup>, peut-être s'agirait-il de simples dispositifs d'évacuation des eaux usées. Cette hypothèse est soutenue par deux autres éléments : tout d'abord, la mention dans l'acte de 1288 de l'obligation des parçonniers d'évacuer l'eau de pluie tombant sur les toits de leurs résidences respectives soit dans le fossé, soit dans la « *ruera comunal* » (ligne 26).

Deux bâtiments sont également mentionnés hors les murs : il s'agit de l'*estable* et d'un « porche » (*porje*) à la fonction inconnue (lignes 11-12).

---

<sup>723</sup> MESQUI 1993, t. 2, pp. 183-186.

<sup>724</sup> LEVY 2009.

<sup>725</sup> MISTRAL 2005. Nous remercions P. Sauzet pour cette précision.

## Une école à Puycalvary ?

Pour clore le dossier de la configuration topographique du site castral de Puycalvary à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, nous devons évoquer ce qui constitue une des mentions les plus originales de l'acte de partage de 1288, à savoir « *la maio de la escola* » ou « *maison de l'école* ». La localisation de ce bâtiment est, encore une fois, assez floue – on le dit située le long d'une ruelle (lignes 12-13 et 29) – et nous ignorons, *a fortiori*, s'il se situe à l'intérieur de la basse-cour ou à l'extérieur.

Le terme *escola* est unanimement répertorié dans les différents dictionnaires en tant qu'« école », ou lieu d'enseignement<sup>726</sup>. Au Moyen Âge, *schola* peut également désigner un « collègue » de personnes, ecclésiastique ou une corporation de métier<sup>727</sup>. Avant le XII<sup>e</sup> siècle, l'école en tant qu'institution pédagogique s'implante exclusivement en milieu ecclésiastique, auprès des cathédrales et des monastères, et sous le contrôle des évêques et des abbés<sup>728</sup>. A partir de 1100, l'essor urbain et le renouveau spirituel de l'Église issu de la Réforme Grégorienne favorisent la multiplication d'écoles citadines auprès des chapitres cathédraux, mais aussi des nouveaux ordres de chanoines réguliers (l'école de Saint-Ruf près d'Avignon, ou celle de Saint-Victor à Paris sont les mieux documentées)<sup>729</sup>. De petites écoles privées, beaucoup moins bien connues par les sources, voient également le jour sous la houlette de clercs indépendants. Les écolâtres, clercs dispensant l'enseignement (*magister scholarum, scolasticus...*), sont institués par l'évêque ou l'abbé, et essaimés ensuite sur le territoire des diocèses. En 1179, ce système est généralisé par le concile de Latran III, qui, rappelant la nécessité de chaque chapitre cathédral à dispenser l'enseignement gratuitement, statue

---

<sup>726</sup> ALIBERT 1977 ; LEVY 1909 ; MISTRAL 2005, WARTBURG 2003.

<sup>727</sup> BEAUNE 1999, p. 54.

<sup>728</sup> VERGER, J., « Université », dans LE GOFF SCHMITT 1999.

<sup>729</sup> BEAUNE 1999, p. 55.

également sur la question du salaire des écolâtres, au moyen de l'attribution d'une prébende<sup>730</sup>. Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'apparition des universités dans l'ensemble de l'Occident chrétien entérine le développement de l'institution pédagogique ; dans le Midi, les universités de Montpellier et de Toulouse (1220 et 1234) sont créées sur le terreau d'écoles préexistantes<sup>731</sup>. En parallèle au système universitaire, l'institution scolaire progresse en contexte urbain mais aussi rural. De rares mentions attestent, au bas Moyen Âge seulement, la présence dans les campagnes de maîtres, qui dépendent essentiellement de prieurés d'abbayes<sup>732</sup>. La pénétration du droit romain et la diffusion des pratiques de l'écrit qui lui sont liées ont, par ailleurs, largement favorisé la progression de *studia* de notaires et de juristes en milieu urbain dès le second quart du XII<sup>e</sup> siècle dans le Midi<sup>733</sup>. Les premiers praticiens méridionaux, désignés dans les textes comme *magistri* et *jurisperitii*, provenaient des chapitres de chanoines augustins de Saint-Ruf près d'Avignon et de l'entourage de l'évêque d'Arles Raymond de Montredon<sup>734</sup>. Une étude de notaires est qualifiée d'*escola* en 1292, à Limoux<sup>735</sup>.

La corrélation entre la présence d'une *escola* dans l'environnement de la maison-forte de Puycalvary, et celle de chanoines du chapitre collégial régulier de Saint-Caprais-d'Agen parmi les membres de la famille Palazols semble constituer une piste de réflexion pertinente. Il s'agit tout d'abord d'Aymeric, membre de la fratrie Palazols exclu du partage de 1277, mentionné chanoine au chapitre d'Agen de 1300 à 1312, et qualifié de *maestre* en 1277 ; en 1303, un autre Palazols, Guillaume Bernard, lui aussi chanoine de Saint-Caprais, apparaît sous le titre de *jurisperitus*. Il obtient par lettre papale en 1312 la prébende d'Aymeric qui vient de mourir, prébende constituée par la dîme de Sainte-Marie-des-Prés, le tiers de celle de Nicole,

---

<sup>730</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>731</sup> VERGER, J. *op. cit.*

<sup>732</sup> RICHE, VERGER 2006, p. 167.

<sup>733</sup> « Le bon fonctionnement des consulats et la gestion de communautés urbaines en plein expansion, dont les activités étaient de plus en plus diverses et complexes, nécessitaient la participation des hommes qui élaboraient et connaissaient le droit » ; cf. BERTHE 2009, pp. 28-29.

<sup>734</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>735</sup> WARTBURG 2003.

et une portion de celle de la cure de Noailiac « près de Pujols »<sup>736</sup>. Leurs titres témoignent d'un niveau élevé d'éducation ; ils correspondent dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle à la désignation des juristes languedociens et provençaux, qui se situent, dans la hiérarchie des praticiens du droit, au-dessus des notaires<sup>737</sup>. Les origines sociales de cette catégorie professionnelle proviennent le plus souvent de la petite noblesse locale : « Les plus nombreux, les premiers aussi, étaient des *milites* urbains. Très tôt, des chevaliers se sont adonnés à des études juridiques poussées, aussi bien en droit canon que civil dans les chapitres où ils devenaient chanoines. »<sup>738</sup>

Dans ce contexte, serions-nous, ici, en présence d'une petite école rurale, réservée aux seuls enfants des seigneurs ou ouverte à d'autres classes sociales, et dont l'enseignement serait dispensé par un membre de la famille seigneuriale devenu chanoine ? Dans la mesure où l'enseignement scolaire était justement dispensé par des chanoines institués par un haut dignitaire ecclésiastique<sup>739</sup>, rien n'empêche de penser que des clercs issus de la moyenne noblesse locale soient retournés dans leur résidence d'origine afin de fonder une petite étude de notaires ou de juristes, ou simplement devenir précepteur au sein du cercle familial. En outre, la proximité de Puycalvary de l'axe routier Agen-Cahors a également pu jouer un rôle dans la présence précoce d'une école rurale auprès d'une résidence aristocratique. En effet, selon M. Berthe, les grandes voies commerciales ont été essentielles à la diffusion du droit romain dans le Midi, et notamment les voies le long de la Garonne et celle qui passe par Cahors<sup>740</sup>. La position du site de Puycalvary sur le *camín herrat* reliant la Gascogne et la capitale cadurcienne, ainsi qu'à proximité de la grande voie Agen-Cahors a très probablement permis aux Palazols, ainsi qu'aux autres lignages implantés dans le secteur, de capter de

---

<sup>736</sup> *Regestum Clementis papae V*, lettre n° 8092.

<sup>737</sup> BERTHE 2009, p. 30.

<sup>738</sup> *Ibid.*

<sup>739</sup> En 1185, le pape Lucius III confirme à l'abbé de Saint-Bertin Simon II le droit d'établir dans les églises dépendantes de l'abbaye des clercs qui pourront exercer le *regimen scolarum* ; cf. RICHE, VERGER 2006, p. 167.

<sup>740</sup> BERTHE 2009, p. 29.

manière précoce les effets des mutations économiques et culturelles en cours dans la région. En l'absence de sources complémentaires, la question demeure ouverte, mais très prometteuse dans le cas où le lien entre des pôles castraux secondaires et la sphère culturelle et éducative languedocienne médiévale serait avéré.

### 3.2. Le château de la fin XV<sup>e</sup> – début du XVI<sup>e</sup> siècle

L'aspect résidentiel et militaire du petit complexe castral du XIII<sup>e</sup> siècle se voit augmenté de manière spectaculaire à l'orée du XVI<sup>e</sup> siècle.

Le lignage des Palazols disparaît à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle avec le dernier héritier masculin, Bertrand de Palazols, marié à Jeanne de Paga en 1380<sup>741</sup>. Le patrimoine est alors transmis aux Latour, seigneurs de Reyniès, par le biais du second mariage de Jeanne. La documentation concernant Puycalvary disparaît pendant le reste de la guerre de Cent Ans, pour ressurgir en 1450. Puycalvary est alors détenu par Anne de Latour, fille de Jeanne de Paga et Jean d'Orgueil, seigneur de Lauture<sup>742</sup>. Armand de Raffin, issu d'une famille de l'aristocratie rouergate implantée en Agenais depuis au moins 1400, apparaît au sein des coseigneurs dès 1468<sup>743</sup>. Les actes passés en indivision par ces coseigneurs entre 1450 et 1500 semblent témoigner d'une reprise économique assez lente, avec un pic dans les années 1460 et surtout les années 1490 (Fig. 70)<sup>744</sup>. Mais cet effet n'est-il pas un effet de source, dû à une conservation inégale des actes ? A partir des années 1500, le rythme de cette reprise paraît s'accélérer. En 1543, le terrier réalisé pour Antoine de Raffin, fils d'Armand et sénéchal d'Agenais à partir de 1520, contient 189 reconnaissances, et concerne des biens situés dans

---

<sup>741</sup> AD 47, 6 J 11.

<sup>742</sup> AD 47, 6 J 15, acte n° 109.

<sup>743</sup> AD 47, 6 J 2, acte n° 29.

<sup>744</sup> Sondages réalisés sur six liasses du fonds de Raffin correspondant à des actes passés dans six paroisses : Cazideroque (6 J 2), Puycalvary (6 J 15), Trémous (6 J 12), Valeilles (6 J 13), Dausse (6 J 18) et Tourreil (6 J 20).

douze paroisses environnant le pôle castral<sup>745</sup>. La coseigneurie de Puycalvary est attestée, quant à elle, jusqu'aux années 1510, dans une reconnaissance à Antoine de Raffin et le seigneur d'Orgueil<sup>746</sup>. A partir de là, les droits sur le château ne semblent être en possession que d'un seul lignage.

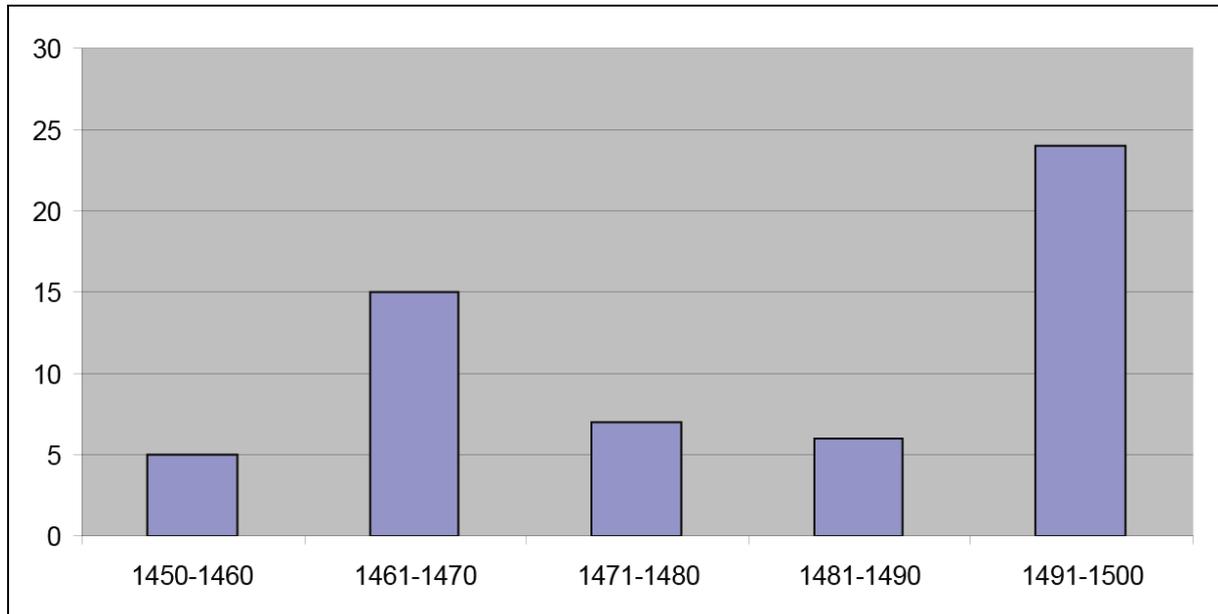


Figure 70 : Nombre d'actes passés par les coseigneurs de Puycalvary en indivision entre 1450 et 1500 sur un échantillon de six paroisses.

La croissance générale du patrimoine et des revenus des coseigneurs de Puycalvary dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle va de pair avec le remaniement total du château à la même période. En effet, le vieil ensemble castral tour-salle du XIII<sup>e</sup> siècle est remis au goût du jour par l'édification d'un véritable château « à la Française ». Ce nouvel ensemble se compose d'au moins deux ailes de bâtiments en retour d'équerre, venant s'appuyer sur la tour-salle et se

<sup>745</sup> Calvignac, Massoulès, Puycalvary, Anthé, Dausse, Valeilles, Ayrens, Najejouls, Saint-Léger, Trémons, Cazideroque, Trentels ; AD 47, 6 J 24.

<sup>746</sup> AD 47, 6 J 23.

fermant sur une petite cour selon un plan en U. La tour-salle est alors conservée, formant la partie méridionale de l'aile ouest (Annexe 6, Fig. 81)<sup>747</sup>.

### *L'aile nord*

L'aile nord, qui a été adossée au front rocheux de l'éperon, est l'unique aile du château à comporter six niveaux. Les trois autres n'en possèdent que deux, plus un niveau sous comble. L'aile septentrionale se compose de trois niveaux de celliers, deux niveaux résidentiels, et un dernier étage sous mansarde (Annexe 6, Fig. 82). Le corps de logis est flanqué de deux tours rondes munies chacune de trois canonnières elliptiques permettant de battre le fossé nord et flanquer le portail d'entrée. Les niveaux de celliers sont voûtés en berceau, et sont éclairés par des soupiraux formés à l'extérieur par des jours chanfreinés de 0,30 m de côté<sup>748</sup>.

Au-dessus des celliers se trouvent les espaces résidentiels, dont le premier niveau se situe de plain-pied avec la cour intérieure de par le dénivelé du site. Une grande salle occupe la majeure partie du niveau habitable. Elle communique au nord avec le niveau 4 de la tour nord-ouest où sont aménagés un oratoire et un escalier à vis qui dessert avec le niveau de stockage en-dessous<sup>749</sup>. La salle communique à l'est avec une pièce désignée sur le plan de 1937 « *grande chambre* », et au sud avec une tour d'escalier à vis polygonale semi-engagée, placée dans l'angle intérieur nord-est de la cour et desservant les deux corps de logis perpendiculaires est et nord.

La grande chambre, quant à elle, communique uniquement avec un cabinet d'étude situé dans la tour nord-est. Le cinquième niveau est composé de trois chambres à coucher,

---

<sup>747</sup> La description qui suit se base sur la visite de 1937 de M. Cousseau de Beaufort, sur les plans qui en ont résulté, sur les photographies anciennes et récentes, ainsi que sur nos propres observations. N'ayant pu visiter les intérieurs par nous-mêmes, nous ignorons par exemple si la circulation ou les murs de refend mentionnés sont des éléments d'origine.

<sup>748</sup> COUSSEAU de BEAUFORT 1937, p. 194.

<sup>749</sup> *Ibid.*

possédant des passages dans les tours. L'étage sous mansarde est, au vu du style des fenêtres, a probablement été ajouté lors de la réfection des toitures à l'époque moderne.

Les ouvertures de l'aile septentrionale concentrent la majeure partie du décor du château bas médiéval. Le corps de logis comporte deux niveaux superposés de baies correspondant aux espaces résidentiels. Elles fonctionnent par dispositif vertical de deux ouvertures, encadrées par les mêmes colonnettes montant de l'appui de la baie inférieure jusqu'au couvrement de la baie supérieure (Annexe 6, Fig. 82). Les fenêtres sont à meneau et croisée, encadrées par des moulures prismatiques et baguettes croisées, reposant sur des bases à filet. Elles sont couvertes d'un modèle tardif de gâble en accolade, solution mixte entre l'arc et le rectangle annonçant le nouveau style à venir. Le gâble est coiffé d'un pinacle orné de choux frisés. La porte de la tour d'escalier est, quant à elle, couverte d'un gâble en accolade à moulures prismatiques et baguettes croisées torsées, reposant de chaque côté sur des culots en formes d'oves. Des armes bûchées apparaissent au centre du gâble, surmonté d'un paon faisant la roue, lui aussi bûché (Annexe 6, Fig. 82)<sup>750</sup>. Les encadrements sont de deux types : sur les façades donnant sur la cour intérieure, il s'agit de superposition de bâtons écotés et colonnes engagées prismatiques à baguettes torsées et chapiteaux intermédiaires ; sur la façade extérieure du corps de logis nord, ce sont des pilastres cavets prismatiques (Annexe 6, Fig. 82).

Quant aux autres fenêtres, celles des tours notamment, elles offrent une structure beaucoup plus simple : dépourvues de division interne, elles sont encadrées de moulures prismatiques et baguettes croisées et couvertes d'un linteau en anse de panier et départ interne d'arc en accolade.

---

<sup>750</sup> Notice Base Mérimée, réf. IA47002749, 2003.

### *L'aile est*

L'unique description que l'on ait de ce corps de logis concerne le rez-de-chaussée, de plain-pied avec la cour intérieure. Il est composé d'un salon et d'une salle à manger, tous deux voûtés. Sur le plan de 1937, nous voyons que les deux pièces ont un accès vers la terrasse orientale. Le salon est desservi par la tour d'escalier polygonale, et s'ouvre vers l'est sur une loggia mise en place au XVIII<sup>e</sup> siècle (Annexe 6, Fig. 83). La salle à manger possède également un accès vers la cour intérieure. Le niveau supérieur est, quant à lui, divisé en deux chambres à coucher. La pièce méridionale est éclairée d'une baie à meneau et croisée .

### *La chapelle castrale*

C'est à la même époque qu'une chapelle castrale de dimension importante est érigée sur le versant sud du pech, au pied du château<sup>751</sup>. Selon M. Garrouste, le seigneur de Puycalvary aurait passé commande pour sa construction le 8 février 1526 à un maître maçon de Gourdon pour 320 livres en argent et des biens en nature<sup>752</sup>. Le 5 mars 1527, un autre contrat aurait été conclu pour la charpente, puis l'année suivante un troisième pour la couverture en ardoises de l'édifice. L'édifice aurait été consacré le 17 avril 1536 par Eustache, vicaire de l'évêque d'Agen.

La chapelle actuelle, actuellement fermée au public (Annexe 6, Fig. 83), est ruinée, dépourvue de toit et envahie par la végétation. Son portail d'entrée se situe sur le flanc sud. Il est constitué d'une porte plein cintre, encadrée de moulures prismatiques et de pilastres surmontés de pinâcles végétalisés. Le gâble en accolade est muni de crochets et d'un pinâcle

---

<sup>751</sup> L'ensemble des informations concernant la construction de cette chapelle provient de l'article de M. Garrouste de 2005. Les sources auxquelles il fait référence ont été tirés, selon lui, du fonds Dubois conservé aux AD 47 (liasse « *Marchés passés avec les entrepreneurs* » ; cf. GARROUSTE 2005, p. 707). Malgré nos recherches dans l'ensemble des fonds d'archives des AD 47, nous n'avons malheureusement pu trouver trace de cette liasse.

<sup>752</sup> GARROUSTE 2005, p.707.

similaire. Le chevet est semi-circulaire, et ponctué de contreforts. La façade ouest est surmontée d'un clocher-tour probablement plus tardif. La chapelle et le château communiquaient par le biais d'un escalier, desservant la tribune privée des seigneurs de Puycalvary située sur le flanc nord de l'église. Un escalier à vis leur permettait d'accéder à une chapelle basse voûtée d'ogives.<sup>753</sup>.

L'église paroissiale de Sainte-Marie de la Chapelle, mentionnée en 1271 dans le *Saisimentum* comme dépendante de la baylie à la fois de Penne et de Tournon, se situait vraisemblablement en contrebas du pech de Puycalvary au sud-est. Saccagée pendant les guerres de Religion, le culte avait été momentanément transféré dans la chapelle castrale dédiée à Notre-Dame de la Pitié. En effet, en 1602, N. de Villars note que l'église est trop ruinée pour y tenir le culte, et ajoute que « *le service se fait à présent dans la chapelle qui est loin de cent pas, proche du château, beaucoup plus grande que l'église paroissiale* »<sup>754</sup>. En 1668, le culte se tenant toujours dans la chapelle du château, celle-ci obtient le statut définitif d'église paroissiale avec l'accord du seigneur, qui offre également un emplacement pour le nouveau cimetière (Annexe 6, Fig. 79). L'évêque C. Joly décrit l'édifice de la manière suivante : « *Elle est longue de 30 pas, large de 12, en partie lambrissée. Il y a une chapelle au bas de l'église. A gauche se trouve une chapelle appartenant au seigneur, voûtée. De cette chapelle, par des degrés, on monte à une autre chapelle qui est au-dessus, de même grandeur, voûtée, d'où l'on voit dans l'église et sur le maître-autel, par une ouverture faite exprès, sans jalousie. Ces deux chapelles sont au seigneur du lieu et communiquent avec le château* »<sup>755</sup>. En 1754, l'union des paroisses de Puycalvary et Dausse conduit à l'abandon du statut de Notre-Dame de Puycalvary en tant qu'église paroissiale, au profit de celle de Dausse.

---

<sup>753</sup> COUSSEAU de BEAUFORT 1937, p. 200.

<sup>754</sup> LAMBERT, 1998.

<sup>755</sup> Notes du chanoine Durengues, AD 47, sous-série 18 J, commune de Dausse ; AD 47, 6 J 42.

### *L'aile ouest et sud*

Les remaniements observables à l'ouest et au sud semblent appartenir à une phase ultérieure aux remaniements du bas Moyen Age : en effet, à l'ouest, le complexe tour-salle du XIII<sup>e</sup> siècle a été doublé par une galerie ouvrant sur la cour intérieur par une arcade plein cintre, et se poursuivant le long de l'aile sud. La galerie est formée de travées couvertes de voûtes d'arêtes. L'aile méridionale est constituée au rez-de-chaussée des cuisines et d'un passage menant vers la terrasse méridionale. A l'étage se trouvent les chambres.

Les arcades plein-cintre, ainsi que les baies à meneau à arêtes vives de l'aile méridionale tendent à placer leur construction à l'époque moderne<sup>756</sup>. La porterie actuelle est également une résultante de cette époque, venue sans doute remplacer un dispositif plus ancien dont il ne reste plus aucune trace (Annexe 6, Fig. 84).

### *Synthèse et éléments de datation*

Le nouveau château adopte un plan en vogue dans le Quercy et Agenais au XV<sup>e</sup> siècle, qui est le plan massé, formé de trois ailes en U. La structuration verticale des fonctions publiques et privées, marqueur de l'habitat aristocratique depuis l'époque carolingienne, a été appliquée ici. Les bâtisseurs, malgré la conservation des anciens symboles féodaux que sont la tour et l'ancienne salle, ont préféré modifier l'emplacement de l'espace public et le situer dans un des nouveaux corps de logis, ceci probablement afin de donner libre cours au décor et d'obtenir un agencement intérieur plus confortable. La salle est associée à une pièce secondaire, fonctionnant peut-être comme espace à coucher temporaire pour l'accueil des hôtes. La vocation originelle de l'aile orientale est aujourd'hui inconnue, mais la présence des voûtes au rez-de-chaussée et la modestie relative du décor par rapport à l'aile nord permet d'envisager une fonction de service, abritant éventuellement les anciennes cuisines qui

---

<sup>756</sup> Notice Base Mérimée, réf. IA47002749, 2003.

auraient été rejetées plus tard dans l'aile sud. Concernant les systèmes de chauffage d'hygiène et de confort, nous ignorons à peu près tout.

Les éléments de datation permettant de situer les remaniements du site de Puycalvary dans le temps résident essentiellement dans le décor des ouvertures. Comme nous l'avons vu précédemment (cf. Partie 3, § 5.2), le décor de bâtons écotés, baguettes torsées et profusion de l'élément végétal ou animal est attribuable au style du gothique flamboyant des ateliers cadurciens, datable de l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle ou début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>757</sup>. Ce style perdure en Quercy jusqu'aux années 1525, lorsqu'il est peu à peu remplacé par le nouveau style classicisant de la Renaissance. La présence de la tour d'escalier polygonale hors oeuvre est également une marque de l'habitat seigneurial à partir du milieu du XV<sup>e</sup> siècle<sup>758</sup>. De plus, nous avons vu que la chapelle castrale est dite avoir été consacrée en 1536. Si cette information n'est pas encore avérée, la date avancée semble néanmoins se situer dans la suite logique du grand remaniement du site de Puycalvary, se concluant par l'édification de la chapelle.

L'historiographie attribue traditionnellement ce remaniement à Antoine de Raffin. Fils d'Armand de Raffin mentionné en tant que coseigneur de Puycalvary depuis 1468, Antoine de Raffin accède à la charge de sénéchal d'Agenais en 1520. Gouverneur du Dauphin à la cour de François I<sup>er</sup>, et capitaine de sa garde, le roi le gratifie du château d'Azay-le-Rideau en 1534 qu'il vient de faire saisir<sup>759</sup>. Au vu de l'ampleur et de la qualité des remaniements au château de Puycalvary, il est très probable, en effet, que les remaniements du site proviennent de l'ascension sociale, politique et économique de ce seigneur. Le style décoratif employé témoignerait alors des tout derniers soubresauts du gothique flamboyant dans l'est de l'Agenais.

---

<sup>757</sup> SERAPHIN 1996, p. 198.

<sup>758</sup> SERAPHIN 2014, pp. 170-172.

<sup>759</sup> BEAUNE 1905, p. 438. Le château d'Azay-le-Rideau a été rebâti par Gilles Berthelot de 1518 à 1527 ; cf. notice Base Mérimée, réf. IA00011436, mise à jour en 2013.

#### 4. L'habitat groupé

« Des pechs calcaires, dominant la mer des ondulations molassiques, forment sites de châteaux, mais ils servent rarement au peuplement »<sup>760</sup>. Malgré la nucléarisation importante de l'habitat en Agenais, cette affirmation de P. Deffontaines ne s'applique pas au cas de Puycalvary, qui a attiré dans son environnement une petite agglomération villageoise dès le XIII<sup>e</sup> siècle et qui a perduré jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cet habitat, aujourd'hui déserté, n'a laissé aucune trace dans le paysage environnant du château. Au bas Moyen Âge, le site castral semble avoir également polarisé un fort villageois, installé à l'abri de ses murs.

##### 4.1. Présence de maisons dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ?

Lors du partage successoral entre les frères Palazols en 1277, les deux coseigneurs de Puycalvary, Guillaume et Brunat, gardent en indivision le pech portant le site castral (cf. *supra*, § 2.3). La délimitation spatiale du lieu est la suivante : « *e maiss tot quant avio de la trencada de la tor de Pogh Calvari en fora entro al cap del pogh devas Pogh de Calha, dels capils de las maios dels h(ab)itants el meiss loc en foras del cami per ou hom va enc a Pena ensus* »<sup>761</sup>. La description part du fossé situé à l'est du pech, se poursuit à l'extrémité de la butte orientée vers le pech de Cailles au nord-ouest ; il continue ensuite à partir des maisons des habitants du lieu vers le chemin qui mène vers le haut de Penne. Ce chemin peut éventuellement être assimilé à l'actuel sentier de randonnée longeant le pech de Puycalvary au sud, se poursuivant par le pech de Noailac, et arrivant à Penne par le plateau Saint-Michel (Annexe 6, Fig. 85).

---

<sup>760</sup> DEFFONTAINES 1932, p. 69.

<sup>761</sup> « Et de plus, tout le secteur à partir du fossé de la tour de Puycalvary jusqu'au bout du pech vers Pech de Cailles, des façades des maisons des habitants du lieu jusqu'au chemin venant vers le haut de Penne » ; Annexe 5 Texte n° 2.

L'expression « habitants du lieu » semble montrer qu'un habitat groupé de type village et non mas est bien présent à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle dans l'environnement de la maison-forte. La délimitation spatiale de 1277 donne néanmoins peu d'indications sur sa localisation. Toutefois, la sommaire déambulation semble avoir une logique suivant les points cardinaux : le fossé à l'est, le pech de Cailles à l'ouest, le chemin vers Penne probablement au sud. Le village serait-il donc au nord du pech ? Nous verrons par la suite que les baux à fief du XV<sup>e</sup> siècle pourraient confirmer cette hypothèse.

En 1380, une nouvelle mention de maisons à Puycalvary apparaît dans un acte relatif à Jeanne de Paga, épouse de Bertrand de Palazols : celle-ci reconnaît avoir été suffisamment dotée car son père, Arnaud Paga, lui a donné toutes les maisons et tous les emplacements et dépendances des maisons qu'il possédait à Puycalvary<sup>762</sup>. Un des témoins de l'acte, sieur Pierre de Cambo, se dit, en outre, habitant de Puycalvary.

#### **4.2. Le barri de Puycalvary à la fin du XV<sup>e</sup> siècle : bourg castral ou fort villageois ?**

Pour la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle et le début du XVI<sup>e</sup> siècle, le chartrier de Raffin nous livre un ensemble d'actes concernant des maisons situées au *barry* et « dans le lieu » de Puycalvary. Ces documents, datés de 1451 à 1507, sont composés de baux à fiefs et de sections d'un terrier fait pour Armand de Raffin entre 1479 et 1521<sup>763</sup>. Ils mentionnent la présence de vingt-neuf personnes résidant sur les lieux au sein de cette fourchette chronologique.

---

<sup>762</sup> « *E abia facha al digh en Arman Paga son frayre per ayssso que [?] e reconot la dicha na Johanna de Paga que lo digh en Ar(naud) Paga son payre la abia dotada e mandada elh abia donat bona dot e suficien ab lo digh en B(er)tran de Palazols son marit fermat so es assaber totz los hostals e totes las plassas e totes las intradas que so [?] tenens e apertenens als dighs hostals ; E en que los dighs hostals son bastitz e edificatz que lo digh en Ar(naud) Paga son payre abia a Puchcalvari ab totz lors apertenens dintrat. », AD 47, 6 J 11.*

<sup>763</sup> AD 47, 6 J 15 et 6 J 23.

Notre premier objectif, consistant à localiser l'habitat groupé par rapport à l'ensemble castral, s'est révélé une tâche plus complexe qu'au premier abord. Tout d'abord, aucun arpentement moderne de la paroisse, qui aurait pu nous aiguiller sur la configuration topographique du site, n'a été conservé. L'interprétation s'est donc basée sur l'analyse des seuls baux à fief bas médiévaux à notre disposition, fournissant assez peu de détail quant à l'emplacement topographique précis des maisons. D'autre part, au fil des documents, ces emplacements semblaient varier entre un barri ouvert et situé hors les murs, et un espace clos localisé dans l'angle d'un mur d'enceinte. Les références spatiales employées dans les sources sont de trois types. Les maisons sont dites situées :

- soit « *en lo barry de Puech Calvary* » / « *en lo barry del loc Puech Calvary* »;
- soit « *en lo loc de Puech Calvary* » ;
- soit « *dins lo loc de Puech Calvary* ».

Par exemple, Bertrand de Londra, forgeron, reconnaît un ayral et un emplacement « *en lo loc* » de Puycalvary confrontant le jardin du repaire, la terre des héritiers de Jean Marty, et le chemin menant à Tournon sur deux côtés<sup>764</sup>. A l'inverse, la maison de Paul de Gordo, située « *dins lo loc* » de Puycalvary, confronte le rempart sur deux côtés, deux autres maisons et la « *carrera publica* » (rue publique)<sup>765</sup>.

Dans la mesure où les baux à fiefs mentionnent les confronts des biens, notre démarche a donc consisté à effectuer des regroupements en fonction des voisinages et d'autres éléments topographiques remarquables (Annexe 6, Fig. 86<sup>766</sup>). Toutefois, l'absence de référence à tout point cardinal pour l'essentiel des actes a fortement limité l'interprétation,

---

<sup>764</sup> AD 47, 6 J 23, fol. 7 r°.

<sup>765</sup> AD 47, 6 J 23, fol. 3r°.

<sup>766</sup> Le tableau exclut les tenanciers du barry qui sont mentionnés dans les confronts mais dont l'origine géographique ou l'activité professionnelle n'est pas renseignée. Au total, vingt-neuf personnes ou groupes de personnes détiennent un bien au village ou réduit de Puycalvary.

conduisant davantage à l'émission d'hypothèses que d'affirmations. Au terme de l'analyse des documents, nous proposons le schéma suivant, à compléter, à nuancer et/ou à approfondir à l'avenir : un bourg ouvert de taille réduite situé hors les murs, et implanté sur les pentes septentrionales du pech, voire sur le pech lui-même ; un groupement de maisons au maillage serré à l'intérieur du site fortifié, assimilable selon nous à un fort villageois (Annexe 6, Fig. 87).

### *Le bourg ouvert*

Les indices qui nous font envisager la présence d'un bourg ouvert est la mention du terme *barri*, qui fait généralement référence, nous l'avons vu, à un habitat groupé de type village situé au départ à l'extérieur d'une enceinte. La présence de tout un réseau de chemins de clocher à clocher cités dans les confronts a également aiguillé l'interprétation (chemin menant à Tournon, à Saint-Georges, et à des mas environnants). La « *carrera del pech* » mentionnée dans un confront, peut renvoyer soit au chemin longeant les pentes nord et menant au sommet de la butte, soit le chemin se dirigeant vers la terrasse haute, où un puits est encore visible (Annexe 6, Fig. 87).

Ce bourg est, en outre, doté d'une place et d'au moins deux rues publiques (« *plassa del loc* », « *carrera publica* »). Les parcelles habitables sont désignées par les termes *mayo*, *ostal*, *cazal*, et *ayral*. Plusieurs indices tendent à envisager un étalement du *barri* sur le pech et sans doute sur sa pente septentrionale. Le premier de ces marqueurs est l'aménagement anthropique de l'assiette sommitale du pech en deux terrasses étagées : une plateforme haute dont les contours ont été retaillés ; une terrasse basse située au nord de la précédente en contrebas, et parcourue par un sentier menant à un puits à l'ouest<sup>767</sup> (Annexe 6, Fig. 87).

---

<sup>767</sup> La prospection de terrain le long du front de taille au contact des deux terrasses n'a pas permis de repérer des possibles aménagements rupestres destinés à l'accroche de maisons. Toutefois, ces traces éventuelles peuvent également être masqués par la végétalisation importante du secteur.

Un autre indice de la localisation du barri sur le pech réside dans la mention de la barbacane et du mur du lieu dans deux confronts de maisons<sup>768</sup>. Au vu de la configuration topographique du site, l'ancienne porterie se situait vraisemblablement à la place de l'actuelle, remaniement du XVII<sup>e</sup> ou XVIII<sup>e</sup> siècle. Le cœur du barri et sa place publique se situaient-ils donc au niveau de la porte du château, à l'endroit où a été mise en place la cour d'entrée et les écuries au XIX<sup>e</sup> siècle ? Quoi qu'il en soit, le village aujourd'hui déserté était encore en place au XVII<sup>e</sup> siècle, comme l'atteste un acte passé en octobre 1644 au « bourg » de Puycalvary<sup>769</sup>.

### *Le réduit*

Les sources fiscales de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle et tout début du XVI<sup>e</sup> siècle permettent également d'émettre l'hypothèse de l'implantation d'un petit groupe de maisons à l'intérieur de l'enclos du château.

En effet, une maison est dite confronter le mur du lieu de Puycalvary sur deux côtés. Partant du principe qu'il s'agit d'une implantation dans l'angle d'une enceinte, nous avons donc tenté de restituer l'environnement bâti de cette maison par le biais des confronts cités, et celui des maisons adjacentes. Les résultats de cette démarche ont fourni un lot de six parcelles occupées par au moins neuf tenanciers, et toutes adossées au rempart. Le rocher, constituant le soubassement de ce dernier, a fait l'objet d'aménagements pour l'installation d'au moins deux maisons. En effet, les maisons de Paul de Gordo et Jehan Chabrier sont dites avoir été construites par évidement du roc<sup>770</sup>.

---

<sup>768</sup> AD 47, 6 J 15, actes n° 1 et n° 3.

<sup>769</sup> AD 47, 6 J 50.

<sup>770</sup> En 1491, Jehan Chabrier doit 2 sous d'acapte et 4 d'oublies pour une « *mayo bastida et edificada am sa intrada d'avant lad. mayo en lo roc facha, talhada, instituda et ordenada, laqual mayo es situada et pausada dins lo loc de Puech Calvary* », AD 47, 6 J 23, fol. 3 r°. Sa parcelle confronte notamment à l'est celle de Paul de Gordo qui est également taillée dans le roc (« *facha en estala en lo roc* »), AD 47, 6 J 15, acte n° 9.

*Estalar* : Installer. ALIBERT 1977.

Les maisons confrontent soit la rue publique (« *carrera publica* »), soit la rue du puits (« *carrera del potz* »). Une petite canalisation a été visiblement aménagée entre deux parcelles pour les besoins en eau (« *canal per prendre l'ayga* »).

La distinction topographique de ce second groupe de maisons avec celui du barri est confortée par trois éléments :

- Aucun lien de proximité, par le biais des confronts, n'a été établi entre les maisons et tenanciers du premier groupe (le barri) et le second groupe ;
- A une exception près, toutes les maisons du premier groupe sont dites être situées « *en lo barri* » ou « *en lo loc de Puech Calvary* », tandis que celles du second groupe sont implantées « *dins lo loc de Puech Calvary* ».
- Aucun sentier rural n'est évoqué dans l'environnement des parcelles du second groupe.

Ce réduit semble prendre place au niveau de la terrasse sud du château. En effet, une des maisons confronte l' « *ostal de Puycalvary* », séparés par un petit jardin<sup>771</sup>. La présence d'un puits dans ce secteur est un indice supplémentaire quant à l'interprétation de « *la carrera del potz* » mentionnée dans les confronts des maisons. Les fours représentés au niveau de la terrasse méridionale sur le plan de 1937 peuvent avoir constitué une réminiscence de l'occupation villageoise au bas Moyen Âge.

#### *Origine sociale des habitants / double propriété*

Les documents nous fournissent l'origine géographique de douze tenanciers ou groupe de tenanciers par le biais de l'expression « *habitan de ...* ». Quatre personnes sont dites résider

---

<sup>771</sup> « *se confronta duna part am lostal de Puech Calvary ruera sive patu en mech* », AD 47, 6 J 23, fol. 3 r°.

au lieu de Puycalvary, dont un possédant une maison dans le réduit ; parmi elles se trouvent deux chapelains (*capela*) et un fustier<sup>772</sup>. Trois tenanciers proviennent de la paroisse de la Chapelle de Puycalvary ; un est dit recteur, un autre forgeron. Le reste proviennent des paroisses environnantes, situées entre 2,5 et 5,5 km du site : Saint-André-de-Carabaysse, Valeilles, Saint-Léger ou Saint-Philippe, Cazideroque et Noaillac ; quatre sont prêtres de leur paroisse respective. Enfin, deux autres tenanciers dont on ignore le lieu ou paroisse de résidence sont dits chapelains. Un troisième est Pierre Dagueyra, le notaire rédigeant la plupart des actes que nous avons consultés.

Sur les vingt-neuf personnes ou groupes de personnes renseignés par les textes comme détenant un bien au village ou réduit de Puycalvary entre 1451 et 1507, treize exercent donc une activité spirituelle ou artisanale, soit 44 %. 60 % de ces personnes sont dites « recteurs » ou « chapelains », c'est-à-dire étant à la tête d'une cure<sup>773</sup>. En outre, nous savons que cinq personnes au moins ne sont pas résidents de Puycalvary. Enfin, le réduit présent dans l'enceinte du château et documenté à partir de 1488 ne semble pas avoir joué un grand rôle pour les villageois du barri, à moins que ceci ne soit un effet de sources. Un seul tenancier possédant un bien dans le réduit, Guiral Martel, semble également détenir une maison au barri, car celle-ci confronte la « rue du pech ».

La configuration topographique et sociale du site renvoie à celle de nombreux bourgs castraux que F. Hautefeuille a mis en évidence dans la châtellenie de Castelnau-Montratier en bas-Quercy<sup>774</sup>. Les villages de La Graulière, Lamoleyrette, Lolmière, La Bouffie ou Labarthe sont tous des bourgs de très modestes dimensions comprenant une dizaine de maisons. Etablis

---

<sup>772</sup> Artisan fournissant du bois de construction

<sup>773</sup> En Quercy, les *ecclesiae parochiales* sont desservies par des *rectores*. La *capellania* est un autre nom pour église paroissiale ; cf. HAUTEFEUILLE 2008.

<sup>774</sup> HAUTEFEUILLE 2013, pp. 195-259.

auprès d'une maison-forte édiflée sur un pech dominant une vallée, leur emprise topographique englobe généralement le sommet du pech et ses pentes<sup>775</sup>.

La donnée sociale constitue une autre analogie avec le village de Puycalvary. Des bourgs castraux comme Castelnau-Montratier ou d'origine ecclésiastique et fortifiés comme Saint-Aureil sont des villages essentiellement peuplés de marchands, artisans et clercs, prêtres ou notaires. Ces agglomérations correspondent à la catégorie des villages « aterritoriaux », à savoir des habitats groupés dépourvus de paysans, déconnectés du parcellaire environnant<sup>776</sup>. Peuplés d'individus exerçant une activité liée à l'économie ou l'artisanat, leur naissance aux XII<sup>e</sup> - XIII<sup>e</sup> siècles n'est pas issue d'une volonté d'encellulement du seigneur. Ils sont une caractéristique des régions d'habitat dispersé, où l'encellulement n'a pas ou peu constitué un outil d'accroissement du revenu des élites. Toutefois, dans le cas de Puycalvary, cette analyse bute sur une limite importante, qui est celle de la méconnaissance de la composition sociale du village au XIII<sup>e</sup> siècle. Si au sein de la châtellenie de Castelnau-Montratier existe la catégorie de villages déconnectés du finage environnant, le cas inverse existe aussi : en effet, les villages castraux de La Graulière et de Lolmière sont issus de l'encellulement volontaire de paysans questaux, dont l'activité repose par nature sur le parcellaire gravitant autour du pôle villageois<sup>777</sup>. La forte proportion de questaux dans la liste des tenanciers des coseigneurs de Puycalvary en 1277 soulève la question d'une éventuelle possession par ces paysans de maisons au barri, et donc de l'analogie avec La Graulière et Lolmière. Mais l'absence, dans la liste des redevances de 1277, de droits relatifs à des biens de cette nature tendrait à suggérer le classement du village de Puycalvary au sein de la catégorie des bourgs « aterritoriaux » dès le XIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>775</sup> *Ibid.*, p. 247.

<sup>776</sup> *Ibid.*, p. 191.

<sup>777</sup> *Ibid.*, pp. 248-249.

Quant à la situation de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, il semble que le cas de Puycalvary soit assez éloigné de celui de Castelnau-Montratier, où la présence de la catégorie des marchands, clercs ou artisans découle directement de l'essor économique de la ville et de la tenue de marchés. A Puycalvary, la mise en place d'un marché n'a vu le jour qu'à partir de l'érection de la seigneurie en juridiction à part entière au XVII<sup>e</sup> siècle. Il semble que les seigneurs du lieu ont cherché dès le XIII<sup>e</sup> siècle à attirer auprès d'eux des compétences qui leur étaient utiles à la gestion de leur patrimoine : notaires et juristes d'une part (cf. *supra*, § 3.1.4), artisanales d'autre part (forgeron attesté dès le XIII<sup>e</sup> siècle, fustier).

Pour conclure, il convient de préciser que l'absence de données sociales pour les XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles interdit d'effectuer une comparaison avec l'après-guerre de Cent Ans : le village a-t-il souffert des effets de la dépopulation ? L'origine sociale des habitants a-t-il changé ? L'habitat villageois en contexte d'habitat dispersé apparaît comme un élément assez fragile du fait qu'il ne constitue pas la clef de voûte du peuplement. Les crises démographiques et économiques successives ont eu raison de beaucoup de ces villages, pour l'essentiel désertés<sup>778</sup>.

---

<sup>778</sup> *Ibid.*, p. 258.



## **Conclusion de la quatrième partie**

Au travers de l'exemple du site de Puycalvary, nous avons pu aborder dans le détail le fonctionnement d'une maison-forte implantée au cœur d'un pays de mas. Intégrée au XIII<sup>e</sup> siècle au sein d'un réseau familial possédant plusieurs points d'ancrage territoriaux à l'échelle de deux diocèses, nous avons pu étudier sa place au sein des logiques du partage successoral de 1277, et sa dévolution à la coseigneurie entre deux membres du lignage.

Point d'appui d'une seigneurie foncière structurée sur l'habitat dispersé environnant, son rôle polarisant s'est effectué au niveau de l'agglomération d'un habitat villageois et de la centralisation des redevances liées à la seigneurie. Concernant l'attraction d'un village à ses abords, la carence des sources ne nous permet pas de savoir si l'origine d'un tel habitat est issue d'un encellulement volontaire de paysans, et donc du rôle de la maison-forte sur la structuration de son finage. Si tel était le cas, la situation aurait donc largement évolué après la guerre de Cent Ans, la moitié au moins de ses habitants étant des clercs ou des artisans.

Le site de Puycalvary est également le miroir de l'ascension d'un membre de l'aristocratie locale au début du XVI<sup>e</sup> siècle, dont l'entrée dans l'entourage royal a vraisemblablement constitué le catalyseur à un remaniement substantiel de la demeure au goût du jour. La dimension de la résidence aristocratique comme outil de reconnaissance sociale prend ici tout son sens.

## CONCLUSION GENERALE

Cette mise au point sur le semis des résidences seigneuriales rurales émaillant le paysage de l'ancienne châtellenie de Tournon en Agenais aux XIII<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècles a permis de mettre à plat les connaissances existantes, ainsi que de soulever un ensemble de questions.

Notre propos a d'abord tenté de répondre à une série de problèmes posés au départ : réalité numérique de l'expansion résidentielle seigneuriale dans les campagnes de l'Agenais oriental ; aspirations économiques, politiques et sociales des bâtisseurs ; rôle encadrant de l'habitat aristocratique sur les structures de peuplement ; choix architecturaux et défensifs adoptés ; spécificité du polymorphisme de la demeure aristocratique en pays d'habitat dispersé.

Si le problème de la réalité numérique est certainement biaisé par l'inégale conservation des demeures et des sources, notamment des plus anciennes, il est clair, toutefois, que la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle est une période de renouvellement des cadres, voyant l'arrivée d'une profusion de nouveaux seigneurs issus de l'immigration, ou d'une réussite financière (bourgeois, marchands, juristes) ou politique (sénéchaux, ministériaux). Cette nouvelle caste se nourrit visiblement du démembrement des domaines des anciennes élites, financièrement affaiblies par la guerre ; certains investissent les anciennes forteresses, consistant essentiellement en des tours-salles sur éperon barré ou entourées de fossés, et les adaptent au goût du jour. D'autres, moins fortunés, se bâtissent de modestes logis *a novo*, érigés au cours du XVI<sup>e</sup> siècle en forteresses, ou gentilhommières fortifiées lorsque les revenus le permettent.

Toujours lors de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, une autre tendance réside dans l'émergence d'une classe de petits seigneurs issus des mas et de la paysannerie. La ferveur de la reconstruction des terroirs semble, en effet, « aplanir » les hiérarchies : pendant que des unités d'habitat dispersé à vocation purement agricole émergent en nouveaux centres seigneuriaux, des anciens pôles fortifiés privilégiés sont transformés en simples tenures. Un approfondissement de la question notamment des métairies fortifiées, ou des mas au centre de seigneuries foncières serait, de ce point de vue, nécessaire.

Une question qui n'a pu être abordée ici est le lien entre le maillage castral secondaire et le tissu paroissial. L'étroitesse des relations entre l'aristocratie et l'Eglise, que nous avons pu constater à Puycalvary par exemple, ainsi que la possession de droits sur les dîmes ont très certainement joué un rôle dans les choix d'implantation à proximité des centres paroissiaux.

Concernant le problème du rôle joué par le maillage des manoirs et maisons-fortes dans l'encadrement des populations dispersées, ce rôle s'est avéré fondamental au travers d'au moins deux modalités : la possession rentière du sol et la fiscalité d'une part, et la protection des populations d'autre part par le biais de forts villageois installés au sein des basses-cours castrales. Si la polarisation de l'habitat permanent se révèle relativement faible, les exemples de Lamothe-d'Anthé et Puycalvary ont soulevé certaines questions, notamment sur l'origine des bourgs qu'elles ont aggloméré : relèvent-ils d'un processus d'encellulement des populations dispersées ? Les habitants sont-ils à l'origine de paysans, ou issus de classes sociales liées à des activités économiques ou artisanales ? Autant de questions qu'il serait intéressant de développer dans une réflexion plus générale sur le village dans les pays de Moyenne Garonne.

## SOURCES

Les côtes précédées de \* n'ont pas été consultées. Elles sont citées à titre indicatif en tant que source utile pour l'aire et la période étudiées.

### ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA DORDOGNE (AD 24)

#### Série E

##### *Sous-série 2E*

2 E 1830, 230 : Copie de l'hommage d'Arnaud de Lustrac au roi de France de 1459.

2 E 1830, 232 : Famille de Lustrac, titres de propriété sur Trentels, 1463-1503.

### ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA GIRONDE (AD 33)

#### Série C

C 4148 : Inventaire d'aveux et dénombremments concernant l'Agenais (XVI<sup>e</sup> - XVII<sup>e</sup> s.).

### ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU LOT-ET-GARONNE (AD 47)

#### Série C

C PLANS 2 : « *Plans des fiefs et tènements des paroisses d'Auradou, Courbiac, Ladignac, Magnac, Pépinès, Port-de-Penne, Sainte-Foy de Penne, Saint-Germain, Saint-Hilaire, Saint-Just, Saint-Sulpice, Saint-Sylvestre, Trentels* », XVIII<sup>e</sup> s.

C PLANS 3 : « *Plans des fiefs et ténements des paroisses de Nagejouls, Bourlens, Sainte-Foy, Sombal et Trémons* », XVIII<sup>e</sup> s.

C PLANS 4 : « *Plans cadastraux des fiefs et terres non nobles y enclavées pour les paroisses de Bourlens, Ladignac, Laval, Saint-Georges-de-Belaigue, Saint-George-de-Tournon, Saint-Martin-de-Rouets, Trémons et Trentels* », XVIII<sup>e</sup> s.

C PLANS 54 : Plans de navigation du Lot et de la Baïse, 1767.

### Série E

#### *Sous-série 3E*

3 E 632/1 : Registre du notaire Imbert, 1476-1480.

2 Mi 1036 R1 (côte ancienne : 3 E 633/1) : Registre du notaire Carrière, 1438-1442.

3 E 637 : Registre d'analyses d'actes de notaires de Tournon-d'Agenais du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, XVII<sup>e</sup> siècle.

#### *Sous-série E supplément*

E supp 3710 : Arpentement de la juridiction de Tournon-d'Agenais – Paroisse de Courbiac, 1665.

E supp 3711 : Arpentement de la juridiction de Tournon-d'Agenais – Paroisses de Bourlens, Saint-Georges, Nagejouls, Cazideroque, 1665.

E supp 3712 : Arpentement de la juridiction de Tournon-d'Agenais – Paroisses de Tourreil, Anthé, Lamothe, Sombal, 1665.

E supp 3713 : Arpentement de la juridiction de Tournon-d'Agenais – Paroisse de Cazideroque, 1665.

E supp 3713bis : Arpentement de la juridiction de Tournon-d'Agenais – Paroisses de Lucante, Thézac, 1665.

E supp 3714 : « Livre de taille de la ville et juridiction de Tournon pour l'année mil six cens quarante sept » - Fragments d'arpentement de Lamothe, Sombal, Sainte-Foy, Anthé - Rôles des tailles pour les paroisses de Valeilles, Puycalvary, Courbiac, 1665-1675.

E supp 3762 : Transcriptions de l'archiviste Bosvieux d'actes du fonds d'Armagnac concernant Tournon-d'Agenais.

E supp 3764 : Registre du notaire Anthérieux, 1502-1506.

E supp 3804 : Arpentement de la paroisse de Courbiac (Villeneuve-sur-Lot), 1647.

### Série G

\*GH 128 : Copies du partage de l'héritage de P. R. de Palazols de 1261, parts de Pierre Raymond et Bonafous.

### Série J

#### *Sous-série 5 J (Fonds Abbé Dubois)*

(Dossiers familles)

5 J 291 : Famille de la Duguie (actes originaux des XV<sup>e</sup>- XVII<sup>e</sup> s.)

5 J 400 : Famille de Monfabès (13 actes de 1279 à 1297).

5 J 585 : Famille d'Anthé.

5 J 587 : Famille de Bap.

5 J 594 : Famille de Brunet.

5 J 603 : Famille del Bosc.

5 J 615 : Famille de la Goutte de Lapoujade.

5 J 621 : Famille de la Duguie

5 J 624 : Famille de Lavaissière.

(Dossiers maisons nobles)

5 J 598 : Cazideroque.

5 J 627 : Lustrac.  
5 J 634 : Montayral.  
5 J 637 : Nagejouls.  
5 J 663 : Birou.  
5 J 664 : Bosc.  
5 J 667 : Cézérac.  
5 J 670 : Fages.  
5 J 672 : Garroussel.  
5 J 674 : Laduguie.  
5 J 675 : Lamothe-d'Anthé.  
5 J 676 : Lapoujade.  
5 J 677 : Lestelle.  
5 J 680 : Nagejouls.  
5 J 682 : Perricard.  
5 J 683 : Puycalvary.  
5 J 684 : Rodier, Roger.  
5 J 685 : Sainte-Foy.

*Sous-série 6J*

6 J 1 : Inventaire général des titres et documents de la maison noble et seigneurie de Cazideroque, 1679.  
6 J 13 : Actes concernant la maison forte et tènement de Quissac, 1453-1571.  
6 J 15 : Actes concernant la seigneurie de Puycalvary, 1277-XVII<sup>e</sup> siècle.  
6 J 23 : Terrier d'Hermand de Raffin, seigneur de Puycalvary, 1483-1507.  
6 J 43 : Actes concernant la famille Palazols, 1228-1365.  
6 J 44 : Acte de vente du repaire et capmas de Labrunie, 1474.

*Sous-série 7J*

7 J 7 : Accensement d'un emplacement pour bâtir une maison à Perricard par Peyre Raffi, 1421.

*Sous-série 18J (Fonds Durengues)*

Notes manuscrites du chanoine Durengues sur les paroisses de l'Agenais.

Série P

*Sous-série 3P – Plans cadastraux napoléoniens (disponibles en ligne sur le site des A. D.*

47)

3P/A45/7 : Trentels, Section C2, Lustrac, 1830.

3P/A46/9 : Dausse, Section A1 Puycalvari, 1830.

3P/A53/63 : Laffite-sur-Lot, Section D, Poudepé et La Luque, 1821.

3P/A54/3 : Montayral, Section A2 Cézérac, 1831.

3P/A54/4 : Montayral, Section B1 Rivebas, 1831.

3P/A54/7 : Montayral, Section C2 Château de Montayral, 1831.

3P/A54/11 : Montayral, Section E2 Perricard, 1831.

3P/A54/18 : Tournon-d'Agenais, état des sections, 1831.

3P/A54/30 : Tournon-d'Agenais, Section P2 Bosq, 1831.

3P/A54/38 : Tournon-d'Agenais, Section T2 Bisquerie, 1831.

3P/A54/39 : Tournon-d'Agenais, Sections T3 Bisquerie, 1831.

3P/A54/40 : Tournon-d'Agenais, Section U Pouchou, 1831.

3P/A55/1 : Tournon-d'Agenais, Section A<sup>2</sup>1 Lamothe, 1831.

3P/A55/7 : Tournon-d'Agenais, Section D<sup>2</sup>1 Najejouls, 1831.

3P/A55/8 : Tournon-d'Agenais, Section D<sup>2</sup>2 Najejouls, 1831.

3P/A55/12 : Tournon-d'Agenais, Section F<sup>2</sup>2 Simou, 1831.

3P/A55/20 : Tournon-d'Agenais, Section O<sup>2</sup>1 Bourlens, 1831.

3P/A57/13 : Villeneuve-sur-Lot, Section O1, Roger, 1812.

(Consultable sur place uniquement)

3P 3019/1 : Tournon-d'Agenais, Section A1 Lansac, 1831.

3P 3019/6 : Tournon-d'Agenais, Section C2 Saint-Vite-du-Dor, 1831.

3P 3019/15 : Tournon-d'Agenais, Section H1 Bartes, 1831.

(En remplacement de la côte 3P)

E DEPOT 011/1G1/3 : Anthé, Section B2 Moussac, 1831.

E DEPOT 011/1G1/6 : Anthé, Section C Anthé, 1831.

E DEPOT 011/1G1/8 : Anthé, Section D2 Lamothe, 1831.

E DEPOT 011/1G1/10 : Anthé, section E2 Sainte-Foi, 1831.

*Non côté, en cours d'inventaire*

Notes personnelles de Lucile Bourrachot concernant l'Agenais de l'après-guerre de Cent Ans (analyses d'actes, de divers fonds documentaires et de travaux universitaires) : 6 cahiers, fichiers alphabétiques de noms d'immigrés en Agenais, de familles de l'aristocratie locale ou immigrée, deux dossiers de notes éparses.

**ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU TARN-ET-GARONNE (AD 82)**

*Série A*

A 30 : Donation de Charles V du château, ville et baronnie de Tournon-d'Agenais au comte d'Armagnac, 1373.

*Série E*

*Sous-série 5E*

\*5 E 4188 : Registre du notaire Jean Coly, 1512-1518.

\*5 E 5404 : Registre du notaire Déodat Bruguières, 1410-1420.

\*5 E 6175 : Registre du notaire Jean Caminas, 1500-1538.

Série G

\*G 749-755 : Archives du prieuré de Masquières (1261-1735).

Série P

Sous-série 3P

3 P 2419/41 : Montaigu-de-Quercy, Section L2 Lagardette.

3 P 2487/5 : Valeilles, Section B2 Lagardette, 1812.

3 P 2487/8 : Valeilles, Section C3 Valeilles, 1812.

**ARCHIVES MUNICIPALES DE MOISSAC**

J J 1 : *Répertoire général des actes, titres, documents des Archives du vénérable chapitre de Saint-Pierre de la Ville de Moissac, diocèse de Caors*, par Evariste Andurandy, 1730.

**SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (STAP) LOT-ET-GARONNE**

Dossier Lapoujade, commune de Saint-Vit-de-Dorn.

Dossier Perricard, commune de Montayral.

Dossier Puycalvary, commune de Dausse.

## Sources imprimées

*Archives Historiques de la Gironde*, Paris, Bordeaux, Société des archives historiques de la Gironde, 1859-1936. [En ligne] URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb32701447v/date>

*Commentaires de Blaise de Monluc, maréchal de France*, t. 1 (1521-1553) ; t. 2 (1553-1563) ; t. 3 (1563-1576), éd. de P. Courteault, Paris, A. Picard et fils, 1911, 1913 et 1925.

FALLIERES, THOLIN 1897 : FALLIERES, O., THOLIN, G., « Hommages des seigneurs de l'Agenais au comte de Toulouse en 1259 », *Rec. Trav. Soc. Agen*, 1897, pp. 11-62.

*Juramentum baronum castellanorum et militum agennensis diocesis*, éd. d'A. Teulet, Layette du Trésor des Chartes de l'année 1224 à l'année 1246, p. 505.

*Le Livre d'Agenais*, éd. de G.-P. CUTTINO, Toulouse, Centre Régional de Documentation Pédagogique, 1956 (Documents d'Histoire Méridionale, 1).

*Le Livre des hommages d'Aquitaine. Restitution du second livre noir de la connétablie de Bordeaux*, éd. de J.-P. TRABUT-CUSSAC, Bordeaux, Imprimeries Delmas, 1959.

GOURON 1935 : GOURON, M., *Catalogue des chartes de franchises de la France. II. Les chartes de franchises de Guienne et Gascogne*, Paris, Société d'Histoire du Droit, 1935.

MAGEN 1872 : MAGEN, A., « Ordonnance de Philippe de Valois pour la répression du brigandage dans la sénéchaussée d'Agenais et de Gascogne, 1<sup>er</sup> août 1343 », *Second Rec. Trav. Soc. Agen*, t. II, 1872, pp. 496-500.

MAGEN, THOLIN 1876 : MAGEN, A., THOLIN, G., *Archives municipales d'Agen : Chartes (1189-1328)*, Villeneuve-sur-Lot, Ed. X. Duteis, 1876.

MAISONOBE, SAMARAN 1910 : MAISONOBE, M. et SAMARAN, C., *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Tarn-et-Garonne. Archives civiles. Série A, Fonds d'Armagnac*, Montauban, impr. P. Mispoulet, 1910.

*Regestum Clementis papae V*, O.S.B., Rome, 1885-1892, 10 vols, [En ligne] URL : <http://apps.brepolis.net.janus.biu.sorbonne.fr/litpa/Pontificates.aspx>

*Rôles gascons* :

- Tome II (1273-1290), éd. de C. BEMONT, Paris, Imprimerie Nationale, 1900.
- Tome IV (1307-1317), éd. d'Y. RENOUARD, Paris, Imprimerie Nationale, 1962.

*Saisimentum comitatus Tholosani*, éd. d'Y. DOSSAT, Paris, Bibliothèque Nationale, 1966.

VIC, VAISSETE 1842 : VIC, C., VAISSETE, J., *Histoire générale du Languedoc*, Toulouse, J.-B. Paya, 1842.

## BIBLIOGRAPHIE

Abréviations :

*A.H.G.* : Archives Historiques du département de la Gironde.

*BSR* : Bilan Scientifique Régional de la région Aquitaine.

*Bull. Phil. Hist* : Bulletin philologique et historique jusqu'à 1715 du Comité des travaux historiques et scientifiques.

*BSAN* : Bulletin de la société des Amis du vieux Nérac.

*BSATG* : Bulletin de la Société Archéologique et Historique de Tarn-et-Garonne.

*BSEL* : Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

*FHSO* : Fédération Historique du Sud-Ouest.

*MSAMF* : Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France.

*Rev. Ag.* : Revue de l'Agenais.

*Rec. Trav. Soc. Agen* : Recueil des Travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

*SAMF* : Société Archéologique du Midi de la France.

ABBE 2003 : ABBE J.-L., « La genèse des agglomérations languedociennes au Moyen Age, le rôle des XIII<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècles », dans GAUTHIEZ, B., ZADORA-RIO, E. et GALINIE, H. (dir.), *Village et ville au Moyen Age : les dynamiques morphologiques*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, 2003, pp. 427-431.

ABBE 2005 : ABBE, J.-L., « Le paysage peut-il être lu à rebours ? Le paysage agraire médiéval et la méthode régressive », dans CUSENTE, B., MOUSNIER, M. (dir.), *Les territoires du médiéviste*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, pp. 383-399, [En ligne], mis en ligne le 24 février 2015, URL : <http://books.openedition.org/pur/8207>

ABBE *et al.* 2008 : ABBE J.-L., BAUDREU, D., CASSAN-PISANI, E. *et al.*, *Forts villageois du bas Moyen Âge (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)*, Projet Collectif de Recherche, rapport 2008, à paraître.

ABBE *et al.* 2009 : ABBE J.-L., AUDABRAM, P., BAUDREU, D. *et al.*, *Forts villageois du bas Moyen Âge (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)*, Projet Collectif de Recherche, rapport 2009, à paraître.

ABBE *et al.* 2010 : ABBE J.-L., AUDABRAM, P., BAUDREU, D. *et al.*, *Forts villageois du bas Moyen Âge (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)*, Projet Collectif de Recherche, rapport 2010, à paraître.

ABBE *et al.* 2011 : ABBE J.-L., AUDABRAM, P., BAUDREU, D. *et al.*, *Forts villageois du bas Moyen Âge (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)*, Projet Collectif de Recherche, rapport 2011, vol. 1, à paraître.

ALIBERT 1977 : ALIBERT, L., *Dictionnaire Occitan-Français* (nouvelle édition), Toulouse, Institut d'études occitanes, 1977.

AQUITANIA 1990 : *Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen-Âge entre Loire et Pyrénées*, Actes du premier colloque Aquitania, Limoges, 20-22 mai 1987, *Aquitania* supplément 4, 1990.

ATLIF 2012 : *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)*, projet du laboratoire ATILF du CNRS ("Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française") et de l'Université de Lorraine, version 2012. [En ligne] URL : <http://www.atilf.fr/dmf/>

ANDRIEU 1893 : ANDRIEU, J., *Histoire de l'Agenais*, réimpr. de l'édition de 1893, Marseille, Laffitte, 1976.

ANTOINE, COCAUD, PICHOT 2005 : ANTOINE, A., COCAUD, M. et PICHOT, D. (dir.), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé, de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle*, Actes du colloque de Rennes des 29, 30 et 31 mai 2002, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

BALLARIN *et alii* 2007 : « L'habitat de Naux à Colayrac-Saint-Cirq (Lot-et-Garonne) : une maison forte de bourgeois ? », dans *Archéologie Médiévale*, t. 37, CNRS Ed., pp. 111-145.

BARRAUD, HAUTEFEUILLE, RÉMY 2006 : BARRAUD, D., HAUTEFEUILLE, F. et RÉMY, C. (dir.), *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées, X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. Recherches archéologiques récentes, 1987-2002*, Actes du colloque de Pau, 3-5 octobre 2002, Carcassonne, Centre d'archéologie médiévale du Languedoc, 2006.

BAUDREU, LOPPE 2004 : BAUDREU, D., LOPPE, F., « Types de forts villageois dans le bassin moyen de l'Aude durant la guerre de Cent Ans », *Archéologie du Midi Médiéval*, 2004, t. 22, pp. 103-140.

BEAUNE 1899 : BEAUNE, J., « A propos des Raffin d'Agenais », *Rev. Ag.*, 1899, pp. 170-172.

BEAUNE 1905 : BEAUNE, J., « Deux sénéchaux d'Agenais (XVI<sup>e</sup> siècle) : Antoine et François de Raffin », *Rev. Ag.*, 1905, pp. 431-451.

BEAUNE 1906 : BEAUNE, J., « Deux sénéchaux d'Agenais (XVI<sup>e</sup> siècle) : Antoine et François de Raffin », *Rev. Ag.*, 1906, pp. 59-65.

BEAUNE 1999 : BEAUNE, C., *Education et cultures. Du début du XII<sup>e</sup> siècle au milieu du XV<sup>e</sup> siècle*, Condé-sur-Noireau, Ed. Sedes, 1999.

BERDOY 2014 : BERDOY, A., « Le lexique de la résidence aristocratique dans les Pyrénées occidentales », dans BOURGEOIS, L. et REMY, C. (dir.), *Demeurer, défendre, paraître. Orientations récentes de l'archéologie des fortifications et des résidences aristocratiques médiévales entre Loire et Pyrénées*, colloque de Chauvigny, 14-16 juin 2012, Chauvigny, Association des Publications Chauvinoises, 2014, pp. 597-600.

BERIAC 1994 : BERIAC, F., « Châteaux, villes fortifiées et garnisons en Aquitaine vers 1442/1453 », *La vallée du Lot et son environnement*, actes du XLIV<sup>e</sup> Congrès d'Etudes régionales de la Fédération Historique du Sud-Ouest, 4-5 avril 1992, Cahors et Villeneuve-sur-Lot, *Rev. Ag.*, 1994, vol. 1, pp. 149-163.

BERTHAULT *et al.* 2007 : BERTHAULT F., BESCHI A., FERULLO, O. *et al.*, *Vallée du Lot, Confluences en Lot-et-Garonne*, Bordeaux, Le Festin, 2007 (Cahier du Patrimoine, 85).

BERTHE 2009 : BERTHE, M., « Les élites des bourgs castraux dans le Midi toulousain aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, actes du colloque de Cahors de 2006, Toulouse, Société Archéologique du Midi de la France, 2009, pp. 207-222.

BESCHI 1994 : BESCHI, A., *Société et habitat aristocratique en Agenais au Moyen Âge*, mémoire de D.E.A., Université Bordeaux III – Michel de Montaigne, 1994.

BESCHI 2006 : BESCHI, A., *Château de Cazideroque, note de synthèse*, SRA Aquitaine, 2006.

BOUCHARLAT 2009 : BOUCHARLAT, E., « Panorama de l'archéologie castrale en France », *Revue archéologique du Centre de la France* [En ligne], Tome 48 | 2009, mis en ligne le 31 décembre 2009, URL : <http://racf.revues.org/1353>

BOUILLAC 1995 : BOUILLAC, H., *Inventaire des sites fortifiés du canton de Penne d'Agenais*, mémoire de maîtrise, Université Bordeaux III – Michel de Montaigne, 1995.

BOUILLAC 1997 : BOUILLAC, H., *Formes d'habitat et pouvoirs en Agenais (entre Lot et Garonne) au Moyen Âge*, mémoire de D.E.A., Université Bordeaux III – Michel de Montaigne, 1997.

BOUILLAC 2002 : BOUILLAC, H., « Les châteaux et maisons fortes du canton de Penne et leurs seigneurs (XI<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> s.), *Rev. Ag.*, 2002, vol. 2, pp. 131-165.

BOUILLAC 2005a : BOUILLAC, H., « L'habitat groupé entre le Lot-et-Garonne au Moyen Âge : bilan historiographique et perspectives de recherches », *Rev. Ag.*, 2005, vol. 1, pp. 119-129.

BOUILLAC 2005b : BOUILLAC, H., *Etudes historiques sur le bourg et le canton de Tournon d'Agenais des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, rapport de prospection thématique déposé au SRA Aquitaine, juin 2005.

BOUILLAC 2005c : BOUILLAC, H., « Quelques aspects de l'occupation du sol au Moyen Âge dans le canton de Tournon d'Agenais », *Rev. Ag.*, 2005, vol. 2, pp. 583-623.

BOURGEOIS, REMY 2014 : BOURGEOIS, L. et REMY, C. (dir.), *Demeurer, défendre, paraître. Orientations récentes de l'archéologie des fortifications et des résidences aristocratiques médiévales entre Loire et Pyrénées*, colloque de Chauvigny, 14-16 juin 2012, Chauvigny, Association des Publications Chauvinoises, 2014.

BOURIN DURAND 1994 : BOURIN, M. et DURAND, A., « Eglise paroissiale, cimetière et *castrum* en bas-Languedoc (X<sup>e</sup> - XII<sup>e</sup> s.) », dans FIXOT, M. et ZADORA-RIO, E. ( dir.), *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales*. Actes du III<sup>e</sup> congrès international d'archéologie médiévale (Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989) Caen : Société d'Archéologie Médiévale, 1994. pp. 98-106.

BOURRACHOT 1961 : BOURRACHOT, L., « Les barrages et moulins sur le Lot dans la baylie de Penne », dans *Villeneuve-sur-Lot et l'Agenais*, actes des XIV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> congrès d'études régionales de Villeneuve-sur-Lot, 13-15 mai 1961, *Rev. Ag.*, 1961, vol. 3 - 4, pp. 191-200.

BOURROUSSE de LAFFORE 1879 : BOURROUSSE de LAFFORE, J. de, « Notes historiques sur des monuments féodaux et religieux du département de Lot-et-Garonne », *Rev. Ag.*, 1879, pp. 53-73, pp. 120-155, pp 250-263, pp. 289-302, pp. 385-404 et pp. 481-497.

BOURROUSSE de LAFFORE 1880 : BOURROUSSE de LAFFORE, J. de, « Notes historiques sur des monuments féodaux et religieux du département de Lot-et-Garonne », *Rev. Ag.*, 1880, pp. 1-15, pp. 81-108, pp. 232-247, pp. 277-296, pp. 400-415.

BOURROUSSE de LAFFORE 1881 : BOURROUSSE de LAFFORE, J. de, « Notes historiques sur des monuments féodaux et religieux du département de Lot-et-Garonne », *Rev. Ag.*, 1881, pp. 194-214, pp. 289-312.

BOUROUSSE DE LAFFORE 1883 : BOURROUSSE DE LAFFORE, J., *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, Paris, Bordeaux, Agen, 1883.

BOUROUSSE DE LAFFORE 1885 : BOURROUSSE DE LAFFORE, J. de, « Etat de la noblesse et des vivants noblement de la sénéchaussée d'Agenais en 1717 », *Rev. Ag*, 1885, pp. 5-32 , 113-144, 193-208, 289-304, 385-400, 481-496.

BOUROUSSE DE LAFFORE 1886 : BOURROUSSE DE LAFFORE, J. de, « Etat de la noblesse et des vivants noblement de la sénéchaussée d'Agenais en 1717 », *Rev. Ag*, 1886, pp. 33-48, 193-199, 290-304, 386-400, 481-496.

BOUROUSSE DE LAFFORE 1887 : BOURROUSSE DE LAFFORE, J. de, « Etat de la noblesse et des vivants noblement de la sénéchaussée d'Agenais en 1717 », *Rev. Ag*, 1887, pp. 185-200, 377-392, 473-488.

BOUROUSSE DE LAFFORE 1888 : BOURROUSSE DE LAFFORE, J. de, « Etat de la noblesse et des vivants noblement de la sénéchaussée d'Agenais en 1717 », *Rev. Ag*, 1888, pp. 5-16.

BOUROUSSE DE LAFFORE 1889 : BOURROUSSE DE LAFFORE, J. de, « Etat de la noblesse et des vivants noblement de la sénéchaussée d'Agenais en 1717 », *Rev. Ag*, 1889, pp. 181-196, 273-288, 371-386, 457-472.

BOUTOULLE 2003 : BOUTOULLE, F., « Du casal à l'estage. L'enclos habité dans les campagnes du Bordelais et du Bazadais du XI<sup>e</sup> au début du XIII<sup>e</sup> siècle », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 3<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup>2, 2003, pp. 25-42.

BOUTOULLE 2014 : BOUTOULLE, F., « Résidences de la petite aristocratie (Bordelais et Landes, XI<sup>e</sup> - XIII<sup>e</sup> siècles) » dans REMY, C. et BOURGEOIS, L. (dir.), *Demeurer, défendre, paraître. Orientations récentes de l'archéologie des fortifications et des résidences aristocratiques médiévales entre Loire et Pyrénées*, colloque de Chauvigny, 14-16 juin 2012, Chauvigny, Association des Publications Chauvinoises, 2014, pp. 601-609.

BRIANÇON 1991 : BRIANÇON, A., *Les forts villageois en Lauragais toulousain au bas Moyen Âge : projet d'étude et de recherche*, mémoire de D.E.A, Université Toulouse 2 Le Mirail, 1991.

BUR 1986a : BUR, M. (dir.), *La maison forte au Moyen Âge*, actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson, 31 mai - 3 juin 1984, Paris, CNRS, 1986.

BUR 1986b : « Pourquoi un colloque sur la maison forte ? », dans BUR, M. (dir.), *La maison forte au Moyen Âge*, actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson, 31 mai - 3 juin 1984, Paris, CNRS, 1986, pp. 7-12.

BURIAS 1979 : BURIAS J., *Atlas historique français. Agenais, Condomois, Bruilhois*, Paris, CNRS, 1979.

CAMPECH *et al.* 2012 : CAMPECH, S., CALMES, C., FERRAND, G. *et al.*, *Une coseigneurie au fil des siècles : Mouret en Rouergue, XI<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> s.*, *Archéologie du Midi Médiéval*, t. 30, 2012.

CATAFAU 1998 : CATAFAU, A., *Les celleres et la naissance du village en Roussillon : X<sup>e</sup> -XV<sup>e</sup> siècles*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 1998.

CAPDEVILLE 2000 : CAPDEVILLE, J.-P., *Carte géologique de la France à 1:50 000 n° 879. Penne-d'Agenais*, Orléans, BRGM, 2000.

CAPPELLI 2011 : CAPPELLI, A., *Lexicon abbreviaturarum : Dizionario di abbreviature latini ed italiani* (7<sup>e</sup> édition), Milan, Ulrico Hoepli, 2011.

CATAFAU 1998 : CATAFAU, A., *Les celleres et la naissance u village en Roussillon, X<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècles*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 1998.

CAZES 1998 : CAZES, J.-P., *Habitat et occupation du sol en Lauragais audois au Moyen Âge*, thèse de doctorat, Université de Toulouse 2 Le Mirail, 1998, 4 vol.

CHAMPAGNE 2005 : CHAMPAGNE, A., « Maisons rurales, pouvoir seigneurial et reconstruction au XV<sup>e</sup> siècle (l'exemple poitevin) », dans ANTOINE, A., COCAUD, M. et PICHOT, D. (dir.), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé des origines aux années soixante*, actes du colloque de Rennes, 29-30-31 mai 2002, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, pp. 155-162.

CHAPELOT 2010 : CHAPELOT, J. (dir.), *Trente ans d'archéologie médiévale. Un bilan pour un avenir*, CRAHM, Caen, 2010.

CHARBONNIER 2005 : CHARBONNIER, P., « Les écarts et leurs habitations en basse-Auvergne », dans ANTOINE, A., COCAUD, M. et PICHOT, D. (dir.), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé, de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle*, Actes du colloque de Rennes des 29, 30 et 31 mai 2002, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, pp. 291-312.

CHARMOILLAUX, FAURE-BOUCHARLAT 2006 : CHARMOILLAUX, J. et FAURE-BOUCHARLAT, E., « Les sites fossoyés du Roannais (Loire) à la fin du MA : état de la question », dans ETTEL, FLAMBARD HERICHER, MCNEILL 2006 : ETTEL, P., FLAMBARD HERICHER, A.-M, MCNEILL, T. E. (dir.), *Château et peuplement*, Actes du colloque international de Voiron, Isère, France, 28 août - 4 septembre 2004, Château Gaillard, tome 22, Caen, CRAHM, 2006, pp. 65-74.

CLEMENS 1968 : CLEMENS, J., « Eglises paroissiales et bourgs dans le diocèse d'Agen », *Rev. Ag.*, 1968, pp. 3-15.

CLEMENS 1969 : CLEMENS, J., « Déclin de la fonction de refuge de l'habitat agenais », *Rev. Ag.*, 1969, pp. 3-9.

CLEMENS, DAUTANT 1990 : CLEMENS, J., DAUTANT, A., « Mottes et camps au Moyen Âge en Lot-et-Garonne », *Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen-Âge entre Loire et Pyrénées*, Actes du premier colloque Aquitania, Limoges, 20-22 mai 1987, *Aquitania* supplément 4, 1990, pp. 9-22.

COMET 2009 : COMET, A., *Les forts villageois de l'ouest du Lot à la fin du Moyen Âge*, mémoire de Master 2 d'études médiévales, Université Toulouse 2 Le Mirail, 2009.

COMPATANGELO-SOUSSIGNAN, HAUTEFEUILLE 2002 : COMPATANGELO-SOUSSIGNAN, R. et HAUTEFEUILLE, F., « L'utilisation des plans-terriers pour la reconstitution des paysages antiques et médiévaux : Italie et France méridionales », dans BRUNEL, G., GUYOTJEANNIN, O. et MORICEAU, J.-M. (dir.) *Terriers et plans-terriers du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Actes du colloque de Paris (23-25 septembre 1998), Bibliothèque Histoire Rurale, t. 5, 2002, p. 325-342.

CONTAMINE 1985 : CONTAMINE, P., « La France de la fin du XV<sup>e</sup> siècle : pour un état des questions », *La France de la fin du XV<sup>e</sup> siècle : renouveau et apogée*, Paris, 1985, pp. 1-12.

CONTAMINE 2002 : CONTAMINE P., « L'impact de la Guerre de Cent Ans en France sur le "plat pays" et sur la vie au village », dans DESPLAT, C., *Les villageois face à la guerre (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, actes des XXII<sup>e</sup> journées internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, 8, 9 et 10 Septembre 2000, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2002, p. 15- 34.

CONTAMINE 2010 : CONTAMINE, P., *La Guerre de Cent Ans* (9<sup>e</sup> édition), Paris, Presses universitaires de France, 2010 (Que-sais-je ?).

CONTE 1992 : CONTE, P., « Aix – Le Grancher », *Bilan scientifique du Limousin*, 1992. [En ligne] URL : [http://www.archea.net/index.php?option=com\\_content&view=article&id=41&Itemid=176](http://www.archea.net/index.php?option=com_content&view=article&id=41&Itemid=176)

CONTE, FAU, HAUTEFEUILLE 2006 : CONTE, P., FAU, L., HAUTEFEUILLE, F., « L'habitat dispersé de l'ouest au sud-ouest du Massif Central (X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.) », *Dossiers d'Archéologie* n° 314, 2006, pp. 46-49.

CONTE, FAU, HAUTEFEUILLE 2010 : CONTE, P., FAU, L., HAUTEFEUILLE, F., « L'habitat dispersé dans le sud-ouest de la France médiévale (X<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> siècles) », dans CHAPELOT, J. (dir.), *Trente ans d'archéologie médiévale. Un bilan pour un avenir*, CRAHM, Caen, 2010, pp. 163-178.

COURTEAULT 1898 : COURTEAULT, H., « Deux épisodes de l'histoire de l'Agenais pendant la guerre de Cent ans », *Annales du Midi*, t. 10, n° 38, 1898, pp. 202-213.

COUSSEAU de BEAUFORT 1937 : COUSSEAU de BEAUFORT, de, « Le Château de Puycalvary en Agenais », *Rev. Ag.*, 1937, vol. 5, pp. 189-224.

CROUY-CHANEL, FAUCHERRE, PROUTEAU 2011 : CROUY-CHANEL, E., FAUCHERRE, N., PROUTEAU, N. (dir), *Artillerie et fortification, 1200-1600*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011.

CUBELIER de BEYNAC 2005 : CUBELIER de BEYNAC, « Les moulins du Boudouyssou », *Rev. Ag.*, 2005, vol. 2, pp. 979-991.

CURSENTE 1978 : CURSENTE, B., *Des maisons et des hommes : la Gascogne médiévale, XI<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1978.

CURSENTE 1980 : CURSENTE, B., *Les castelnaux de la Gascogne médiévale*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1980.

CURSENTE 1999 : CURSENTE, B. (dir.), *L'habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne*, XVIII<sup>e</sup> Journées internationales de Flaran, septembre 1996, Presses universitaires du Mirail, 1999.

CURSENTE 2000 : « De la quête à la questalité. L'avènement d'un servage institutionnalisé en Gascogne (XII<sup>e</sup> – XIII<sup>e</sup> siècles), dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome, Moyen Âge, La servitude dans les pays de la Méditerranée occidentale chrétienne au XII<sup>e</sup> siècle et au-delà*, Actes de la table ronde de Rome, 8-9 octobre 1999, tome 112-2, 2000, pp. 941-960.

CUSENTE, MOUSNIER 2005 : CUSENTE, B., MOUSNIER, M. (dir.), *Les territoires du médiéviste*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

DEBAX 2012: DEBAX, H., *La seigneurie collective. Pairs, pariers, paratge, les coseigneurs du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

DEBORD 1982 : « Mottes castrales et habitat chevaleresque » dans *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire médiévales en l'honneur du doyen M. de Boüard*, Genève, 1982, pp. 83-89.

DEBORD 1986 : « Châteaux et résidences aristocratiques. Réflexion sur la recherche », dans *Château Gaillard*, Wageningen (Pays-Bas), 1986, pp. 41-51.

DEBORD 2000 : DEBORD, A., *Aristocratie et pouvoir. Le rôle du château dans la France médiévale*, Paris, Picard, 2000.

DEFFONTAINES 1932 : DEFFONTAINES, P., *La Moyenne Garonne, Agenais, Bas-Quercy. Les hommes et leurs travaux dans les pays de Moyenne Garonne*, réimpr. de l'édition de 1932, Agen, Librairie Quesseveur, 1978.

DIENNE 1908 : Comte de DIENNE, "Le château de Sainte-Foy d'Anthé", *Rev. Ag.*, 1908, vol. 2, pp. 120-131.

DIOT 2007 : DIOT, M., *Cheminées. Etude de structures du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Centre des Monuments Nationaux, 2007.

DOSSAT 1951 : DOSSAT, Y., « Les divisions administratives de l'Agenais à l'époque d'Alphonse de Poitiers », *Bull. Phil. Hist.*, 1951-52, pp. 303-317.

\*DOSSAT 1978 : DOSSAT, Y., « L'Agenais vers 1325 après la campagne de Charles de Valois », *La guerre et la paix, frontières et violences au Moyen Âge*, actes du 101<sup>e</sup> Congrès

national des sociétés savantes philologiques et historiques, Lille, 1976, Paris, Bibliothèque Nationale, 1978, pp. 143-154.

DUCOURNEAU 2007 : DUCOURNEAU, B., « Montayral, Tricou », *Bilan Scientifique Régional de l'Aquitaine*, 2007.

DUMASY 2011 : DUMASY, J., *Le feu et le lieu : la baronnie de Séverac-le-Château à la fin du Moyen Âge* Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2011.

ETTEL, FLAMBARD HERICHER, MCNEILL 2006 : ETTTEL, P., FLAMBARD HERICHER, A.-M, MCNEILL, T. E. (dir.), *Château et peuplement*, Actes du colloque international de Voiron, Isère, France, 28 août - 4 septembre 2004, Château Gaillard, tome 22, Caen, CRAHM, 2006.

FAGES 1995 : FAGES, B., *Carte Archéologique de la Gaule, Le Lot-et-Garonne (47)*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres , Ministère de la culture et de la communication , Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 1995.

FARAVEL 2014 : FARAVEL, S., « Le lexique de la résidence aristocratique et des fortifications en Entre-deux-Mers bazadais entre le XI<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle », dans BOURGEOIS, REMY 2014 : BOURGEOIS, L. et REMY, C. (dir.), *Demeurer, défendre, paraître. Orientations récentes de l'archéologie des fortifications et des résidences aristocratiques médiévales entre Loire et Pyrénées*, colloque de Chauvigny, 14-16 juin 2012, Chauvigny, Association des Publications Chauvinoises, 2014, pp. 617-626.

FERRAND 2009 : FERRAND, G., *Communautés et insécurité en Rouergue à la fin du Moyen Âge*, thèse de doctorat d'histoire médiévale, Université Toulouse 2 Le Mirail, 2009.

FERRAND 2007 : FERRAND, G. (coord.), « Des hommes et des murs. Pour une approche de la mise en défense des communautés dans le Sud-Ouest à la fin du Moyen Âge. Actes du séminaire du laboratoire TRACES. Toulouse, 20 avril 2007 », *Archéologie du midi médiéval*, t. 25, 2007, p.107-155.

FERRAND 2006 : FERRAND, G., « Centre et habitat dispersé : le *castrum* de Mouret (Aveyron) au milieu des champs », *Château et peuplement*, actes du colloque international de Voiron, Isère, France, 28 août-4 septembre 2004, Château Gaillard, t. 22, Caen, CRAHM, 2006, pp. 129-137.

FLAUJAC 2002 : FLAUJAC, R. de, "Visite au château de Sainte-Foy d'Anthé, *Rev. Ag.*, 2002, vol. 2, pp. 371-375.

FLAUJAC 2005 : de FLAUJAC, R. de, « Le château de Rodier et son seigneur Jean de Levezou de Vezins au cours des guerres de religion », *Rev. Ag.*, 2005, vol. 2, pp. 959-977.

FOURNIER 1966 : FOURNIER, G., « La défense des populations rurales pendant la Guerre de Cent Ans en Basse Auvergne », *Actes du 90<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes*, Nice, 1965, Section Archéologie, Paris, 1966, p. 151-193.

FOURNIER 1978 : FOURNIER, G., *Le château dans la France médiévale, essai de sociologie monumentale*, Paris, Aubier Montaigne, 1978.

FOURNIER 2014 : FOURNIER, G., *Les villages fortifiés et leur évolution : contribution à l'histoire du village en Auvergne et sur ses marges*, La Sauvetat, Association Forts villageois d'Auvergne, 2014.

FOURNIOUX 1988 : FOURNIOUX, B., « Les chevaliers périgourdins et leur assise territoriale aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle », *Archéologie médiévale* (Caen), 1988, pp. 255-272.

GAFFIOT 2001 : GAFFIOT, F., *Dictionnaire Latin-Français*, éd. revue et augmentée, Paris, Hachette, 2001.

GARDELLES 1961 : GARDELLES, J., « Les châteaux des rois d'Angleterre en Agenais de 1279 à 1337 », *Villeneuve-sur-Lot et l'Agenais*, actes des XIV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> congrès d'études régionales de Villeneuve-sur-Lot, 13-15 mai 1961, *Rev. Ag.*, 1961, vol. 3, pp. 83-96.

GARDELLES 1972 : GARDELLES, J., *Les châteaux du Moyen Âge dans la France du Sud-Ouest. La Gascogne anglaise de 1216 à 1327*, Paris, Arts et métiers graphiques, 1972.

GARROUSTE 2005 : GARROUSTE, M., « Le château de Puycalvary », *Rev. Ag.*, 2005, vol. 2, pp. 691-733.

GALINIE, GAUTHIEZ et ZADORA-RIO 2003 : GALINIE, H., GAUTHIEZ, B. et ZADORA-RIO, E. (dir.), *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, 2003.

GAUVARD, LIBERA, ZINC 2002 : GAUVARD, C., de LIBERA, A., ZINC, M., *Dictionnaire du Moyen Âge* (1<sup>e</sup> édition), Paris, Presses Universitaires de France, 2002.

GUILLOT 2014 : GUILLOT, F., « Aperçus terminologiques des fortifications dans la documentation ariégeoise, XI<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècle », dans BOURGEOIS, REMY 2014 : BOURGEOIS, L. et REMY, C. (dir.), *Demeurer, défendre, paraître. Orientations récentes de l'archéologie des fortifications et des résidences aristocratiques médiévales entre Loire et Pyrénées*, colloque de

Chauvigny, 14-16 juin 2012, Chauvigny, Association des Publications Chauvinoises, 2014, pp. 609-616.

GUINAUDEAU 2012 : GUINAUDEAU, N., *Fortifications seigneuriales et résidences aristocratiques gasconnes dans l'ancien comté d'Astarac entre le X<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat, Université Bordeaux III – Michel de Montaigne, 2012.

HAUTEFEUILLE 1998 : HAUTEFEUILLE, F., *Structures de l'habitat rural et territoires paroissiaux en bas-Quercy et haut-Toulousain du VII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat, Université de Toulouse 2 Le Mirail, 1998.

HAUTEFEUILLE 2004 : HAUTEFEUILLE, F., « De l'espace juridique à l'espace réel : L'exemple de la châtellenie de Castelnau-Montratier (46) aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », dans CURSENTE, B. (dir.), *Habitats et territoires du Sud*, actes du 126<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Toulouse, 9-14 avril 2001, Paris, CTHS, 2004, pp. 179-200.

HAUTEFEUILLE 2005 : HAUTEFEUILLE, F., « Limites, paroisse, mandements et autres territoires... », *L'Eglise au village. Lieux, formes et enjeux des pratiques religieuses*, XL<sup>e</sup> colloque de Fanjeaux, 5-8 juillet 2004, *Cahiers de Fanjeaux*, tome 40, 2005, pp. 69-90.

HAUTEFEUILLE 2008 : HAUTEFEUILLE, F., « La délimitation des territoires paroissiaux dans les pays de moyenne Garonne (X<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècles) », *Médiévales* [En ligne], 49 | automne 2005, mis en ligne le 05 mars 2008. URL : <http://medievales.revues.org/1290>

HAUTEFEUILLE 2011: HAUTEFEUILLE, F., « Communautés « infra-juridiques » : pouvoirs et imbrication des territoires en pays d'habitat dispersé (sud-ouest du Massif Central) à la fin

du Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », *Mélanges de l'école Française de Rome, Moyen Âge*, 123-2, 2011, pp. 345-359.

HAUTEFEUILLE 2012 : HAUTEFEUILLE, F., JOUVE, B., « La définition des élites rurales (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) au carrefour des approches historiques, archéologiques, mathématiques », *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge* [En ligne], 124-2 | 2012, mis en ligne le 31 décembre 2012. URL : <http://mefrm.revues.org/843>

HAUTEFEUILLE 2013 : HAUTEFEUILLE, F., *Vivre au mas : archéologie du peuplement dans la châtelainie de Castelnau-Montratier à la fin du Moyen Âge*, dossier d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Toulouse 2 Le Mirail, 3 vol, 2013.

HEULLANT DONAT 1999: HEULLANT DONAT, I. (dir.), *Education et cultures. Occident chrétien, XII<sup>e</sup> – mi XV<sup>e</sup> siècles*, Atlande, coll. Clefs Concours, Histoire médiévale, 1999.

IMPEY, JONES, MEIRION-JONES, 2002 : IMPEY, E., JONES, M., MEIRION-JONES, G., *The seignorial residence in Western Europe, AD c800-1600*, Oxford, Archaeopress, 2002.

LACHIVER 1997 : LACHIVER, M., *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé*, Poitiers, Fayard, 1997.

LACROIX 2007 : LACROIX, C., *Projet d'étude sur les forts villageois dans le Gers, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne et la Haute-Garonne*, mémoire de Master 2 d'études médiévales, Université Toulouse 2 Le Mirail, 2007.

LA CURNE DE SAINTE-PALAYE 1875 : LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, J.-B. de, *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV*, Niort, L. Favre ; Paris, H. Champion, 1875, 10 vol.

LAMBERT 1998: LAMBERT, P., *Prospection / Inventaire, cantons de Penne d'Agenais et Villeneuve-sur-Lot*, 1998 (sur CD, aimablement transmis par H. Bouillac).

LAPORTE 1913: LAPORTE, P., « Privilèges et coutumes des paroisses de Saint-Vincent de Masquières, Saint-Pierre de Bonaval; Saint-Yllary de Troniac du 9 mars 1279 », *Rev. Ag.*, 1913, pp. 128-135.

LARTIGAUT 1967a : LARTIGAUT, J., « Les lieux fortifiés dans la partie occidentale du Quercy au XV<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, 1967, t. 79, n° 81, pp. 5-18.

LARTIGAUT 1967b : LARTIGAUT, J., « La seigneurie directe en Quercy au XV<sup>e</sup> siècle d'après les fonds de notaires de Montcuq et Lauzerte », *Figeac et le Quercy*, actes du XXIII<sup>e</sup> congrès d'études régionales organisé à Figeac les 2-4 juin 1967, Société d'études du Lot, 1967, pp. 197-228.

LARTIGAUT 1971: LARTIGAUT, J., « Le domaine rural des seigneur d'Ays », *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1971, t. XCII; fascicules 2-3, pp. 67-95.

LARTIGAUT 1972 : LARTIGAUT, J., « Témoignages sur la dépopulation du Quercy au XIV<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, 1972, t. 84, n° 106, pp. 5-15.

LARTIGAUT 1974 : LARTIGAUT, J., « Seigneurs et paysans du Quercy vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, 1974, t. 86, n° 118, pp. 237-252.

LARTIGAUT 1978 : LARTIGAUT, J., *Les campagnes du Quercy après la guerre de Cent Ans (vers 1440 – vers 1500)*, Toulouse, Publications de l'Université Toulouse Le-Mirail, 1978.

LARTIGAUT, SERAPHIN 1987 : LARTIGAUT, J., SERAPHIN, G., « Les bories des Cahorsins », *Le château près de la ville*, actes du second colloque de castellologie, Flaran, 1987, pp. 37-53.

LARTIGAUT 1990a : LARTIGAUT, J., « La première histoire de la rivière. Des origines à 1550, la rivière devient un enjeu », *Le Lot*, Toulouse, Privat, coll. Rivières et vallées de France, 1990, pp. 53-61.

LARTIGAUT 1990b : LARTIGAUT, J., « Églises paroissiales et *castra* en Quercy : une première approche », dans *Annales du Midi*, 1990, t. 102, n° 189-190, pp. 63-72.

LARTIGAUT 1991 : LARTIGAUT J., *Puy-L'Evêque au Moyen Age. Le castrum et la châtelainie (XIII<sup>e</sup> -XV<sup>e</sup> siècles)*, Bayac, Roc de Bourzac, 1991.

LARTIGAUT 1997 : LARTIGAUT, J., « Le repeuplement de Ferrières au XV<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1997, t. 118, fasc. 3, pp. 77-126.

LE GOFF SCHMITT 1999 : LE GOFF, J., SCHMITT, J.-C., *Dictionnaire raisonné du monde médiéval*, Poitiers, Ed. Fayard, 1999.

LEVY 1909 : LEVY, E., *Petit dictionnaire Ancien Occitan (Provençal) – Français*, Heidelberg, Carl Winter, 1909.

LITOUX, CARRE, 2008: LITOUX, E., CARRE, G., *Manoirs médiévaux : maisons habitées, maisons fortifiées (XII<sup>e</sup> -XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, REMPART, 2008.

LOMERO 1989 : LOMERO, J., *Fumel et ses environs, son histoire et son passé*, Fumel, 1989.

MARIN 2003 : MARIN, A., *Tournon d'Agenais. Recherches sur les formes de l'habitat médiéval*, Rapport final d'opération, SRA Aquitaine, juin 2003.

MARIN 2006 : MARIN, A., « Divers aspects de l'habitat médiéval à Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne) », dans GARRIGOU-GRANDCHAMP, P. (dir.), *La maison au Moyen Âge*, actes de la session d'université d'été 2003, Bulletin de la Société Archéologique et Historique de la Charente, Angoulême, 2006, pp. 109-138.

MARTINEAU 2011 : MARTINEAU, J., « Les tours à canons du duché de Bretagne au XV<sup>e</sup> siècle », dans CROUY-CHANEL, E., FAUCHERRE, N., PROUTEAU, N. (dir.), *Artillerie et fortification, 1200-1600*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, pp. 191-214.

MESQUI 1993 : MESQUI, J., *Châteaux et enceintes de la France médiévale*, Paris, Picard, 1993.

MIQUEL 1981 : MIQUEL, J., *L'architecture militaire dans le Rouergue au Moyen Age et l'organisation de la défense*, 2 vol., Ed. française d'Arts Graphiques, 1981.

MISTRAL 2005 : MISTRAL, F., *Lou tresor dóu Felibrige ou dictionnaire provençal-français embrassant les divers dialectes de la langue d'oc moderne*, 2 vol., Raphèle-lès-Arles, Marcel Petit C.P.M, 2005.

MOUSNIER 2005 : MOUSNIER, M., « *Territorium castri*, et autres vocables selon les chartes de coutumes méridionales », dans CUSENTE, B., MOUSNIER, M. (dir.), *Les territoires du médiéviste*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, pp. 187-205, [En ligne], mis en ligne le 24 février 2015, URL : <http://books.openedition.org/pur/8191>

MOUTHON 1999 : MOUTHON, F., « L'habitat dispersé en Bordelais médiéval (fin XII<sup>e</sup> – milieu XVI<sup>e</sup> s.) », dans CURSENTE, B. (dir.), *L'habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne*, XVIII<sup>e</sup> Journées internationales de Flaran, septembre 1996, Presses universitaires du Mirail, 1999, pp. 187 – 206.

MSHA 1994 : « La vallée du Lot et son environnement », Actes du XLIV<sup>e</sup> Congrès d'Etudes régionales de la Fédération Historique du Sud-Ouest, 4-5 avril 1992, Cahors et Villeneuve-sur-Lot, *Rev. Ag.*, 1994, vol. 1.

OURLIAC 1962 : OURLIAC, P., « Les coutumes de l'Agenais (XIII<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècle) », *Annales du Midi*, 1962, t. 74, n° 59, pp. 241-253.

OURLIAC, GILLES 1976 : OURLIAC, P. et GILLES, M., *Les coutumes de l'Agenais. 1. Les Coutumes du groupe de Marmande : Marmande, Caumont, Gontaud, Tonneins-Dessous, La Sauvetat-du-Dropt*, Paris, Picard, 1976.

PALAY 1961 : PALAY, S., *Dictionnaire du Béarnais et du Gascon modernes (Bassin Aquitain)*, Paris, CNRS, 1961.

PALOUMBAS 2004 : PALOUMBAS, D., *Seigneurs et châteaux autour de la seigneurie de Curemonte du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse 2 Le Mirail, 2004.

PALOUMBAS 2011 : PALOUMBAS, D., *Du castrum à la maison. Villages castraux et habitat en vicomté de Turenne (X<sup>e</sup> - milieu du XIV<sup>e</sup> s.)*, thèse de doctorat, Université Toulouse 2 Le Mirail, 2011.

PARTAK 1985 : PARTAK, J., « Structures foncières et prélèvement seigneurial dans un terroir du Lauragais : Caignac dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle », dans *Annales du Midi*, 1985, t. 97, n° 169, pp. 5-24.

PEGORIER 2006 : PEGORIER, A., Les noms de lieux en France. Glossaire de termes dialectaux, 3<sup>e</sup> édition, Commission de toponymie 2006, Paris, IGN, 2006.

PESEZ 1986a : PESEZ, J.-M., « Approches méthodologiques d'un recensement général des fortifications de terre médiévales en France », *Actes du colloque international tenu à Oostduinkerke et à Florefe (Belgique), 3-9 septembre 1984, Château Gaillard*, tome 12, Caen, 1986, pp. 79-91.

PEROUSE DE MONTCLOS 2009 : PEROUSE DE MONTCLOS, J.-M., *Architecture, méthode et vocabulaire*, Paris, Ed. du Patrimoine, Centre des Monuments Nationaux, 7<sup>e</sup> édition, 2009.

PESEZ 1986b : PESEZ, J.-M., « Maison forte, manoir, bastide, tour, motte, enceinte, *moated-site*, Wasserburg, ou les ensembles en archéologie », dans BUR, M. (dir.), *La maison forte au Moyen Âge*, actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson, 31 mai - 3 juin 1984, Paris, CNRS, 1986, pp. 331-340.

PESEZ 1999 : PESEZ, J.-M., « L'habitat dispersé : un problème historique pour l'archéologue », dans CURSENTE, B., *L'habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne*, XVIII<sup>e</sup> Journées internationales de Flaran, septembre 1996, Presses universitaires du Mirail, 1999, pp. 17-38.

PESEZ, PIPONNIER 1972 : PESEZ, J.-M., PIPONNIER, F., « Les maisons fortes bourguignonnes, *Château-Gaillard*, Hindgavl (Danemark), 1970, t. 5, 1972, pp. 143-165.

POITRINEAU 1996 : POITRINEAU A. (dir.), *Les anciennes mesures locales du Sud-Ouest d'après les tables de conversion*, Clermont-Ferrand, Centre d'histoire des entreprises et communautés, 1996.

REMY 2005 : REMY, C., *Seigneuries et châteaux forts en Limousin. La naissance du château moderne (XIV<sup>e</sup> –XVII<sup>e</sup> siècles)*, Limoges, Culture et Patrimoine en Limousin, 2005.

REMY 2014 : REMY, C., « Les mots du château en Limousin, Périgord et Angoumois », dans BOURGEOIS, REMY 2014 : BOURGEOIS, L. et REMY, C. (dir.), *Demeurer, défendre, paraître. Orientations récentes de l'archéologie des fortifications et des résidences aristocratiques médiévales entre Loire et Pyrénées*, colloque de Chauvigny, 14-16 juin 2012, Chauvigny, Association des Publications Chauvinoises, 2014, pp. 627-654.

RENOUX 2010 : RENOUX, A., « Châteaux, palais, et habitats aristocratiques fortifiés », dans CHAPELOT, J. (dir.), *Trente ans d'archéologie médiévale. Un bilan pour un avenir*, CRAHM, Caen, 2010, pp. 239-256.

REY 1925 : REY, R., *Les vieilles églises fortifiées du Midi de la France*, Paris, H. Laurens éd., 1925.

RICHE, VERGER 2006 : RICHE, P., VERGER, J., *Maîtres et élèves au Moyen Âge*, Ed. Tallandier, Espagne, 2006.

RIVOIRE 1981 : RIVOIRE, J., « Histoire de Lustrac, son château, ses seigneurs », *Rev. Ag.*, 1981, vol. 3, pp. 187-200 ; vol. 4, pp. 311-324.

RIVOIRE 1982 : RIVOIRE, J., *Lustrac, c'était un vieux château pas très beau et un peu troué...* , Agen, Imprimerie coopérative, 1982.

SAINT-AMANS 1836 : SAINT-AMANS, J.-F., *Histoire ancienne et moderne du Lot-et-Garonne depuis l'an 56 avant Jésus-Christ jusqu'en 1814*, Agen, éd. Bertrand, 1836.

SAMAZEUILH 1846 : SAMAZEUILH J.-F., *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais*, réimpr. de l'édition de 1846-47, Toulouse, SNIL, 1980.

SAVY 2005 : SAVY N., *Les villes du Quercy en guerre : la défense des villes et des bourgs du Haut-Quercy pendant la guerre de Cent ans : aspects militaires, politiques et socio-économiques*, thèse de doctorat, Besançon, Université de Franche-Comté, 2005.

SCHILTZ 1989 : SCHILTZ, O. « Le démantèlement des grandes seigneuries et ses conséquences sur l'architecture », *Rev. Ag.*, 1989, pp. 73-134.

SERAPHIN 1990 : SERAPHIN G., *Cahors et la vallée du Lot : Guide Tourisme et Patrimoine*, Cahors, Etudes et communications, 1990.

SERAPHIN 1996 : SERAPHIN, G., « Le château de Fumel et la Renaissance dans le Haut-Agenais et le Périgord méridional au temps de Catherine de Médicis », *MSAMF*, 1996, pp. 183-211.

SERAPHIN 1999 : SERAPHIN, G., « Salles et châteaux gascons, un modèle de maisons fortes », *Demeures seigneuriales dans la France des XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, *Bulletin Monumental*, tome 157, n°1, 1999, pp. 11-42.

SERAPHIN 2003 : SERAPHIN, G., « Les fenêtres médiévales : état des lieux en Aquitaine et en Languedoc », *La maison au Moyen Age dans le Midi de la France*, Toulouse, SAMEF, 2003, pp. 145-201.

SERAPHIN 2007 : SÉRAPHIN, G., « Le château médiéval de Blanquefort-sur-Briolance », *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, 2007, pp. 113-134.

SERAPHIN 2014 : SÉRAPHIN, G., *Donjons et châteaux du Moyen Âge dans le Lot*, Portet-sur-Garonne, Ed. Midi-Pyrénéennes, coll. Archives de Pierre, 2014.

SIMON 1981 : SIMON, P., *Tournon d'Agenais du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*, plaquette dactylographiée, Anthé, Syndicat d'Initiative de Tournon, 1981.

SIMON 1987 : SIMON, P., « La bailie de Tournon dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle », *Rev. Ag.*, 1987, vol. 1, pp. 13-33.

SIMON 1993 : SIMON, P., *La société nobiliaire en Agenais de Raymond de Toulouse à la guerre de Saint-Sardos*, thèse de doctorat d'histoire, Université Bordeaux III, thèse dactylographiée, 1993.

SIMON 2005 : SIMON, P., « Tournon au temps des Armagnacs (1373-1503) », *Rev. Ag.*, 2005, vol. 2, pp. 625-649.

SIMON 2013 : SIMON, P., *Tournon d'Agenais : bastide et forteresse*, Fumel, éd. Fragile, 2013.

SIROT 2007 : SIROT, E., *Noble et forte maison - L'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales du milieu du XII<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard, 2007.

TAILLEFER 1898 : abbé TAILLEFER, « La seigneurie de Lauture », *BSATG*, 1898, t. 26, pp. 320-323.

TAMIZEY de LARROQUE 1894 : TAMIZEY de LARROQUE, P., « Un document inédit relatif à l'abbaye de Clairac », *Rev. Ag.*, 1894, vol. 4, pp. 364-371.

THOLIN 1877 : THOLIN, G., « Notes sur les stations, les oppidum, les camps et les refuges du département de Lot-et-Garonne », *Rec. Trav. Soc. Agen*, 1877, 2<sup>e</sup> série, tome V, pp. 371-404.

\*THOLIN 1886 : THOLIN, G., *Ville libre et barons : essai sur les limites de la juridiction d'Agen et sur la condition des forains de cette juridiction, comparée à celle des tenanciers des seigneuries qui en furent détachées*, Paris, Picard, 1886.

THOLIN 1896 : THOLIN, G., « Notes sur la féodalité en Agenais au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, Personnel féodal, Redevances féodales, Châteaux forts », *Rev. Ag.*, 1896, pp. 536-546 ; 1897, pp. 47-58, pp. 144-156, pp. 257-265 ; 1898, pp. 171-178 ; 1899, pp. 62-78 et pp. 173-185.

THOLIN, LAUZUN 1897 : THOLIN, G., LAUZUN, P., « Le château de Perricard », *Rev. Ag.*, 1897, vol. 5, pp. 385-413.

TO FIGUERAS 1999 : TO FIGUERAS, L., « Habitat dispersé et structures féodales dans l'Espagne du Nord au Moyen Âge central », dans CURSENTE, B., *L'habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne*, XVIII<sup>e</sup> Journées internationales de Flaran, septembre 1996, Presses universitaires du Mirail, 1999, pp. 121-144.

TRABUT-CUSSAC 1972 : TRABUT-CUSSAC, J.-P., *L'administration anglaise en Gascogne sous Henry III et Edouard Ier de 1254 à 1307*, Genève, Droz, 1972.

TRICARD 2003 : TRICARD, J. (dir.), *Le village des Limousins. Etudes sur l'habitat et la société rurale du Moyen Âge à nos jours*, Limoges, Pulim, 2003.

TOUATI 2010 : TOUATI, F.-O., *Vocabulaire historique du Moyen Âge*, 4<sup>e</sup> édition augmentée, Paris, Ed. Les Indes Savantes, 2010.

URVOY 1989 : URVOY, Y., « Le château de Roger », *Cercle Héraldique, Généalogique, Historique de Lot-et-Garonne*, n° 18-19, décembre 1989.

WARTBURG 2003 : WARTBURG, W. VON, *Französisches Etymologisches Wörterbuch (Dictionnaire étymologique et historique du galloroman)*, 1928-2003, [En ligne] URL : <https://apps.atilf.fr/lecteurFEW/>

ZANNESE 1985 : ZANNESE, F., *Fiche d'inventaire du château de Quissac-bas*, 1985.

ZARNOWIECKA 2009: ZARNOWIECKA, S., *Les récits de guerres dans les villages du Sud-Ouest de la France pendant la guerre de Cent Ans*, mémoire de Master 1, Université Toulouse 2 Le Mirail, septembre 2009.



## TABLE DES FIGURES (Volumes Texte et Annexes)

Figure 1 : Confirmation de donation de la ville, château et châtellenie de Tournon au comte d'Armagnac par Philippe, roi de France au mois de décembre 1373 .....	30
Figure 2 : Terrier d'Hermand Raffin, seigneur de Puycalvary .....	34
Figure 3 : Reconnaissance d'une maison au barry de Lamothe-d'Anthé.....	36
Figure 4 : Répertoire d'analyses du XVII <sup>e</sup> siècle de minutes de notaires de Tournon, Lauzerte et Fumel des XIV <sup>e</sup> – XVI <sup>e</sup> siècles. ....	38
Figure 5 : Plan-terrier de la paroisse de Ladignac - Bourg de Lustrac.....	42
Figure 6 : Carte de Cassini - Etat du réseau hydrographique autour de Tournon .....	42
Figure 7 : Carte de Belleyme, environs de Tournon.....	42
Figure 8 : Trois exemples de plans cadastraux napoléoniens (Lamothe-d'Anthé ; Najejouls ; Quissac-bas).....	44
Figure 9 : Manoir de Bazérac, commune de Thézac. Exemple de collage sur chaînage d'angle et de différences d'appareils. ....	52
Figure 10 : Manoir de La Bisquerie, commune de Courbiac. Exemple de demeure restaurée récemment. ....	52
Figure 11 : Exemples de type d'archères rencontrées (A gauche : château de Perricard ; A droite : maison-forte de Quissac-bas. ....	54
Figure 12 : Canonnière à ébrasement elliptique de la fin du XV <sup>e</sup> siècle – débit du XVI <sup>e</sup> siècle (château de Puycalvary, commune de Dausse). ....	54
Figure 13 : Exemple de canonnière plate de l'époque moderne (maison-forte de Sainte-Foy (47)).....	54
Figure 14 : Le château de Rodier, vu du sud-ouest. ....	60
Figure 15 : Photographies prises lors de la prospection aérienne.....	60
Figure 16 : Carte des sites antiques de la basse vallée du Lot .....	76

Figure 17 : Exemples de bourgs castraux de la basse vallée du Lot : Penne et Tournon.....	82
Figure 18 : Diagramme de répartition des actes d'accensements de maisons situées en agglomération d'une part, et de maisons localisées au sein d'exploitations rurales dispersées d'autre part, entre 1347 et 1490 dans le répertoire 3 E 637.....	86
Figure 19 : Carte des <i>castra</i> de l'Agenais par J. Gardelles.....	92
Figure 20 : Photos aériennes de <i>castra</i> de la basse vallée du Lot.....	94
Figure 21 : Exemples de maisons-fortes du XIII <sup>e</sup> siècle dans la basse vallée du Lot.....	98
Figure 22 : Sites fortifiés au XIV <sup>e</sup> siècle en bordure du Lot.....	98
Figure 23 : Logis seigneuriaux du XV <sup>e</sup> siècle de la basse vallée du Lot.....	102
Figure 24 : Carte des recherches menées au cours du PCR par département.....	108
Figure 25 : Premiers résultats de l'enquête de C. Lacroix en Lot-et-Garonne.....	114
Figure 26 : Carte du duché d'Aiguillon, 1677.....	122
Figure 27 : Détail du plan de navigation de 1767 sur la maison-forte de Roger et le possible réduit associé.....	124
Figure 28 : Tableau récapitulatif des sites retenus.....	126
Figure 29 : Hypothèse de restitution du réduit de Masquières.....	132
Figure 30 : Hypothèse de restitution du fort potentiel de Lustrac.....	132
Figure 31 : Hypothèse de restitution du fort potentiel de Casseneuil.....	134
Figure 32 : Vues de Tournon-d'Agenais.....	140
Figure 33 : Marqueurs lexicographiques de la qualité seigneuriale entre le XIII <sup>e</sup> et le début du XVI <sup>e</sup> siècle.....	156
Figure 34 : Marqueurs lexicographiques de la fonction domaniale (XV <sup>e</sup> – XVI <sup>e</sup> siècles).....	156
Figure 35 : Plans schématiques des <i>castra</i> de Lestelle, de Najejouls et du Birou par H. Bouilla.....	162
Figure 36 : Bourg ecclésial d'Anthé.....	162
Figure 37 : En haut : Château de Puycalvary.....	166
Figure 38 : Résidences nobiliaires situés dans la commune de Montayral.....	166

Figure 39 : Sites fortifiés implantés en bordure du Lot. ....	168
Figure 40 : Maison-forte de Quissac-bas. ....	168
Figure 41 : Logis bas médiévaux situés au nord du Boudouyssou.....	170
Figure 42 : Configuration topographique des vestiges du <i>castrum</i> de Lestelle. ....	174
Figure 43 : Implantation de la maison-forte de Quissac-bas.....	178
Figure 44 : Tour de la maison-forte de Cézerac édifée probablement au XVI <sup>e</sup> siècle. ....	182
Figure 45 : Exemple de tours du XIII <sup>e</sup> siècle subsistantes.....	196
Figure 46 : Exemples de maisons-fortes du XIII <sup>e</sup> siècle à plan massé .....	198
Figure 47 : Plan du château de Perricard. ....	198
Figure 48 : Château de Montayral - Prolongement du mur pignon de la grande salle par un corps de logis en retour d'équerre (vue de l'ouest). ....	200
Figure 49 : Baie géminée de la grande salle du château de Montayral .....	204
Figure 50 : Exemples de baies à meneau et croisée en style gothique flamboyant.....	204
Figure 51 : Exemple de baie à demi-croisée datée de la seconde moitié du XV <sup>e</sup> siècle .....	204
Figure 52 : Ouvertures à linteau délardé en arc en accolade. ....	206
Figure 53 : Décors de bâtons écotés, roses et feuillages des ateliers cadurciens des années 1500 .....	206
Figure 54 : Exemples de murs d'enceinte du XIII <sup>e</sup> siècle .....	210
Figure 55 : Eléments de l'ancienne tour-porche de Lapoujade.....	210
Figure 56 : Exemples d'archères à fente simple et leurs arrière-voitures.....	212
Figure 57 : Archères cruciformes rencontrées .....	212
Figure 58 : Arquebusière de la tour de la Bisquerie.....	212
Figure 59 : Traces de galeries externes à vocation défensive.....	216
Figure 60 : Archères du XIII <sup>e</sup> siècle aménagées en canonnières au XIV <sup>e</sup> ou XV <sup>e</sup> siècle.....	218
Figure 61 : Château de Puycalvary – Canonnière elliptique du début du XVI <sup>e</sup> siècle .....	218
Figure 62 : Restitution du bourg déserté de Lamothe-d'Anthé. ....	224
Figure 63 : Vues du site de Lamothe-d'Anthé.....	226

Figure 64 : Hameau de La Bisquerie.....	232
Figure 65 : Partage successoral de la famille Palazols de Puycalvary, 1277 .....	248
Figure 66 : Acte de partage du château de Puycalvary de 1288.....	250
Figure 67 : « <i>Plans approximatifs</i> » de Puycalvary réalisés en 1937 (STAP 47) .....	252
Figure 68 : Tableau des quote-parts individuelles des frères Palazols.....	268
Figure 69 : Tableau de répartition par type de tenure du partage de 1277.....	280
Figure 70 : Nombre d'actes passés par les coseigneurs de Puycalvary en indivision entre 1450 et 1500 sur un échantillon de six paroisses.....	297

#### ANNEXES:

Figure 71 : Hypothèse de restitution du réduit de Bourlens. ....	26
Figure 72 : Tentative de restitution du réduit potentiel de Roger. ....	29
Figure 73 Hypothèse de restitution du bourg de Roger d'après le plan de fief du XVIII <sup>e</sup> siècle .....	30
Figure 74 : Hypothèse de restitution du fort potentiel de La Muraille.....	33
Figure 75 : Vue générale du mas du Rodier. En bas : proposition de phasage chronologique. ....	35
Figure 76 : Vestiges du logis primitif de Rodier.....	36
Figure 77 : Vestiges des remaniements du début du XVI <sup>e</sup> siècle. ....	37
Figure 78: Vestiges des remaniements de la seconde moitié du XVI <sup>e</sup> siècle.....	38
Figure 79 : Localisation du site de Puycalvary.....	56
Figure 80 : De haut en bas : vestiges de l'ensemble tour-salle du XIII <sup>e</sup> siècle.....	57
Figure 81 : Plan schématique du château selon les plans de 1937.....	58
Figure 82 ; Aile nord du nouveau château.....	59
Figure 83 : De haut en bas : Vue de la cour intérieure ; Vue de l'aile orientale de l'extérieur ; Portail de la chapelle castrale.....	60
Figure 84 : De haut en bas : Vue de l'aile ouest et sud de la cour intérieure .....	61

Figure 85 : Carte de localisation du chemin secondaire supposé entre Puycalvary et Penne ...	62
Figure 86 : Tableau des tenanciers du barri et du réduit de Puycalvary au XV <sup>e</sup> siècle.....	63
Figure 87: Hypothèse de restitution du barri et du réduit de Puycalvary.....	64



## TABLE DES PLANCHES (Annexe 1)

<b>Planche 1</b> : Localisation de l'aire géographique d'étude.....	5
<b>Planche 2</b> : Comparaison de l'étendue des différentes juridictions de Tournon au XIII <sup>e</sup> siècle et au XVI <sup>e</sup> siècle.....	6
<b>Planche 3</b> : Paroisses et bourgs ecclésiastiques composant la châtelainie de Tournon en 1546.....	7
<b>Planche 4</b> : Carte de situation du Lot-et-Garonne dans le bassin Aquitain.....	8
<b>Planche 5</b> : Carte du relief de la basse vallée du Lot.....	9
<b>Planche 6</b> : Carte géologique et hydrographique de la châtelainie de Tournon.....	10
<b>Planche 7</b> : Réseau des agglomérations dans la basse vallée du Lot à la fin du XIII <sup>e</sup> siècle.....	11
<b>Planche 8</b> : Maillage castral dans la basse vallée du Lot à la fin du XIII <sup>e</sup> siècle.....	12
<b>Planche 9</b> : Maillage castral de la basse vallée du Lot au début du XVI <sup>e</sup> siècle.....	13
<b>Planche 10</b> : Carte des forts villageois recensés en basse vallée du Lot en Agenais.....	14
<b>Planche 11</b> : Maillage castral de la châtelainie de Tournon au début du XVI <sup>e</sup> siècle.....	15

<b>Planche 12</b> : Réseau des voies et maillage castral dans la juridiction de Tournon au Moyen Âge.....	16
<b>Planche 13</b> : Implantation du maillage castral de la châtellenie de Tournon par rapport au faciès géologique.....	17
<b>Planche 14</b> : Aire de diffusion estimée des systèmes de poids et mesure cités dans le partage successoral de la famille Palazols de Puycalvary.....	18
<b>Planche 15</b> : Cartographie du partage successoral des frères Palazols de 1277.....	19

# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>9</b>
<b>PARTIE 1 : CADRES DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE.....</b>	<b>11</b>
1. Problématiques, cadres de l'étude .....	12
2. Historiographie de l'habitat aristocratique .....	19
2.1. L'approche castellologique.....	20
2.2. L'approche de l'archéologie du peuplement.....	25
3. Méthodologie .....	29
3.1. Les sources disponibles pour la basse vallée du Lot.....	29
3.2. L'étude préliminaire de l'occupation du sol : une démarche cartographique .....	47
3.3. Le corpus des sites castraux de la châtellenie de Tournon.....	48
<b>PARTIE 2 : OCCUPATION DU SOL DE LA BASSE VALLEE DU LOT ET DE L'EST</b>	
<b>AGENAIS AU MOYEN ÂGE.....</b>	<b>67</b>
1. Contexte géomorphologique .....	68
2. Occupation du sol : cadres politico-administratifs et structures de l'habitat jusqu'à la guerre de Cent Ans.....	72
2.1. Aperçu historique .....	72
2.2. Les structures de peuplement : habitat groupé, habitat dispersé .....	77
3. L'évolution du maillage castral en basse vallée du Lot et Agenais oriental.....	87
3.1. Les implantations castrales de première génération.....	88
3.2. Un maillage étendu à la fin du XIII <sup>e</sup> siècle.....	90
3.3. Une multiplication des repaires ruraux au bas Moyen Âge .....	99

4. La mise en défense urbaine et villageoise à partir de la guerre de Cent Ans : l'exemple des forts villageois .....	105
4.1. Le « style de guerre » du conflit centenaire.....	105
4.2. Histoire des recherches sur les forts villageois .....	107
4.3. Les résultats du PCR.....	110
4.4. Méthodes de repérage des forts villageois en basse vallée du Lot .....	116
4.5. Résultats des enquêtes .....	125

### **PARTIE 3 : LE POLYMORPHISME DE L'HABITAT SEIGNEURIAL EN PAYS**

<b>D'HABITAT DISPERSÉ.....</b>	<b>139</b>
1. La châtellenie de Tournon-d'Agenais et l'évolution de son mandement du XIII <sup>e</sup> au XVI <sup>e</sup> siècle .....	141
1.1. Tour d'horizon historique .....	141
1.2. La vie économique de la châtellenie pendant la guerre de Cent Ans .....	146
2. Lexicologie de la résidence seigneuriale .....	148
2.1. Les marqueurs de la qualité seigneuriale .....	149
2.2. Les termes liés à la fonction domaniale et agricole du site .....	157
3. Typo-chronologie des sites du corpus .....	160
3.1. Les forteresses des XIII <sup>e</sup> – XIV <sup>e</sup> siècles.....	160
3.2. Les maisons-fortes et manoirs des XV <sup>e</sup> – début du XVI <sup>e</sup> siècle .....	169
4. Logiques d'implantation de l'habitat seigneurial .....	175
4.1. Les positions défensives naturelles .....	175
4.2. Les ressources hydrographiques .....	180
4.3. Le réseau viaire.....	186
4.4. Les ressources agricoles.....	189
4.5. La question de la mise en défense de la frontière avec le Quercy .....	191
5. Caractéristiques architecturales.....	193

5.1. Les plans .....	194
5.2. Les éléments architecturaux de décor .....	203
5.3. Les systèmes de défense.....	207
6. La résidence aristocratique en tant que pôle d'attraction.....	221
6.1. L'habitat villageois permanent : l'exemple de Lamothe-d'Anthé .....	221
6.2. Le mas.....	229
6.3. Le refuge temporaire.....	238
6.4. La fiscalité.....	242

#### **PARTIE 4 : UNE SEIGNEURIE ATTACHEE A UN REPAIRE : LE CHATEAU DE**

<b>PUYCALVARY A DAUSSE.....</b>	<b>246</b>
1. Sources, historiographie, orientations méthodologiques.....	247
1.1. Les sources disponibles .....	247
1.2. La bibliographie existante sur Puycalvary.....	253
1.3. Orientations méthodologiques.....	256
2. La seigneurie des Palazols attachée au repaire de Puycalvary à la fin du XIII <sup>e</sup> siècle.....	263
2.1. Le partage successoral de 1277 .....	265
2.2. Les parts séparées .....	267
2.3. Les parts indivises .....	274
2.4. Logiques de répartition .....	277
2.5. Structure de la seigneurie.....	281
3. L'évolution morphologique du château .....	286
3.1. Le <i>repaire</i> et la <i>tor</i> de la fin du XIII <sup>e</sup> siècle .....	286
3.2. Le château de la fin XV <sup>e</sup> – début du XVI <sup>e</sup> siècle.....	296
4. L'habitat groupé.....	304
4.1. Présence de maisons dès la fin du XIII <sup>e</sup> siècle ?.....	304
4.2. Le barri de Puycalvary à la fin du XV <sup>e</sup> siècle : bourg castral ou fort villageois ? .....	305

<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>315</b>
<b>SOURCES .....</b>	<b>317</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>326</b>
<b>TABLE DES FIGURES (Volumes Texte et Annexes).....</b>	<b>355</b>
<b>TABLE DES PLANCHES (Annexe 1) .....</b>	<b>361</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>363</b>